



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 148 • NUMÉRO 076 • 1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le lundi 19 septembre 2016**

—  
**Présidence de l'honorable Geoff Regan**

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 19 septembre 2016

La séance est ouverte à 11 heures.

---

*Prière*

---

• (1100)

[Français]

### VACANCE DE SIÈGES

OTTAWA—VANIER, CALGARY HERITAGE

**Le vice-président:** Il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que des vacances sont survenues dans la députation de la Chambre des communes et que certains sièges seront dorénavant vacants: celui de la circonscription électorale d'Ottawa—Vanier, dans la province de l'Ontario, en raison du décès de l'honorable Mauril Bélanger, le mardi 16 août 2016; et celui de la circonscription électorale de Calgary Heritage, dans la province de l'Alberta, en raison de la démission du très honorable Stephen Harper, qui a pris effet le vendredi 26 août 2016.

Conformément à la Loi sur le Parlement du Canada, le Président a adressé au directeur général des élections l'ordre officiel d'émettre des brefs d'élection en vue de pourvoir à ces vacances.

\* \* \*

[Traduction]

### LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

**Le vice-président:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, aux fins et en vertu des dispositions de l'article 50 de la Loi sur le Parlement du Canada, les députés suivants ont été nommés membres du Bureau de régie interne, à savoir la députée de la circonscription de Waterloo, Mme Chagger, à la place de Mme Foote, députée de la circonscription de Bonavista—Burin—Trinity; et la députée de la circonscription de Portage—Lisgar, Mme Bergen, à la place de M. Scheer, député de la circonscription de Regina—Qu'Appelle.

Comme il est 11 h 4, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### LA LOI DE 2001 SUR L'ACCISE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 avril, de la motion portant que le projet de loi C-232, Loi modifiant la Loi de 2001 sur l'accise (spiritueux), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir au sujet de ce projet de loi, même si, comme d'autres collègues l'ont souligné, nous avons de sérieuses réserves à son égard. Cependant, la fiscalité en général intéresse énormément tous les partis à la Chambre et, en outre, les Canadiens souhaitent toujours connaître les intentions du gouvernement en matière d'impôt. Je suis persuadé que si nous interrogeons les électeurs de nos circonscriptions, que nous avons côtoyés pendant les dernières semaines et les derniers mois, nous constaterions que les mesures fiscales mises en oeuvre par le gouvernement en une très courte période sont très bien accueillies. Plus tard cet avant-midi, nous parlerons de l'allègement fiscal le plus considérable consenti aux gens de la classe moyenne, allègement de quelque 7 %, et du fait que des millions de Canadiens en profiteront.

Ce matin, nous sommes saisis d'un projet de loi d'initiative parlementaire portant sur les spiritueux. Même si, personnellement, je ne suis pas un amateur de spiritueux, je suis conscient de l'importance de cette industrie et de la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent à son égard. D'entrée de jeu, je tiens à féliciter les petites entreprises qui contribuent tant à la prospérité du pays en investissant dans des activités de recherche et de développement. La production de spiritueux ne consiste pas simplement à verser de l'eau dans un contenant, puis à y rajouter de l'avoine et d'autres ingrédients tout en s'exclamant que le tour est joué.

Le Canada produit certains des meilleurs spiritueux au monde. Je ne suis pas un amateur de ce type de boisson, mais j'ai pu constater la présence de spiritueux canadiens dans d'autres pays. Dans le cadre de l'étude de ce projet de loi, nous devons absolument tenir compte des répercussions de la réduction d'un droit de douane particulier ou de toute autre mesure analogue. Nous sommes un pays commerçant, et l'industrie canadienne des spiritueux exporte une grande quantité de produits. Les Canadiens qui voyagent à l'étranger peuvent d'ailleurs en témoigner.

### *Initiatives parlementaires*

Nous sommes saisis d'un projet de loi qui accorderait un certain avantage aux entreprises canadiennes qui produisent des spiritueux. On est donc en droit de se demander pourquoi nous nous opposons à une telle mesure législative. Les députés constateront qu'un bon nombre d'intervenants, y compris au sein même de l'industrie, sont d'avis que le secteur des spiritueux est susceptible de croître, tant au pays qu'à l'étranger. Le gouvernement fait preuve d'un grand dynamisme dans le dossier du commerce. La ministre du Commerce international, qui se trouve toujours à l'étranger, tente d'éliminer les obstacles au commerce, dans l'intérêt non seulement des consommateurs, mais aussi des exportateurs canadiens.

Je crois que le Crown Royal de Seagram compte parmi les spiritueux produits au Manitoba. On peut l'acheter partout dans le monde. Lorsqu'on jette un coup d'oeil rapide à ce que propose ce projet de loi on pourrait se dire pourquoi pas, mais quelque chose me fait hésiter. C'est en grande partie lié au commerce. Il s'agit de procurer un avantage à ce secteur. On parle d'éliminer les barrières commerciales, mais, en voyant ce projet de loi, d'autres pays pourraient mal réagir, et cela pourrait avoir des répercussions négatives sur les ventes futures dans cette industrie. Je crois que le Canada produit des spiritueux qui sont assez populaires partout dans le monde, et il faut en tenir compte.

Nous savons que la chose la plus importante que nous pouvons faire pour nos petites entreprises canadiennes, c'est stimuler l'économie dans laquelle elles évoluent.

•(1105)

En donnant par exemple un coup de pouce à la classe moyenne, nous nous assurerons que les entreprises canadiennes auront davantage de clients, à court comme à long terme. Voilà pourquoi j'ai parlé, au début de mon intervention, de ce que le gouvernement fait pour la classe moyenne canadienne grâce à l'allègement fiscal que nous avons proposé. Il sera bénéfique à l'échelle locale.

L'industrie canadienne des spiritueux est un joueur important de notre économie diversifiée. Alors que nous discutons de la réduction du taux proposée dans le projet de loi, il est important de noter d'abord que les taux des droits d'accise n'ont effectivement pas changé depuis 30 ans. Cela signifie que les producteurs profitent déjà d'un taux d'imposition réel réduit, en raison de l'inflation.

Gouverner de façon responsable, c'est en partie prendre les règles et engagements internationaux au sérieux. Le Canada compte sur ces règles internationales pour protéger ses exportations. Dans cette optique, ce matin il est question de spiritueux, mais il ne faut pas se leurrer: le Canada est un pays commerçant. Comme je l'ai dit, nous nous efforçons d'établir une politique commerciale plus dynamique et libérale dont les Canadiens, en particulier les consommateurs et, j'ose l'espérer, les exportateurs, qui créent des emplois, bénéficieront.

Ce genre d'approche profitera à toute la société canadienne, mais je pense qu'on pourrait s'interroger sur le moment choisi pour présenter le projet de loi. Je trouve assez intéressant que le gouvernement Harper qui nous a précédés n'ait pas jugé bon de se pencher sur cette question et que ce soit maintenant qu'ils sont dans l'opposition que les conservateurs décident de le faire. Il y a à cela une bonne raison.

Je dirais que les conservateurs ont bien tenté de s'occuper de la question générale du commerce, mais, même s'ils en comprenaient l'importance pour le pays, ils estimaient que le moment n'était pas opportun, et encore moins le contenu. Nous constatons qu'ils ont maintenant la ligne de conduite des ex-premiers ministres Jean Chrétien et Paul Martin, qui a consisté à conserver le même taux pendant les 30 dernières années. Je m'occupe de politique

depuis longtemps et j'ai entendu bien des particuliers et des groupes exprimer leurs vues sur de nombreuses questions, mais celle-ci n'a jamais fait l'objet de lobbying, du moins pas auprès de moi directement.

Quelques députés conservateurs se sont peut-être intéressés de plus près à cette question prioritaire. Or, si on regarde l'ensemble de la politique fiscale, je ne crois pas que cette mesure soit nécessaire pour l'instant. À vrai dire, elle se ferait peut-être au détriment de l'ensemble de l'industrie. Dans toutes les régions du Canada, l'industrie des spiritueux cherche résolument à faire des affaires à l'étranger, notamment dans le contexte de certains accords commerciaux dont nous entendons parler, ceux que le gouvernement Harper n'a pas tout à fait terminés ou réalisés et que nous nous employons à mener à bien.

Voilà le genre de choses qui, selon moi, donnent de l'espoir aux industries, aux fabricants et aux producteurs locaux, et qu'ils envisagent comme de futurs débouchés. Nous ne voulons pas compliquer inutilement les prochaines ententes commerciales pour ne pas que les industries des spiritueux à l'étranger puissent dire que certaines entreprises canadiennes cherchent à prendre de l'expansion dans leur pays tout en mettant en oeuvre des dispositions fiscales comme celles-ci. Les conservateurs devraient donc agir avec prudence, tenir compte de la situation générale et comprendre les raisons pour lesquelles le gouvernement Harper a lui-même décidé de ne pas adopter cette solution.

•(1110)

**M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD):** Monsieur le Président, avant de commencer, je tiens à vous souhaiter, ainsi qu'à tous mes collègues de la Chambre, la plus cordiale des bienvenues. J'espère que nous avons tous eu un été reposant et productif. Je suis ravi de revoir tout le monde. Je veux également souhaiter la bienvenue à la nouvelle équipe de pages. Je sais qu'ils feront de l'excellent travail, et nous sommes impatients de travailler avec eux.

Je tiens à remercier le député de Huron—Bruce d'avoir présenté le projet de loi. Je suis fier de l'appuyer, car je crois que les initiatives qui aident les petites distilleries artisanales canadiennes, dont l'une est située dans ma circonscription, seront très avantageuses.

Le projet de loi C-232 modifie l'article 122 de la Loi de 2001 sur l'accise. Il vise principalement à réduire les droits sur les spiritueux produits au Canada. Il importe de le souligner, car les députés d'en face ont dit à maintes reprises que ce n'est qu'une question de commerce, et ils ont parfois fait des affirmations erronées. Le projet de loi vise avant tout à aider les petites distilleries artisanales, celles qui n'ont pas vraiment de marché à l'extérieur du Canada. Comme le marché est très concurrentiel, elles ont besoin de l'aide du gouvernement fédéral.

Dans sa forme actuelle, la taxe d'accise prévoit un taux de droit pour l'alcool éthylique absolu contenu dans les spiritueux. En ce moment, ce taux est de 11,69 \$. Le projet de loi C-232 prévoit l'imposition d'un droit réduit, qui sera de 6 \$ le litre sur les 100 000 premiers litres de spiritueux et de 11 \$ le litre pour toute production excédentaire.

*Initiatives parlementaires*

C'est une bonne solution. J'ai passé en revue la première heure de débat sur le projet de loi, et je viens tout juste d'écouter le discours du député de Winnipeg-Nord. En toute honnêteté, je ne comprends pas vraiment pourquoi les libéraux semblent adopter une telle approche en ce qui concerne ce projet de loi. Je les ai entendus expliquer qu'ils procèdent ainsi parce qu'ils ont instauré l'Allocation canadienne pour enfants et réduit l'impôt des contribuables de la classe moyenne et parce que la mesure proposée va peut-être à l'encontre des règles de l'OMC, entre autres.

Cela dit, même si on espère que les Canadiens utiliseront leur allocation ou l'argent supplémentaire dont ils disposent après avoir bénéficié d'un allègement fiscal pour acheter des spiritueux canadiens, je ne pense pas que c'est ainsi qu'on aidera les propriétaires de petites distilleries, qui travaillent d'arrache-pied, et qu'on leur donnera le soutien nécessaire pour prospérer. Je suis moi-même le père de jeunes enfants, et je dois dire que lorsque je reçois de l'argent supplémentaire pour eux, je ne pense pas immédiatement à me rendre dans un magasin d'alcool pour acheter une bouteille de gin.

Ajoutons que le bilan des libéraux à la 42<sup>e</sup> législature au chapitre du soutien des petites entreprises est plutôt mitigé. Avant d'être élus à la Chambre, ils avaient promis de réduire le taux d'imposition à 9 % puis ils ont manqué à leur promesse. J'aurais pensé qu'ils auraient saisi l'occasion que représente une mesure comme celle-ci pour montrer aux petites entreprises que, s'ils ont manqué à une promesse, ils sont néanmoins disposés à écouter les spécialistes de l'industrie et à aider celle-ci.

Mon parti reconnaît la grande contribution que les PME apportent à la création d'emplois au Canada. Dans Cowichan—Malahat—Langford, nous avons des entrepreneurs extraordinaires. Ils travaillent sans compter les heures. Souvent, ils se versent un maigre salaire alors qu'ils se donnent à fond pour leur entreprise.

La distillation artisanale est à la fois un art et une science. Les distillateurs déploient beaucoup d'efforts pour fabriquer un produit exceptionnel. Ils n'ont pas le choix, car c'est un secteur où la concurrence est très vive et ils ne peuvent obtenir autant de capitaux que ceux dont les gros joueurs sur le marché disposent déjà.

Je ne suis pas d'accord sur tous les aspects du projet de loi, mais je suis certainement d'accord pour réduire le droit sur les 100 000 premiers litres. À mes collègues du Parti libéral, en face, je dirais qu'au lieu d'argumenter sur des choses dont nous avons peu discuté, nous devrions au moins voter en faveur de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture et l'envoyer au comité pour que nous puissions faire venir des spécialistes de l'industrie et de la réglementation et obtenir un avis impartial sur les répercussions qu'aura ce projet de loi.

Je pense qu'il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Nous devrions permettre que le comité étudie ce projet de loi pour déterminer s'il aura les effets recherchés.

•(1115)

Le gouvernement a dit que la création d'emplois faisait partie des ses objectifs et il a reconnu qu'environ 80 % des emplois du Canada proviennent des PME, alors si nous donnons un coup de pouce à nos distilleries artisanales en réduisant les droits qu'elles paient sur leurs spiritueux, ce serait merveilleux.

Je tiens à saluer une des distilleries de ma circonscription, Cowichan—Malahat—Langford, qui a déjà vu son travail récompensé. En effet, le gin produit par la distillerie Ampersand Distilling Company a déjà été primé, et l'entreprise se lance maintenant dans la production de vodka. Son marché couvre l'île de Vancouver. Elle

n'exporte aucun de ses produits au-delà de cette limite. Certains secteurs de la vallée du bas Fraser sont assez chanceux pour avoir ses produits, mais elle y occupe une petite part du marché. Pour le moment, les droits sont les mêmes, quelle que soit la quantité de spiritueux produits. Or, la production d'Ampersand est très loin de celle des gros joueurs comme Seagram. Pour Ampersand, une production de 100 000 litres équivaut pour ainsi dire à un rêve.

Ce n'est qu'un exemple. Je sais que de nombreux autres députés ont la chance de représenter des petites distilleries artisanales. J'espère, s'ils ont l'intention de voter contre le projet de loi, que les propriétaires de ces petites distilleries leur demanderont de s'expliquer franchement, parce que le texte à l'étude mérite vraiment qu'un comité le regarde de plus près.

La distillerie artisanale Ampersand Distilling Company est une entreprise familiale. Située sur une exploitation agricole biologique de cinq acres, elle est dirigée par le père, le fils et sa femme, qui peuvent en outre compter sur quelques employés. En lui donnant un coup de pouce, nous l'aiderions à mettre en valeur les produits exceptionnels qu'elle fabrique. Et c'est sans parler des revenus touristiques que la vallée de la Cowichan pourrait obtenir si elle ajoutait les spiritueux artisanaux à sa gamme de produits de renom, elle qui est déjà en train de se faire une réputation pour les vins extraordinaires qu'on y produit.

Jusqu'ici, nous avons refusé de regarder plus loin que le bout de notre nez. Pensons plutôt aux retombées indirectes, sur le tourisme et sur tous les autres secteurs. Cette industrie évolue dans un marché ultra-concurrentiel, et y faire des affaires n'est pas facile. Le moindre litre d'alcool produit doit se conformer à des normes rigoureuses, être déclaré aux autorités et étiqueté. Les producteurs doivent remplir toutes sortes de rapports. Il arrive également que des représentants de l'Agence du revenu du Canada se présentent pour une inspection surprise. C'est lourd, comme fardeau. Certaines de ces règles sont nécessaires, mais nous avons la possibilité d'alléger ce fardeau, d'autant plus que les grandes entreprises peuvent assumer le poids des formalités administratives beaucoup plus aisément que les petites. Donnons donc un coup de main aux petites entreprises.

D'après les statistiques, entre 2004 et 2012, la vente de produits fabriqués par l'industrie canadienne de la distillation a diminué de 2,4 %, passant de 762,3 millions de dollars à 744,2 millions de dollars. Durant la même période, les importations de spiritueux ont augmenté à un taux annuel moyen de 6,6 %. Notre part du marché national a donc rétréci. Le nombre de produits importés a beaucoup augmenté, et les travailleurs canadiens de cette industrie doivent se battre encore plus fort pour obtenir une plus petite part du marché. Par conséquent, les importations représentaient une plus grande partie du marché national. En effet, elles ont grimpé à 80 % en 2012 par rapport à 74 % en 2004.

L'Association des distillateurs canadiens a beaucoup travaillé sur cette question, et elle a recommandé de diminuer l'accise sur les 100 000 premiers litres d'alcool éthylique absolu. C'est une recommandation que je peux approuver, et j'aimerais en entendre davantage sur ce sujet si le projet de loi est renvoyé au comité.

Pour toutes les raisons que je viens de mentionner, le projet de loi doit être renvoyé au comité, mais on peut parfois se laisser confondre par les beaux discours. L'adoption de ce projet de loi serait certainement un bon remontant pour nos distilleries artisanales et donnerait un sérieux coup de pouce à l'industrie. J'espère que les députés appuieront le projet de loi et qu'ils féliciteront les vaillants travailleurs de cette industrie de leur détermination à assurer la subsistance de leur art.

*Initiatives parlementaires*

●(1120)

**M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC):** Monsieur le Président, c'est effectivement un honneur et un plaisir de prendre la parole au sujet du projet de loi présenté par mon collègue de Huron—Bruce avant la pause d'été du Parlement, ce qui nous a donné l'occasion de nous entretenir avec des distillateurs. C'est ce que j'ai fait cet été en Nouvelle-Écosse, tout comme les gens de ma région, en Ontario. Je me suis également entretenu avec la communauté agricole, qui joue un rôle important non seulement dans le succès de cette industrie, mais aussi dans l'édification de l'industrie et la production d'un produit de qualité. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard dans mon exposé.

Le projet de loi C-232 vise à modifier la taxe d'accise. Il retire une partie de la taxe sur le pourcentage d'alcool absolu et l'applique plutôt au volume d'alcool produit. Cela peut sembler quelque peu brutal, mais la réalité est que, pour les spiritueux contenant plus de 7 % d'alcool, les droits de douane sont de 11,69 \$ le litre. Pour ceux contenant moins de 7 %, les droits sont de 0,295 \$ le litre d'alcool absolu. L'idée maintenant proposée est de baser le calcul sur le volume plutôt que sur le pourcentage. C'est rapide et simple. En fait, les distilleries du Canada sont de taille micro, petite et moyenne. Par conséquent, le projet de loi instaurerait un régime juste et grandement simplifié prévoyant une taxe de 6 \$ sur les 100 000 premiers litres produits et de 11 \$ sur les litres supplémentaires.

Il faut se rappeler que le volume est égal pour tous les types de boissons alcoolisées; c'est-à-dire que 1,5 once de spiritueux contenant 40 % d'alcool, cinq onces de vin contenant 12 % d'alcool et 12 onces de bière contenant 5 % d'alcool sont considérées comme un verre normal. On peut ainsi comparer toutes les diverses boissons et en examiner l'équivalence. Or, la taxe d'accise pour la bière et le vin est inférieure.

Mon collègue de Winnipeg se demande pourquoi notre gouvernement ne l'a pas fait lorsqu'il était en fonction. En fait, nous avons agi, mais il s'agissait d'un processus. Je dois toutefois rappeler que, même si les libéraux avaient proposé de s'occuper de ce dossier dans leur budget, ils ne l'ont pas fait. Je suis ravi de les entendre dire qu'il s'agit d'une mesure positive, car c'en est une. Elle concerne les petites et moyennes entreprises. Elle concerne les laborieux travailleurs de nos circonscriptions. Elle les avantage, et pour quelle raison? Si nous offrons une possibilité à une entreprise, elle en profitera. En l'occurrence, ces petites et moyennes entreprises, essentiellement des distillateurs, réinvestiront la somme qui leur est offerte dans l'innovation, le marketing et la création d'emplois.

La réduction de la taxe d'accise n'a pas coûté un sou au gouvernement. Si nous, les conservateurs, avons pu produire des excédents budgétaires, c'est que la réduction des impôts a augmenté les recettes du gouvernement.

●(1125)

Pourquoi? Parce que les gens ont plus d'argent. Les entreprises embauchent, les travailleurs paient des impôts et, en conséquence, le gouvernement et l'économie en profitent grâce à des recettes supérieures à celles que l'on avait avant la réduction des taxes d'accise et d'autres impôts. On l'a constaté aux États-Unis, où l'industrie de la distillation a connu une croissance phénoménale. Au Royaume-Uni, par ailleurs, la réduction de 2 % de la taxe d'accise a en fait augmenté les recettes de 96 millions d'euros.

Nous sommes convaincus qu'en réduisant l'impôt des sociétés, en particulier celui des petites et moyennes entreprises, nous aurons plus de recettes.

L'un des autres secteurs importants est évidemment l'agriculture. Dans la circonscription de Lambton—Kent—Middlesex, que je représente, l'agriculture est le secteur industriel le plus important. La vente de maïs, de blé, d'orge et de seigle aux distilleries constitue une part importante des recettes. En Ontario, l'industrie de la distillation est le quatrième acheteur de maïs, dont quelque 320 000 tonnes métriques entrent dans la production des spiritueux.

Pour quelles raisons les distilleries et l'industrie des spiritueux du Canada jouissent-elles d'une réputation aussi enviable partout dans le monde? Parce que ceux qui oeuvrent dans le secteur de la fabrication et de la production et offrent un produit de qualité peuvent avoir la certitude d'avoir accès à de bons marchés choisis. Il en est ainsi pour les distilleries canadiennes et les spiritueux qu'elles produisent. Nos agriculteurs produisent quant à eux des grains d'excellente qualité qui sont utilisés pour produire ces spiritueux.

L'un des grands atouts du Canada est l'eau. Le Canada fait partie des pays très privilégiés qui peuvent produire certaines des meilleures eaux au monde, les eaux les plus pures qui soient, grâce à la technologie dont il dispose.

Au Canada, le marché des spiritueux rétrécit. Le projet de loi présenté par mon collègue de Huron—Bruce donnerait à cette industrie la possibilité de récupérer une certaine part de marché grâce aux exportations et aux ventes au pays, en produisant certains des meilleurs spiritueux au monde. Nous voulons nous assurer que les distilleries, les agriculteurs et tous ceux qui travaillent dans cette industrie, une industrie à valeur ajoutée, puissent profiter d'avantages qui, au bout du compte, auraient des retombées positives sur les Canadiens, par l'entremise du gouvernement. Comme je l'ai mentionné, au Canada, toutes les distilleries sont de petites ou moyennes entreprises.

●(1130)

Pour ce qui est du marketing et de la promotion, nos spiritueux sont des produits d'excellente qualité. Les députés, de même que le Président de la Chambre, auraient plusieurs spiritueux à recommander aux Canadiens. Je propose tout simplement que les spiritueux canadiens soient utilisés comme Choix du Président, et non les spiritueux provenant d'autres pays.

●(1135)

**M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, remercier le député de Huron—Bruce de nous soumettre le projet de loi actuel, qui vise à aider les petites distilleries et d'autres petites entreprises du Canada, ce qui m'amène à appuyer ce projet de loi à l'étape actuelle. Toutefois, je pense qu'il pourrait être amélioré.

Comme l'a indiqué le député de Cowichan—Malahat—Langford, le projet de loi ne porte pas sur le commerce international, mais bien sur une augmentation de la part de marché des distilleries canadiennes au Canada. Il ne contient certainement aucune mesure propre à alléger un tant soit peu le fardeau fiscal de la classe moyenne.

*Initiatives parlementaires*

L'industrie des distilleries artisanales est en plein essor au Canada. Il y a quatre ans, on trouvait seulement neuf distilleries en Colombie-Britannique, quelle qu'en soit la taille. Aujourd'hui, il y a 34 distilleries artisanales dans cette province, et il y en aura 44 d'ici l'année prochaine. On les voit apparaître rapidement dans ma circonscription. L'ancien cabinet de mon médecin, à Naramata, est devenu une distillerie artisanale. Je n'ai pas l'intention d'essayer de faire un lien entre ce changement de vocation d'un local et la situation des services de santé au Canada, mais c'est un exemple qui montre bien la croissance de cette industrie dans ma circonscription et dans le reste du pays.

Ces entreprises créent de bons emplois, vendent des produits de grande qualité et diversifient l'économie de nombreuses petites collectivités du pays. Nous devrions faire tout notre possible pour aider ces entreprises.

Dans ma circonscription, l'agriculture et le tourisme sont deux importants moteurs économiques, et la croissance réelle de l'économie régionale se situe de plus en plus à la jonction de ces deux secteurs.

On peut illustrer parfaitement cette tendance avec l'exemple de l'expansion phénoménale de la viticulture en Colombie-Britannique et dans d'autres régions du Canada. Dans Okanagan-Sud, les vignobles ont vraiment insufflé une nouvelle vie au secteur agricole, grâce aux bons débouchés sur les marchés pour les raisins ainsi qu'aux bons prix qui sont payés aux producteurs agricoles. Les vignobles ont aussi stimulé le tourisme en amenant des milliers de visiteurs à déguster les vins dans les établissements vinicoles, pendant les demi-saisons que sont le printemps et l'automne.

Les distilleries ont commencé à avoir les mêmes retombées locales. Comme je l'ai dit, ma circonscription ne renfermait qu'une seule distillerie il y a quelques années. Il y en a maintenant cinq, et on prévoit en ouvrir d'autres. Ce sont de vraies distilleries artisanales. En vertu de la réglementation de la Colombie-Britannique, elles ne peuvent produire plus de 50 000 litres d'alcool par année, et elles doivent se servir des produits agricoles de la Colombie-Britannique pour ce faire.

Les règlements ne sont pas les mêmes d'une région à l'autre du pays. Je crois que la production des distilleries artisanales est limitée à 75 000 litres par année en Nouvelle-Écosse, et à 100 000 litres par année en Ontario. Je crois comprendre qu'aucune de ces provinces n'exige que les distilleries produisent cet alcool à partir de céréales canadiennes. Pour produire leurs spiritueux, certaines distilleries se contentent d'importer de l'alcool brut. Cependant, dans ma circonscription, et partout en Colombie-Britannique, les distilleries artisanales doivent utiliser des produits locaux, pour la bonne raison que cela crée des emplois au pays et permet de produire de véritables spiritueux locaux.

L'alcool des distilleries de l'Okanagan est produit à partir de céréales de la région, et souvent aromatisé avec des fruits locaux. Pour produire une de ses liqueurs, l'une des plus anciennes distilleries de ma circonscription, Maple Leaf Spirits, située à Penticton, utilise des abricots qui viennent directement du verger voisin, juste de l'autre côté de la clôture. C'est précisément ce qui attire les visiteurs dans ces distilleries artisanales. Ils veulent goûter et acheter des produits typiques de notre région qui sont véritablement faits à la main, avec soin.

Comme le député de Winnipeg-Nord, il ne m'arrive pas très souvent de consommer des spiritueux, mais j'aime bien prendre un gin tonique bien frais pendant les chaudes journées d'été de l'Okanagan. Cet été, nous avons accueilli une amie de Vancouver

venue visiter l'Okanagan. Comme de nombreux visiteurs, elle a profité des eaux chaudes de nos lacs et des excellents vins de la région. Elle nous apporte souvent une sélection de vins, et nous aimons agrémente nos soirées estivales d'une dégustation des nouveaux crus. Or, cette fois-ci, elle a apporté quatre gins différents, dont un provenant d'une distillerie de ma région, la Dubh Glas Distillery, située à Oliver. Nous avons fait une dégustation à l'aveugle, et j'ai été surpris par la variété des goûts. J'avais toujours cru que tous les gins se ressemblaient, et que le choix du gin mélangé au tonique importait peu. Or, j'ai découvert avec joie que le gin produit dans ma région avait, à mon avis, un goût de loin supérieur aux autres.

• (1140)

C'est la qualité supérieure du produit et son goût unique qui font que l'industrie de la distillerie artisanale prend de l'expansion. La même chose s'est produite pour l'industrie vinicole locale, que nous avons appuyée avec différentes mesures incitatives. Ces efforts ont porté des fruits, à en juger par le dynamisme de l'industrie vinicole dans plusieurs régions du pays.

Parmi les mesures d'appui aux petites exploitations vinicoles, pensons au congé de taxe d'accise pour les vins faits à partir de raisins canadiens, qui les a aidés à concurrencer les vins importés. Nous devrions faire de même pour les distilleries artisanales.

Le projet de loi à l'étude, qui propose de réduire la taxe d'accise à 6 \$ le litre, est un bon début, mais il faudrait prévoir des mesures incitatives à l'intention des petites distilleries artisanales qui produisent d'excellents spiritueux. Celles-ci distillent leur propre alcool brut à partir de grains canadiens. Elles contribuent donc à l'économie canadienne, dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme.

Elles devraient bénéficier des allègements fiscaux dont jouissent les exploitations vinicoles. Il faut accorder une exemption fiscale aux distilleries artisanales qui produisent moins de 50 000 litres d'alcool par an et qui utilisent des matières premières canadiennes.

Je suis heureux d'appuyer le projet de loi à cette étape-ci. Nous devrions faire de notre mieux pour aider la distillerie artisanale, une industrie florissante. Les petites entreprises et les exploitations agricoles de partout au pays en profiteront. J'espère toutefois que le projet de loi sera modifié à l'étape de l'étude en comité pour que nous stimulions véritablement la croissance des distilleries artisanales qui se distinguent par leur excellence.

Santé!

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureux d'être de retour à la Chambre pour la session d'automne et je suis honoré de prendre la parole au sujet du projet de loi C-232, Loi modifiant la Loi de 2001 sur l'accise (spiritueux). Je tiens à remercier mon collègue le député de Huron—Bruce d'avoir présenté ce projet de loi. C'est un sujet qui est très important pour lui, pour diverses raisons, et j'ai travaillé avec lui sur ce dossier par le passé. Pendant la dernière législature, j'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-456, qui visait lui aussi à modifier la Loi sur la taxe d'accise en réduisant de 1 \$ le litre la taxe sur l'alcool éthylique. Cela dit, le projet de loi du député est beaucoup plus précis, et nous devrions tous l'appuyer, car il aura des retombées positives pour l'industrie des spiritueux.

### *Initiatives parlementaires*

Il n'existe que cinq sortes de whisky dans le monde. L'une des plus populaires est le rye canadien, un produit emblématique. Je suis fier de souligner que le meilleur rye au monde est produit dans ma circonscription, plus précisément à Gimli, à l'usine de Diageo. La majorité des gens l'ignorent, mais l'usine de Diageo située à Gimli est la plus grande distillerie de whisky au Canada et la cinquième en importance dans le monde.

Bon nombre d'entre nous connaissent déjà le Northern Harvest Rye, qui est produit à l'usine de la société Crown Royal située à Gimli. Ce whisky a été décoré champion du monde en Écosse en janvier dernier, l'emportant sur tous les scotchs, bourbons et whiskys irlandais inscrits au concours. Il s'agit d'un whisky mélangé très prisé, dont nous devrions tous être fiers. Malheureusement, le whisky du Président n'est pas un whisky canadien. Ce n'est certainement pas un Northern Harvest Rye. J'espère que, à l'avenir, le whisky présenté à la Chambre des communes sera un whisky canadien de type rye.

Par ailleurs, je tiens à corriger les propos du député de Winnipeg-Nord, selon qui il faut s'assurer que le traitement fiscal est équitable et éviter les répercussions sur les importations et les exportations. Nous savons pertinemment qu'il s'agit d'une taxe équitable, qui s'appliquerait aux importateurs et aux exportateurs. Une fois que nous avons modifié le régime de taxation de la bière et du vin fabriqués par des producteurs locaux, ces derniers n'ont jamais eu à subir de représailles sur le plan commercial. Par conséquent, le député de Winnipeg-Nord devrait intervenir afin de rectifier les faits au lieu de tenter de propager une opinion dissidente qui repose sur des évaluations erronées.

L'usine de la distillerie Diageo de Gimli, seul endroit au monde où est fabriqué le whisky Crown Royal, est confrontée à certaines difficultés. Pour acheminer le grain jusqu'à l'usine et expédier le produit distillé vers les marchés d'exportation, Diageo doit utiliser un pont ferroviaire qui appartient à une compagnie de chemin de fer d'intérêt local. Malheureusement, des investissements s'imposent pour rendre cette structure conforme aux exigences en matière de sécurité. Le chemin de fer examine actuellement diverses options pour continuer à desservir Diageo. En outre, Diageo souhaite agrandir son usine parce que le Crown Royal est le whisky canadien le plus exporté, en plus d'être le plus populaire auprès des consommateurs canadiens. La distillerie aimerait augmenter la production de ce produit, mais il va sans dire que cela nécessiterait des investissements à long terme. Il ne suffit pas de fabriquer une certaine quantité de whisky et de la mettre en marché. Le whisky doit être distillé et vieilli, et Diageo doit s'assurer qu'il est de haute qualité.

Diageo envisage avec énormément d'intérêt son projet d'expansion, mais la taxe d'accise sur les spiritueux actuellement en vigueur au Canada est injuste. Cette situation découle de la décision prise il y a quelques années par le gouvernement conservateur de réduire l'impôt sur le vin et la bière. Par conséquent, les taxes sur les produits alcoolisés non distillés sont actuellement plus faibles que sur les spiritueux. Il faut éliminer cette différence pour favoriser des investissements substantiels dans les distilleries à l'échelle du pays, ce qui leur permettra de mieux répondre à la demande.

● (1145)

Selon ce que nous avons pu constater, le nombre de nouvelles sociétés, de petites entreprises qui créent des emplois à l'échelle locale et qui achètent des produits agricoles de leur région, a considérablement augmenté après la modification de la taxe d'accise imposée aux microbrasseries, aux petits producteurs de vin et aux vins qu'ils produisent.

Le projet de loi C-232 réduirait la taxe d'accise actuelle de 11,696 \$ le litre d'alcool éthylique absolu. Pour les 100 000 premiers litres produits, elle serait réduite à 6 \$ le litre. Les petites distilleries artisanales feraient ainsi d'énormes économies, ce qui inciterait davantage d'entreprises canadiennes à diversifier leur production au-delà du whisky canadien et favoriserait les produits locaux.

Nous avons pu constater une explosion du nombre de petits producteurs de bière et de vin, notamment de petites microbrasseries. Nous, consommateurs, avons aussi pu devenir — je dirais — de meilleurs connaisseurs des différents produits qui s'offrent à nous. Il existe différents mélanges, différents saveurs et différents goûts auxquels nous n'avons pas été exposés pendant longtemps au Canada. Nous pouvons aujourd'hui découvrir différents vins de qualité produits localement et différentes bières artisanales. Ce serait merveilleux si la même explosion se produisait dans l'industrie des spiritueux.

Nous maintenons et nous soutenons que cet allègement fiscal pour les distilleries créerait des emplois. J'en donne pour exemple l'industrie brassicole artisanale. La semaine dernière, lors de mon passage à Halifax, je suis descendu au quai 21 et j'ai visité la Garrison Brewing Company, une petite brasserie artisanale qui a été lancée après que des modifications ont été apportées à la taxe d'accise pour l'industrie de la bière. Les brasseurs ont pu ainsi, à partir d'une idée, créer une entreprise prospère. En Nouvelle-Écosse seulement, le secteur brassicole est passé de quelques brasseries artisanales à plus de 45 maintenant. Ce qui est intéressant, c'est que, si nous comparons le nombre d'emplois créés par les grandes brasseries au nombre d'emplois créés par les brasseries artisanales, nous constatons que, pour chaque emploi dans les premières, il y en a cinq dans les secondes. Le ratio est de 5 pour 1. Nous parlons donc de possibilités d'emploi. Dans le contexte économique actuel, nous avons besoin de tous les moyens que le gouvernement peut donner aux entrepreneurs et aux entreprises pour créer des emplois. Nous allons créer des emplois, non seulement dans la construction de distilleries, mais aussi dans leur exploitation, car les distilleries artisanales tendent à être moins automatisées et à nécessiter plus de main-d'oeuvre que les autres, accordant plus d'attention aux détails dans leurs pratiques, comme d'ailleurs les brasseries artisanales et les petites entreprises viticoles.

Il importe de créer cette possibilité dans de nombreuses collectivités locales, et non pas uniquement dans les grands centres, comme c'est habituellement le cas.

Gimli est évidemment une exception. Si les sociétés Diageo et, avant elle, Seagram s'y sont installées, c'est à cause de l'eau. L'eau et le grain produit dans la localité donnent au whisky Crown Royal son goût unique.

J'ai parlé des possibilités sur le plan de l'emploi, mais il y en a d'énormes aussi pour les agriculteurs, car les distilleries achètent beaucoup de céréales canadiennes. Je le constate dans la circonscription que je représente, Selkirk—Interlake—Eastman, où les producteurs cultivent le seigle, le maïs, l'orge et d'autres céréales qu'ils vendent à la Diageo et qui donnent au whisky Crown Royal son arôme et son goût particuliers. Des possibilités du même genre s'offriront aux petites distilleries de tous les coins du pays qui alimenteront le marché en pleine expansion de consommateurs à la recherche de nouveaux produits uniques dans le domaine des spiritueux.

*Initiatives parlementaires*

J'invite tous mes collègues à appuyer le projet de loi. Envoyons-le au comité pour qu'il l'étudie et fasse venir des spécialistes qui expliqueront comment la réduction de la taxe d'accise fera probablement augmenter les recettes fiscales du gouvernement grâce à la création d'emplois et à la multiplication des entreprises, qui profiteront des modifications à la Loi sur la taxe d'accise.

Je remercie encore une fois mon collègue, le député de Huron—Bruce, d'avoir présenté aujourd'hui un projet de loi aussi important.

• (1150)

**Le vice-président:** Comme je ne vois plus personne qui désire prendre la parole, j'invite le député de Huron—Bruce à exercer son droit de réplique. Il dispose de cinq minutes.

**M. Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC):** Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de prendre à nouveau la parole au sujet de ce projet de loi.

J'aimerais d'abord mettre les pendules à l'heure: c'est probablement la deuxième fois que le député de Winnipeg-Nord se trompe au sujet de la conformité avec l'OMC. Ce projet de loi a été spécialement rédigé de façon à se conformer aux exigences de l'OMC. J'ai travaillé avec des experts de l'industrie dans ce but précis, car ils ne souhaitaient pas se retrouver dans la même situation qui existe au sujet de la bière et du vin. Par conséquent, les réductions de la taxe d'accise ne visent pas un créneau particulier, mais bien toutes les entreprises du secteur de la distillerie. Si ce projet de loi se rend jusqu'à l'étape du comité, il serait vraiment souhaitable que les fonctionnaires chargés du commerce puissent s'exprimer. Je suis persuadé qu'ils partageront mon avis.

Il est également décevant d'entendre le député libéral de Winnipeg-Nord dire à quel point l'industrie est chanceuse que les taxes n'aient pas augmenté en 30 ans. J'espère que ce n'est pas la position libérale au sujet de toutes les taxes. Nous devrions saisir toutes les occasions de réduire les niveaux d'imposition. Cela dit, il y a une marge entre la taxe d'accise imposée aux brasseurs et aux viticulteurs et celle imposée aux distilleries. Ce projet de loi réduirait légèrement cette dernière taxe afin d'aider les entreprises canadiennes à survivre et à se dépasser.

Le député de Selkirk—Interlake—Eastman a également souligné que le Royaume-Uni, il y a deux ans, a réduit sa taxe d'accise de 2 % en croyant manifestement qu'il en percevrait moins; or, l'inverse s'est produit, et il en a perçu davantage. C'est ce qui se produit lorsqu'on réduit les taxes. Les gestionnaires d'entreprise ont plus d'argent à leur disposition et ils le réinvestissent.

J'ai reçu des courriels et des appels provenant de circonscriptions conservatrices, libérales, néo-démocrates — et peut-être même une circonscription détenue par le Parti vert — de presque partout au pays, là où sont situées des distilleries. Les gens me disent qu'ils appuient le projet de loi et me demandent pourquoi on s'y opposerait. Un distillateur a affirmé que, s'il y avait une réduction, il embaucherait 30 personnes. Un autre a dit qu'il paierait 50 000 \$ de moins en taxe d'accise et qu'il pourrait ainsi embaucher un autre employé.

C'est de cela que parlent les conservateurs: une occasion de réduire les taxes dans un certain secteur, ce qui stimulerait l'activité économique en permettant aux entreprises d'acheter des usines, de l'équipement et du matériel, ainsi que d'embaucher plus de gens. Dans ma propre circonscription, Huron—Bruce, depuis la réduction de la taxe d'accise pour les établissements vinicoles et les brasseries, beaucoup plus d'établissements vinicoles ouvrent leurs portes, embauchent des gens et deviennent de plus en plus spécialisés. Pour ce qui est des brasseries, il n'y en avait aucune lorsque j'ai été

élu pour la première fois, en 2008. Aujourd'hui, il y en a cinq; elles comptent de nombreux employés et elles ont de plus en plus de débouchés.

Ce qui est bien, dans le cas de l'Ontario, c'est que la LCBO s'est enfin réveillée et qu'elle collabore avec les petits producteurs afin, dans un premier temps, d'offrir leurs produits sur le marché local et, si cela se révèle fructueux, de les offrir dans toute la province. Dans ma circonscription, par exemple, l'entreprise Cowbell Brewing vend ses produits dans 100 à 200 commerces de la province. C'est notamment la taxe d'accise qui lui permet de le faire, car elle favorise une certaine rentabilité au sein de l'industrie.

J'aimerais que mes collègues d'en face s'adressent aux représentants des petites distilleries de leur circonscription d'ici mercredi pour voir s'ils appuient le projet de loi ou non. Nous avons déjà communiqué avec eux. Les députés devraient leur parler pour savoir ce qu'ils pensent du projet de loi. Au lieu d'annoncer que le gouvernement va donner de l'argent qu'il n'a pas, ils peuvent saisir l'occasion d'accorder un allègement fiscal qui ne coûtera rien à l'État et qui créera des emplois.

Ce fut un plaisir d'approfondir le dossier, de présenter le projet de loi à la Chambre des communes et de bien en débattre. J'ai hâte de voir le résultat du vote par appel nominal mercredi. Espérons que cinq de mes collègues ou plus se lèveront dans un instant.

• (1155)

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et cinq députés ou plus s'étant levés:*

**Le vice-président:** Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 21 septembre, immédiatement avant la période réservée aux initiatives parlementaires.

• (1200)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

**Le vice-président:** Comme il est 11 h 57, la séance est suspendue jusqu'à midi.

*Initiatives ministérielles*

(La séance est suspendue à 11 h 57.)

REPRISE DE LA SÉANCE

(La séance reprend à midi.)

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 17 juin, de la motion portant que le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec la députée de Labrador. Je n'aurai donc que 10 minutes pour parler de ce projet de loi très important.

Il s'agit d'une question au sujet de laquelle les conservateurs étaient vraiment déconnectés des réalités des Canadiens ordinaires. C'est ce qui explique que le premier ministre actuel soit au pouvoir, lui qui, même avant d'être élu à la chefferie du Parti libéral, parlait de la classe moyenne, dont il a toujours reconnu l'importance pour l'économie et la prospérité future du Canada. Le gouvernement conservateur n'a jamais vraiment compris cela. En effet, il suffit de penser à la façon dont les députés de l'autre côté ont voté par rapport au projet de loi. Je les invite à tenir compte des souhaits exprimés par les Canadiens et de ne pas voter comme ils l'ont fait à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-2. S'ils avaient une idée de ce que vivent les Canadiens, ils reconnaîtraient les mérites du projet de loi C-2. L'enjeu dépasse le projet de loi C-2. Il en va de la classe moyenne du Canada et des gens qui veulent en faire partie.

Il y a maintenant plus de 25 ans que j'occupe des fonctions parlementaires à l'échelle provinciale ou fédérale. Or, je n'ai jamais vu un gouvernement aussi déterminé à aider les Canadiens de la classe moyenne. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que je recommande fortement aux députés de toutes les allégeances politiques d'appuyer le projet de loi C-2 et de voter en faveur de son adoption. S'ils comprennent comment fonctionne l'économie, alors je crois qu'ils se rendront compte à quel point il est important d'aider la classe moyenne. Par exemple, si la classe moyenne bénéficie d'un allègement fiscal ou s'enrichit, notre économie sera plus prospère. Pourquoi? Parce que si les Canadiens de la classe moyenne ont plus d'argent, ils auront alors un revenu disponible plus élevé à investir dans notre économie.

Il a été amplement documenté et démontré que les gens de la classe moyenne dépensent leur argent lorsqu'ils ont confiance en l'économie. Ces dépenses permettent alors aux petites entreprises et à bien d'autres personnes de s'enrichir et d'améliorer leur sort.

Bien que nous entendions parfois des messages contradictoires de la part des conservateurs et des néo-démocrates, je trouve intéressant que ces deux partis semblent unis dans leur lutte contre le projet de loi C-2. J'ai du mal à comprendre pourquoi. Les députés de ces partis nous demandent notamment pourquoi le gouvernement n'appuie pas les petites entreprises. Or, ce projet de loi aiderait davantage les petites entreprises du Canada que n'importe quelle mesure prise par l'ancien gouvernement Harper durant ses 10 années au pouvoir. Il permettrait aux contribuables de garder plus d'argent dans leurs poches et, ainsi, de pouvoir dépenser. Nous pouvons demander l'opinion des propriétaires de petites entreprises, comme je l'ai fait,

ou celle des électeurs, comme bon nombre de mes collègues l'ont fait de manière très réelle et tangible au cours de l'été. Ils nous diront que le meilleur cadeau que nous pouvons donner à une petite entreprise n'est pas nécessairement un allègement fiscal, mais plutôt des consommateurs. Les propriétaires de petites entreprises veulent que les gens rentrent dans leurs magasins, achètent leurs produits et les consomment.

● (1205)

C'est là l'objet du projet de loi C-2. Il donnerait une somme considérable d'argent à la classe moyenne canadienne. Ce projet de loi n'est pas simplement de belles paroles. Il s'agit de la première mesure législative présentée à la Chambre des communes par le premier ministre, et elle s'applique à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Nous voulions non seulement accorder un allègement fiscal à la classe moyenne, mais également qu'il entre en vigueur le plus tôt possible. Nous l'avons vu dans la mise en oeuvre de la politique gouvernementale. Il s'agissait d'une importante promesse électorale faite aux Canadiens. Le premier ministre et le gouvernement donnent suite à cette promesse. Nous devrions reconnaître la valeur de la mesure législative. Elle reflète les souhaits des Canadiens et respecte la promesse prise par le gouvernement.

D'autres critiques portant sur le projet de loi C-2 n'ont rien à voir avec cette mesure législative. Les néo-démocrates s'interrogent au sujet de ceux qui gagnent moins que le seuil d'admissibilité à l'allègement fiscal. Il est important de souligner que plus de neuf millions de Canadiens bénéficieront de cet allègement. Le NPD refuse d'admettre que c'est là la première d'une série d'étapes. Mes collègues néo-démocrates n'ont qu'à examiner l'Allocation canadienne pour enfants. Certaines des familles les plus pauvres du pays bénéficient d'une hausse considérable de leurs allocations. Il faut revenir loin en arrière pour trouver un gouvernement qui aurait pris des mesures sociales aussi importantes dans le but de tirer les enfants de la pauvreté. Des centaines de milliers d'enfants seront tirés de la pauvreté grâce à l'Allocation canadienne pour enfants. Des familles de partout au pays reçoivent déjà cette allocation libre d'impôt.

Il ne s'agit là que d'une des mesures destinées à aider les Canadiens à faible revenu qui aspirent à grossir les rangs de la classe moyenne. Et qu'en est-il des autres personnes les plus vulnérables de la société, nos aînés? On repère facilement certains des aînés les plus vulnérables, car ils bénéficient du Supplément de revenu garanti. Une hausse importante à ce chapitre était prévue dans le plus récent budget. Je crois que certains aînés recevront 900 \$ de plus par année. Pour les aînés qui vivent dans la pauvreté et qui bénéficient du Supplément de revenu garanti, ces 900 \$ équivalent à des milliers de dollars pour ceux qui gagnent 100 000 \$ par année. Il s'agit donc d'une hausse importante pour ces aînés vulnérables. Grâce au projet de loi C-2, ils constatent que le gouvernement se soucie vraiment d'eux et est prêt à investir dans la classe moyenne canadienne. Nous n'avons toutefois pas oublié les personnes les plus vulnérables, comme les enfants et les aînés, et plus particulièrement ceux qui reçoivent le Supplément de revenu garanti.

Nous n'avons pas constaté une telle redistribution de la richesse depuis des décennies. Ce projet de loi est en partie possible grâce à une nouvelle mesure fiscale ciblant les Canadiens dont le revenu annuel imposable est supérieur à 200 000 \$. C'est ce qu'on attend du gouvernement. Cela rendra le système d'autant plus équitable.

*Initiatives ministérielles*

•(1210)

Quand on regarde le projet de loi C-2, je crois que nous pouvons dire qu'il mettra en oeuvre les allègements fiscaux que nous avions promis.

J'ai commencé mon intervention en disant que les conservateurs étaient coupés des réalités des Canadiens. Ils peuvent aujourd'hui prouver qu'ils les écoutent au contraire en votant en faveur du projet de loi C-2.

**Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC):** Monsieur le Président, je me rappelle très clairement qu'il y a environ un an, pendant la campagne électorale, les libéraux parlaient de baisser les impôts de la classe moyenne. Le hic, c'est qu'ils n'ont jamais défini l'expression « classe moyenne ». Je sais que le revenu du député d'en face est dans la tranche d'imposition qui profitera le plus des allègements fiscaux promis, mais je crois que peu de Canadiens considéreraient que les députés font partie de la classe moyenne.

J'aimerais donc demander une chose au député: pourrait-il définir l'expression « classe moyenne » et nous dire si, à son avis, les députés sont ceux qui devraient profiter le plus de cette initiative, car c'est bel et bien ce qui ressort des mesures prises par les libéraux?

**M. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, si c'est ainsi que les députés conservateurs entendent expliquer pourquoi ils voteront contre la mesure législative à l'étude, libre à eux, mais cela me semble douteux comme stratégie.

Les enseignants, les pompiers, les professionnels, les ouvriers d'usine: ce sont eux qui profiteront le plus de ces allègements fiscaux. Ces travailleurs font partie de la classe moyenne canadienne. Ils triment dur pour bâtir notre société et ils font partie du groupe qui, en tout et pour tout, profitera le plus de ces mesures. Si les députés veulent se montrer tatillons, je me ferai un plaisir de dresser le portrait global des contribuables qui profiteront de ces mesures, de la classe moyenne canadienne et des personnes qui souhaiteraient en faire partie.

**M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD):** Monsieur le Président, nous savons que les deux tiers des Canadiens, 17,9 millions de Canadiens, ne bénéficieront pas de cet allègement fiscal des libéraux. En fait, ceux qui travaillent à temps plein et qui gagnent 45 000 \$ par année, soit 23 \$ l'heure ou moins, n'obtiendront rien.

Les libéraux parlent d'aider les gens qui ne font pas partie de la classe moyenne à en faire partie, mais ils les oublient en proposant cet allègement fiscal. Ils leur disent qu'ils vont aider à faire croître la classe moyenne. Or, les gens qui bénéficieront le plus de ce projet de loi fiscal sont ceux qui gagnent entre 100 000 \$ et 200 000 \$ par année, ou entre 50 \$ et 100 \$ l'heure. Même ces gens trouvent injuste que ceux qui gagnent 23 \$ ou moins l'heure ne reçoivent rien.

J'aimerais que le député nous dise ce qu'est la classe moyenne selon les libéraux, car au Canada, la rémunération médiane est de 31 000 \$ par année. Je sais que dans sa circonscription, elle est de 24 000 \$ par année. Dans la mienne, elle est de 26 000 \$ par année. Le député aime bien réprimander les conservateurs en soutenant qu'ils sont déconnectés des Canadiens et de la classe moyenne. J'aimerais donc qu'il définisse la classe moyenne selon les libéraux.

**M. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, si le député veut bien se donner la peine de lire le projet de loi, il verra très bien en quoi consiste la classe moyenne.

Cela dit s'il veut qu'on en décide à la prochaine élection, que ce soit en 2019 ou à un autre moment, libre à lui. J'invite toutefois les

députés qui votent contre ce projet de loi à expliquer aux enseignants, aux pompiers, aux travailleurs de la santé, aux nombreux professionnels, aux ouvriers et aux travailleurs laborieux de la classe moyenne dont j'ai parlé, qu'ils l'ont fait en ne pensant qu'à leurs propres intérêts.

Lorsque le député fait allusion à ceux dont le revenu est inférieur à 45 000 \$, pensez à ceux qui ont des enfants et qui profitent de la nouvelle Allocation canadienne pour enfants. Le NPD préfère l'oublier.

•(1215)

**M. Gary Anandasangaree (Scarborough—Rouge Park, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à remercier mon ami d'avoir exposé les besoins prioritaires de la classe moyenne auxquels répond le gouvernement.

Cet été, j'ai rencontré beaucoup de gens qui ont reçu pour la première fois l'Allocation canadienne pour enfants, qui n'est pas imposée. Cela fait une immense différence dans leur vie.

Le député pourrait-il faire ressortir certaines caractéristiques du compte d'épargne libre d'impôt? Il s'agissait d'une mesure à courte vue, privant les générations futures de recettes fiscales. Pourrait-il indiquer de quelle façon ces changements profiteront immédiatement à l'économie tout en offrant aux futures générations un flux ininterrompu de recettes fiscales?

**M. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, nous nous sommes demandé comment nous pourrions nous y prendre pour apporter un changement fiscal qui aiderait véritablement la classe moyenne du Canada, et nous avons déterminé que le projet de loi C-2 serait le moyen le plus simple et le plus efficace d'aider les contribuables de la classe moyenne à conserver plus d'argent.

Si on compare cette façon de faire à celle des conservateurs, qui ont dit que l'augmentation relative au CELI donnerait lieu à des avantages fiscaux, on constate qu'il s'agit de deux approches bien différentes. Je suis d'avis que notre approche est beaucoup plus directe et que des millions de Canadiens en profiteront. C'est beaucoup plus que ce que le gouvernement précédent a proposé.

**Mme Yvonne Jones (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi C-2. Je remercie mon collègue de Winnipeg-Nord d'avoir partagé son temps de parole avec moi aujourd'hui.

Le projet de loi C-2 vise à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Il cadre parfaitement avec ce que le Parti libéral avait annoncé pendant la campagne électorale et ce que le premier ministre a déclaré dans les jours qui ont suivi la campagne. Le projet de loi C-2 réduirait l'impôt sur le revenu de nombreux Canadiens et leur permettrait de disposer de plus d'argent. Le projet de loi prévoit aussi de nouvelles augmentations du taux d'imposition marginal des particuliers ayant un revenu imposable plus élevé. Je ne comprends pas du tout pourquoi certains députés refuseraient d'appuyer cette mesure législative. Le projet de loi C-2 permettrait à un plus grand nombre de familles, des familles de la classe moyenne, de disposer de plus d'argent, ce dont elles ont bien besoin.

Le projet de loi C-2 est une bonne mesure législative. C'est un bon projet de loi, car il aidera de nombreuses familles de la classe moyenne et de nombreux contribuables qui font eux aussi partie de cette catégorie à aller de l'avant et à faire des choses qu'ils ne pouvaient pas faire auparavant parce qu'ils payaient plus d'impôt et n'étaient donc pas en mesure de reprendre le dessus.

### *Initiatives ministérielles*

Avec le projet de loi C-2, le gouvernement permet aux familles et aux travailleurs de la classe moyenne de reprendre le dessus. Nous les laissons souffler un peu, car c'est ce que les Canadiens veulent. C'était d'ailleurs un volet important du programme électoral du Parti libéral du Canada. Les Canadiens ont pu se faire entendre aux dernières élections et ils ont choisi que des réformes soient apportées à la loi de l'impôt sur le revenu pour que la classe moyenne du Canada puisse progresser. C'est exactement ce que nous faisons.

Nous apportons des changements en rajustant directement les taux d'imposition sur le revenu pour qu'un plus grand nombre de travailleurs assujettis à l'impôt sur le revenu se classent dans une tranche d'imposition inférieure. Les contribuables à revenu élevé paieront un peu plus d'impôt, comme nous leur avons aimablement demandé et comme ils avaient accepté de le faire. Nous avons aussi lancé l'allocation pour enfants en juillet dernier. Grâce à cette initiative du gouvernement libéral, plus de familles toucheront plus d'argent sous la forme d'une allocation pour enfants non imposable. Les familles n'auront plus à ajouter ces prestations à leur revenu, comme c'était le cas sous l'ancien gouvernement, si bien qu'il leur restait moins d'argent au bout du compte.

Le gouvernement fera en sorte que l'allocation pour enfants soit non imposable. Nous allons mieux équilibrer les choses afin que les familles ayant besoin de l'allocation puissent l'obtenir pour prendre soin de leurs enfants. Ainsi, les personnes touchant les revenus les plus élevés ne pourront pas obtenir l'allocation pour enfants. Elles pourront toutefois se consoler en se disant que leurs concitoyens à faible revenu pourront se servir de cette petite somme supplémentaire pour aider leurs enfants à participer à des activités, à fréquenter l'école, à poursuivre une carrière et à mener une bonne vie. Il s'agit d'améliorer l'équité et l'équilibre, dans l'intérêt des Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

En plus de proposer des changements à la Loi de l'impôt sur le revenu, comme la création de l'allocation pour enfants, nous allons accroître le Supplément de revenu garanti pour les aînés célibataires. Lors de la campagne électorale, il s'agissait d'un enjeu très important pour les aînés, en particulier les veufs et les veuves, qui estimaient avoir besoin d'une bonification du Supplément de revenu garanti afin de pouvoir subvenir à leurs besoins. C'est ce que nous avons fait, et cette mesure les aidera énormément.

Nous avons également apporté des améliorations au programme d'assurance-emploi. Nous l'avons élargi de manière à inclure les régions du pays qui étaient les plus durement touchées à l'époque, y compris ma province, Terre-Neuve-et-Labrador, et l'Alberta. Ces deux provinces traversent une période d'importantes transitions.

En plus des allègements de l'impôt sur le revenu, de l'allocation pour enfants et de l'augmentation du Supplément de revenu garanti, nous avons bonifié le programme d'assurance-emploi afin d'aider les personnes qui se retrouvent au chômage à traverser cette période difficile.

● (1220)

Par ailleurs, nous devons également examiner la façon dont nous investissons dans les grands projets d'infrastructures, ce qui s'inscrit dans la stratégie que le gouvernement a adoptée pour améliorer le sort des Canadiens et parvenir à un plus juste équilibre.

Au cours de notre première année au pouvoir, nous avons déjà consenti des investissements dans les transports en commun, les transports en général, le logement et les infrastructures, ce dont le pays avait grand besoin. Ces investissements ne visent pas seulement à satisfaire des besoins immédiats; ils visent aussi à assurer la prospérité économique des régions bénéficiaires. Cela contribue bien

sûr à créer de nouvelles possibilités et de nouveaux emplois dans de nombreuses régions du pays. Les gens en voient très rapidement les retombées sur leur revenu disponible, au sein de leur propre famille et dans leur collectivité. C'est très important.

Comme je l'ai dit, avec les changements que nous sommes en train d'apporter à la Loi de l'impôt sur le revenu, les Canadiens qui avaient un revenu personnel imposable de plus de 45 000 \$ par an verront leur taux d'imposition passer de 22 % à 20,5 %. Nous allons également introduire un nouveau taux d'imposition marginal de 33 %, à l'intention des Canadiens dont le revenu imposable s'élève à plus de 200 000 \$ par an.

Les députés de l'opposition dénoncent ces mesures, mais ils savent très bien que nous avons raison de les prendre. Que c'est exactement ce qu'il faut faire. Ils savent aussi que ces mesures vont profiter aux familles. Ils avaient la possibilité de le faire, mais ils ne l'ont pas fait. Ils ont préféré répartir les richesses du pays d'une façon différente, par exemple en accordant davantage d'allègements fiscaux aux Canadiens fortunés qu'aux Canadiens à revenus modestes. Le gouvernement actuel a choisi de faire les choses différemment et d'assurer un plus juste équilibre entre tous les Canadiens de toutes les régions du pays.

Je représente une circonscription composée de Canadiens de la classe moyenne, qui gagnent entre 40 000 et 100 000 \$ par an. Ce sont eux qui travaillent pour les usines, les mines, les projets hydroélectriques, les écoles, les hôpitaux, les services d'incendie et les services de police. Ce sont des Canadiens de la classe moyenne.

Nous savons que, depuis 10 ans, leur pouvoir d'achat a diminué, et nous voulons donc leur donner la possibilité de faire du rattrapage, de s'installer plus solidement dans la classe moyenne et de permettre à leur famille d'en profiter également. Les moyens que nous utilisons sont des réductions de l'impôt sur le revenu, l'allocation pour enfants, le Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées et des investissements dans les programmes d'infrastructures, ce qui va bénéficier aux collectivités, aux entreprises et aux Canadiens de toutes les régions du pays.

Je doute sincèrement qu'un député de cette Chambre soit capable d'invoquer une seule bonne raison de ne pas appuyer les changements que nous proposons pour aider les familles de la classe moyenne à augmenter leur revenu disponible.

● (1225)

**Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC):** Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée du Labrador du discours qu'elle vient de prononcer, mais je crois qu'elle a oublié de dire aux Canadiens une chose très importante.

Lorsqu'ils ont commencé à parler d'une réduction d'impôt pour la classe moyenne, pendant la campagne électorale, les libéraux ont promis que cette mesure n'aurait aucune incidence sur les recettes. Autrement dit, que le supplément versé par les riches compenserait le manque-à-gagner. Mais ce que la députée ne dit pas aux Canadiens, c'est que cette mesure va aggraver le déficit. Le directeur parlementaire du budget estime qu'elle va coûter 8,9 milliards de dollars pour les six prochaines années.

Lorsque la députée était en campagne, a-t-elle promis à ses électeurs que cette mesure n'aurait aucune incidence sur les recettes, car ce n'est manifestement pas le cas?

*Initiatives ministérielles*

**Mme Yvonne Jones:** Monsieur le Président, ce que nous avons dit pendant la campagne électorale, et que nous continuons de dire d'ailleurs, c'est que les changements que nous apportons à la Loi de l'impôt sur le revenu leur permettront d'avoir plus d'argent disponible.

Le gouvernement précédent servait les intérêts des Canadiens les plus fortunés. Il ne se souciait pas d'améliorer le sort des Canadiens de la classe moyenne.

Nous sommes parfaitement conscients du problème, et nous sommes précisément en train d'y remédier. Nous avons déjà modifié plusieurs lois en conséquence. Nous respectons donc la promesse que nous avons faite pendant la campagne électorale, et nous allons nous assurer que les Canadiens de la classe moyenne en bénéficient.

**M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NDP):** Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur le commentaire de la députée de Kamloops—Thompson—Cariboo, quand elle a dit que cette mesure allait coûter à l'ensemble des contribuables canadiens 8,9 milliards de dollars au cours des quatre ou cinq prochaines années.

Comment le gouvernement libéral peut-il avaliser une telle dépense alors qu'elle ne servira même pas à aider ceux qui en ont le plus besoin? Ce n'est peut-être pas une réduction d'impôt pour les super riches, mais c'est tout de même une réduction d'impôt pour la classe moyenne supérieure, voire la classe supérieure tout court. Ceux qui gagnent 45 000 \$ par an — et ils sont nombreux, puisqu'ils représentent près de 60 % des Canadiens — ne bénéficieront pas de cette réduction d'impôt. Or, ce sont eux qui vont finir par payer ces 8,9 milliards de dollars.

Je me demande comment le gouvernement peut avaliser une telle réduction d'impôt étant donné la situation dans laquelle se trouve notre pays.

**Mme Yvonne Jones:** Monsieur le Président, il faut bien comprendre que la réduction d'impôt que le gouvernement propose aujourd'hui n'aura aucun impact négatif sur qui que ce soit au Canada, sauf ceux qui ont un revenu supérieur à 200 000 \$ par an. Il faut que ce soit clair.

Le Nouveau Parti démocratique pourrait peut-être nous dire ce qu'il pense de l'approche adoptée dans ce projet de loi à propos des CELI. Le plafond de cotisation sera ramené de 10 000 à 5 500 \$, pour la simple raison que les Canadiens ayant des revenus modestes ne pouvaient pas se prévaloir du CELI. Nous estimons que cela permettra au gouvernement de faire des économies, non seulement dans l'immédiat, mais pour les prochaines générations.

• (1230)

**M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NDP):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui pour parler de cet important projet de loi et souhaiter à tous les députés la bienvenue à la Chambre en cette première journée de reprise des travaux parlementaires. J'espère que tous mes collègues ont passé un bel été et qu'ils sont prêts à recommencer à travailler au nom des Canadiens dans l'ensemble de nos circonscriptions.

Le projet de loi C-2 a été examiné en première lecture à la Chambre le 9 décembre 2015, après l'adoption d'une motion de voies et moyens. À ce moment-là, le Nouveau Parti démocratique a voté pour ce projet de loi, en deuxième lecture, afin de pouvoir proposer ses amendements pour que le projet de loi soit progressiste et conforme à tous les discours dont il a fait l'objet pendant la campagne électorale, puis à la Chambre, à l'époque.

Bien qu'ils aient été appuyés par divers intervenants, nos amendements ont été rejetés en comité. Nous ne pouvons donc pas donner notre appui au projet de loi en troisième lecture dans sa forme actuelle et nous nous y opposerons.

Le projet de loi C-2 modifie certaines dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu, par exemple, le crédit d'impôt pour dons, l'imposition en cas de fractionnement des revenus, l'impôt que doit verser une fiducie non testamentaire, l'impôt remboursable sur le revenu de placement, les sociétés privées, l'impôt sur les dividendes évaluable, le plafond des cotisations aux CELI ou comptes d'épargne libre d'impôt et, qui plus est, les taux d'imposition sur le revenu auxquels les Canadiens sont assujettis dans ce pays.

Les néo-démocrates ont fait part de leur position à propos de deux composantes importantes du projet de loi C-2: la modification des taux d'imposition des revenus et le nouveau plafond des cotisations aux CELI. Notre approche était alors prudente et fondée sur des principes et elle est maintenant prudente et réfléchie. Même si nous sommes d'accord avec la proposition du gouvernement de limiter les cotisations aux CELI à 5 500 \$, nous ne pouvons accepter les modifications aux taux d'imposition envisagées par le gouvernement libéral, modifications qui profiteront surtout aux mieux nantis.

Je vais mettre cela en contexte. Après quasiment une décennie de croissance économique poussive et de gestion mal avisée par le gouvernement conservateur précédent, les travailleurs canadiens, les Canadiens de la classe moyenne et les membres de leur famille travaillent plus fort que jamais, et pourtant leur situation s'aggrave. Aujourd'hui, le Canada a surtout besoin d'un gouvernement qui s'élèvera contre ce modèle et cette orientation, contre les inégalités de plus en plus nombreuses. Force nous est toutefois de constater, à l'analyse des dispositions du projet de loi et à la façon dont le gouvernement manipule les taux d'imposition, que les libéraux feront justement le contraire.

Les libéraux n'ont eu de cesse de dire qu'ils ont un plan pour aider les Canadiens de la classe moyenne et les autres. Ils ont promis un changement, un changement rapide, urgent et positif. Cependant, depuis qu'ils sont au pouvoir, les libéraux ont largement oublié les citoyens de la classe moyenne réelle du Canada et, sans l'ombre d'un doute, comme je vous en ferai la preuve à l'aide de chiffres, ils ont complètement ignoré les travailleurs et les petits salariés dans le cadre de ce projet de loi.

Le projet de loi C-2 aurait dû être, pour les libéraux, l'occasion de passer de la théorie à l'action. Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est produit. Le plan fiscal des libéraux n'offre rien à 60 % des Canadiens. J'ai prêté une oreille attentive à ce qu'a dit mon collègue d'en face qui nous a invités à faire de ce projet de loi un enjeu des prochaines élections canadiennes. Quand les deux tiers des Canadiens ne touchent pas un sou noir de ces changements fiscaux et constatent que ceux qui gagnent plus de 89 000 \$ dans ce pays ramassent la part du lion des réductions fiscales, tandis que plus de 17 millions de Canadiens et plus ne reçoivent pas un sou, c'est avec plaisir que j'en ferai un enjeu électoral et que j'entamerai un débat avec mon collègue pour déterminer qui sont les véritables bénéficiaires de ce projet de loi.

Jour après jour, le gouvernement joue les vedettes, et plonge dans la rhétorique et dans la manipulation des médias. Mais regardons ce qui va nous surprendre. Regardons les faits. Regardons les chiffres. Le gouvernement propose de réduire la deuxième fourchette d'imposition du revenu des particuliers de 22 % à 20,5 % et d'augmenter le taux d'imposition de 29 % à 33 % dans le cas des personnes gagnant plus de 200 000 \$.

*Initiatives ministérielles*

Voici à quoi ressembleront les taux d'imposition du Canada une fois que ce projet de loi sera en vigueur. Le taux actuel des personnes qui gagnent 45 282 \$ ou moins est de 15 %, et leur nouveau taux d'imposition sera de 15 %. Ce projet de loi n'accordera aucune baisse d'impôt à ces contribuables. Les gens qui gagneront entre 45 282 \$ et 90 563 \$ — soit la fourchette d'imposition suivante — bénéficieront d'une baisse d'impôt de 1,5 %. Pour la fourchette allant de 90 563 \$ à 140 388 \$, le taux d'imposition restera le même. De 140 388 \$ à 200 000 \$, le taux d'imposition restera aussi le même. Au-delà de 200 000 \$, comme je le disais, le taux d'imposition passera de 29 % à 33 %.

● (1235)

En analysant ce plan fiscal des libéraux, on découvre qu'en fait ce programme de réduction des taux d'imposition avantage surtout les Canadiens les plus riches. Le plan fiscal du premier ministre exclut les Canadiens dont le revenu ne se situe pas dans la deuxième fourchette d'imposition, soit la grande majorité de ceux qui gagnent moins de 45 000 \$.

Personne n'est tenu de m'écouter, et nous ne devrions absolument pas écouter les doreurs d'image du gouvernement, alors voyons ce que dit le directeur parlementaire du budget. Selon lui, on estime que 17,9 millions de Canadiens qui soumettront une déclaration d'impôt sur le revenu en 2016 se situeront dans la première fourchette d'imposition. Ces personnes ont un revenu imposable et déclareront un revenu inférieur à 45 282 \$. Par conséquent, elles ne gagneront pas assez pour profiter d'une modification des taux d'imposition qu'apportent les libéraux. On constate donc que la proposition fiscale des libéraux exclut 60 % des salariés au revenu le plus faible, ceux qui gagnent moins de 45 282 \$.

Selon les derniers chiffres publiés par Statistique Canada, le revenu moyen des Canadiens s'élève à 40 000 \$, alors que le revenu médian est de 31 000 \$. Autrement dit, 50 % des Canadiens gagnent 31 000 \$ ou moins. Les Canadiens les plus vulnérables, ceux dont le revenu est égal ou inférieur aux revenus médian ou moyen, ne profiteront aucunement de ce plan des libéraux. En fait, seules les personnes dont le revenu se situe dans le premier, le deuxième ou le troisième décile recevront une baisse d'impôt.

Mon collègue de l'autre côté de la Chambre, le député de Winnipeg-Nord, a aussi affirmé que la meilleure chose que nous puissions faire pour les petites entreprises est de leur envoyer des clients. Tous les experts en économie au monde vous diront que les gens qui dépensent le plus de leur revenu disponible sont les travailleurs à faible revenu. Ils ne peuvent pas se permettre d'économiser. Chaque dollar que reçoit un travailleur canadien à faible revenu est un dollar qui circule dans l'économie et dans toutes les entreprises de son quartier. Pourtant, les deux tiers des Canadiens ne recevront pas un sou de plus à dépenser dans leur quartier et dans les petites entreprises. Comment le gouvernement peut-il dire que sa proposition stimulera la petite entreprise alors que les deux tiers des Canadiens n'auront pas un sou à dépenser dans leur quartier et dans de petites entreprises? Cela me dépasse.

Regardons les choses sous un autre angle. Les Canadiens dont le revenu se situe dans les 30 % des revenus les plus élevés sont ceux qui en profiteront le plus, tandis que les 10 % de Canadiens les plus riches empocheront la majeure partie des gains provenant de ces réductions fiscales. Même en augmentant l'impôt sur le revenu de ceux qui gagnent plus de 200 000 \$, le plan des libéraux consent des avantages trois fois plus élevés aux personnes dont le revenu annuel est de 210 000 \$ ou plus qu'à celles qui gagnent 50 000 \$.

Les néo-démocrates estiment qu'une réduction fiscale pour la classe moyenne bénéficierait à un plus grand nombre de Canadiens. Ce n'est pas ce qui se produira avec ce projet de loi. Les travailleurs à plein temps qui gagnent moins de 23 \$ l'heure, comme la plupart des habitants de ma circonscription, Vancouver Kingsway, ne bénéficieront d'aucune baisse d'impôt, tandis que ceux qui gagnent plus de 100 \$ l'heure auront droit à la réduction fiscale maximale. Les libéraux proposent un bien étrange plan fiscal pour la classe moyenne.

En utilisant les chiffres du Guichet emploi du gouvernement du Canada, tournons nous encore une fois vers une autre source objective qui a démontré à qui profiteraient ces changements.

Un employé de bureau rémunéré à un taux médian de 19 \$ ne gagnerait pas un sou avec ce plan fiscal. Une coiffeuse rémunérée à un taux médian de 13,25 \$ l'heure n'obtiendrait pas un sou. La travailleuse d'une usine de transformation de poisson qui gagne en moyenne un salaire médian de 12,50 \$ l'heure n'obtiendrait pas un sou. Un commis de banque qui gagne en moyenne un salaire médian de 17,20 \$ l'heure n'obtiendrait pas un sou de ce plan fiscal. Un chauffeur d'autobus qui gagne un revenu médian de 20 \$ l'heure n'obtiendrait pas un sou non plus. Une éducatrice en garderie rémunérée à un taux médian de 17,35 \$ l'heure n'obtiendrait pas un sou des libéraux. La nounou des enfants du premier ministre, qui gagne 18,20 \$ l'heure, n'obtiendrait pas un sou des libéraux, non plus que son aide-cuisinier, qui gagne de 20 à 21,68 \$ l'heure.

Voyons maintenant à qui profiterait le plan fiscal des libéraux. Un avocat rémunéré au taux horaire médian de 53,91 \$ se verrait offrir 679,22 \$ à titre gracieux des libéraux.

● (1240)

Un député, dont on pourrait dire difficilement qu'il fait partie de la classe moyenne avec un salaire annuel de base de 170 000 \$, toucherait 679,22 \$. Arrêtons-nous ici et comparons les chiffres. Un député obtiendrait un remboursement du gouvernement de près de 700 \$, tandis que les commis de bureau, les éducateurs en garderie et les chauffeurs d'autobus n'obtiendraient rien.

Voilà ce que propose le gouvernement libéral pour rendre le régime fiscal plus équitable. Après avoir pris connaissance de ces chiffres, aucun Canadien ne sera d'accord pour dire que ces mesures rendront notre régime fiscal plus équitable.

Contrairement à ce qu'ont prétendu les libéraux durant la campagne électorale, les recettes générées par la hausse des impôts des très riches ne suffiront pas à financer leur plan.

Je constate que les libéraux refusent systématiquement de répondre aux questions de l'opposition conservatrice et à celles des néo-démocrates, qui cherchent à les obliger à tenir la promesse électorale qu'ils ont faite aux Canadiens.

De ce côté-ci de la Chambre, nous croyons que les candidats devraient être tenus de dire la vérité aux Canadiens durant une campagne électorale. Or, les libéraux ont dit aux Canadiens que, s'ils étaient élus, les réductions d'impôt accordées à la classe moyenne n'auraient aucune incidence sur les recettes fiscales et seraient compensées par une hausse de l'impôt des Canadiens les plus riches. Voilà ce qu'ils ont affirmé aux Canadiens.

Après les élections, on s'est rendu compte que les libéraux s'étaient trompés de plusieurs milliards de dollars. Aujourd'hui, on estime qu'il faudra emprunter environ 7 milliards de dollars de plus pour financer cette réduction d'impôt, puisque les libéraux se sont complètement fourvoyés dans leurs calculs.

*Initiatives ministérielles*

Pour ce qui est de Vancouver Kingsway, j'ai fait ma petite étude. D'après les chiffres de Statistique Canada pour 2010, environ 70 % des travailleurs de ma circonscription ne profiteront absolument pas de cette réduction, car leur revenu imposable ne dépasse pas 45 282 \$. Dans ma circonscription, 25 635 personnes ont déclaré un revenu imposable de plus de 45 000 \$, et 58 480 ont déclaré un revenu imposable inférieur à 45 282 \$. Le revenu médian des habitants de ma circonscription, Vancouver Kingsway, est de 22 614 \$, et leur revenu moyen, de 30 639 \$.

Je crois que c'est une circonscription typique, qui ressemble à la plupart des autres circonscriptions canadiennes. Mettons de côté le blabla du gouvernement libéral sur la classe moyenne et sur le fait que la mesure va profiter à tout le monde. Les chiffres ne mentent pas et ils disent clairement que la plupart des Canadiens ne toucheront pas un sou de cette réduction d'impôt, contrairement aux Canadiens plus fortunés.

J'aimerais maintenant parler de quelque chose qui n'a pas été mentionné, à savoir l'impact de cette mesure selon les sexes. Tout le monde sait que, dans notre pays, les femmes touchent un salaire nettement inférieur à celui des hommes, encore en 2016. Autrement dit, les femmes qui travaillent à plein temps gagnent moins que leurs collègues masculins.

Les chiffres que j'ai compilés pour Vancouver Kingsway le confirment. Chez les hommes, le revenu médian est de 25 532 \$, et pour les femmes, de 20 303 \$. C'est quand même 5 000 \$ de moins. Or, ce projet de loi qui aggrave les inégalités entre les riches et les travailleurs, moins fortunés, de la classe moyenne va avoir un impact encore plus négatif sur les femmes.

J'étais à la conférence, il y a quelques jours, où le premier ministre a déclaré que la pauvreté est sexiste. C'est vrai, sauf que le gouvernement qu'il dirige propose à la Chambre des mesures fiscales qui, parce qu'elles sont mal conçues, profiteront de façon disproportionnée aux hommes et nuiront de façon disproportionnée aux femmes.

J'aimerais dire quelques mots sur les changements apportés au plafond des contributions au CELI. Là-dessus, le NPD est d'accord avec le gouvernement. Les conservateurs voulaient faire passer le plafond de 5 500 à 10 000 \$. Les libéraux, il faut le reconnaître, ont fait campagne contre cette promesse électorale, et le NPD était d'accord, pour plusieurs raisons. Fondamentalement, en permettant à des Canadiens de défiscaliser une somme accrue, le CELI représente un coût pour le Trésor, et ce coût pour le Trésor signifie que le gouvernement a moins d'argent pour financer des programmes pourtant nécessaires, que les néo-démocrates vont défendre bec et ongles au cours de cette législature, dans des domaines comme l'assurance-médicaments, la garde d'enfants et les soins de santé.

• (1245)

De plus, des études indiquent que, puisque les investisseurs peuvent convertir leur portefeuille en CELI, la plupart des gens qui placent de l'argent dans un CELI ne font pas de nouveaux investissements. Autrement dit, ils déplacent leurs investissements.

Enfin, je ne connais pas beaucoup de Canadiens qui ont 10 000 \$ à mettre cette année dans un CELI.

J'aimerais faire certaines observations sur le plan que propose le Nouveau Parti démocratique.

Pour vraiment faire la différence au Canada, il faut rajuster le premier taux d'imposition. Comme nous l'avons fait au cours de la campagne électorale, nous proposons aujourd'hui au gouvernement de ramener le taux d'imposition de 15 à 14 % sur la première tranche

de revenu de 45 282 \$. Cette mesure permettrait à 83 % des contribuables de payer moins d'impôt. Selon le directeur parlementaire du budget, neuf millions de Canadiens qui ne bénéficient pas du programme fiscal de l'actuel gouvernement tireraient profit d'une telle mesure. Par surcroît, cette solution qui avantagerait un plus grand nombre de contribuables ne coûterait pas beaucoup plus cher. Nous soutenons qu'il serait aisé de récupérer la différence de coût en augmentant d'à peine un demi-point de pourcentage le taux d'imposition des grandes entreprises.

Je souligne que les libéraux sont au même diapason que les conservateurs à ce chapitre. Au Canada, le taux d'imposition des sociétés est déjà extrêmement faible, puisqu'il se situe à 15 %. Or, ni les libéraux ni les conservateurs n'envisagent de modifier ce taux dont bénéficient les grandes entreprises prospères. Une augmentation de un demi-point de pourcentage, soit de 15 à 15,5 %, pour de grandes sociétés rentables comme la Banque Royale ou la compagnie pétrolière Impériale, qui font énormément de profit au Canada, permettrait de laisser davantage d'argent dans les poches des Canadiens de la classe moyenne; ceux-ci pourraient ainsi faire circuler cet argent dans l'économie et stimuler les petites entreprises qui, du point de vue des néo-démocrates, sont celles qui méritent une réduction du taux d'imposition. Toutefois, les libéraux et les conservateurs ne partagent pas ce point de vue.

David Macdonald, du Centre canadien de politiques alternatives, Nicolas Zorn, de l'Institut du Nouveau Monde, Stephen Gordon, professeur d'économie à l'Université Laval, et Luc Godbout, professeur et titulaire de la chaire de recherche sur la fiscalité et les finances publiques de l'Université de Sherbrooke, sont tous exactement du même avis. Ils ont fait les calculs et ils disent tous la même chose: ces modifications au régime fiscal du Canada profiteraient aux riches et ne permettraient absolument pas d'aider les Canadiens les plus pauvres; il s'agit de mauvaises politiques économiques.

Les néo-démocrates interviendront à la Chambre et continueront à lutter contre ces mauvaises politiques et à se battre pour les millions de Canadiens à qui on devrait accorder des allègements fiscaux et qui devraient pouvoir compter sur le soutien de l'État au lieu de se faire servir les beaux discours d'un gouvernement qui se soucie plus de dorer son image que d'aider concrètement les millions de gens des quatre coins du Canada qui souffrent à cause des conditions économiques actuelles.

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'estime que le député et son parti ne s'aident pas en présentant comme ils le font le projet de loi ou le programme du gouvernement du Canada. Le budget et le projet de loi C-2 ont tous les deux été présentés. Le projet de loi C-2 accorde justement un allègement fiscal en ramenant de 22 à 20,5 % le taux d'imposition applicable à la tranche de revenu allant de 45 000 à 90 000 \$. Il ferait aussi passer le taux d'imposition des gens qui gagnent plus de 200 000 \$ de 29 à 33 %. Voilà ce sur quoi nous allons nous prononcer.

*Initiatives ministérielles*

Le député veut faire croire que le gouvernement du Canada néglige les autres contribuables. Le budget prévoit pourtant l'Allocation canadienne pour enfants, qui aide la plupart des gens que le gouvernement négligerait, si on en croit le député. En fait, lorsqu'on étudie le budget et le projet de loi, on constate que les faits qu'énonce le député sont tout simplement erronés. La question se résume à ceci: le député est-il en faveur d'un allègement fiscal pour les gens de la classe moyenne et d'une augmentation du taux d'imposition des gens qui gagnent plus de 200 000 \$? Voilà le fond de la question.

• (1250)

**M. Don Davies:** Monsieur le Président, c'est curieux. Mon collègue semble croire que tout le monde, au Canada, a des enfants et une famille. Ce n'est pas le cas, n'est-ce pas? La modification des taux d'imposition constitue une injustice flagrante, et accorder aux Canadiens un crédit pour enfants n'aide en rien les personnes à faible revenu qui n'ont pas d'enfant. Mon collègue en conviendra, je présume.

J'imagine que ce qu'il dit, c'est que les Canadiens à faible revenu qui n'ont pas d'enfant n'ont rien, mais que les riches profiteront des mesures du gouvernement libéral. C'est une logique tordue.

Je veux citer le directeur parlementaire du budget, qui a dit carrément que le programme avantage surtout les ménages à revenu ou à patrimoine élevé.

David Macdonald, du Centre canadien de politiques alternatives, a fait la preuve, en se servant de données de Statistique Canada, que les familles de la classe moyenne qui gagnent entre 48 000 \$ et 62 000 \$ n'économiseraient que 51 \$ par année, alors que celles qui gagnent entre 166 000 \$ et 211 000 \$ en recevraient 813.

Mon collègue peut bien répéter « la classe moyenne, la classe moyenne, la classe moyenne », mais ce que révèlent les chiffres, c'est que les Canadiens de la classe moyenne, qu'ils gagnent 48 000 \$, 62 000 \$ ou moins de 45 000 \$, n'obtiendront pas grand-chose, alors que ceux qui touchent plus de 150 000 \$ en profiteront. Cela ne correspond pas à la définition que donnent les néo-démocrates de la « classe moyenne ».

**Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC):** Monsieur le Président, je vais revenir sur une chose à laquelle le député et moi-même avons fait allusion. Nous rappelons qu'au cours de la campagne électorale de l'année dernière, les libéraux se sont engagés à réduire les impôts. Ils ont très clairement dit que l'allègement fiscal n'aurait aucune incidence sur les recettes. Nous savons maintenant que c'est une grosse bévue.

Le député pourrait-il nous parler un peu des calculs qu'il y a derrière tout cela et nous dire qui, en fin de compte, devra essuyer les pertes causées par cette baisse d'impôt?

**M. Don Davies:** Monsieur le Président, voilà une excellente question de la part de ma collègue. Elle a parfaitement raison. Je suis peut-être vieux jeu, mais je suis de ceux qui croient que, pendant une campagne électorale, les candidats devraient dire la vérité à ceux dont ils souhaitent obtenir le vote. Je crois aussi qu'il est très important d'assurer l'intégrité du système, de sorte que, lorsque les gens votent pour un parti, ils puissent effectivement s'attendre à ce que les politiciens tiennent parole.

Pendant la campagne électorale, les libéraux ont dit aux Canadiens que leur allègement fiscal pour la classe moyenne, dans la mesure où on peut encore parler de « classe moyenne » — un terme qui selon moi n'est pas vraiment exact —, sera financé par une hausse des impôts des Canadiens les plus riches. Je crois que le déficit n'était

que d'un milliard de dollars, et que plusieurs autres milliards se sont ajoutés au fil des ans. Le problème, c'est qu'avec le financement par le déficit le gouvernement emprunte de l'argent qu'il remet aux Canadiens riches, et que les Canadiens de tous les autres niveaux de revenu devront payer pour cet argent.

Il ne s'agit pas d'une erreur isolée. Pendant la campagne électorale, le premier ministre a également affirmé qu'il y aurait trois modestes déficits de 10 milliards de dollars, et qu'il équilibrerait le budget la quatrième année. À son tout premier budget, le gouvernement a prévu un déficit de 30 milliards de dollars, six années supplémentaires de déficits, et absolument aucun plan pour rééquilibrer le budget.

Ils n'ont pas fait venir 25 000 réfugiés avant la fin de l'année. Ils n'ont pas fait venir 25 000 réfugiés parrainés par le gouvernement. Ils ne rétablissent pas la livraison du courrier à domicile au pays. Je pourrais continuer d'énumérer les promesses non tenues par le gouvernement, mais nous avons encore toute la session pour le faire.

**M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NDP):** Monsieur le Président, il y a quelques jours, j'ai lu un article d'opinion intéressant rédigé par Robin Sears. Il disait que l'une des grandes réalités de la vie politique canadienne, c'est que les libéraux brisent toujours les coeurs progressistes.

Bien que je ne sois pas ici pour m'accorder un allègement fiscal, le projet de loi donnerait pourtant à tous les députés, moi y compris, un montant de 679 \$. Ce n'est pas cette classe moyenne que je suis venu représenter ici. Ce n'est pas là la classe moyenne que je suis venu défendre.

Le député d'en face, qui représente Winnipeg-Nord, aime beaucoup parler de l'allocation pour enfants. Il est vrai qu'elle offre une prestation maximale de 6 400 \$, mais ce qu'il omet de dire à la Chambre c'est que les frais de garde en Colombie-Britannique représentent le double de ce montant et qu'il n'y a pas suffisamment de places à prix abordable.

Je sais que mon collègue de Vancouver Kingsway est un excellent député pour sa région et qu'il reçoit des commentaires à ce sujet et sur bien d'autres projets de loi libéraux. J'aimerais beaucoup qu'il nous parle de ce que les habitants de sa circonscription pensent de la mauvaise voie qu'emprunte le gouvernement libéral.

• (1255)

**M. Don Davies:** Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue, qui fait un travail remarquable pour les gens de sa circonscription, sur l'île de Vancouver, de me poser cette question, car elle me permet de soulever l'enjeu primordial des services de garde d'enfants.

Les gouvernements libéraux antérieurs ont promis aux Canadiens un programme national de garderies. J'ai même souvent entendu les libéraux, dans cette enceinte, tenir les néo-démocrates responsables de l'incapacité des libéraux à établir un tel régime. Je n'arrive pas à comprendre comment cela aurait pu être le cas, alors que les libéraux ont formé pendant 13 ans des gouvernements majoritaires, mais je les ai quand même entendus faire cette affirmation.

Or, le Parti libéral forme actuellement un gouvernement majoritaire. Je mets au défi le gouvernement libéral de doter maintenant le pays d'un programme national de garderies faisant en sorte que tous les parents puissent confier leurs enfants à une garderie accessible qui offre des services de qualité à un prix abordable. Voyons si le gouvernement est capable de passer de la parole aux actes au lieu de se vanter de distribuer aux familles de l'argent qui ne leur suffit même pas pour s'occuper de leurs enfants.

*Initiatives ministérielles*

**Mme Cathy McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'être de retour dans cette enceinte. J'espère que tout le monde a pris le temps, cet été, de renouer avec la population de sa circonscription pour se mettre au courant de ce qui s'y passe. J'espère aussi que les députés ont su profiter un peu de l'été, qui est très court au Canada.

Il est intéressant de voir que nous reprenons aujourd'hui le débat sur le projet de loi C-2. Hier, j'ai trouvé un article qui dit que le gouvernement libéral a été, sur le plan législatif, le gouvernement le plus improductif que l'on ait pu voir depuis une vingtaine d'années. Les résultats de la législature sont bien maigres jusqu'ici, et le projet de loi C-2 en est un exemple.

Le projet de loi C-2 a été présenté en décembre dernier, et nous en sommes maintenant à la troisième lecture. Voilà qui montre bien l'incapacité des libéraux de faire adopter par la Chambre les projets de loi qu'ils qualifient d'importants. Néanmoins, je préférerais l'absence de projets de loi à des projets de loi mauvais comme le projet de loi C-2.

Comme il y a longtemps que nous n'avons pas étudié la question, voici un bref rappel. Le projet de loi C-2 contient un certain nombre de mesures, dont la modification du taux d'imposition marginal, l'abaissement du plafond de cotisation annuel à un CELI, et d'autres mesures, évidemment. Il y a des mesures essentiellement administratives qui portent notamment sur les crédits d'impôt pour dons de bienfaisance et sur les revenus de fiducie. Évidemment, on dira pendant le débat que ces mesures administratives sont relativement peu controversées. Ce sont surtout les mesures touchant le taux d'imposition marginal et les CELI qui posent problème.

Encore aujourd'hui, l'essentiel du débat consiste, jusqu'à présent, à entendre les libéraux déclarer fièrement que leur baisse d'impôt pour la classe moyenne était un grand pas en avant. Or, en réalité, les libéraux ont oublié de mentionner aux Canadiens deux détails très importants. D'une part, ils n'ont jamais défini ce qu'est la classe moyenne. Je pense que la plupart des Canadiens qui nous écoutent pourraient s'interroger sur le fait que, parmi les gens de la classe moyenne, les députés recevront 700 \$, alors que ceux qui gagnent 23 \$ l'heure n'obtiendront rien.

Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

La notion de classe moyenne est très mal définie, et je doute que beaucoup de nos compatriotes considèrent que les députés font partie de la classe moyenne et qu'ils méritent de bénéficier le plus des allègements fiscaux. Les conservateurs sont très certainement favorables aux allègements fiscaux, quelle qu'en soit la forme, mais, dans ce cas-ci, le principal problème tient aux effets qu'aura la baisse d'impôt annoncée. Le gouvernement s'est fourvoyé dans ses calculs. Les libéraux ont dit aux Canadiens qu'ils baisseraient leurs impôts et que cela n'aurait aucun effet sur les recettes de l'État, car ils entendaient augmenter du même coup l'impôt des contribuables à revenu élevé. Voilà l'engagement que les libéraux ont pris, la promesse qu'ils ont faite aux Canadiens. Mais ô surprise, voici qu'une fois au pouvoir, ils nous apprennent qu'ils se sont particulièrement gourés dans leurs calculs et que leur erreur coûtera 8,9 milliards de dollars sur six ans. Les libéraux se sont trompés de plus de 1 milliard de dollars par année.

Les libéraux s'étaient aussi engagés à limiter le déficit à 10 milliards de dollars. Il est aujourd'hui de 30 milliards. Ce n'est qu'une des mesures qui ajouteront au déficit et qui créeront nécessairement des problèmes pour ceux qui nous suivront.

On ne peut pas parler d'une promesse tenue. Les libéraux ont rompu la promesse qu'ils ont faite aux Canadiens, parce que leurs mesures ne seront pas sans effet sur les recettes de l'État. On nous a déjà expliqué que, qui dit dette dit impôts reportés. Qui fera les frais des 600 ou 700 \$ que récolteront les contribuables qui gagnent 160 000 \$ par année? Leurs enfants et leurs petits-enfants. Pour être franche, c'est irresponsable de la part du gouvernement de léguer — inutilement — une telle dette et un tel déficit à nos enfants et à nos petits-enfants. C'est carrément honteux.

• (1300)

Autre point que je souhaite aborder: le compte d'épargne libre d'impôt. Rien ne justifie la façon dont les libéraux ont organisé la réduction du taux d'imposition marginal. Ils ont abaissé le plafond de contribution au compte d'épargne libre d'impôt de 10 000 \$ à 5 000 \$ et des grenailles.

Voici en quoi consiste le compte d'épargne libre d'impôt, d'après un document publié par le ministère des Finances sur les dépenses fiscales et les évaluations.

Je cite:

Veiller à ce que le régime fiscal fournisse des incitatifs significatifs à l'épargne favorise une répartition plus efficiente entre les dépenses de consommation actuelles et futures. En particulier, l'accumulation d'épargne personnelle permet aux Canadiens d'améliorer leur niveau de vie et de mieux faire concorder le revenu et les dépenses de consommation lorsqu'ils planifient des événements importants de la vie, comme la retraite [ou l'achat d'une maison.] [...] [Elle] contribue à la croissance économique en ajoutant aux fonds qui peuvent être investis, ce qui accroît la capacité de produire des biens et des services.

D'après les données du programme, les Canadiens ont profité de l'économie d'impôt qu'offre le CELI. Celui-ci s'est avéré une méthode d'épargne prisée des Canadiens de tous âges. Je recommande ce document à tous ceux qui s'intéressent au CELI, à son impact et à ses avantages, car il est excellent.

Comment les libéraux justifient-ils leur décision de réduire le plafond de cotisation au compte d'épargne libre d'impôt? Ils ont affirmé que ce compte avantageait uniquement les riches, que ce n'était pas tout le monde qui pouvait y placer de l'argent et que ce n'était donc pas une bonne chose à faire.

Il y a 440 000 bénéficiaires du Supplément de revenu garanti qui ont placé 4,3 milliards de dollars dans leur compte d'épargne libre d'impôt. Cela nous donne un très bon exemple. Je pense que tout le monde peut imaginer à quel point il est difficile pour un aîné de vivre des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Cependant, supposons qu'il y a des aînés qui possèdent une maison, mais pas d'important moyen de subsistance. Ils vendent leur maison, ce qui leur permet d'avoir un tout petit coussin qu'ils peuvent investir dans leur compte d'épargne libre d'impôt et de se servir ensuite des intérêts réalisés pour les aider durant leur retraite et les périodes très difficiles. Bénéficier de cette allocation est très important pour les aînés qui investissent une petite partie du montant de la vente d'une maison dans un programme de Supplément de revenu garanti, ou pour les jeunes à Vancouver ou à Toronto. Nous savons à quel point il est difficile, à l'heure actuelle, pour les jeunes d'acheter une première maison. Les mesures que le gouvernement a prises dans ce domaine représentent donc un réel recul et sont vraiment honteuses.

*Initiatives ministérielles*

Les libéraux n'aiment pas que les gens disposent de leur argent comme bon leur semble. Ils imposent une augmentation du Régime de pensions du Canada, qui forcera non seulement les travailleurs, mais aussi les employeurs, à faire des contributions plus importantes. Ils aiment un régime que le gouvernement peut contrôler. Pour une raison quelconque, ils s'opposent aux régimes que les Canadiens contrôlent eux-mêmes. Les gens qui ne souhaitaient pas nécessairement contribuer davantage au Régime de pensions du Canada avaient la possibilité d'investir dans un compte d'épargne libre d'impôt. On évitait ainsi un modèle unique.

Ce qui m'inquiète beaucoup, c'est cette tendance irrépressible que le gouvernement semble avoir pour dépenser l'argent qu'il n'a pas, et pour créer des déficits, des dettes et des programmes gouvernementaux uniformes et inadaptés à la diversité des besoins.

• (1305)

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, un sujet doit immédiatement venir à l'esprit lorsqu'un député conservateur parle d'un projet de loi visant à réduire les impôts. Soyons très clairs, le projet de loi C-2 offre un allègement fiscal à des millions de Canadiens. J'avais l'impression que les conservateurs ont coutume d'appuyer les allègements fiscaux. Et c'est essentiellement ce que propose le projet de loi C-2: un allègement fiscal pour la classe moyenne laborieuse et pour ceux qui aspirent à en faire partie.

En tant que membre du parti conservateur, la députée ne croit-elle pas qu'elle devrait appuyer les réductions d'impôts? Cela devrait aller de soi pour elle. Comment peut-elle expliquer aux gens qu'elle représente qu'elle ne souhaite pas qu'ils profitent d'une réduction d'impôt?

**Mme Cathy McLeod:** Monsieur le Président, c'est un bon point. Nous appuyons effectivement les réductions d'impôt sous de nombreuses formes, mais nous accordons aussi une grande importance à un budget équilibré. Je le répète, l'endettement est un report d'impôts. Les libéraux veulent instaurer une réduction d'impôt maintenant sur le dos des générations futures. Le gouvernement conservateur a travaillé dur pour faire en sorte que le Canada ne souffre pas trop de la récession mondiale et revienne à un budget équilibré. Au cours de l'été, le gouvernement libéral a dépensé 8 milliards de dollars sur des pavillons de jardin et diverses choses. Il a mal calculé les coûts de la réduction d'impôt. Les libéraux ont un énorme problème de dépenses, et nous devons nous en préoccuper.

[Français]

**M. François Choquette (Drummond, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat, puisque la situation de la classe ouvrière est préoccupante. Les gens travaillent très fort, mais malheureusement ils ont du mal à joindre les deux bouts.

À cet égard, le gouvernement libéral n'en fait pas vraiment davantage pour la classe moyenne, puisque les personnes qui ont un revenu médian de 31 000 \$ par année, partout au Canada, ne tireront rien de ce plan de baisse d'impôts. Celui-ci vise plutôt ceux qui gagnent entre 89 000 \$ et 200 000 \$ par année. Ce ne sont donc pas les gens qui ont le plus de difficulté à joindre les deux bouts qui profiteront le plus de cette baisse d'impôt.

C'est triste de voir une telle mesure de la part du gouvernement libéral, qui avait promis de travailler pour la classe moyenne et ceux qui en avaient vraiment besoin. Ce n'est pas ce qu'il fait présentement. De plus, on nous avait dit que ce plan serait

fiscalement neutre, alors qu'en réalité, il entraînera une baisse de revenus, malheureusement.

Alors, qui devra encore payer pour cette mauvaise gestion des finances?

[Traduction]

**Mme Cathy McLeod:** Monsieur le Président, il n'arrive pas très souvent que nous soyons d'accord avec le NPD, mais mon collègue pose d'excellentes questions. Nous avons parlé plus tôt du problème de mathématique qu'ont eu les libéraux avec l'application de leur réduction d'impôt pour la classe moyenne. À 8,9 milliards de dollars, c'est un problème de plus d'un milliard de dollars par année. Les libéraux ont également un problème de définition. Ils n'ont jamais réussi à décrire clairement ce qu'est la classe moyenne et pourquoi ils accordent la réduction la plus importante à ceux qui gagnent entre 100 000 \$ et 200 000 \$ par année. Je suis convaincue que, si l'on posait la question à la plupart des Canadiens, ils affirmeraient clairement qu'il ne s'agit pas là de la classe moyenne et que les mesures du gouvernement ne répondent pas à leurs attentes sur le plan des réductions d'impôt et qu'elles ne sont pas sans incidence sur les recettes.

• (1310)

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Monsieur le Président, ma collègue a montré clairement que les libéraux ont de nouveau recours à des calculs, qui, par le passé, ont fait passer la facture du registre des armes à feu de 2 millions à 1 milliard de dollars. Comme ils ont décidé de rétablir ce registre, il faudra débattre de la question ultérieurement.

Je saurais gré à ma collègue de nous dire comment la réduction de la contribution maximale annuelle au CELI, qui passera de 10 000 à 5 500 \$, nuira à la classe moyenne.

**Mme Cathy McLeod:** Monsieur le Président, le ministère des Finances a publié un excellent rapport sur le taux de participation des Canadiens au CELI, qui décrit à quel point il s'agit d'un instrument important pour eux. De nouveau, que l'on parle de jeunes qui souhaitent peut-être épargner de l'argent en vue de leur première maison ou de membres de la classe moyenne qui tentent d'économiser pour leur retraite, il est faux de prétendre que cet outil ne leur est pas utile parce qu'ils ne peuvent pas y investir 10 000 \$ par année. Certaines années, les gens peuvent y mettre 10 000 \$. Grâce au plafond qui avait été établi, le CELI s'est avéré très utile pour tous.

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC):** Monsieur le Président, en tant que députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, je remercie les électeurs de ma circonscription de me permettre de représenter leurs intérêts dans les affaires du pays.

Avec ce projet de loi C-2, il est question aujourd'hui de faire les frais de mauvaises dépenses. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Canada est passé d'un pays ayant un excédent budgétaire à un pays ayant grand besoin d'augmenter les impôts.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est le résultat de promesses faites pendant la campagne électorale. Ces mesures auraient facilement pu être incluses dans le budget fédéral, mais pour des motifs d'opportunisme politique de la part du gouvernement, nous débattons aujourd'hui de mesures fiscales qui ne proviennent toutefois pas du budget de mars dernier.

*Initiatives ministérielles*

Certaines promesses électorales sont faites pour être rompues. Malheureusement pour les Canadiens, les promesses électorales qui ont été rompues ne sont pas les bonnes, à commencer par la décision de tripler le déficit en le faisant passer de 10 à 30 milliards de dollars pendant chacune des trois premières années au pouvoir de ce gouvernement, sans toutefois le moindre plan pour sortir le Canada du déficit. Les déficits ne sont rien d'autre que des impôts reportés.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a déclaré aux quatre coins du pays que les libéraux allaient prendre l'argent des riches pour le distribuer à la classe moyenne au moyen de réductions d'impôt sur le revenu. Il a ajouté qu'il n'y avait pas de quoi s'inquiéter, que cet argent ne serait pas prélevé sur le Trésor et que le projet de loi n'aurait aucune incidence sur les recettes. Le premier ministre a dit clairement et à maintes reprises qu'il instaurerait une réduction d'impôt de 3 milliards de dollars pour la classe moyenne, laquelle serait compensée par une augmentation de 3 milliards de dollars de l'impôt exigé des hauts salariés. En réalité, fidèles à leurs habitudes, les libéraux ont cafouillé totalement avec leurs chiffres. Une réduction d'impôt n'ayant aucune incidence sur les recettes qui serait instaurée par les libéraux relève de la fiction.

Les Canadiens comprennent maintenant pourquoi les mesures prévues dans le projet de loi à l'étude aujourd'hui ont été extraites du document où elles auraient dû se trouver, soit le budget fédéral du 22 mars dernier. Comme toute réduction d'impôt doit être absorbée par quelqu'un, les Canadiens se rendent compte maintenant que le document budgétaire porte un titre trompeur. Il aurait plutôt dû s'appeler « Faire les frais de mauvaises dépenses ».

De l'aveu même du ministre des Finances, qui refuse toujours de reconnaître que l'ancien gouvernement conservateur a légué au pays un excédent budgétaire, les mesures contenues dans le projet de loi se traduiront par un manque à gagner de près de 2 milliards de dollars au titre des recettes. D'où proviendra l'argent destiné à payer cette promesse électorale? Il devra provenir des recettes actuelles, sinon le gouvernement devra hausser encore plus les impôts.

À compter du 1<sup>er</sup> avril, le gouvernement fédéral dépensera 444,4 millions de dollars pour l'embauche d'une nouvelle cohorte de percepteurs qui pourchasseront les Canadiens moyens et qui se verront attribuer un objectif de perception de 2,6 milliards de dollars sur cinq ans. Le gouvernement libéral dépensera 351,6 millions de dollars et établira un objectif quinquennal de perception de 7,4 milliards de dollars à l'égard de l'impôt dû par des contribuables qui n'ont pas les moyens de s'offrir les services coûteux d'un comptable ou d'un avocat pour défendre leur cause, ou par des contribuables qui ont tellement d'argent qu'ils se servent des paradis fiscaux à l'étranger. Si on arrondit les chiffres, on peut dire que le gouvernement versera presque 800 millions de dollars, en tout, pour aller chercher 10 milliards de dollars de plus dans les poches des Canadiens.

CBC/Radio-Canada nous apprend que, l'an dernier, le fabricant montréalais de vêtements Gildan a enregistré des profits de 396 millions de dollars mais qu'il n'a payé qu'à peine plus de 6 millions de dollars d'impôt, ce qui correspond à un taux d'imposition d'environ 2 %. Pour sa part, le fabricant de produits pharmaceutiques Valeant, dont le siège social est à Laval, près de Montréal, au Québec, a réalisé 1,1 milliard de dollars de profit en 2014 mais n'a payé que 110 millions de dollars d'impôt.

Si le gouvernement se proposait de traquer les entreprises qui utilisent des paradis fiscaux à l'étranger pour éviter de payer leur juste part d'impôt, les Canadiens appuieraient son initiative. Cependant, plutôt que de faire payer les modifications à l'impôt

prévues dans le projet de loi C-2 par les grandes sociétés qui ont largement recours à des avocats, des comptables et des abris fiscaux, le gouvernement libéral cible les propriétaires de terrains de camping — et pas n'importe lesquels; il s'en prend aux propriétaires de petits terrains qui sont généralement des entreprises familiales.

Le gouvernement libéral donne même un chiffre — cinq employés — à la page 255 du budget. Il laisse ainsi entendre que les terrains de camping qui emploient moins de cinq personnes à plein temps servent à déjouer le fisc. Ce seuil à partir duquel un terrain de camping est considéré comme une petite entreprise est arbitraire. Il ne tient pas compte du fait que bien des petits terrains de camping sont gérés par un couple qui s'occupe de tout, ni que la saison du camping au Canada est courte. Quelqu'un doit faire les frais des promesses électorales des libéraux.

Voici ce que la directrice administrative d'une association de terrains de camping de l'Ontario avait à dire:

Les terrains de camping sont des entreprises actives du secteur des loisirs qui sont généralement intensives en main-d'œuvre. Ils permettent aux familles canadiennes et aux visiteurs de l'étranger de s'offrir des vacances abordables [...]

Malheureusement, les récentes évaluations de l'ARC risquent de nuire à ces petites entreprises qui, pour la plupart, sont des entreprises familiales, et envoient un signal très inquiétant à toute l'industrie à quelques jours de l'ouverture de la saison du camping.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a déclaré ceci: « L'obligation d'avoir au moins cinq employés pour pouvoir bénéficier du taux d'imposition des petites entreprises est injuste envers les propriétaires de PME, car bien souvent, ils participent eux-mêmes au fonctionnement de leur entreprise. Le taux d'imposition des petites entreprises devrait s'appliquer à toutes les petites entreprises, incluant les plus petites, dans tous les secteurs d'activité. » Voilà ce qui s'appelle faire les frais de mauvaises dépenses.

• (1315)

Dans ses remarques préliminaires au sujet du projet de loi C-2, le ministre des Finances a déclaré que le gouvernement a tenu de nombreuses consultations avant de présenter les mesures contenues dans ce texte. Il a affirmé avoir demandé directement aux Canadiens comment le gouvernement pourrait les soutenir et stimuler l'économie. Le ministre des Finances a même affirmé avoir rencontré des gens de tous les horizons, y compris des chefs de petites entreprises. Il est évident qu'il n'a pas rencontré de propriétaires de petites entreprises qui exploitent des campings familiaux.

Je sais bien que le gouvernement aime à dire qu'il consulte les Canadiens, mais voici quelques commentaires de Canadiens moyens sur ce qu'ils pensent du gouvernement fédéral quand il s'en prend aux petits terrains de camping familiaux pour payer ses folles dépenses.

Qu'est-ce qu'une petite entreprise, si ce n'est une entreprise de moins de cinq employés? Les campings sont d'ailleurs encore sous le choc d'avoir à imposer une taxe foncière aux roulottes saisonnières? L'ARC doit pourtant avoir d'autres chats à fouetter.

### *Initiatives ministérielles*

Je vous lis un commentaire: « Je n'ai pas une petite entreprise passive. J'ai une entreprise dans laquelle je travaille sept jours sur sept. Mon camping accueille des campeurs d'Allemagne, de Hollande, de France, de Suisse et de pratiquement chaque État et province en Amérique du Nord. Je ne suis certainement pas passif. Mais je suis le propriétaire d'une petite entreprise et je suis indigné que vous affirmiez le contraire afin de me prendre, ainsi qu'à d'autres terrains de camping, encore plus d'impôts. Je ne crois pas que les petites entreprises familiales devraient payer plus d'impôt que les grandes sociétés qui valent des milliards de dollars. Avec ma famille, j'ai campé la plus grande partie de ma vie et je voudrais continuer à le faire. »

Imaginez le choc des propriétaires de terrains de camping familiaux, eux qui sont ciblés par le fisc sous l'égide du gouvernement libéral, quand ils reçoivent une lettre de recouvrement leur disant qu'ils ne sont plus considérés comme des petites entreprises et qu'ils doivent des dizaines de milliers de dollars en impôts à la suite d'une nouvelle cotisation. Un propriétaire de terrain de camping dans le sud-ouest de l'Ontario a récemment reçu une lettre de recouvrement lui indiquant qu'il devait 250 000 \$. Un autre propriétaire du terrain de camping a reçu un avis de cotisation pour 2013-2014 montrant qu'il devait plus de 36 000 \$ d'impôts supplémentaires, plus 250 \$ par mois en frais d'intérêt seulement. Des terrains de camping vont fermer. Cette décision de s'en prendre aux petites entreprises comme les campings familiaux n'est pas une surprise.

La deuxième promesse de campagne à ne pas être respectée par le gouvernement libéral, qui n'a pas tenu la première en atteignant des sommets avec son déficit, concerne la réduction du taux d'imposition des petites entreprises. Le premier ministre a montré son mépris pour les petites entreprises en prétendant qu'elles n'étaient rien d'autre que des échappatoires fiscales. Il croit qu'elles sont créées pour éviter de payer des impôts. C'est une insulte au couple qui travaille de concert 60 à 70 heures par semaine pour gérer un camping familial pendant la courte saison d'été. Le camping permet de consacrer du temps à la famille, c'est un moyen d'éloigner les enfants des jeux vidéo et de leur faire profiter de la nature et des grands espaces. Les dernières vacances familiales abordables vont être retirées aux Canadiens.

Depuis que j'ai porté ce changement à la politique fiscale à l'attention des personnes qu'il toucherait le plus durement, je suis heureuse de voir que de nombreux propriétaires de terrains de camping, ainsi que de nombreuses municipalités, ont exprimé leur soutien à toutes les mesures qui visent à abroger cette taxation injuste.

On nous dit de faire plus d'exercice. Quoi de mieux, pour rester en bonne santé, que de passer sa journée dehors? Les terrains de camping sont un lieu d'évasion pour les citoyens. Tout le monde ne peut pas se permettre d'avoir un chalet. Il faut bien comprendre que ces entreprises sont essentiellement de petites entreprises familiales, et les petites entreprises sont l'épine dorsale de notre pays. Le Canada est réputé pour ses grands espaces. Le gouvernement devrait cesser de surimposer ces entreprises afin que nos enfants puissent profiter de cette belle nature.

Il est regrettable que le premier budget du nouveau gouvernement soit si néfaste pour le Canada. J'invite le Parti libéral à réfléchir sérieusement aux dégâts qu'il est en train de causer au Canada avec sa politique d'augmentation des déficits et des impôts.

● (1320)

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je reviens sur ma première question, à laquelle la députée a choisi de répondre en parlant de déficits. La députée semble convaincue que le gouvernement libéral n'a qu'un objectif, celui d'accumuler des déficits, alors qu'en fait, lorsque les conservateurs ont accédé au pouvoir, ils ont hérité d'un excédent de plusieurs milliards de dollars, qu'ils ont dilapidé et remplacé par des déficits successifs à partir de 2009. Jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement Harper accusait un déficit.

Pourquoi la députée réprovoque-t-elle l'idée d'un déficit alors que le gouvernement Harper a lui-même généré un déficit de plus de 160 milliards de dollars? C'est le monde à l'envers.

**Mme Cheryl Gallant:** Monsieur le Président, comme d'habitude, les libéraux sont dans le déni. Au moment de déclencher les élections, le gouvernement conservateur affichait un excédent.

Étant donné que les libéraux se plaisent à consulter la population, sur le changement climatique par exemple, et remplissent les salles de réunion avec des membres de leurs associations de circonscription, je voudrais savoir si c'est là une autre façon de canaliser l'argent. À l'époque de Chrétien et de Martin, ils avaient recours à des fondations, mais maintenant ce sont des organisations gérées par leurs associations de circonscription. Quoi qu'il en soit, puisqu'ils aiment tant consulter, je vais leur dire ce que pensent les propriétaires de terrains de camping.

Voici ce que dit l'un d'entre eux: « Mes parents gèrent un terrain de camping familial depuis que je suis enfant, et il nous arrivait, à moi et à ma sœur, de les aider à l'occasion. Ce n'est peut-être pas le cas de tous les terrains de camping, mais dans ma région, ces terrains ne sont pas un placement, plutôt un moyen pour beaucoup de familles de gagner leur vie en offrant aux touristes un petit coin de paradis. »

**M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD):** Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, le député de Winnipeg-Nord a pris la parole. Il a accusé les conservateurs d'être complètement déconnectés de la réalité de la classe moyenne. Le député a fait valoir que les conservateurs n'ont pas pris suffisamment de mesures pour lutter contre les inégalités pendant qu'ils étaient au pouvoir.

Quand on examine l'allègement fiscal proposé, on se rend compte que ceux qui gagnent 45 000 \$ ou moins par année n'obtiendront rien du tout, tandis que ceux qui gagnent entre 100 000 \$ et 200 000 \$, eux, tireront le maximum de cette mesure. Nous savons que même ceux qui gagnent entre 100 000 \$ et 200 000 \$ ont besoin d'un allègement fiscal, car le prix des maisons ne cesse de grimper. Cela dit, les Canadiens sont des gens intègres, et je ne pense pas qu'il y ait un seul Canadien gagnant entre 100 000 \$ et 200 000 \$ qui trouverait juste d'obtenir un allègement fiscal alors que les personnes qui gagnent moins de 45 000 \$, elles, n'obtiendraient rien.

La députée pense-t-elle que l'allègement fiscal destiné à la classe moyenne proposé par les libéraux est juste? Appuiera-t-elle les néo-démocrates, qui réclament que les libéraux offrent aussi l'allègement fiscal destiné à la classe moyenne à ceux qui font partie de la tranche d'imposition inférieure, ou veut-elle plutôt qu'on élimine cette mesure et qu'on en propose une plus productive, comme la création d'un programme national de garde d'enfants?

*Initiatives ministérielles*

•(1325)

**Mme Cheryl Gallant:** Monsieur le Président, de toute évidence, le Parti conservateur représente les contribuables. Nous devons nous battre pour obtenir des réductions d'impôt et éviter des hausses fiscales. L'une de ces hausses est le crédit d'impôt pour les petites entreprises. Les libéraux n'ont pas diminué le montant de celui-ci, comme nous avons l'intention de le faire et comme nous l'avions promis pendant la campagne électorale. Cela équivaut donc à une hausse d'impôt.

J'aimerais citer les propos d'une personne représentant un autre camping:

[...] J'appuie les petits campings familiaux. Peu importe le nombre de personnes qu'ils embauchent, les municipalités situées à proximité tirent de grands avantages de la proximité de ces campings, car les gens d'autres régions qui s'y rendent font affaire avec les entreprises locales et visitent les attractions de l'endroit. Bon nombre de personnes embauchées pour travailler dans les campings sont des étudiants des collèges et des universités, qui comptent sur ces emplois d'été pour payer leurs études.

Comme mon collègue l'a mentionné, ils font partie de la tranche d'imposition inférieure et ils ont besoin de ces emplois.

**Mme Dianne L. Watts (Surrey-Sud—White Rock, PCC):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Saskatoon—Grasswood. Je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cette mesure législative réduit considérablement la limite de cotisation à un compte d'épargne libre d'impôt en ramenant à 5 500 \$ le plafond qui était fixé à 10 000 \$. Le premier ministre, le ministre des Finances et d'autres ministres ont maintes fois justifié cette diminution en alléguant que les comptes d'épargne libres d'impôt sont pour les riches et que personne n'a 10 000 \$ qui traînent quelque part.

Rien n'est plus faux. Les personnes âgées épargnent pour leur retraite, les étudiants épargnent pour payer leurs études, les nouveaux parents épargnent pour leurs enfants et les jeunes entrepreneurs épargnent pour se lancer en affaires.

Dans ma circonscription, Surrey-Sud—White Rock, ce sont les personnes âgées qui seront le plus durement touchées par cette mesure législative. La très grande majorité des gens que je représente s'opposent à ce changement. Dans un rapport datant de 2015, le directeur parlementaire du budget a déclaré que ce sont les aînés et les personnes à revenu moyen qui profitent le plus du compte d'épargne libre d'impôt. Il a également affirmé que la hausse du plafond à 10 000 \$ serait encore plus avantageuse pour ces groupes à long terme. C'est précisément ce que le gouvernement conservateur a fait. Nous avons porté la limite de cotisation à 10 000 \$ pour favoriser les aînés et la classe moyenne.

Toutefois, ce que j'entends du gouvernement libéral, c'est que les comptes d'épargne libre d'impôt, encore une fois, ne profitent qu'aux riches et que, par conséquent, il faut les réduire de moitié. C'est la même chose avec les petites entreprises. Nous avons entendu le gouvernement libéral dire que les petites entreprises ne sont rien d'autre que des refuges fiscaux pour les riches. Je ne peux m'empêcher de me demander où et comment il trouve son information, parce qu'elle est contraire à ce que le directeur parlementaire du budget et les experts du secteur bancaire disent et, pour tout dire, contraire au gros bon sens.

Parlons donc de la soi-disant baisse d'impôt pour la classe moyenne. Là encore, nous avons entendu à répétition que la baisse d'impôt, qui figure aussi dans ce projet de loi, ne changerait rien aux recettes et ne coûterait donc rien aux Canadiens. C'est carrément

faux. Le ministre des Finances a depuis modifié son discours et a déclaré que son plan n'était pas sans incidence sur les recettes et qu'en fait il coûterait aux contribuables canadiens pas moins de 1 milliard de dollars. Toutefois, dans un rapport du directeur parlementaire du budget, ce chiffre est évalué à 1,7 milliard de dollars.

Autrement dit, on est passé d'une mesure sans incidence sur les recettes à une mesure qui coûtera 1,7 milliard de dollars aux contribuables. Cependant, les choses se corsent encore plus pour les contribuables et ceux qui perdent leur emploi. Le gouvernement libéral a dit aux contribuables que, moyennant un minuscule déficit de 10 milliards de dollars, des infrastructures seraient érigées et l'économie serait florissante. Là encore, ce n'est pas vrai.

Après avoir hérité de l'excédent budgétaire d'un milliard de dollars que nous leur avons légué, comme l'a affirmé à maintes reprises le directeur parlementaire du budget, le gouvernement libéral a flambé le milliard de dollars et a accumulé un déficit de 30 milliards. Pourtant, nous attendons encore les projets d'infrastructure.

Les libéraux ont réduit la capacité d'épargne des personnes âgées, des familles de la classe moyenne et des étudiants. Avec leurs dépenses effrénées, ils ont augmenté le fardeau de la dette que doivent supporter tous les Canadiens. Ils ont éliminé les crédits d'impôt pour les droits de scolarité au niveau postsecondaire, pour les manuels scolaires et pour les programmes sportifs ou artistiques destinés aux enfants. Ils ont augmenté les cotisations au Régime de pensions du Canada. Les dépenses qu'ils ont faites ou qu'ils se sont engagés à faire à l'étranger totalisent 6,7 milliards de dollars. Aujourd'hui encore, le premier ministre a annoncé qu'il accordait plus de 450 millions de dollars aux Nations unies, ce qui fait un total de plus de 7,1 milliards de dollars.

•(1330)

De plus, le premier ministre a annoncé récemment que le gouvernement allait investir 2,9 milliards de dollars issus des poches des contribuables canadiens dans la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures pour financer des projets d'infrastructure en Asie. Il faut souligner que tout cet argent fait partie des sommes annoncées. Comme nous le savons, le gouvernement n'annonce pas publiquement toutes les dépenses qu'il fait.

Il nous reste maintenant une question à nous poser: quelles augmentations du fardeau fiscal le gouvernement libéral devra-t-il appliquer pour rembourser la dette? Il faudra bien la rembourser. Je rappelle au gouvernement que l'argent vient toujours des contribuables canadiens et qu'il ne lui appartient pas.

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, nous disons que les conservateurs sont déconnectés de la réalité des Canadiens, et une autre députée conservatrice nous le démontre.

Elle dit notamment que les aînés seront les plus durement touchés par les changements proposés par le gouvernement, alors qu'en fait les aînés les plus vulnérables, ceux qui reçoivent le Supplément de revenu garanti, recevront bien davantage que ce que le gouvernement Harper ne leur a jamais donné. Si elle était en contact avec les aînés de sa collectivité, et si les conservateurs étaient à l'écoute de leurs collectives, ils comprendraient que le gouvernement du Canada répond en fait à bon nombre des besoins de nos aînés.

*Initiatives ministérielles*

La députée a encore parlé du déficit. Ne sait-elle pas que celui du gouvernement conservateur était de plus de 160 milliards de dollars, soit plus que ceux des gouvernements Chrétien et Martin? Seuls les gouvernements Chrétien et Martin ont présenté des budgets équilibrés.

Écoute-t-elle les habitants de sa circonscription?

**Mme Dianne L. Watts:** Monsieur le Président, comme le sait très bien le député, le Canada s'en est très bien tiré lors de la récession mondiale.

De plus, le Supplément de revenu garanti aide grandement les aînés, mais pourquoi donner d'une main et reprendre de l'autre?

Grâce à la prudence dont a fait preuve le gouvernement conservateur sur le plan financier et à la façon dont il a prémuni le système bancaire, le Canada s'en est mieux tiré que la plupart des pays. Je pense qu'il faut reconnaître davantage les faits réels.

**M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NPD):** Monsieur le Président, je tiens à rappeler que le NPD et les conservateurs semblent s'entendre sur au moins une chose dans le présent débat: la baisse d'impôt qu'on nous vante ne sera pas sans effet sur les recettes de l'État, puisqu'elle entraînera un déficit de 8,9 milliards de dollars et que ce déficit, ce sont tous les Canadiens qui seront pris pour le rembourser. L'allègement fiscal qu'on nous fait miroiter profitera aux Canadiens les mieux nantis.

La collègue de la députée qui a parlé avant elle soulignait que de nombreuses grandes sociétés canadiennes tout à fait rentables paient très peu d'impôts. Au Canada, le taux d'imposition des sociétés figure parmi les plus bas du monde. J'aimerais savoir ce que la députée pense de la proposition du NPD, qui hausserait de 0,5 % l'impôt des sociétés afin de combler le manque à gagner et d'aider les Canadiens qui font vraiment partie de la classe moyenne à économiser de l'impôt.

• (1335)

**Mme Dianne L. Watts:** Monsieur le Président, je crois que les libéraux devraient refaire leurs devoirs. Ils ont supprimé des crédits d'impôt destinés aux enfants et augmenté les cotisations au Régime de pensions du Canada. Ils sont difficiles à suivre à plus d'un égard. Ils doivent produire un plan global dans lequel ils dresseront un portrait détaillé de la situation: combien dépensera-t-on? Combien empruntera-t-on? À combien s'élèvent les recettes? Comment remboursera-t-on le tout? Ce plan devra ensuite être décortiqué par des gens qui s'y connaissent vraiment.

**M. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, en parlant des premiers intervenants, ma collègue vient de me rappeler l'importance de souligner que la classe moyenne inclut les travailleurs d'usine, les policiers, les travailleurs de la santé et des gens qui exercent une foule de métiers différents, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Tous ces gens profiteraient de ces mesures. D'ailleurs, ils en ont déjà bénéficié, puisque les mesures proposées dans ce projet de loi sont entrées en vigueur en janvier dernier; tous ces gens ont donc plus d'argent dans leurs poches.

Pourquoi la députée s'opposerait-elle à ce que les gens que je viens de mentionner aient plus d'argent dans leurs poches?

**Mme Dianne L. Watts:** Monsieur le Président, je suppose que je peux résumer les choses ainsi. Nous voulons tous que les premiers intervenants reçoivent une rémunération et un soutien adéquats pour leur travail. Cependant, la prétendue baisse d'impôt des libéraux profiterait à toute personne qui gagne plus de 100 000 \$. Encore une fois, les libéraux doivent faire preuve de discernement et proposer

une approche logique, ce qui n'est manifestement pas le cas actuellement.

**M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC):** Monsieur le Président, je suis très reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée aujourd'hui de prendre la parole au sujet du projet de loi C-2. Des dépenses, des dépenses et encore des dépenses: voilà le programme du gouvernement. Il en fait des dépenses. Dans les 94 jours qui se sont écoulés depuis la dernière séance de la Chambre, le gouvernement a donné environ 8 milliards de dollars. D'un océan à l'autre, les Canadiens se rendent compte que le programme du gouvernement va lourdement endetter notre pays. Or, l'endettement a un coût, et il semble que les personnes les plus scolarisées ou qui ont les emplois les mieux rémunérés sont celles qui vont payer le gros de ces annonces budgétaires.

Un sondage publié plus tôt ce mois-ci montre que près de la moitié des Canadiens vident leur compte bancaire entre chaque période de paie bihebdomadaire. Bon nombre d'entre eux ajoutent à leur niveau d'endettement, qui, ont le sait, est dangereusement élevé. Quatre Canadiens sur dix disent dépenser toute leur paye avant de toucher la suivante. Ainsi, la moindre hausse des taux d'intérêt serait une catastrophe pour de nombreuses familles canadiennes. Les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi faibles, mais, tôt ou tard, ils vont augmenter. De toute évidence, nous ne sommes pas préparés à cette hausse inévitable. On peut vivre et dépenser sans penser au lendemain, mais cela apporte son lot de conséquences le lendemain, ce que les gouvernements doivent toujours garder à l'esprit.

Nous avons parlé en long et en large de l'importance de ne pas dépenser en refillant la note à nos enfants et à nos petits-enfants. Alors pourquoi faisons-nous exactement cela? Nous aurions intérêt à nous rappeler les politiques économiques du gouvernement libéral d'il y a une trentaine d'années, lui qui avait augmenté les impôts, la dette et les sauvetages. Il a fallu 30 ans aux gouvernements subséquents à se remettre de ces dépenses imprudentes. Pourquoi le gouvernement actuel reprend-il les mêmes politiques? Il nous a fallu une génération pour nous en remettre.

Si l'on regarde en arrière, c'est le gouvernement précédent qui a redonné une hausse salariale à la classe moyenne, à raison de 5 000 \$ par année en moyenne. Les Ontariens semblent beaucoup plus pessimistes que le reste des Canadiens. Cela n'a rien de surprenant, puisque l'Ontario est également dirigée par un gouvernement libéral et, comme leurs homologues d'Ottawa, les libéraux de l'Ontario adorent dépenser, dépenser et encore dépenser. Or, tôt ou tard, des impôts devront se payer.

L'été a été particulièrement sombre pour la Saskatchewan. Beaucoup de mises à pied, de fermetures et de prises de contrôle ont fait les manchettes des grands journaux de la province. À Saskatoon, Mitsubishi Hitachi Power Systems a mis à pied 150 employés en juillet, pour ensuite annoncer la fermeture définitive de l'usine et la mise en vente de ses biens. En juillet, Mosaic a appris aux travailleurs de sa mine de potasse à Colonsay qu'elle en interrompait les activités jusqu'au 3 janvier 2017. La société espère les rappeler au travail, mais rien n'est garanti. À la fin de juillet, je me suis rendu à la mine de Colonsay. Il y avait cinq véhicules dans l'aire de stationnement, qui compte entre 200 et 300 places. Toute la région est touchée, car les entreprises des environs font les frais de la fermeture. Beaucoup d'entre elles ont dû réduire les heures de travail des employés ou procéder à des mises à pied.

*Initiatives ministérielles*

La fusion envisagée de Potash Corp. et d'Agrium, annoncée plus tôt ce mois-ci, inquiète l'ensemble de l'industrie de la potasse au pays. Vecima, une autre compagnie de Saskatoon, a fait l'annonce de mises à pied massives en juillet. Le déclin de l'emploi dans le secteur de la construction a particulièrement affligé la province. C'est la région métropolitaine de Saskatoon qui a connu la plus importante baisse de l'emploi en construction: pour la période de trois mois se terminant en août, on enregistrait 3 200 emplois de moins que l'an dernier.

• (1340)

Il y avait 42 000 chômeurs en Saskatchewan durant le mois d'août. C'est une hausse de 3 400 par rapport au mois précédent et de 5 200 par rapport à août 2015. Le nombre de prestataires d'assurance-emploi a augmenté de 19 % au mois de juin seulement.

Doug Elliot, l'éditeur de *Sask Trends Monitor*, a dit que les gens sont incapables de trouver du travail et qu'ils arrêtent simplement d'en chercher. Pensons-y. Les chômeurs canadiens ne sont plus motivés à travailler.

Nous apprenons maintenant que le gouvernement adoptera une taxe sur le carbone. Que cela nous plaise ou non, nous aurons une taxe sur le carbone au Canada. Nous ne sommes parvenus à aucune entente lors des réunions à Vancouver ayant eu lieu en mars et nous avons raté l'échéance du 2 septembre. Maintenant, que nous le voulions ou non, nous aurons une taxe sur le carbone parce que c'est la promesse qui nous a été faite. Qu'est-il advenu de la collaboration promise par le gouvernement il y a presque un an?

Les employeurs ressentent de la pression dans les provinces productrices de pétrole et de gaz comme la mienne, la Saskatchewan, ainsi que l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador. Le budget n'a amélioré en rien leur situation. Considérées à une époque comme l'épine dorsale de l'économie canadienne, ces provinces sont laissées à elles-mêmes par l'actuel gouvernement libéral fédéral.

J'ajouterais que les changements qui seront apportés au Régime de pensions du Canada alourdiraient les frais des entreprises à un moment où elles tentent tant bien que mal de s'en sortir dans cette dure période économique. Malgré cela, le gouvernement fédéral ne témoigne d'aucune pitié pour les entreprises et la classe moyenne. Selon un nouveau sondage Ipsos mené pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, huit personnes sur dix veulent que le gouvernement consulte la population avant de poursuivre ses plans d'expansion du Régime de pensions du Canada. Par conséquent, si une réforme du RPC signifie que les entreprises gèleront ou même réduiront les salaires, les employés s'y opposeront. Les travailleurs canadiens n'appuient pas du tout les changements proposés au régime s'ils ont comme conséquence de geler ou de diminuer leur salaire. C'est logique, puisque nous savons tous que les Canadiens ressentent les effets du climat économique actuel.

Aujourd'hui, le ministre des Finances nous confirme que, compte tenu de la hausse des cotisations, l'économie créera 1 050 emplois de moins par année sur dix ans. Les modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu continuent de préoccuper énormément les entrepreneurs et les professionnels de tout le pays. Ces gens sont le moteur de notre économie. Nous savons que le gouvernement précédent a légué un excédent au gouvernement actuel. Seulement au cours des 94 derniers jours, le gouvernement libéral a annoncé des dépenses totalisant près de 8 milliards de dollars, sans compter la somme de 1,3 milliard de dollars dépensée à l'extérieur du pays.

Le gouvernement conservateur était d'avis que les gens devaient épargner pour assurer leur avenir. Les CELI étaient là en cas de besoin urgent. C'était une façon visionnaire de promouvoir l'épargne

auprès des familles, qui pouvaient retirer de l'argent des CELI pendant les périodes d'incertitude, comme c'est le cas actuellement, et qui pouvaient se servir des CELI pour épargner pendant les périodes de prospérité. L'épargne d'aujourd'hui aurait allégé les obligations du gouvernement fédéral plus tard. Il aurait été en mesure de rediriger l'argent vers d'autres programmes nécessaires.

Cet été, j'ai frappé à des centaines de portes dans ma circonscription, Saskatoon—Grasswood, et nous avons organisé quelques barbecues. À ces occasions, les gens m'ont constamment dit que le gouvernement libéral les décevait beaucoup. De nombreux professionnels m'ont indiqué qu'ils allaient simplement réduire leurs heures de travail. Au lieu de servir le public comme ils le font maintenant, six ou sept jours par semaine, ils ont l'intention de ne travailler que trois ou quatre jours par semaine. Ils ne voient plus de raison de travailler comme avant, et nous en paierons tous chèrement le prix en fin de compte.

• (1345)

**M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'oeuvre et du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi de vous revoir et de revoir tous ces visages familiers. Je suis heureux d'être moi aussi de retour.

Je me ferai un plaisir de compléter la leçon d'histoire du député sur les déficits passés. Mais s'il faut revenir en arrière, reprenons dès le début.

Revenons en 1984, année où les conservateurs dirigés par le premier ministre Mulroney héritaient d'une dette nationale de 120 milliards de dollars. À leur départ, en 1993, elle atteignait 560 milliards. Arrivent ensuite Jean Chrétien et Paul Martin, qui s'attaquent aux dossiers épineux, équilibrent les budgets et dégagent des excédents, ramenant la dette nationale à 460 milliards.

Et qu'arrive-t-il au retour des conservateurs? Ils réussissent à nous laisser une dette accumulée de 612 milliards de dollars.

Nous devons être justes envers les Canadiens. Les gouvernements conservateurs qui se sont succédé ont accumulé cette énorme dette, laissant aux libéraux le soin de l'éponger. C'est sans doute là où nous en sommes aujourd'hui. Nous allons offrir un allègement à de nombreux Canadiens et nous allons nous attaquer au déficit.

Le député ne convient-il pas que ce sont encore les libéraux qui vont devoir nettoyer le gâchis?

**M. Kevin Waugh:** Monsieur le Président, premièrement, ce n'est pas un déficit de 30 milliards de dollars qu'ils ont promis pendant leur mandat, mais un déficit de 10 milliards de dollars. Et aujourd'hui, nous savons que c'est trois fois plus.

Remontons donc quelques années en arrière. Par exemple, c'est un premier ministre conservateur qui a signé l'Accord de libre-échange nord-américain, ce qui a beaucoup profité à ma province. En 2008-2009, la province de l'Ontario a été sauvée par le gouvernement conservateur de l'époque. En effet, face à la crise mondiale qui venait d'éclater, c'est le gouvernement conservateur qui a sauvé l'industrie automobile.

*Initiatives ministérielles*

• (1350)

**M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC):** Monsieur le Président, je salue l'excellent discours prononcé par mon collègue au sujet de notre situation financière.

Toutefois, les inepties qui sortent de la bouche de mes collègues d'en face me donnent le vertige. Ceux-ci font complètement fi de la crise financière, et ils oublient que c'est leur propre parti qui ne cessait d'insister pour qu'on dépense davantage. Nous avons effectué des investissements ponctuels, ciblés et temporaires dans l'économie, pendant qu'eux, ils insistaient pour qu'on dépense davantage. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils dépensent encore plus. Ils ont mis fin au budget équilibré que nous avons réussi à rétablir, et aujourd'hui ils voudraient passer pour des champions de la rigueur budgétaire.

Mon collègue peut-il remettre les pendules à l'heure?

**M. Kevin Waugh:** Monsieur le Président, je voudrais faire remarquer qu'au cours des 94 jours qui se sont écoulés depuis que nous avons ajourné nos travaux, le gouvernement libéral a dépensé 8 milliards de dollars. Comment va-t-il financer tout cela? Les libéraux nous avaient annoncé un déficit de 10 milliards de dollars, mais rien qu'en l'espace de trois mois, ils ont crevé le plafond. Les Canadiens ne sont pas du genre à se laisser bernier. Nous avons passé notre été à faire du porte-à-porte, à participer à des barbecues et à parler aux électeurs. Ils savent très bien que le projet de loi C-2 ne survivra pas.

**L'hon. Michelle Rempel (Calgary Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, je suis ravie de me retrouver dans cette enceinte et d'entendre le député de Cape Breton—Canso regretter l'époque du ministre des Finances Paul Martin. Il en faut beaucoup pour qu'une conservatrice pure et dure de Calgary comme moi regrette l'époque du ministre des Finances Paul Martin, mais le gouvernement libéral actuel est tellement loin à gauche que je ne peux m'en empêcher.

Le député de Cape Breton—Canso fait référence à l'histoire, et je crois qu'il regrette une époque révolue, car le gouvernement libéral actuel satisfait aux demandes du NPD.

Mon collègue ne trouve-t-il pas particulièrement paradoxal que le gouvernement libéral vante les mérites d'un budget équilibré alors qu'au même moment, il hypothèque les générations futures en présentant un budget déficitaire?

**M. Kevin Waugh:** Monsieur le Président, il est intéressant d'observer que l'économie a subi un revers de fortune dans trois provinces, soit l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve. Nous avons constaté peu ou pas de réaction de la part du gouvernement fédéral libéral. Nous savons que ces trois provinces ont soutenu l'économie canadienne pendant des décennies. En raison de la situation pétrolière et gazière, elles souffrent en ce moment et elles sont très loin de recevoir l'aide du gouvernement.

**M. Tom Lukiwski (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC):** Monsieur le Président, ça fait plaisir d'être de retour, je suis content de vous revoir au fauteuil et de voir aussi tous mes collègues ici présents. J'ai peu de temps à ma disposition avant l'ajournement du débat, donc je vais formuler des commentaires aussi brefs que possible.

D'entrée de jeu, je dois cependant dissiper toute confusion à l'intention de mon collègue de Cape Breton—Canso, qui tente d'insinuer que le gouvernement précédent a cumulé les déficits sans vergogne et augmenté la dette nationale sans discernement. Bien entendu, ce n'est pas vrai. Nous avons agi ainsi pour une très bonne raison. Nous l'avons fait à contrecœur parce qu'il fallait dépenser,

en particulier en travaux d'infrastructure, pendant la récession mondiale.

Tous les pays membres du G20 avaient convenu de ce plan. Nous avons agi ainsi à contrecœur, comme je l'ai indiqué, mais la chose qui m'habite, et mon collègue et ami qui était dans l'opposition à l'époque devra en convenir, c'est celle-ci. Alors que nous préparions les budgets et que nous étions prêts à dépenser 50 ou 60 milliards de dollars en travaux d'infrastructure pour tenter de relancer l'économie, mon vis-à-vis et ses collègues des banquettes libérales nous reprochaient de ne pas dépenser suffisamment. Les libéraux et leurs collègues du NPD déclaraient publiquement, jour après jour, que nous devions dépenser plus. Maintenant, les libéraux ont l'audace de prendre la parole à la Chambre pour se plaindre de la dette. C'est de l'hypocrisie, typique des libéraux. C'est tenir un double langage. Les libéraux, pendant leur mandat, ont toujours commencé par dépenser pour tenter ensuite de redresser la situation. Ce n'est tout simplement pas la conduite que nous avons tenue pendant que nous avons gouverné.

Ce qui m'inquiète encore plus, c'est que le gouvernement libéral, au-delà de sa tentative d'être un parti révisionniste, annule un grand nombre des initiatives que nous avons lancées et qui sont extrêmement populaires et bénéfiques pour les Canadiens.

Je songe entre autres au CELI, ou compte d'épargne libre d'impôt, qui constitue la plus importante initiative d'économie d'impôt mise en oeuvre au Canada après le REER. Le CELI permet aux Canadiens de verser de l'argent après impôt dans un compte où cette épargne peut croître à l'abri de l'impôt et de la retirer sans payer d'impôt. Cette initiative s'est révélée extrêmement populaire auprès des Canadiens. Au départ, le plafond de cotisation annuelle avait été fixé à 5 000 \$. Cette limite a par la suite été augmentée à 10 000 \$, puis à 10 500 \$. Toutefois, lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, ils ont déclaré que le plafond de cotisation serait ramené à 5 000 \$. Ils ont justifié cette décision en affirmant que les simples citoyens n'ont pas les moyens de verser 10 000 \$ par année dans un compte d'épargne.

J'aimerais poser une question. Depuis quand est-ce une mauvaise idée de permettre aux Canadiens d'économiser davantage sans payer d'impôt? Depuis quand est-ce devenu répréhensible? Aux dires du gouvernement, c'est le cas. Or, année après année, plusieurs millions de Canadiens ont cotisé au maximum à leur CELI. Plusieurs millions d'autres envisageaient de cotiser davantage à leur CELI en vue de retirer de l'argent lorsqu'ils le souhaiteraient, pour le dépenser à leur guise.

Cependant, le gouvernement se croit plus avisé que les Canadiens. Les libéraux ont donc décidé que les Canadiens ne pouvaient cotiser autant dans un compte d'épargne libre d'impôt en vue de futures dépenses. Voilà la philosophie des libéraux qui consiste à taxer et à dépenser. Tôt ou tard, et espérons plus tôt que plus tard, les Canadiens se rendront à l'évidence et comprendront que le Parti conservateur du Canada est le seul parti dans cette enceinte qui protège vraiment l'intérêt des contribuables.

• (1355)

**Le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et cinq députés ou plus s'étant levés:*

**L'hon. Andrew Leslie:** Monsieur le Président, je demande que le vote soit reporté à demain, mardi 20 septembre, à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles.

**Le vice-président:** En conséquence, le vote par appel nominal est reporté à demain, 20 septembre, à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### RICK HART

**M. Ken Hardie (Fleetwood—Port Kells, Lib.):** Monsieur le Président, cet été, ma collectivité a perdu un véritable champion: Rick Hart, qui est décédé le 2 juillet.

Fleetwood est le coeur géographique de ma circonscription, et Rick représentait véritablement le coeur de Fleetwood. En tant que président de son association de quartier, Rick a travaillé sans relâche à la préservation de notre passé grâce à la création de parcs et de monuments commémoratifs. En tant que catalyseur de notre présent, Rick a aidé à faire en sorte que la collectivité puisse profiter d'un magnifique complexe de sports et de loisirs, d'une bibliothèque et d'un centre communautaire. En tant que visionnaire du brillant avenir de Fleetwood, il a travaillé en collaboration avec nous, la municipalité et le gouvernement fédéral en vue d'étendre le réseau de transport en commun rapide de Surrey. Il avait réalisé beaucoup de choses et, pourtant, il n'en était qu'à ses débuts.

Joy, l'épouse de Rick, a dit que sa citation préférée était la suivante: « Il ne faut jamais douter qu'un petit groupe de citoyens engagés et attentionnés peut changer le monde; en fait, ces personnes sont les seules à pouvoir y arriver. »

En mai dernier, Rick a reçu le titre de « bon citoyen de l'année » de Surrey, un honneur qui est tombé à point nommé.

Veillez vous joindre à moi afin de rendre hommage à « M. Fleetwood », Rick Hart.

\* \* \*

● (1400)

### L'ÉCONOMIE DE L'ALBERTA

**M. Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, PCC):** Monsieur le Président, c'est bon d'être de retour. J'aurais par contre aimé revenir avec de meilleures nouvelles.

L'économie albertaine a été durement touchée. En juillet dernier, le taux de chômage dans ma circonscription a atteint un sommet

### Déclarations de députés

depuis septembre 1995. L'Alberta peut toutefois s'en remettre et elle s'en remettra parce qu'il s'agit d'une province forte et résiliente.

Nous n'avons surtout pas besoin de la taxe sur le carbone néfaste pour l'emploi que les libéraux veulent adopter, ni des paroles creuses du Cabinet, qui passe plus de temps à organiser des séances de photos qu'à aider l'Ouest. Nous n'avons pas besoin de nous faire dire par le premier ministre que nous devrions être reconnaissants.

Une chose est certaine: le gouvernement actuel ne pourra pas faire comme si les députés de ce côté-ci n'existaient pas. Nous serons les porte-parole des Albertains en difficulté et nous ne lâcherons pas prise tant que le gouvernement ne se souciera pas d'eux et qu'il ne prévoira pas des mesures pour stimuler l'économie de l'Alberta.

\* \* \*

### L'AIDE AUX SINISTRÉS

**M. Peter Fonseca (Mississauga-Est—Cooksville, Lib.):** Monsieur le Président, le 28 juin dernier, Mississauga-Est a été secouée par la violente explosion d'une maison qui a touché de nombreux résidents de ma collectivité. Je prends la parole aujourd'hui pour soutenir les habitants de la promenade Hickory et des rues avoisinantes, dans Mississauga, qui font preuve d'une résilience inébranlable.

Alors qu'ils sont encore aux prises avec les dures épreuves qui se sont abattues sur le quartier, je tiens à féliciter la mairesse Bonnie Crombie, les conseillers municipaux, les premiers intervenants et les responsables du service des incendies pour leur travail et leurs efforts acharnés afin de prêter main-forte aux sinistrés.

Aujourd'hui, dans un quartier auparavant habité par des résidents de longue date et agrémenté de potagers bien entretenus, de nombreuses maisons ont été déclarées inhabitables. Un grand nombre de familles ont été évacuées et ne savent toujours pas quand elles pourront rentrer chez elles.

Samedi dernier, j'ai eu le plaisir de participer à l'organisation d'un barbecue communautaire au centre communautaire Burnhamthorpe dans le but d'aider les personnes touchées par ce triste événement.

Exprimons notre appui sincère aux habitants de la promenade Hickory qui attendent de retourner chez eux.

\* \* \*

### L'INFRASTRUCTURE

**M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD):** Monsieur le Président, en 2005, les libéraux de la Colombie-Britannique ont promis aux Britanno-Colombiens que toutes les écoles vulnérables en cas de tremblement de terre seraient modernisées d'ici 2020. Or, aujourd'hui, un grand nombre d'écoles dans la province risquent encore de s'effondrer dans l'éventualité d'un tremblement de terre, même modéré. Cette promesse non tenue signifie que, chaque jour, la vie de milliers d'enfants et d'enseignants est en péril. Ajoutons à cela qu'un grand nombre d'écoles sont désignées comme lieux de rassemblement, ce qui veut dire que nous demandons aux citoyens d'aller se réfugier dans des immeubles non sécuritaires en cas de catastrophe naturelle.

Faute de fonds pour rendre les écoles résistantes aux séismes, des conseils scolaires un peu partout dans la province sont forcés de fermer des écoles. À Vancouver seulement, 11 écoles ont été désignées pour être fermées, dont les écoles Carleton et Graham Bruce et l'École secondaire Gladstone, des établissements de qualité dont la fermeture entraînera la relocalisation de milliers d'élèves.

### Déclarations de députés

La sécurité publique est une responsabilité fédérale. Le premier ministre a conservé le portefeuille de la Jeunesse. Aujourd'hui, je lui demande de remplir ses responsabilités et de débloquer immédiatement des fonds fédéraux pour rendre les écoles de la Colombie-Britannique résistantes aux séismes afin que tous les enfants puissent fréquenter une école de quartier qui leur offre un environnement sûr.

\* \* \*

#### L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DE DELINE

**M. Michael McLeod (Territoires du Nord-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, le 1<sup>er</sup> septembre dernier, la communauté de Deline, qui est située sur les rives du Grand lac de l'Ours, dans ma circonscription, est devenue la première à être dirigée par un gouvernement populaire autochtone. L'accord, qui a pris 20 ans à se concrétiser, signifie que la communauté peut promulguer des lois portant tout autant sur les services publics que sur la santé et l'éducation. Les habitants de cette communauté tissée serrée auront davantage de contrôle sur les décisions qui concernent leur vie.

J'ai eu l'honneur, plus tôt ce mois-ci, d'assister aux célébrations tant à titre de député qu'à titre de représentant de la ministre des Affaires autochtones et du Nord.

J'aimerais féliciter les habitants de Deline à l'occasion de l'entrée en vigueur de cet accord historique et souhaiter à Ekwatide Raymond Tutcho ainsi qu'aux autres dirigeants élus du gouvernement Got'inê de Deline tout le succès possible compte tenu de l'imposant travail qui les attend dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accord définitif sur l'autonomie gouvernementale de Deline.

\* \* \*

#### L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

**M. Pat Kelly (Calgary Rocky Ridge, PCC):** Monsieur le Président, la Chambre votera mercredi pour décider si les députés doivent protéger les contribuables canadiens. Nous nous prononçons sur l'opportunité de réaliser une étude relative aux mesures à prendre pour que l'Agence du revenu du Canada ait une obligation légale de diligence envers les contribuables canadiens. Nous voterons pour déterminer si c'est l'Agence du revenu du Canada qui doit rendre des comptes au public ou si c'est le contraire. Nous verrons s'il faut faire passer les intérêts des contribuables honnêtes avant ceux d'une puissante agence gouvernementale. Les députés que nous sommes doivent-ils se comporter en chefs de file dans ce dossier ou simplement attendre que les tribunaux se prononcent? Nous nous prononcerons sur la motion M-43 mercredi.

J'invite mes collègues députés à précéder la tendance observée dans les décisions judiciaires, à prendre conscience de la nécessité d'étudier cette question de reddition de comptes et de protection des contribuables et à s'acquitter de leurs responsabilités de législateurs représentant les Canadiens. Je les encourage à se joindre à moi et à voter pour la motion M-43 mercredi.

\* \* \*

• (1405)

#### LA MALADIE POLYKYSTIQUE DES REINS

**M. Frank Baylis (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Monsieur le Président, samedi dernier, j'ai participé à la marche pour la maladie polykystique des reins, la MPR, dans ma circonscription, Pierrefonds—Dollard. Cette activité a été organisée par Mme Luisa Miniaci Di-Leo, la coordonnatrice de la section régionale de Montréal de la Fondation canadienne de la MPR.

La maladie polykystique des reins est une maladie génétique qui entraîne la formation de nombreux kystes sur les reins, lesquels peuvent causer diverses complications graves, comme de l'hypertension ou une détérioration de la fonction rénale.

[Français]

La MPR est une maladie héréditaire et potentiellement mortelle. C'est une des maladies génétiques les plus communes, et elle touche des milliers de Canadiens. Cette maladie est liée à environ 5 % des individus ayant besoin d'une dialyse ou d'une transplantation rénale.

Depuis sa création en 1993, la Fondation canadienne de la MPR a pris de l'ampleur. Aujourd'hui, des traitements sont enfin à notre portée grâce à cette fondation.

\* \* \*

#### L'INDUSTRIE LAITIÈRE

**M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ):** Monsieur le Président, j'ai entamé cet été une tournée du Québec pour rencontrer les agriculteurs de chaque région.

J'ai croisé des gens inspirants et des travailleurs acharnés. Ces gens-là sont les artisans des belles tables que nous nous sommes offertes cet été en famille et entre amis. Malheureusement, ils ne peuvent pas profiter de leur travail, parce que le gouvernement les laisse tomber.

Le dossier du lait diafiltré démontre bien le désintérêt fédéral envers nos agriculteurs et nos régions. Les mois passent et les producteurs continuent de perdre des milliers de dollars, lorsqu'ils ne sont pas tout simplement contraints à l'abandon. Le moral est bas sur le terrain. Nos agriculteurs doivent recourir à des travailleurs de rang, des maisons de répit, et j'en passe. C'est extrêmement inquiétant.

Je profite donc de cette première prise de parole à la Chambre pour dire à tous ces gens que j'ai rencontrés: « Ne lâchez pas! Le Bloc québécois, lui, ne vous lâchera pas. Nous allons nous occuper de vous, nous allons être vigilants, et ce gouvernement devra rendre des comptes. »

\* \* \*

[Traduction]

#### LES JEUX PARALYMPIQUES DE 2016

**M. Nick Whalen (St. John's-Est, Lib.):** Monsieur le Président, l'équité, le respect, la discipline personnelle, l'inspiration et la recherche de l'excellence sont les qualités qui caractérisent le mouvement paralympique et qui ont animé intensément les athlètes canadiens lors des Jeux paralympiques de Rio de 2016.

Nous sommes ravis des succès de l'équipe canadienne, et je suis honoré d'avoir l'occasion de féliciter Robyn Andrews, athlète équestre, et Liam Hickey, membre de l'équipe de basketball en fauteuil roulant, tous deux de St. John's, ainsi que Katarina Roxon, de Kippens, sur la côte Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador.

[Français]

Katarina vient de remporter une médaille d'or au 100 mètres brasse. Nous espérons que son nom sera placardé partout dans la province, comme il l'est déjà dans l'imaginaire d'une nouvelle génération de jeunes athlètes.

[Traduction]

Je félicite tous nos athlètes paralympiens. Leur excellence et leur détermination nous inspirent tous.

### L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

**M. David Yurdiga (Fort McMurray—Cold Lake, PCC):** Monsieur le Président, au Canada, aucune autre région n'a été plus durement touchée par la crise du secteur de l'énergie que l'Alberta et ma circonscription, Fort McMurray—Cold Lake. Nous avons connu un déclin démographique sans précédent, pire encore que sous le Programme énergétique national des libéraux, dans les années 1980. Des hôtels autrefois pleins à craquer sont désormais déserts.

Cependant, la crise ne touche pas seulement Fort McMurray. Toutes les petites villes de ma circonscription en souffrent. Par ailleurs, les entreprises ont subi une baisse des ventes allant jusqu'à 70 %. L'exode des familles a atteint un niveau sans précédent. Les gens ont perdu confiance en l'engagement du gouvernement libéral à l'égard des projets de construction d'oléoducs. Avec l'interdiction qui frappe les pétroliers sur la côte Ouest, la réglementation supplémentaire en matière d'environnement et le critère indéfinissable de l'acceptabilité sociale, les perspectives d'emploi dans le secteur pétrolier ont atteint un creux historique.

Il est temps que le gouvernement libéral cesse ses jeux politiques et s'engage à construire des oléoducs et à remettre les Canadiens au travail.

\* \* \*

[Français]

### MAURIL BÉLANGER

**L'hon. Andrew Leslie (Orléans, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec le cœur lourd que je m'adresse à vous aujourd'hui afin de commémorer la mémoire de notre collègue, notre confère parlementaire et notre ami, l'honorable député d'Ottawa—Vanier Mauril Bélanger.

Peu importe notre parti et nos convictions politiques, en août dernier, cette Chambre a perdu un fier et fidèle Canadien. Mauril a été le champion de nombreuses causes. Il a porté le drapeau de la Francophonie avec fierté et courage. Il a défendu ses concitoyens avec acharnement. La mémoire de ses accomplissements et de son dévouement demeureront pour nous tous un exemple à suivre en tant que parlementaires mais aussi en tant que collègues de cette Chambre. Que son ardeur soit une source d'énergie dans notre deuil.

Au revoir, notre ami, et merci pour tout.

\* \* \*

• (1410)

[Traduction]

### LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**M. Michel Picard (Montarville, Lib.):** Monsieur le Président, au nom de la Chambre des communes, je prends la parole pour offrir nos plus sincères condoléances aux victimes de l'explosion à New York samedi, ainsi qu'aux victimes de l'attaque au couteau dans un centre commercial du Minnesota. Nous leur souhaitons tous un prompt rétablissement. Ces événements, ainsi que les deux au New Jersey, nous inquiètent tous.

Je veux saluer le travail formidable fait par les premiers intervenants, qui sont toujours prêts à se mettre en danger dans des moments comme ceux-ci. C'est grâce à leurs efforts qu'aucune vie n'a été perdue lors de ces terribles événements.

[Français]

Pendant que les enquêtes se poursuivent, je veux assurer à tous les Canadiens que les forces l'ordre continuent de travailler en étroite coopération avec leurs collègues américains afin de porter assistance

### Déclarations de députés

de toutes les manières possibles et de garantir la sécurité du public. Je tiens à rappeler que nos agences demeurent vigilantes 24 heures sur 24 afin de protéger la sécurité des Canadiens.

\* \* \*

[Traduction]

### LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

**L'hon. Kevin Sorenson (Battle River—Crowfoot, PCC):** Monsieur le Président, selon un récent sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, plus d'un tiers des travailleurs canadiens sont conscients que la hausse des taux de cotisation au RPC imposée par les libéraux réduira leur capacité à acheter des biens et des services essentiels à leur ménage. Deux tiers des propriétaires de petites entreprises affirment qu'ils devront geler ou couper le salaire de leurs employés. Seulement 18 % des employés canadiens et 5 % des propriétaires de petites entreprises sont d'avis que la hausse imposée des cotisations au RPC aidera les Canadiens à mettre plus d'argent de côté en prévision de leur retraite.

Les libéraux refusent d'écouter les entreprises et les travailleurs canadiens et de défendre leurs intérêts. Les chefs de petites entreprises canadiens et leurs employés préfèrent les REER, les comptes d'épargne libre d'impôt et les investissements personnels à une augmentation des charges sociales comme la hausse du taux de cotisation au RPC. Il est dommage que les libéraux s'entêtent à augmenter les charges sociales alors que nous connaissons des difficultés économiques.

\* \* \*

### MISSISSAUGA—ERIN MILLS

**Mme Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai passé l'été à m'étonner et à m'émerveiller de la polyvalence, de la diversité, de l'inclusion et de la participation des citoyens de Mississauga—Erin Mills.

En effet, au cours de l'été, les citoyens et moi avons discuté d'enjeux nationaux importants, tels que l'immigration, la réforme électorale, les changements climatiques et l'accueil de réfugiés. Plus de 2 000 citoyens de ma belle circonscription se sont rassemblés pour célébrer notre communauté à l'occasion de notre premier barbecue annuel.

Le caractère inclusif des citoyens de Mississauga se reflète encore aujourd'hui alors que ceux-ci se rassemblent pour célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement d'Ahmadiyya Muslim Jama'at au Canada. Félicitations!

Je suis ravie de reconnaître aujourd'hui les gens remarquables de Mississauga—Erin Mills. C'est avec une énergie renouvelée que je fais aujourd'hui le serment de faire ma part pour les représenter tous efficacement en cet endroit.

\* \* \*

### L'ENVIRONNEMENT

**M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD):** Monsieur le Président, les émissions continuent d'augmenter année après année. Or le gouvernement libéral n'a toujours pas expliqué de quelle façon son plan va renverser la tendance, nous permettant ainsi d'assumer les obligations internationales que nous avons prises de lutter contre les changements climatiques.

De plus, les Canadiens ont appris hier que le gouvernement libéral, que l'on a mis en place sur des promesses de changement, conservera les cibles de réduction des émissions que s'était fixées le gouvernement Harper.

### Questions orales

J'ai animé le mois dernier dans ma circonscription une grande assemblée publique sur les changements climatiques. On sentait beaucoup d'enthousiasme et de volonté pour de vrais changements quant aux émissions de carbone, et je ne parle pas ici du slogan politique transformé en mot-clic pour les médias sociaux.

Le bilan des conservateurs en matière de changements climatiques est consternant, et les Canadiens ne supporteront pas que l'on continue dans cette voie. Tous les députés, et particulièrement les ministres, ont envers la prochaine génération le devoir de relever le plus grand défi de ce XXI<sup>e</sup> siècle.

\* \* \*

• (1415)

### L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

**Mme Shannon Stubbs (Lakeland, PCC):** Monsieur le Président, les résidents de Lakeland veulent savoir pourquoi les libéraux ne semblent pas se soucier des 110 000 Canadiens qui ont perdu leur emploi dans le secteur de l'énergie, la plus grande source d'investissement privé du Canada, lequel contribue aux programmes et services du gouvernement partout au pays à hauteur de 17 milliards de dollars annuellement.

Les Canadiens ont du mal à payer leurs factures et l'hypothèque ou le loyer. Les pipelines sont une solution qui émane du secteur privé et qui crée des emplois bien rémunérés. Les pipelines assurent l'avenir d'une exploitation énergétique responsable de calibre mondial pour le Canada. Les Canadiens s'attendent à ce que le premier ministre défende les intérêts de l'ensemble du Canada, ce qui inclut les travailleurs de l'industrie pétrolière et gazière des provinces de l'Ouest, les travailleurs des chaînes de montage de l'Ontario, les manufacturiers du Québec, les travailleurs des raffineries du Canada atlantique ainsi que les travailleurs canadiens et les petites entreprises de tous les autres secteurs qui dépendent du secteur de l'énergie.

Demain, je présenterai la pétition électronique canadienne comptant le plus grand nombre de signatures jamais vu, laquelle réclame l'appui de nouveaux pipelines au Canada et de centaines de milliers de travailleurs et de chômeurs. J'espère que le premier ministre sera à l'écoute.

\* \* \*

### TERRY FOX

**Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, à 18 ans, Terry Fox allait à l'école, à 19 ans, il était atteint d'un cancer, et à 21 ans, il était un héros.

Après avoir perdu une jambe à la suite d'un ostéosarcome, il a amorcé un marathon de l'espoir pancanadien dans le but de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer. Lorsque Terry a de nouveau été frappé par le cancer, les Canadiens ont pris le relais. De nos jours, la course Terry Fox est l'activité d'un jour la plus importante au monde pour amasser des fonds pour la recherche sur le cancer.

Avant de mourir, Terry Fox a déclaré: « Je ne terminerai pas, mais d'autres devront continuer. » Hier, des Canadiens et des millions de personnes partout dans le monde ont participé à la 36<sup>e</sup> course annuelle Terry Fox. En tant qu'organisatrice de la course Terry Fox à Oakville, je me suis jointe à plus de 900 de mes concitoyens pour rendre hommage à Terry, qui a prononcé les paroles suivantes: « Les rêves sont réalisables quand on essaie de les réaliser. »

Grâce à la Fondation Terry Fox, aujourd'hui, tous les députés portent une épinglette en guise de soutien à l'héritage de Terry. Merci à Terry de continuer à nous servir de source d'inspiration.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### L'ÉCONOMIE

**L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, les Canadiens sensés savent que, lorsqu'ils empruntent de l'argent, ils devront le rembourser. Les libéraux ont emprunté beaucoup d'argent, mais devinez qui doit le rembourser? Les Canadiens. Les libéraux ont augmenté les impôts des familles et des petites entreprises, et maintenant ils imposent une taxe sur le carbone et une hausse des cotisations au RPC qui coûteront des milliers de dollars chaque année à de nombreuses familles canadiennes. Combien d'argent, au bout du compte, finiront-ils par ponctionner aux Canadiens qui travaillent fort?

**L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes très préoccupés par les défis que doivent relever les Canadiens de la classe moyenne. C'est précisément pourquoi nous avons décidé de réduire les impôts de neuf millions de Canadiens de la classe moyenne. C'est précisément pourquoi nous avons instauré l'Allocation canadienne pour enfants, qui permettra à neuf familles canadiennes avec enfants sur dix de disposer de plus d'argent pour élever leur famille. Nous savons que tout cela va faciliter la vie des familles canadiennes à court terme, et nous investissons pour l'avenir afin de rendre notre économie plus productive et efficace pour nos enfants et nos petits-enfants.

**L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, notre priorité, c'est d'être ici pour lutter au nom des Canadiens qui travaillent fort, mais ces derniers ne sont manifestement pas une priorité pour le premier ministre. Des milliers de Canadiens ont été mis à pied cet été, la dette des ménages atteint des sommets inégalés, et les Canadiens ne croient pas que le premier ministre peut gérer l'économie. Les Canadiens sont inquiets au sujet de leur avenir et il n'y a pas de création d'emplois. Qu'a-t-il à répondre à cela?

**L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, les défis auxquels sont confrontés les Canadiens de la classe moyenne sont bien réels. C'est en fait pourquoi ils nous ont élus. Ils ont réalisé que la réponse réside non pas dans l'austérité, mais dans des investissements pour l'avenir. Nous avons dit aux Canadiens que nous allions tirer parti du meilleur bilan des pays du G7 et investir dans leur avenir. Nous allons faire en sorte que la situation de la prochaine génération de Canadiens soit plus enviable que celle de la précédente. Voilà la promesse que nous faisons aujourd'hui aux Canadiens.

\* \* \*

### LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, le premier ministre a une vision romantique du maintien de la paix qui ne cadre tout simplement pas avec la réalité. Nous ne sommes pas en 1956, mais en 2016. Il y a de moins en moins de paix à maintenir. Les conflits d'Afrique subsaharienne sont dangereux. Même Roméo Dallaire convient qu'une mission dans cette région serait meurtrière.

*Questions orales*

Le premier ministre comprend-il qu'il ne s'agit pas d'une mission de maintien de la paix, mais plutôt d'un dangereux déploiement militaire qui mettra la vie de Canadiens en péril? Croit-il que cela en vaut la peine?

•(1420)

**L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, nous comprenons parfaitement la complexité des opérations de maintien de la paix, mais nous ne pouvons pas être un flot de stabilité dans un océan tumultueux. Le Canada doit faire sa part. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au lieutenant-général à la retraite Roméo Dallaire de m'accompagner dans cinq pays d'Afrique. Je veux mieux comprendre la complexité de la situation là-bas.

Nous adoptons une approche pangouvernementale dans ce dossier. Nous allons travailler rigoureusement avant d'exposer les faits et de débattre à fond de cette question.

**L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, la décision la plus difficile et la plus grave qu'un gouvernement puisse avoir à prendre est de déployer les Forces canadiennes dans une zone de guerre. La population doit pouvoir avoir la certitude qu'une telle décision est prise dans l'intérêt du pays et non dans l'intérêt politique du Parti libéral. L'envoi de nos troupes en Afrique pour prendre part à une mission dangereuse semble viser un objectif purement politique — l'obtention d'un siège au Conseil de sécurité de l'ONU. Or nos militaires ne sont pas des pions sur un échiquier politique. Pourquoi le premier ministre a-t-il décidé que c'était là la meilleure façon de se faire des amis aux Nations unies?

**L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens ont rejeté ce genre de pessimisme à la dernière élection générale. Ils ont voté pour un parti qui a promis le réengagement du Canada dans le monde et pour un gouvernement qui se ferait un devoir de contribuer activement à accroître la sécurité et la paix dans le monde. Au cours des 10 derniers mois, sous la direction du premier ministre et du gouvernement, nous avons obtenu l'appui des Nations unies à l'égard des changements climatiques, de l'égalité entre les sexes, de l'accueil de réfugiés syriens, de la lutte contre la maladie et également de l'investissement dans les opérations de paix. L'effort viendra de l'ensemble du gouvernement.

[Français]

**L'hon. Rona Ambrose (chef de l'opposition, PCC):** Monsieur le Président, voici ce que le premier ministre disait, en 2014, à propos du déploiement de troupes pour combattre le groupe État islamique: « Les Canadiens s'attendent à ce qu'un premier ministre, qui veut envoyer nos Forces en guerre, réponde aux plus hauts standards d'honnêteté et d'ouverture. »

Il a demandé au gouvernement de permettre un débat et un vote à la Chambre des communes, et c'est ce que le gouvernement précédent a fait.

Est-ce que le premier ministre va mettre en pratique ses propres paroles en permettant un débat et un vote à la Chambre?

[Traduction]

**L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement s'engage à contribuer activement à accroître la sécurité et la paix dans le monde, et nous serons heureux qu'un débat sain ait lieu à la Chambre et avec la population. Au cours de mes consultations dans le cadre de l'examen de la politique de défense, nous avons écouté les Canadiens, qui nous ont fait savoir que les opérations de paix venaient au premier rang de leurs préoccupations. Les députés devraient garder à l'esprit

que les opérations de paix ne constituent qu'une petite partie d'un tout. Nous devons penser à la médiation et à la prévention des conflits ainsi qu'à la construction. Je répète encore une fois qu'il s'agira d'un effort pangouvernemental et non pas strictement d'opérations de paix.

\* \* \*

[Français]

**LA SANTÉ**

**L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD):** Monsieur le Président, chassez le naturel et il revient au galop.

En matière de santé, les libéraux ont promis du vrai changement. À la place, on voit aujourd'hui un retour en force de leur vieille stratégie préférée: une bonne chicane avec le Québec.

Au lieu de s'attaquer au Québec dans un dossier qui est déjà réglé par le Québec, pourquoi le gouvernement ne règle-t-il pas le problème de base en annulant les compressions de 36 milliards de dollars imposées par Stephen Harper?

[Traduction]

**L'hon. Jane Philpott (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, c'est un réel plaisir pour moi de travailler avec mes collègues des provinces et des territoires depuis que je suis ministre de la Santé. J'ai eu beaucoup de bonnes discussions avec mes collègues de tout le pays. Nous avons parlé de nos priorités communes et des investissements que nous voulions faire en santé.

Il n'y aura pas de compressions en santé. Nous continuerons de bonifier le Transfert canadien matière de santé, comme nous l'avons déjà dit, et nous discuterons des autres domaines où il pourrait y avoir des investissements qui sont importants pour les Canadiens.

**L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD):** Monsieur le Président, la ministre vient de confirmer que le gouvernement maintiendra les compressions imposées par Stephen Harper. Ces réductions vont être dommageables pour les services de santé dans toutes les provinces et tous les territoires qu'elle vient de mentionner.

On avait promis aux Canadiens une façon de faire les choses en santé qui serait différente de celle du gouvernement conservateur, mais voilà que les libéraux admettent qu'ils vont maintenir les compressions que le gouvernement précédent a faites. La ministre pourrait-elle nous expliquer en quoi maintenir les compressions des conservateurs en santé constitue un réel changement au Canada?

**L'hon. Jane Philpott (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'expliquer en quoi notre approche en santé constitue bel et bien un changement. Nous investissons. Cette année, le Transfert canadien en matière de santé est plus généreux que jamais auparavant, atteignant 36,1 milliards de dollars, et il augmentera, comme prévu, l'année prochaine.

Toutefois, les Canadiens veulent qu'on investisse dans l'innovation. Ils savent que, même si nous sommes fiers de notre système de santé, il pourrait être amélioré. Nous allons discuter avec nos collègues des provinces et des territoires des investissements à faire et de ce à quoi les Canadiens peuvent s'attendre.

*Questions orales*

●(1425)

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD):** Monsieur le Président, la ministre dit que le transfert augmentera comme prévu. Veut-elle dire qu'il augmentera tel que prévu dans le plan des conservateurs?

Au moment où le premier ministre parle aujourd'hui à nos alliés du rôle du Canada sur la scène mondiale, nous nous rappelons encore une fois que les gestes sont plus éloquents que les paroles. En dépit des discours prônant la paix, pas plus tard que le mois dernier, à Genève, le gouvernement a voté contre le désarmement nucléaire. Si on veut faire preuve de véritable leadership, il faut vraiment défendre la paix, non se contenter d'en parler.

Le gouvernement libéral reviendra-t-il sur cette position honteuse et votera-t-il, la semaine prochaine, pour le désarmement nucléaire à l'Assemblée générale des Nations unies?

**L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, une approche pragmatique graduelle constitue la façon la plus efficace d'éliminer les armes nucléaires dans le monde. Le Canada doit se doter d'une stratégie d'engagement. Nous participerons aux discussions à Genève de même qu'au Japon avec nos alliés du G7 en vue de l'élimination des armes nucléaires. Nous continuerons de collaborer avec nos alliés.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

**L'hon. Thomas Mulcair (Outremont, NPD):** Monsieur le Président, nous aimerions que l'une de ces étapes consiste à voter en faveur du désarmement nucléaire.

[Français]

J'étais à Paris avec le premier ministre lorsqu'il a promis d'agir dans le dossier crucial des changements climatiques. Il n'existe aucune obligation plus importante à l'égard des générations futures.

Maintenant, on apprend qu'au lieu de tenir sa promesse, le gouvernement libéral s'apprête à ratifier l'accord de Paris avec les mêmes cibles et les mêmes échéanciers que Stephen Harper.

La ministre croit-elle que c'est cela, le changement: le plan conservateur présenté par les libéraux avec un sourire?

**L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes prêts à agir concernant les changements climatiques. J'ai passé l'été à parler avec mes homologues de partout au pays.

[Traduction]

Cependant, soyons clairs. Les cibles du gouvernement Harper étaient fausses. Il est difficile d'atteindre une cible lorsqu'aucun plan n'est proposé et que les émissions augmentent, et nous avons fait preuve de beaucoup de transparence à l'égard du fait que les émissions augmentent.

Les Canadiens s'attendent à ce que nous agissions, et nous allons proposer des mesures concrètes en collaboration avec les provinces, les territoires, les dirigeants autochtones, les entreprises, les jeunes et l'ensemble des Canadiens, car c'est l'engagement que nous avons pris.

[Français]

**LES FINANCES**

**L'hon. Denis Lebel (Lac-Saint-Jean, PCC):** Monsieur le Président, au cours de la dernière année financière, un surplus d'opération important a été transformé en déficit par ce gouvernement. Rien n'arrête les dépenses de l'actuel gouvernement.

On n'a pas de plan de retour à l'équilibre budgétaire. Le ministre des Finances parle d'un plan pour le futur selon lequel nos petits-enfants vont payer pour ses emprunts. C'est cela, son plan pour le futur.

Quand aura-t-on un plan visant le retour à l'équilibre budgétaire?

**L'hon. Bill Morneau (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, nous savons que la situation actuelle est difficile pour la classe moyenne du Canada et qu'il est nécessaire de faire des investissements dès maintenant.

Nous avons commencé par mettre en place des programmes qui permettront d'aider la classe moyenne dès maintenant, comme la réduction d'impôts et l'Allocation canadienne pour enfants, qui aidera neuf familles sur dix.

Pour l'avenir, il est important de faire des investissements et de stimuler la croissance, et c'est exactement ce que nous allons faire.

\* \* \*

**LE BOIS D'OEUVRE**

**L'hon. Denis Lebel (Lac-Saint-Jean, PCC):** Monsieur le Président, il y a un autre dossier très important pour l'économie de notre pays, c'est celui du bois d'oeuvre. En effet, 400 000 emplois en dépendent.

En 2006, nous avons corrigé une situation. Pendant 10 ans, les gens avaient attendu que l'ancien gouvernement libéral trouve une solution au problème, et c'est nous qui l'avons réglé. Depuis ce temps, les entreprises canadiennes sont capables d'exporter leurs produits vers les États-Unis assez facilement.

On a promis mer et monde et une bonne entente avec les États-Unis. La ministre du Commerce international, quant à elle, a plutôt dit qu'on irait en cour. Quelle bonne idée d'affronter nos partenaires américains en allant en cour au lieu de s'entendre avec eux!

Pourquoi les libéraux sont-ils incapables de régler un dossier de négociation avec les Américains?

**M. David Lametti (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, il s'agit pour nous d'un dossier prioritaire, et l'opposition le sait.

Nous sommes engagés intensivement dans les négociations. Il y a une coopération sans précédent avec les producteurs, les travailleurs de l'industrie, les provinces et les territoires. La ministre a rencontré le représentant au Commerce américain, Mike Froman, la semaine dernière, à Washington.

Nous cherchons un bon accord pour le Canada, mais pas n'importe lequel.

*Questions orales*

[Traduction]

**L'ENVIRONNEMENT**

**M. Mark Strahl (Chilliwack—Hope, PCC):** Monsieur le Président, les libéraux ont maintenant confirmé qu'ils comptent imposer une taxe sur le carbone conçue à Ottawa à tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, et même si leur province a déjà mis en place une telle taxe.

La Colombie-Britannique impose déjà une taxe sur le carbone, mais les libéraux à Ottawa ont laissé entendre qu'elle n'est peut-être pas suffisamment élevée pour nuire à l'emploi, et qu'elle ne coûte peut-être pas assez cher aux travailleurs britanno-colombiens.

Pourquoi les libéraux à Ottawa menacent-ils de forcer le gouvernement de la Colombie-Britannique à hausser les taxes des Britanno-Colombiens?

• (1430)

**L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.):** Monsieur le Président, nous savons que l'environnement et l'économie vont de pair. Actuellement, 80 % des Canadiens vivent dans une province où il y a un prix sur le carbone. La Colombie-Britannique et l'Alberta ont une taxe sur le carbone, tandis que l'Ontario et le Québec ont un système de plafonnement et d'échange.

Nous savons que la tarification du carbone est le moyen le plus efficace de réduire les émissions et d'encourager l'innovation.

Je suis très fière que 25 entreprises canadiennes se soient jointes à la coalition pour le leadership en matière de tarification du carbone, qui réclame la mise en place d'une tarification du carbone, car elles savent que c'est la meilleure façon d'encourager l'innovation et de stimuler notre économie.

**M. Mark Strahl (Chilliwack—Hope, PCC):** Monsieur le Président, la ministre ne semble pas comprendre que 110 000 travailleurs du secteur de l'énergie ont perdu leur emploi.

En Colombie-Britannique, le secteur du gaz naturel liquéfié est en expansion; des dizaines de milliers d'emplois reposent sur les décisions des entreprises de gaz naturel liquéfié en matière d'investissement.

Quand les libéraux d'Ottawa menacent d'augmenter les taxes sur le carbone pour les employeurs de la Colombie-Britannique, ils mettent en péril des milliards de dollars d'investissements dans l'économie, des fonds qui permettraient de financer des hôpitaux et des écoles et de créer des milliers d'emplois pour subvenir aux besoins des familles.

Pourquoi les libéraux tiennent-ils tant à menacer les familles de la Colombie-Britannique avec une taxe sur le carbone imposée par Ottawa et néfaste pour l'emploi?

**L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.):** Monsieur le Président, le député d'en face ne comprend peut-être pas que la Colombie-Britannique a une taxe sur le carbone qui n'a aucune incidence sur les recettes, et que la province redonne les recettes à ses citoyens.

Les sociétés du secteur de l'énergie nous appuient. Voici ce que dit Steve Williams, le PDG de Suncor:

Nous croyons que des changements climatiques ont lieu et qu'une tarification à grande échelle du carbone est la bonne solution.

Voici ce que disent les PDG de Dutch Shell, de Total et de quatre autres grandes sociétés énergétiques:

Nous croyons fermement que la tarification du carbone dissuadera les options à forte teneur en carbone [...] Il est nécessaire que les gouvernements du monde nous fournissent ce cadre [...]

**L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, peut-être que la ministre écoute les PDG, mais elle devrait aussi commencer à écouter les premiers ministres des provinces comme la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse, et aussi ceux des territoires, car ils ont été clairs. Ils ne veulent pas d'une taxe sur le carbone, car ils savent que les Canadiens, plus particulièrement ceux qui habitent dans les régions rurales et dans le Nord, n'ont pas les moyens d'absorber une telle taxe.

Pourquoi le gouvernement ignore-t-il les provinces et impose-t-il une taxe sur le carbone qui nuira à l'économie et aux Canadiens et qui ne favorisera en rien la création d'emplois?

**L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.):** Monsieur le Président, contrairement au parti d'en face, le nôtre comprend que l'environnement et l'économie vont de pair.

Depuis que j'ai été élue, j'ai parcouru le pays et rencontré des représentants de l'ensemble des provinces et des territoires, des dirigeants syndicaux, des chefs autochtones, de simples citoyens et des gens d'affaires.

Les Canadiens s'attendent à ce que nous luttons contre les changements climatiques, car nous sommes la première génération à en ressentir les répercussions et nous sommes la seule génération en mesure de modifier le cours des choses.

Nous mettrons ce plan en avant, car nous savons qu'il est nécessaire de lutter contre les changements climatiques et de stimuler l'économie.

**L'hon. Candice Bergen (Portage—Lisgar, PCC):** Monsieur le Président, de toute évidence, la ministre n'a pas discuté avec les centaines de milliers de travailleurs canadiens du secteur de l'énergie qui ont perdu leur emploi. Elle n'écoute pas les provinces qui ne veulent pas d'une taxe sur le carbone.

Une taxe sur le carbone fera disparaître des emplois. C'est une mesure qu'Ottawa impose aux provinces. Pourquoi les libéraux font-ils fi de l'avis non seulement des premiers ministres des provinces et des territoires, mais aussi des Canadiens des régions rurales et éloignées? Ces gens ne veulent pas d'une taxe sur le carbone; elle serait néfaste pour l'emploi. Les libéraux doivent être à l'écoute des gens à l'extérieur d'Ottawa.

**L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai passé les huit derniers mois à sillonner le pays pour discuter avec des représentants syndicaux, des dirigeants d'entreprise, des Canadiens autochtones et tous les gens qui voudraient que nous agissions concrètement pour lutter contre les changements climatiques. Nous avons discuté. J'ai rencontré mes homologues des territoires. Ils s'inquiètent des répercussions de la tarification du carbone, et nous avons eu une bonne discussion avec eux.

En fin de compte, 80 % des Canadiens vivent actuellement dans une province où, grâce aux mesures prises par les autorités provinciales pour compenser l'inaction du gouvernement conservateur, il existe une tarification du carbone. Nous allons procéder de manière réfléchie, en collaboration avec les provinces et les territoires...

**Le Président:** Le député d'Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou a la parole.

*Questions orales*

[Français]

**LES AFFAIRES AUTOCHTONES**

**M. Romeo Saganash (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, NPD):** Monsieur le Président, le gouvernement libéral a été élu en promettant de bâtir une nouvelle relation de nation à nation. Pourquoi donc ce gouvernement continue-t-il de faire de la discrimination envers les enfants des Premières Nations?

Après que le Tribunal canadien des droits de la personne ait trouvé ce gouvernement coupable de discrimination, ce même gouvernement continue à défier l'ordonnance de ce tribunal.

Ma question est simple: comment le premier ministre, lui-même responsable de la jeunesse, peut-il justifier cette discrimination systématique envers les enfants autochtones en 2016?

● (1435)

**L'hon. Carolyn Bennett (ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada est résolu à examiner les services à l'enfance et à la famille offerts dans les réserves et à les réformer en partenariat avec les Premières Nations. Nous collaborons avec les collectivités des Premières Nations, les organisations clés, les fournisseurs de services de première ligne et d'autres intervenants pour mieux structurer ensemble les systèmes, et ce, afin de réduire le nombre d'enfants « placés » et de faire en sorte qu'ils respectent une approche véritablement centrée sur l'enfant.

[Traduction]

**M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD):** Monsieur le Président, le gouvernement actuel a ignoré deux ordres d'exécution que lui a adressés le Tribunal canadien des droits de la personne dans le but de mettre fin à la discrimination raciale systémique que subissent les enfants autochtones. La ministre de la Santé s'est vu demander de mettre fin au refus systématique des traitements orthodontiques urgents. Le taux de refus est de 99 %. Or, elle a plutôt décidé de consacrer encore plus d'argent à se battre contre les familles concernées devant les tribunaux que ce qu'il en coûterait pour fournir ces traitements.

Il s'agit d'une obligation morale et légale envers des enfants. La ministre peut-elle nous expliquer pourquoi elle préfère payer des honoraires d'avocat plutôt que de répondre aux besoins urgents des enfants autochtones dont les droits sont violés?

**L'hon. Jane Philpott (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, comme le député d'en face le sait bien, les familles amérindiennes et inuites bénéficient du Programme des services de santé non assurés. Les services en question, y compris les traitements orthodontiques, sont fournis lorsqu'ils sont jugés médicalement nécessaires.

Je suis heureuse de constater que le député continue de collaborer avec nous pour trouver des moyens d'améliorer ce programme, comme tous les bons programmes peuvent l'être. Nous trouverons des moyens de nous assurer que les gens qui ont besoin de services de santé les reçoivent.

\* \* \*

**L'ENVIRONNEMENT**

**L'hon. Jason Kenney (Calgary Midnapore, PCC):** Monsieur le Président, le gouvernement tient à imposer coûte que coûte une taxe sur le carbone aux provinces, même si cela nuira à l'emploi. Son message est simple: « Soit vous faites ce qu'on vous dit, soit on vous y force ». Bonjour les voies ensoleillées!

En plus de faire disparaître des emplois, les taxes sur le carbone font augmenter le prix de tous les produits de consommation, de

l'essence à l'épicerie en passant par le chauffage. Pourquoi le gouvernement actuel tient-il mordicus à faire augmenter les prix à la consommation et à faire disparaître des emplois en imposant une taxe sur le carbone?

**L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.):** Monsieur le Président, 80 % des Canadiens vivent dans une province ou un territoire où le prix du carbone a déjà été fixé. Je suis très fière du leadership dont le gouvernement de l'Alberta a fait preuve en mettant un prix sur le carbone, car ce faisant, il a reconnu qu'il s'agissait du meilleur moyen de réduire la pollution et de favoriser l'innovation. Voilà pourquoi diverses entreprises du secteur énergétique nous pressent de fixer le prix du carbone, car elles estiment que cela les poussera à innover, à créer des emplois de qualité et à mieux se positionner pour l'avenir.

**L'hon. Jason Kenney (Calgary Midnapore, PCC):** Monsieur le Président, on dirait que les seules personnes que la ministre consulte en Alberta sont les politiciens néo-démocrates, alors que leur plateforme ne faisait nulle part mention d'une taxe sur le carbone. Nous traversons la pire récession depuis des dizaines d'années, alors la pire chose à faire serait de faire augmenter les prix à la consommation et de taxer tout et son contraire.

Brad Wall l'a bien compris. Il s'oppose au fédéralisme paternaliste et autoritaire que préconise le gouvernement actuel.

Le gouvernement cessera-t-il de nuire à l'emploi et de tout faire pour empirer la situation en Alberta? Les libéraux renonceront-ils à leur taxe sur le carbone?

**L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.):** Monsieur le Président, je continuerai de discuter avec les provinces, les territoires, le milieu des affaires, les chefs autochtones et les syndicats — y compris les syndicats albertains — parce que nous savons que nous devons nous attaquer aux changements climatiques et stimuler la croissance économique.

Je m'étonne beaucoup de l'attitude du député d'en face, car j'aurais pensé qu'il aurait cru au libre marché et qu'il aurait compris qu'en fixant le prix du carbone, nous actionnons le meilleur mécanisme économique que nous offre le marché pour réduire la pollution et favoriser l'innovation, mais peut-être qu'il ne croit pas aux changements climatiques et que c'est de là que vient le problème.

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):** Monsieur le Président, les libéraux déclarent la guerre aux provinces qui ne veulent pas adhérer à leur projet de taxe sur le carbone. Ils ne sont même pas prêts à faire leur propre travail. Hier, nous avons vu des agents rémunérés du Cabinet du premier ministre s'en prendre à Brad Wall, le premier ministre le plus populaire du Canada.

Est-ce là ce que les libéraux peuvent faire de mieux dans le dossier des changements climatiques, c'est-à-dire utiliser des membres du personnel non élus pour s'en prendre à un premier ministre qui ose défendre les intérêts de sa province?

**L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très fière de notre collaboration avec l'ensemble des provinces et des territoires afin de réduire les émissions et de faire croître l'économie.

*Questions orales*

Tous les premiers ministres des provinces et des territoires se sont joints au premier ministre pour la déclaration de Vancouver et se sont dits résolus à remplir nos obligations internationales. C'est donc ce que nous faisons. Nous allons continuer de collaborer avec les provinces et les territoires de sorte que nous ayons un plan crédible, que nous réduisions les émissions, que nous fassions croître l'économie et que nous bâtissions un monde meilleur pour nos enfants.

• (1440)

**M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC):** Monsieur le Président, les libéraux menacent d'imposer de nouvelles taxes sur le climat aux provinces et aux Canadiens. Les libéraux ont été clairs: s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils veulent, ils imposeront d'autres taxes, y compris des taxes sur le carburant. Une hausse des taxes sur le carburant punit avant tout les Canadiens des régions rurales et l'agriculture.

Les Canadiens vont commencer à payer plus cher pour tout. Pourquoi les libéraux s'en prennent-ils si cruellement aux habitants des régions rurales et à l'agriculture avec leur nouvelle obsession à l'égard des taxes sur le climat?

**L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.):** Monsieur le Président, je n'ai pas encore pensé à une bonne rime, mais j'essaierai.

Nous sommes déterminés à lutter contre les changements climatiques. Nous reconnaissons que c'est ce que nous devons faire. Prenons l'exemple de la Colombie-Britannique. Elle a instauré une taxe sur le carbone qui est sans incidence sur les recettes et redonne de l'argent aux consommateurs. Que fait cette taxe? Il s'agit d'un mécanisme de marché qui réduit ce que nous ne voulons pas. Nous ne voulons pas de pollution par le carbone. Nous voulons la réduire. C'est pourquoi nous innovons, tout comme les entreprises, et nous nous positionnons pour un avenir plus propre, car nous voulons créer de bons emplois et favoriser la croissance économique.

\* \* \*

**LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD):** Monsieur le Président, nous avons entendu parler ce matin d'allégations impliquant le Service canadien du renseignement de sécurité et la Gendarmerie royale du Canada concernant trois Canadiens qui, de 2001 à 2004, ont été victimes de torture en Syrie. Même l'ambassadeur du Canada aurait été impliqué dans l'affaire. Ces allégations envers deux organismes de sécurité canadiens sont très graves et entachent la réputation du pays.

Quelles sont les explications du gouvernement en réponse à ces troublantes révélations? Y aura-t-il enquête?

**L'hon. Ralph Goodale (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.):** Monsieur le Président, en très grande partie, ces allégations ont fait l'objet de deux commissions majeures: la commission Iacobucci et la commission O'Connor. Elles ont toutes les deux formulé des recommandations importantes, dont certaines ont été mises en oeuvre.

Le gouvernement précédent a omis de donner suite à une recommandation de premier plan, soit celle proposant qu'un mécanisme parlementaire soit instauré afin d'examiner et de surveiller toutes les activités des organismes de sécurité et des services policiers au Canada. C'est à cette fin qu'a été présenté le projet de loi C-22, que nous espérons voir adopter rapidement.

[Français]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD):** Monsieur le Président, plusieurs rapports ont révélé les problèmes énormes du régime d'exportation d'armes du Canada. On sait déjà que des armes canadiennes exportées vers l'Arabie saoudite ont été utilisées au Yémen.

On apprend maintenant que des armes fabriquées par Streit Group ont été vendues à des pays comme la Libye et le Soudan, et ce, malgré les sanctions canadiennes. Les libéraux ont déjà refusé notre proposition de créer un comité parlementaire sur les exportations d'armes.

Les libéraux vont-ils revoir leur position et donner aux parlementaires un droit de regard...

**Le Président:** La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères.

[Traduction]

**Mme Pam Goldsmith-Jones (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement est déterminé à raffermir les contrôles à l'exportation au pays, chose que l'ancien gouvernement n'a pas réussi à faire. Nous allons faire preuve de plus de rigueur et de transparence. Nous adhérons au Traité sur le commerce des armes. Nous sommes actuellement en consultation avec des ONG et l'industrie. Il nous tarde d'entendre le point de vue de nos collègues au Parlement, en comité et à la Chambre, durant l'étude du projet de loi.

\* \* \*

[Français]

**LA SANTÉ**

**M. Yves Robillard (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.):** Monsieur le Président, les victimes de l'arthrite au Canada se comptent par millions, particulièrement chez les aînés.

Sachant cela, quels moyens ont pris ce gouvernement et la ministre de la Santé pour venir en aide aux victimes et empêcher qu'il y en ait de nouvelles?

**L'hon. Jane Philpott (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

L'arthrite est un mal qui frappe un trop grand nombre de Canadiens et Canadiennes. Ceux qui en souffrent ont des symptômes divers et difficiles. Nous continuons d'investir plus de 46 millions de dollars dans les instituts de recherche en santé du Canada pour en apprendre davantage sur l'inflammation chronique et pour développer de meilleures approches de prévention et de traitement.

\* \* \*

[Traduction]

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC):** Monsieur le Président, lorsque nos soldats sont envoyés en mission dangereuse, les Canadiens ont le droit d'en connaître les détails. Le premier ministre a encore raté une occasion d'être ouvert et transparent avec les Canadiens. Plutôt que de présenter son projet de mission africaine à la Chambre, le premier ministre a décidé de s'adresser à l'ONU. Le premier ministre s'adonne à des jeux politiques dans l'espoir d'obtenir un siège au Conseil de sécurité de l'ONU et il se sert honteusement de nos soldats à cette fin.

*Questions orales*

Le premier ministre va-t-il enfin se montrer respectueux du Parlement et faire part de cette mission dangereuse de l'ONU à la Chambre pour que celle-ci puisse en débattre et voter pour déterminer si elle devrait être menée ou non?

• (1445)

**L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement a été transparent depuis le début. Dans ma lettre de mandat, il était clairement mentionné que nous participerions à des missions de paix. Lorsque je suis allé en mission de reconnaissance, j'ai essayé de communiquer tout ce que j'avais observé. J'ai bien hâte que nous tenions un sain débat à ce sujet lorsque nous en saurons plus.

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC):** Qu'en est-il du vote, monsieur le Président?

Cet été, le ministre de la Défense nationale a admis que le maintien de la paix n'existait plus. Or, dans le discours du Trône, les libéraux ont promis de « [renouveler] l'engagement du Canada à l'égard des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Le distingué général Roméo Dallaire a cependant déclaré que la mission subsaharienne ferait davantage de victimes canadiennes.

Le premier ministre admettra-t-il qu'il a trompé les Canadiens en leur promettant des opérations de maintien de la paix, sachant pertinemment que la mission onusienne en Afrique mettrait nos soldats en danger?

**L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, les Canadiens — et le monde entier — sont fiers du travail admirable qu'accomplissent nos hommes et nos femmes en uniforme dans les opérations des Nations unies et de l'OTAN, ainsi que dans toutes les missions menées de par le monde. On ne peut que s'enorgueillir du travail qu'ils continueront d'accomplir. Toutefois, il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs. Nous faisons le nécessaire pour être bien informés, et lorsque nous aurons obtenu tous les renseignements voulus, nous en ferons part aux Canadiens et à la Chambre.

[Français]

**M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC):** Monsieur le Président, le ministre de la Défense a dû aller en Afrique pour constater et apprendre que les missions de paix n'existaient plus. Les pertes subites par les Casques bleus devraient être un indicateur clair qu'il s'agit d'une mission extrêmement dangereuse. Le général Roméo Dallaire reconnaît que les risques de pertes sont beaucoup plus importants qu'avant. Nos soldats seront une cible constante.

Alors, le gouvernement va-t-il être ouvert et va-t-il tenir un débat et un vote sur cette question ici, au Parlement, et non devant l'ONU, oui ou non?

[Traduction]

**L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je connais bien le conflit. Si j'ai voulu me rendre sur place, c'est, entre autres, parce que j'aime aller dans les pays pour voir moi-même ce qui s'y passe. J'ai amené avec moi le général à la retraite Roméo Dallaire et la juge Louise Arbour afin, notamment, d'avoir une image complète de la situation et de savoir ce qu'ils pensent de nos entretiens avec les dirigeants de ces pays et ceux d'organismes internationaux. Il y a cependant beaucoup de travail à faire. Nous voulons fournir un effort pangouvernemental et nous voulons que d'autres pays déploient, eux aussi, un tel effort afin d'apporter une contribution utile au monde.

[Français]

**M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC):** Monsieur le Président, le Parlement doit savoir dans quel type de mission à haut risque le gouvernement engage les Canadiens.

Les libéraux s'apprêtent à envoyer nos soldats dans des zones dangereuses, et on prétend qu'il s'agit d'une mission de maintien de la paix. Or nos soldats seront la cible constante de factions armées qui n'ont qu'un seul objectif, celui de tuer les étrangers sur leur territoire, comme le reconnaît Roméo Dallaire.

Devant cet état de fait, le gouvernement va-t-il tenir un débat et un vote sur cette question au Parlement, oui ou non?

[Traduction]

**L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, les conflits en Afrique sont extrêmement complexes. Nous devons nous assurer que le mandat approprié a été attribué et que les pays qui participent à la mission remplissent également ce mandat. Il y a beaucoup de travail à faire. Nous devons nous assurer que les organismes internationaux, les Nations unies et tous les autres organismes engagés là-bas y contribuent également. Quand nous aurons tous les renseignements voulus à ce sujet, nous en ferons part à la population et à la Chambre pour qu'un débat ait lieu.

\* \* \*

## L'ENVIRONNEMENT

**Mme Linda Duncan (Edmonton Strathcona, NDP):** Monsieur le Président, les Canadiens ont-ils bien compris que le Canada revient sur les promesses qu'il a faites sur la scène internationale en matière de changements climatiques? Les libéraux ont critiqué le gouvernement Harper en disant que ses objectifs étaient complètement inadéquats. Ils avaient d'ailleurs raison. Dans leur plateforme, les libéraux ont promis de « fixer des cibles nationales de réduction des émissions ». À Paris, ils se sont ensuite engagés à faire meilleure figure que le gouvernement précédent.

Pourquoi le gouvernement ne respecte-t-il pas la promesse qu'il a faite au monde entier et aux prochaines générations de Canadiens? Pourquoi revient-il sur sa promesse?

**L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement est résolu à respecter ses obligations internationales, en collaboration avec les provinces et les territoires. Nous déployons de grands efforts pour mieux comprendre les difficultés de chaque province et territoire et les possibilités qui s'offrent à eux, puis nous présenterons un plan.

Qu'une chose soit claire à propos de l'objectif du gouvernement Harper. Ce gouvernement n'avait prévu absolument aucune mesure pour atteindre son objectif. Il s'en fichait. Il avait fixé un objectif comme cela, sans prendre de mesures pour l'atteindre. Ce n'est pas ce que nous ferons. Nous allons présenter, de façon réfléchie, des mesures concrètes qui réduiront nos émissions tout en stimulant notre économie.

*Questions orales*

● (1450)

[Français]

**LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD):** Monsieur le Président, les voyageurs qui transitent par l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau sont furieux. Le temps d'attente que nécessite le passage aux douanes canadiennes est tout simplement inadmissible. Depuis le 1<sup>er</sup> avril, c'est trois fois plus souvent qu'à Toronto que les passagers de Montréal ont dû attendre plus d'une heure en regardant des guichets fermés.

La question est simple: le ministre va-t-il rapidement remédier au problème ou lancer une autre étude pour gagner du temps?

**L'hon. Marc Garneau (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je reconnais certainement que les temps d'attente sont inacceptables.

Nous reconnaissons que le tourisme et l'arrivée de passagers de pays étrangers sont extrêmement importants pour Montréal, et nous nous réjouissons du fait que cela augmente. Toutefois, il faut absolument réduire ces temps d'attente. C'est important de passer à travers la sécurité, oui, mais les temps d'attente doivent être réduits.

C'est pourquoi je travaille avec mon collègue le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et nous trouverons la solution à ce problème.

\* \* \*

[Traduction]

**LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE**

**M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC):** Monsieur le Président, les libéraux ont récemment affirmé que leur gouvernement compte utiliser des publicités télévisées afin de promouvoir leur campagne de réforme électorale. Compte tenu du passé du Parti libéral en matière de commandites publicitaires, cela soulève de nombreuses questions auxquelles les Canadiens méritent d'obtenir une réponse.

Les libéraux ont laissé entendre qu'ils créeront ces publicités en collaboration avec des tiers. Qui sont ces tiers? Sont-ils financés par les contribuables, et quelle est la nature de leur relation avec le Parti libéral?

**M. Mark Holland (secrétaire parlementaire de la ministre des Institutions démocratiques, Lib.):** Monsieur le Président, aucune campagne de publicité télévisée n'est prévue. Nous voulons certainement consulter les Canadiens dans l'ensemble du pays. Je suis très fier que plus de 140 députés de ce côté-ci de la Chambre aient soit tenu des consultations publiques, soit prévu de le faire. Hélas, les conservateurs n'en ont tenu que trois, soit le nombre que j'ai prévu pour dimanche.

Si nous sommes censés être à l'écoute des Canadiens, alors consultons-les vraiment.

**M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC):** Monsieur le Président, il est assez clair que les libéraux ont déjà un résultat en tête, et que celui-ci ne profitera qu'aux politiciens libéraux. Ils ont d'abord exigé des droits d'entrée dans leurs assemblées publiques, la ministre de la Justice a ensuite refusé l'accès à plus de 30 personnes lors d'une rencontre, et voilà que les libéraux concluent des ententes douteuses avec des tiers afin de préparer des publicités positives sur la réforme électorale, malgré ce qu'ils affirment aujourd'hui.

Il est on ne peut plus clair qu'ils n'agissent pas dans l'intérêt des Canadiens, mais bien dans celui des politiciens libéraux et de leurs

amis. Pourquoi les libéraux récompensent-ils leurs amis avec des revenus publicitaires au lieu de permettre aux Canadiens de se prononcer dans le cadre d'un référendum?

**M. Mark Holland (secrétaire parlementaire de la ministre des Institutions démocratiques, Lib.):** Monsieur le Président, le porte-parole conservateur en matière de réforme démocratique dit lui-même que le système uninominal majoritaire à un tour n'est pas le meilleur qui soit. La ministre s'est rendue dans les circonscriptions de Saanich—Gulf Islands et de Skeena—Bulkley Valley et elle a collaboré avec les députés de tous les partis.

Je dirais aux conservateurs qu'il est temps de proposer des idées, de travailler avec nous, d'améliorer notre démocratie, de veiller à ce que chaque vote soit compté et de participer au processus.

\* \* \*

[Français]

**LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE**

**M. Gérard Deltell (Louis-Saint-Laurent, PCC):** Monsieur le Président, le mode d'élection est une des institutions, sinon l'institution la plus importante dans un système démocratique. On ne joue pas avec cela. Le débat doit se faire de façon sérieuse et équilibrée, et il doit être juste pour tout le monde. C'est pour cela que nous sommes en faveur d'un référendum à la fin de l'exercice.

Or d'ici là, pour faire en sorte que le débat se fasse de façon juste et équilibrée, le gouvernement peut-il nous donner l'assurance que ses petits amis, qui se sont rempli les poches lors du scandale des commandites, ne seront pas de retour avec le Parti libéral?

**M. Mark Holland (secrétaire parlementaire de la ministre des Institutions démocratiques, Lib.):** Monsieur le Président, c'est vraiment important d'améliorer notre système électoral. C'est une chance vraiment historique, pas seulement pour notre parti, mais pour la Chambre des communes en général. Je veux encourager le Parti conservateur à participer, avec les autres partis et avec le Parti libéral, aux consultations partout au Canada pour améliorer notre système.

\* \* \*

[Traduction]

**LE LOGEMENT**

**Mme Salma Zahid (Scarborough-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, l'accès à un logement abordable constitue un problème pour de nombreux Canadiens.

À Scarborough-Centre, une personne sur trois consacre 30 % de son revenu ou plus au logement alors que la moyenne nationale est de une personne sur cinq. La pénurie de logements abordables pénalise particulièrement les aînés à revenu fixe qui tentent de joindre les deux bouts.

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social pourrait-il nous dire quelles mesures prend le gouvernement pour favoriser la construction de logements abordables, notamment pour les aînés?

**L'hon. Jean-Yves Duclos (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je remercie la députée de Scarborough-Centre de son dévouement à la cause des personnes du troisième âge.

*Questions orales*

Le gouvernement estime que tous les Canadiens ont besoin d'un logement sûr, abordable et sécuritaire et qu'ils ne méritent rien de moins. Pour permettre à davantage de Canadiens d'avoir accès à un logement abordable, le gouvernement a prévu dans le dernier budget un investissement record de 2,3 milliards de dollars. On prévoit que ce financement, qui vise particulièrement à répondre aux besoins des aînés, bénéficiera à plus de 5 000 personnes du troisième âge à l'échelle du Canada.

Je profite également de l'occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau groupe de pages. Nous sommes enthousiastes à la perspective de collaborer avec eux au cours des prochains mois.

\* \* \*

● (1455)

**LA JUSTICE**

**L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC):** Monsieur le Président, la retraite prochaine du juge de la Cour suprême Thomas Cromwell libérera un poste pour un juge du Canada atlantique.

Or la ministre de la Justice a déclaré que le prochain juge de la Cour suprême ne viendrait peut-être pas du Canada atlantique, ce qui est très étonnant, puisqu'une convention constitutionnelle veut que le Canada atlantique soit représenté à la Cour suprême. C'est également ce qu'il convient de faire.

J'aimerais savoir pourquoi faire ce qu'il convient à l'égard du Canada atlantique pose problème aux libéraux.

**L'hon. Jody Wilson-Raybould (ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le premier ministre a eu le plaisir de présenter un nouveau processus ouvert et transparent de nomination des juges de la Cour suprême.

J'ai été très heureuse de nommer un comité chargé d'examiner les nominations. Je suis impatiente de recevoir ces nominations; deux viendront du Canada atlantique. Aucune décision n'a encore été prise, mais nous sommes convaincus de pouvoir nommer à la Cour suprême du Canada un juriste éminent, de haut calibre et ayant un degré de bilinguisme fonctionnel. J'ai hâte de participer à ce processus.

\* \* \*

**STATISTIQUE CANADA**

**M. Kennedy Stewart (Burnaby-Sud, NPd):** Monsieur le Président, Wayne Smith, le statisticien en chef du Canada, a démissionné vendredi et a pourfendu le gouvernement libéral pour ne pas avoir protégé l'indépendance de Statistique Canada.

Bien que les libéraux aient promis de rétablir l'indépendance de Statistique Canada, M. Smith affirme « que l'indépendance n'a jamais été aussi compromise. »

Je prie le ministre de résister à l'envie de simplement blâmer le gouvernement Harper, car M. Smith a fait référence au gouvernement libéral.

Comment les libéraux défendent-ils cette atteinte à l'indépendance et ce manquement à leur promesse?

**M. Greg Fergus (secrétaire parlementaire du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Lib.):** Monsieur le Président, d'abord et avant tout, nous tenons à remercier l'ancien statisticien en chef Wayne Smith de sa longue carrière de 35 ans au service du Canada et de Statistique Canada.

Durant la campagne électorale, nous avons promis aux Canadiens de rétablir le formulaire détaillé de recensement et, ma foi, ils ont

répondu en grand nombre. Le taux de réponse a été sans précédent. Voilà qui témoigne du travail de M. Smith.

Le gouvernement demeure résolu à renforcer l'indépendance de Statistique Canada. Nous y travaillons. Il s'agit d'un point important de la lettre de mandat du ministre. Les efforts en ce sens se poursuivent.

\* \* \*

**LE TRANSPORT AÉRIEN**

**M. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, un certain nombre de mes concitoyens dans la circonscription de Don Valley-Ouest, surtout dans le quartier de Leaside, s'inquiètent grandement du nombre d'avions qui survolent leur maison, des moments où ils circulent et du bruit qu'ils génèrent.

Le ministre des Transports pourrait-il informer la Chambre de ce qu'il fait pour répondre à ces préoccupations?

**L'hon. Marc Garneau (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Don Valley-Ouest, ainsi que ses collègues du Grand Toronto, d'avoir soulevé cet enjeu important.

Nous tentons certainement d'atténuer le bruit tout en maintenant la sécurité aérienne. Récemment, les membres de mon personnel ont rencontré certains des groupes communautaires qui ont soulevé la question du bruit. J'ai transmis la question au chef de la direction de NAV CANADA.

Je suis heureux de dire que le chef de la direction de NAV CANADA a embauché un tiers, qui se penche sur la question. J'aviserai la Chambre quand les résultats auront été reçus.

\* \* \*

**LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**L'hon. Michelle Rempel (Calgary Nose Hill, PCC):** Monsieur le Président, la décision d'envoyer les Canadiens et les Canadiennes qui font partie de nos forces armées affronter le danger est l'une des décisions les plus graves que les parlementaires auront à prendre. Voilà pourquoi le gouvernement conservateur a toujours tenu à organiser un débat à la Chambre des communes.

Le ministre de la Défense nationale, qui a déjà servi son pays, pourrait-il expliquer aux Canadiens ainsi qu'aux militaires pourquoi les libéraux ne soumettront pas cette question à un vote de la Chambre des communes, puisque tout semble indiquer que telle est sa position?

**L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, nous pouvons être fiers des hommes et des femmes qui ont participé à des missions de par le monde et qui y participent encore aujourd'hui. Toutefois, les opérations de maintien de la paix exigent beaucoup de travail. Nous y prendrons part en toute connaissance de cause, afin que les militaires, le ministre des Affaires étrangères et la ministre du Développement international disposent de toute l'information dont ils ont besoin pour faire leur travail. Nous ferons le nécessaire pour avoir toute l'information dont nous avons besoin, mais pour cela, nous avons besoin d'une analyse complète de la situation.

Une fois que nous en saurons davantage, nous présenterons cette information aux Canadiens, comme nous l'avons fait, et continuerons de le faire. Nous avons beaucoup de travail devant nous, mais je suis convaincu que nous aurons un débat constructif une fois que l'information nécessaire sera réunie.

\* \* \*

[Français]

### LA SANTÉ

**M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ):** Monsieur le Président, soyons clairs: tout le monde est contre l'imposition de frais accessoires en santé.

Toutefois, ce qu'on apprend aujourd'hui, c'est que, pour abolir les frais accessoires, la ministre de la Santé est prête à prendre les malades du Québec en otage en effectuant des compressions additionnelles de 160 millions de dollars dans les transferts.

La ministre aura beau se draper dans la défense du système de santé, elle s'en prend quand même carrément aux malades du Québec. C'est assez.

La ministre va-t-elle rétablir dès maintenant et sans condition les transferts en santé qu'elle prévoit couper dans le prochain budget?

• (1500)

**L'hon. Jane Philpott (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, notre gouvernement travaille fort avec les provinces et les territoires pour renforcer notre système de santé public et universel, afin que les Canadiens aient accès aux soins dont ils ont besoin, sans égard à leur capacité ou à leur volonté de payer.

Le gouvernement a renouvelé son engagement en rétablissant le leadership fédéral en santé et en soutenant une vision nationale qui défend les principes de la Loi canadienne sur la santé, y compris l'universalité et l'accessibilité des soins. C'est ce que nous allons faire.

\* \* \*

### LA CONDITION FÉMININE

**Mme Marilène Gill (Manicouagan, BQ):** Monsieur le Président, comme on l'a vu dernièrement, notre premier ministre est allé dans une mosquée.

Au Bloc québécois, on se pose la question suivante: si des homosexuels, des Autochtones ou des Noirs avaient été parqués au balcon plutôt que des femmes, est-ce que cela aurait été plus ou moins acceptable pour ce gouvernement? Le premier ministre aurait-il tout de même accepté de prendre la parole?

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu (ministre de la Condition féminine, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement est résolu à défendre l'égalité des sexes dans tous les domaines de la vie, mais en respectant la diversité des communautés. Nous rendons visite aux gens de la manière qui convient à la communauté à laquelle ils appartiennent, qu'il s'agisse d'une communauté militaire, religieuse ou autochtone.

Je suis très fier du gouvernement, qui comprend que pour nouer une relation, il doit respecter la communauté avec laquelle il souhaite la faire.

[Français]

**M. Rhéal Fortin (Rivière-du-Nord, BQ):** Monsieur le Président, au Québec, nous croyons que l'égalité entre les hommes et les

### Affaires courantes

femmes est fondamentale et non négociable. Ce n'est clairement pas le cas de ce gouvernement.

La ministre de la Condition féminine trouve-t-elle acceptable que son premier ministre prenne la parole dans une mosquée où l'on pratique la ségrégation sexuelle? Est-ce cela, le Canada des libéraux?

[Traduction]

**L'hon. Patty Hajdu (ministre de la Condition féminine, Lib.):** Monsieur le Président, l'un des aspects fondamentaux du féminisme consiste à appuyer le droit des femmes de faire des choix. C'est en respectant les communautés et la foi de ces dernières, et en les rencontrant dans un lieu où elles déterminent les usages, que nous appuyons le féminisme.

\* \* \*

• (1505)

### TRAVAUX DES SUBSIDES

**L'hon. Bardish Chagger (leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais informer la Chambre que le jeudi 22 septembre sera un jour désigné.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES ANCIENS COMBATTANTS

**L'hon. Kent Hehr (ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des comptes publics intitulé « Le chapitre 3, Les services de santé mentale pour les vétérans, du rapport de l'automne 2014 du vérificateur général du Canada ».

\* \* \*

[Français]

### LE COMMERCE INTERNATIONAL

**M. David Lametti (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, au nom du ministre des Affaires étrangères et en vertu du paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le traité intitulé « Accord de libre-échange Canada-Ukraine », fait à Kiev le 11 juillet 2016. Une note explicative accompagne ce traité.

\* \* \*

[Traduction]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 58 pétitions.

*Affaires courantes***LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES,  
DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**M. Bryan May (Cambridge, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, intitulé « Programme des travailleurs étrangers temporaires ». Je profite de l'occasion pour remercier les membres du Comité, la greffière, les analystes et les membres du personnel qui ont participé à la préparation de ce rapport.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

## DÉFENSE NATIONALE

**M. Stephen Fuhr (Kelowna—Lake Country, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent de la défense nationale, qui s'est penché sur le Canada et la défense de l'Amérique du Nord dans une perspective de disponibilité opérationnelle des forces aériennes.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport.

[Français]

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, conformément aux articles 104 et 114 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le douzième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la liste des membres des comités de la Chambre. Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du douzième rapport plus tard aujourd'hui.

## JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

**M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, intitulé « Accès en matière de justice partie 1: Programme de contestation judiciaire ». Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**L'hon. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose que le douzième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit adopté.

• (1510)

**Le Président:** L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

**PÉTITIONS**

L'IMMIGRATION, LES RÉFUGIÉS ET LA CITOYENNETÉ

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC):** Monsieur le Président, je présente deux pétitions.

La première est la pétition électronique n° 195, qui presse le gouvernement de continuer d'appliquer la loi sur l'immigration, le statut de réfugié et la citoyenneté dans le cas de l'ancien agent du KGB Mikhail Lennikov, qui s'était réfugié à Vancouver, mais qui a par la suite quitté le Canada. M. Lennikov souhaite aujourd'hui revenir chez nous. Les pétitionnaires estiment que quiconque est ou a été associé au KGB ne devrait pas être autorisé à entrer au Canada.

## LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC):** Monsieur le Président, la seconde pétition que je présente est signée par de nombreuses personnes de partout au Canada.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de laisser figurer le gouvernement islamique d'Iran sur la liste des organisations terroristes. Il est bien connu que le gouvernement iranien est un des principaux parrains du terrorisme sur la scène mondiale. Les signataires veulent s'assurer que le gouvernement du Canada, même s'il a décidé de rétablir des relations diplomatiques avec le régime iranien, ne raye pas de la liste des organisations terroristes le gouvernement iranien ni la Force Al-Qods.

## LA MINOTERIE ARVA

**M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC):** Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition signée par quelques centaines de personnes au sujet de la minoterie Arva, qui se trouve dans ma circonscription. En activité depuis près de 200 ans, cette minoterie présente un bilan exemplaire; il ne s'y est jamais produit d'accident. C'est la seule minoterie toujours en exploitation au Canada. Elle est importante sur les plans historique et touristique. Toutefois, elle ne répond pas à certaines conditions du Code canadien du travail parce qu'elle est vieille de 200 ans.

Les pétitionnaires demandent que la minoterie soit exemptée de l'application du Code canadien du travail.

## LA JUSTICE

**Mme Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'intervenir aujourd'hui pour présenter trois pétitions visant à appuyer la loi de Cassie et Molly. De nombreuses autres pétitions du genre seront présentées plus tard. Tout comme les dizaines de milliers de personnes qui ont déjà signé des pétitions présentées à la Chambre, les signataires sont des Canadiens de tous les horizons. Selon un sondage que j'ai commandé à la firme Nanos, 97 % des répondants se disent pro-choix, et de 52 à 73 % de ces personnes sont d'accord pour dire qu'il est nécessaire d'adopter une loi protégeant les femmes enceintes et leur enfant à naître.

## LE PARTENARIAT TRANSPACIFIQUE

**M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter la pétition électronique e-193, qui compte 1 410 signatures.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de charger le directeur parlementaire du budget d'analyser en détail les répercussions du Partenariat transpacifique sur les emplois, le droit d'auteur et les soins de santé, entre autres.

## LA FISCALITÉ

**M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui deux autres pétitions signées par des Canadiens qui demandent aux députés d'appuyer le projet de loi C-241, lequel vise à modifier la Loi sur la taxe d'accise afin de permettre le remboursement complet de la TPS pour les administrations scolaires.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 93, 194, 199, 201, 202, 220, 221, 241, 243, 254, 255, 262, 263, 267, 269, 276, 277, 284, 286, 288, 298 à 300, 307 à 309, 312 à 314, 319, 321, 322, 323, 326, 328, 329, 334, 336, 340, 342, 343 et 347.

[Texte]

Question n<sup>o</sup> 193 — **L'hon. Gerry Ritz:**

En ce qui concerne la ministre du Commerce international et l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne: a) à quel moment le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement a-t-il entrepris la rédaction du mémoire explicatif accompagnant le traité; b) quelle a été la date limite imposée au Ministère pour la rédaction du mémoire explicatif; c) la Ministre déposera-t-elle une copie du mémoire explicatif accompagnant l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et, si oui, quand; d) la Ministre pense-t-elle demander une exemption relativement à la Politique sur le dépôt des traités devant le Parlement; e) la Ministre a-t-elle demandé au Ministère d'entreprendre l'ébauche d'une loi de mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et, le cas échéant, (i) quelle a été la date limite imposée au Ministère pour la rédaction de cette loi, (ii) quels sont les autres ministères consultés par le Ministère au sujet de cette loi, (iii) à quel moment la Ministre pense-t-elle déposer la loi de mise en œuvre?

**L'hon. Chrystia Freeland (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, en ce qui concerne les parties a) et b), Affaires mondiales Canada, soit AMC, n'a pas été chargé de rédiger un mémoire explicatif pour accompagner le dépôt de l'Accord économique et commercial global, c'est-à-dire l'AECG, entre le Canada et l'Union européenne, ou l'UE.

En ce qui concerne les parties c) et d), je prévois déposer la version finale de l'AECG à la Chambre des communes à l'automne pour faciliter les débats parlementaires sur l'Accord.

En ce qui concerne la partie e), les travaux liés à la mise en œuvre de l'Accord sont en cours. Pour ce qui est de la partie (i), la loi de mise en œuvre devra être achevée avant l'entrée en vigueur de l'AECG. J'ai indiqué que je visais à ce que l'AECG entre en vigueur en 2017. Quant à la partie (ii), tous les ministères et organismes qui doivent apporter des modifications à leurs lois participeront au processus d'ébauche. En ce qui touche la partie (iii), la loi de mise en œuvre sera déposée après la signature de l'AECG. À l'heure actuelle, on prévoit que l'Accord sera signé à l'automne 2016.

Question n<sup>o</sup> 194 — **L'hon. Gerry Ritz:**

En ce qui concerne la ministre du Commerce international et le Partenariat transpacifique: a) à quel moment le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement a-t-il entrepris la rédaction du mémoire explicatif accompagnant le traité; b) quelle a été la date limite imposée au Ministère pour la rédaction du mémoire explicatif; c) la Ministre déposera-t-elle une copie du mémoire explicatif accompagnant le Partenariat transpacifique et, si oui, quand; d) la Ministre pense-t-elle à demander une exemption relativement à la Politique sur le dépôt des traités devant le Parlement; e) la Ministre a-t-elle demandé au Ministère d'entreprendre l'ébauche d'une loi de mise en œuvre du Partenariat transpacifique et, le cas échéant, (i) quelle a été la date limite imposée au Ministère pour la rédaction de l'ébauche, (ii) quels sont les autres ministères consultés par le Ministère au sujet de cette loi, (iii) à quel moment la Ministre pense-t-elle déposer la loi de mise en œuvre?

## Affaires courantes

**L'hon. Chrystia Freeland (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada consulte les Canadiens sur les résultats de l'Accord de partenariat transpacifique, soit le PTP. Aucune décision n'a été prise en ce qui concerne la ratification du PTP et le ministère n'a reçu aucune orientation sur le dépôt du traité ou sur la rédaction des dispositions législatives.

Question n<sup>o</sup> 199 — **M. Nathan Cullen:**

En ce qui concerne chacune des nominations au Sénat faites par le premier ministre: a) le gouvernement a-t-il vérifié si chacune des personnes nommées satisfaisait à l'exigence constitutionnelle en matière de résidence; b) comment le gouvernement a-t-il effectué la vérification en a); c) quels sont les détails de la vérification en a)?

**Mme Celina Caesar-Chavannes (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement a vérifié, avant toute nomination au Sénat, que chacune des personnes nommées satisfaisait à l'exigence constitutionnelle en matière de résidence. Le gouvernement a demandé des copies d'une pièce d'identité valide avec photo indiquant l'adresse de la personne, ainsi que des copies de factures, de déclarations ou d'autres documents établis au nom de cette personne et sur lesquels figure son lieu de résidence. Dans le cas des recommandations de nomination pour la province de Québec, le gouvernement a utilisé les informations fournies pour vérifier si l'individu avait résidé dans l'une des divisions sénatoriales vacantes.

Question n<sup>o</sup> 201 — **M. Wayne Stetski:**

En ce qui concerne les frais d'admission dans les parcs, les aires marines de conservation et les sites historiques nationaux: a) quelles sont les lignes directrices établies par le gouvernement pour garantir la perception des frais d'admission; b) quelles sont les procédures établies par le gouvernement pour veiller à ce que ces lignes directrices soient appliquées auprès des grands groupes et des groupes qui se rendent dans les parcs nationaux en train ou en autocar affrété; c) dans la planification des revenus, est-ce que le gouvernement tient compte d'une estimation des frais d'admission non perçus dans les parcs, aires marines de conservation et sites historiques nationaux; d) dans l'affirmative, quelle était cette estimation pour chacune des dix dernières années; e) quelle est la perte de revenus prévue résultant de l'admission gratuite des visiteurs dans les parcs, aires marines de conservation et sites historiques nationaux en 2017 et de certains visiteurs à partir de 2018; f) quels sont les plans du gouvernement pour combler le manque de revenus provenant de l'admission gratuite des visiteurs en 2017 et de certains visiteurs à partir de 2018; g) quelle analyse le gouvernement a-t-il faite des risques pour la faune et l'intégrité écologique que présenterait l'augmentation prévue de l'affluence des visiteurs par suite de l'admission gratuite dans les aires marines de conservation et parcs nationaux, et quels ont été les résultats de cette analyse?

**L'hon. Catherine McKenna (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Lib.):** Monsieur le Président, en ce qui concerne la partie a) de la question, les droits d'entrée de Parcs Canada sont fixés selon la Loi sur l'Agence Parcs Canada, en conformité avec la Loi sur les parcs nationaux du Canada, et sont perçus aux termes de la Politique sur la gestion des droits d'utilisation et des recettes de Parcs Canada.

En ce qui concerne la partie b) de la question, la Politique sur la gestion des droits d'utilisation et des recettes de Parcs Canada est applicable à tous les droits, que ce soit pour les groupes et groupes commerciaux ou pour les visiteurs individuels. La Directive sur la fonction de contrôle des recettes des frais d'utilisation de Parcs Canada établit une méthode normalisée pour la collecte et l'enregistrement des revenus des frais d'utilisation pour tous les types de services, y compris l'entrée pour les grands groupes et pour les groupes qui arrivent dans les parcs nationaux en train ou en autocar.

En ce qui concerne la partie c) de la question, Parcs Canada ne tient pas compte des recettes non perçues.

*Affaires courantes*

Par conséquent, la partie d) de la question est inapplicable.

Quant à la partie e) de la question, le budget fédéral de 2016 prévoit jusqu'à 83,3 millions de dollars sur cinq ans pour permettre l'entrée gratuite à tous les visiteurs des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux exploités par l'Agence en 2017, année du 150e anniversaire de la Confédération, ainsi que pour offrir l'entrée gratuite à tous les jeunes de moins de 18 ans, à compter de 2018.

Pour ce qui est de la partie f) de la question, il faut voir la réponse à la partie e).

En ce qui concerne la partie g) de la question, les parcs nationaux se veulent une interface entre les visiteurs et le patrimoine naturel du Canada. La fréquentation prévue des parcs nationaux en 2017 ne devrait pas dépasser les chiffres de fréquentation maximale enregistrés en 2002. Un suivi de l'intégrité écologique est en place dans tous les parcs nationaux pour veiller à ce que les éléments importants des écosystèmes soient conservés. Cette information est examinée et analysée de façon systématique pour la production des rapports ministériels sur le rendement et pour les activités de planification. Dans les parcs qui sont accessibles par la route ou par traversier, environ 20 % des paramètres, soit environ 3 paramètres par parc, sont susceptibles d'être influencés par la fréquentation accrue et seront examinés et analysés en 2017. Parcs Canada disposera de suffisamment de renseignements pour protéger les écosystèmes de ses parcs.

**Question n° 202 — M. Alain Rayes:**

En ce qui concerne le Budget 2016: quel est le nombre total d'heures payées par le gouvernement à des employés et à des entrepreneurs pour la préparation du budget et quel est le coût associé à ces heures de travail?

**M. François-Philippe Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, la préparation du budget est au cœur du mandat du ministère des Finances et est un processus qui s'échelonne sur toute l'année. Le ministère ne tient pas compte des heures de travail ni des coûts associés à cette tâche.

Les coûts totaux — mais non détaillés pour ce qui est des heures de travail — des services contractuels relatifs à l'impression ainsi qu'à la révision et la traduction du budget de 2016 sont respectivement de 490 334,63 \$ et 111 244,52 \$.

**Question n° 220 — M. Fin Donnelly:**

En ce qui concerne le complément d'effectif à temps plein prévu de la station de la Garde côtière de Kistilano: a) combien d'employés à temps plein auront le certificat pour le cours de manœuvre des embarcations pneumatiques à coque rigide; b) combien d'employés à temps plein auront le brevet de capitaine au long cours; c) combien d'employés à temps plein auront le brevet d'opérateur de bâtiment de 60 tonneaux ou plus; d) combien d'employés à temps plein auront le brevet d'opérateur de bâtiment de 150 tonneaux; e) combien d'employés à temps plein auront le certificat de quart; f) la station sera-t-elle dotée de personnel 24 heures par jour, 7 jours par semaine, 365 jours par année?

**M. Serge Cormier (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Lib.):**

Monsieur le Président, il faut noter que la base est devenue opérationnelle le 1er mai 2016. Compte tenu du plan de dotation d'effectifs à temps plein à la base de la Garde côtière de Kistilano, dont la planification est en cours, voici l'information demandée.

En ce qui concerne la partie a) de la question, un membre de chaque équipage de pont doit avoir une certification de manœuvre des embarcations pneumatiques à coque rigide.

En ce qui concerne la partie b) de la question, un brevet de capitaine au long cours ne sera pas nécessaire pour diriger un navire

à Kistilano, mais il pourrait arriver qu'une personne soit titulaire d'un certificat de compétence excédant les exigences.

En ce qui concerne la partie c) de la question, un brevet de capitaine, avec restrictions, pour les navires d'une jauge brute de 60 ou plus ne sera pas nécessaire pour diriger un navire à Kistilano, mais il pourrait arriver qu'une personne soit titulaire d'un certificat de compétence excédant les exigences. On prévoit comme exigence minimale un brevet de capitaine, avec restrictions, pour un navire d'une jauge brute de moins de 60 pour commander le navire de lutte contre la pollution à Kistilano. On propose qu'il y ait deux employés à temps plein.

En ce qui concerne la partie d) de la question, on propose comme exigence minimale, pour commander le navire de R et S qui sera acquis, un brevet de capitaine, pour un navire d'une jauge brute de 150, pour deux employés à temps plein.

En ce qui concerne la partie e) de la question, un brevet d'officier de pont de quart ne sera pas nécessaire, mais il pourrait arriver qu'une personne soit titulaire d'un certificat de compétence excédant les exigences.

En ce qui concerne la partie f) de la question, la base de la Garde côtière de Kistilano est occupée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours sur 365.

**Question n° 221 — M. Fin Donnelly:**

En ce qui concerne le ministre des Pêches et des Océans et la Garde côtière canadienne, ainsi que la construction du barrage hydroélectrique du Site C dans le nord-est de la Colombie-Britannique: a) combien de membres du personnel du ministère des Pêches et des Océans (MPO) sont chargés de surveiller la conformité du projet aux mesures de protection de l'habitat du poisson; b) combien de surveillants environnementaux indépendants sont chargés d'assurer la conformité du projet aux mesures de protection de l'habitat; c) combien d'inspections le MPO a-t-il effectuées sur place depuis le début de la construction et quand a-t-il mené ces inspections; d) combien d'inspections les surveillants environnementaux indépendants ont-ils effectuées sur place et quand ont-ils mené ces inspections; e) le Ministère a-t-il consulté les Premières Nations locales pour déterminer l'incidence du projet sur leurs droits de pêche?

**M. Serge Cormier (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Lib.):**

Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, quatre membres du personnel de Pêches et Océans Canada, le MPO, ont contribué au contrôle de la conformité du projet aux dispositions sur la protection des pêches de la Loi sur les pêches. Trois de ces employés travaillent pour le Programme de protection des pêches, tandis que le quatrième est affecté au Programme de conservation et protection. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale et le Bureau d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique effectuent eux aussi un suivi périodique de la conformité aux conditions contraignantes des évaluations environnementales fédérales et provinciales.

En ce qui a trait à la partie b) de la question, le MPO ne fait pas appel à des contrôleurs environnementaux indépendants pour assurer la surveillance de la conformité des projets aux dispositions sur la protection des pêches de la Loi sur les pêches. Le recours aux services d'un contrôleur environnemental indépendant est une exigence du certificat d'évaluation environnementale délivré par la Colombie-Britannique pour le projet. C'est le Bureau d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique qui détermine le nombre de contrôleurs environnementaux indépendants requis.

*Affaires courantes*

Pour ce qui est de la partie c) de la question, quatre inspections ont été menées sur place depuis que le MPO a autorisé, en vertu de la Loi sur les pêches, le début des travaux de préparation du site pour le projet, le 30 septembre 2015. Ces visites de sites ont été effectuées par des employés du Programme de protection des pêches les 26 et 27 novembre 2015 et le 30 mars 2016, et des employés du Programme de conservation et protection du MPO ont mené une inspection le 28 octobre 2015.

En ce qui concerne la partie d) de la question, l'embauche d'un contrôleur environnemental indépendant est une condition d'obtention du certificat d'évaluation environnementale provincial pour le projet, et la fréquence des inspections est déterminée par le Bureau d'évaluation environnementale de la Colombie-Britannique.

Enfin, pour ce qui est de la partie f) de la question, oui, le ministère a consulté les Premières Nations locales au sujet des incidences potentielles du projet, et il continue de le faire. Les consultations ont eu lieu pendant le processus d'évaluation environnementale du projet et, plus récemment, pendant l'étude des approbations réglementaires du projet. Des consultations sont toujours en cours pour ce qui est de la demande d'autorisation en vertu de la Loi sur les pêches présentée au ministère pour les travaux de génie civil et l'exploitation de l'installation.

**Question n° 241 — M. John Brassard:**

En ce qui concerne Affaires autochtones et du Nord Canada et chaque réserve des Premières Nations: a) combien d'incendies y a-t-il eus dans toutes les réserves des Premières Nations depuis 2006, ventilé par année; b) quelles collectivités ont leur propre service d'incendie; c) pour les collectivités mentionnées en b), quelles sont celles qui ont du matériel fonctionnel de lutte contre les incendies; d) quelles collectivités ont des ententes avec les municipalités voisines pour qu'elles leur fournissent des services d'incendie?

**L'hon. Carolyn Bennett (ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.):** Monsieur le Président, dans la mesure où Affaires autochtones et du Nord Canada, soit AANC, et son organisme de service spécial, Pétrole et gaz des Indiens du Canada, sont concernés, AANC fournit chaque année un financement de base aux Premières Nations par l'entremise du programme en fonction de leurs besoins en services communautaires, dont la protection incendie.

Les Premières Nations ne sont pas tenues de fournir des rapports détaillés sur les décisions de financement qu'elles prennent concernant le financement de base qu'elles reçoivent, y compris en ce qui concerne les services de protection contre l'incendie.

En réponse à la partie a) de la question, le nombre d'incendies rapporté annuellement est réparti ainsi: 1 025 incendies ont été rapportés en 2006; en 2007, 1 572 l'ont été; 1 472 l'ont été en 2008; 1 252 l'ont été en 2009; et en 2010, 954 incendies ont été rapportés.

En 2010, la décision d'arrêter la collecte des données sur les incendies dans les réserves a été prise afin de réduire le fardeau des rapports pour les Premières Nations.

AANC travaillera avec les organisations partenaires, y compris avec l'Association des Pompiers Autochtones du Canada, à de nouvelles options disponibles pour combler les lacunes de données d'incendie dans les réserves.

En ce qui a trait aux parties b), c) et d) de la question, les Premières Nations gèrent les services de protection contre l'incendie dans les réserves et chaque nation prend des décisions pour de tels services dans le cadre du financement de base annuel qu'elle reçoit d'AANC. Une nation peut établir son propre service d'incendie ou recourir par contrat aux services d'une communauté voisine dans le cadre d'une entente de service de type municipal.

**Question n° 243 — M. John Brassard:**

En ce qui concerne le ministère de l'Emploi et du Développement social, depuis la création du programme Logement d'abord: a) combien de logements abordables, ventilés par province, ont été créés pour (i) les aînés, (ii) les familles; b) quel effet a eu le programme Logement d'abord sur la réduction de l'itinérance, ventilé par province; c) combien de nouveaux espaces de logement désigné abordable ont été créés au total, ventilés par province; d) combien de nouveaux espaces de logement abordable ont été créés à Toronto, Vancouver, Montréal, Halifax et Ottawa?

**L'hon. Jean-Yves Duclos (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, la SPLI, du gouvernement fédéral vise à prévenir et à réduire l'itinérance à l'échelle du Canada. La SPLI fournit un soutien financier direct à 61 collectivités urbaines ainsi qu'à des collectivités autochtones et rurales et éloignées dans l'ensemble du pays. Ce soutien financier direct donne aux collectivités la souplesse d'investir dans des approches éprouvées qui réduisent l'itinérance à l'échelle locale. Afin de renforcer le travail des collectivités dans leurs efforts visant à aider les Canadiens sans abri à se trouver un logement stable, notre gouvernement a annoncé, dans le cadre du budget de 2016, un financement supplémentaire de 111,8 millions de dollars sur deux ans pour la SPLI. Ce nouvel investissement important s'ajoute au financement existant du programme de près de 600 millions de dollars sur cinq ans, de 2014 à 2019, axé sur l'approche de Logement d'abord.

La SPLI ne fournit pas de financement pour des unités de logement abordable. Elle met l'accent sur la coordination et la mise à disposition des services pour aider les sans-abri à accéder à un logement stable, ainsi qu'à des services complets pour les aider à maintenir leur logement après leur placement domiciliaire.

Étant donné que la SPLI renouvelée a été lancée récemment en 2014 et que l'approche de Logement d'abord a été mise en place progressivement à l'échelle locale, l'impact de cette dernière sur la réduction de l'itinérance n'est pas encore disponible, ni au niveau national ni au niveau provincial.

**Question n° 254 — M. Nathan Cullen:**

En ce qui concerne les permis de pêche au casier de la crevette délivrés par le ministère des Pêches, et des Océans, et de la Garde côtière: a) combien de pêcheurs des Premières Nations possédaient un permis de pêche au casier de la crevette avant que l'accès limité à la pêche au casier de la crevette ne soit imposé en novembre 1989; b) combien de permis de pêche au casier de la crevette délivrés aux Premières Nations ont été protégés au moment de la limitation de novembre 1989; c) combien de permis de pêche au casier de la crevette délivrés aux Premières Nations existent à ce jour?

**M. Serge Cormier (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Lib.):**

Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, le ministère ne collecte pas de données sur l'octroi des permis, à savoir si les titulaires de permis sont des Autochtones ou sont affiliés à des organisations autochtones. La délivrance des permis pour la pêche commerciale au casier de la crevette n'exige pas que les personnes déclarent être Autochtones ou que les entités déclarent être affiliées à des organisations autochtones. Les permis communautaires de pêche commerciale sont identifiés par le nom de l'organisation ou de la collectivité des Premières Nations.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, comme je viens de l'expliquer, le ministère ne collecte pas cette information.

*Affaires courantes*

Enfin, en ce qui concerne la partie c) de la question, 57 permis communautaires pour la pêche commerciale au casier de la crevette ont été délivrés à des collectivités des Premières Nations depuis 1993, année où le Programme de transfert des allocations a été lancé. Il n'existe aucun moyen de savoir combien d'autres permis ordinaires de pêche au casier de la crevette sont détenus par des personnes ou des organisations autochtones.

**Question n° 255 — M. Tom Kmiec:**

En ce qui concerne le questionnaire du recensement 2016 de Statistique Canada: a) combien de personnes ont refusé de répondre aux questions du recensement avant la date limite du 31 mai 2016; b) les dossiers de combien de personnes ont été renvoyés au Service des poursuites pénales du Canada afin que des mesures soient prises à leur endroit pour avoir refusé de répondre aux questions du recensement; c) combien de poursuites sont intentées actuellement par le Service des poursuites pénales du Canada contre des personnes ayant refusé de répondre aux questions du recensement?

**L'hon. Navdeep Bains (ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, le 31 mai 2016 n'est pas une date limite imposée à laquelle les répondants doivent avoir répondu aux questions du recensement. Si un répondant a d'abord refusé de remplir un questionnaire du recensement, le statisticien en chef lui enverra une lettre recommandée pour l'enjoindre à retourner son questionnaire dûment rempli et certifié exact au plus tard à une date précise. Cette étape aura lieu en août 2016.

En ce qui concerne les parties b) et c) de la question, Statistique Canada n'est pas encore rendu à cette étape du processus de collecte.

**Question n° 262 — M. Ted Falk:**

En ce qui concerne le Cabinet du premier ministre (CPM) et la passation de contrats: a) quels contrats ont été accordés par le CPM depuis le 4 novembre 2015 jusqu'à aujourd'hui; b) pour chacun des contrats indiqués en a), lesquels ont été accordés sans appel d'offres concurrentiel?

**Mme Celina Caesar-Chavannes (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le Cabinet du premier ministre n'a accordé aucun contrat entre le 4 novembre 2015 et aujourd'hui.

**Question n° 263 — M. Ted Falk:**

En ce qui concerne la visite du premier ministre à Washington du 9 au 11 mars 2016: a) combien d'invités ne travaillant pas au gouvernement ont été conviés aux événements durant la visite; b) quel montant a été dépensé relativement à la présence de ces invités?

**Mme Celina Caesar-Chavannes (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, le Bureau du Conseil privé n'a aucun renseignement concernant le nombre d'invités ne travaillant pas au gouvernement qui ont été conviés aux événements durant la visite. Les invitations aux événements sont habituellement envoyées par le gouvernement ou l'organisme hôte.

En ce qui concerne la partie b) de la question, les coûts liés à la présence des invités ne travaillant pas au gouvernement aux événements organisés par le gouvernement des États-Unis ou un tiers ont été assumés par le gouvernement ou l'organisme hôte.

**Question n° 267 — Mme Marilyn Gladu:**

En ce qui concerne le Recensement de 2016: a) toutes les données personnelles recueillies auprès des Canadiens jusqu'à maintenant ont-elles été manipulées de manière sûre; b) combien de ressources supplémentaires ont été affectées au suivi des personnes qui n'ont pas encore répondu au recensement; c) des préposés au recensement ont-ils exprimé des préoccupations quant à leur sécurité ou à la sécurité des données qu'ils ont recueillies auprès du public; d) le gouvernement a-t-il décidé de poursuivre des particuliers qui ont omis de répondre au recensement de 2016; e) quelle est la date limite pour répondre au recensement de 2016 avant de devenir passible de poursuite?

**L'hon. Navdeep Bains (ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, il y a eu six incidents où les questionnaires remplis n'ont pas encore été comptabilisés dans le cadre du processus de retour, ou ont été fournis à un autre ménage par erreur au lieu d'un questionnaire vierge. Il est possible que les questionnaires remplis qui n'ont pas encore été pris en compte dans le processus de retour soient repérés lors de la réconciliation au centre de traitement. Les cas ont été peu nombreux par rapport aux millions de questionnaires recueillis et n'ont pas suscité de préoccupations majeures au sujet du processus de collecte. Dans le cadre des procédures de collecte sur le terrain, des rapports sont déposés pour tous les incidents liés à la violation potentielle de l'information et de la vie privée. Les incidents impliquant la violation ou violation potentielle de la confidentialité des données du recensement sont renvoyés au directeur de la Division de la gestion de l'information de Statistique Canada. Chaque cas est examiné individuellement et les mesures appropriées sont prises pour corriger la situation et réduire la probabilité de toute occurrence future.

En ce qui concerne la partie b) de la question, Statistique Canada a embauché 27 896 personnes pour effectuer les activités de suivi auprès des ménages qui n'ont pas encore répondu au recensement.

En réponse à la partie c) de la question, Statistique Canada prend très au sérieux la santé et la sécurité de ses employés et a mis en place des procédures pour déclarer tout incident ou accident en matière de sécurité. Dans les endroits où l'on a jugé qu'il y avait un risque potentiel élevé lié à la sécurité, des mesures de précaution ont été prises de manière proactive pour assurer la sécurité de tous les employés du recensement, tel que jumeler les recenseurs pendant le suivi. Quelques agents recenseurs ont déclaré être préoccupés de leur santé et de leur sécurité dans le cadre des activités de la collecte. Statistique Canada répond promptement à chaque préoccupation au cas par cas. Aucune préoccupation n'a été soulevée par le personnel en ce qui a trait à la sécurité des données qu'il a recueillies.

Pour ce qui est de la partie d) de la question, Statistique Canada n'est pas encore rendu à cette étape du processus de collecte.

En ce qui a trait à la partie e) de la question, si un répondant a d'abord refusé de remplir un questionnaire du recensement, le statisticien en chef lui enverra une lettre recommandée pour l'enjoindre à retourner son questionnaire dûment rempli et certifié exact au plus tard à une date précise. Cette étape aura lieu en août 2016.

**Question n° 269 — Mme Marilyn Gladu:**

En ce qui concerne les transferts fédéraux destinés aux soins palliatifs et aux soins à domicile, quel montant le gouvernement consacre-t-il aux soins palliatifs et aux soins à domicile, ventilé par province et territoire?

**L'hon. Jane Philpott (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada travaille à l'élaboration d'un nouvel accord sur la santé, qui prévoit un investissement de 3 milliards de dollars dans les soins à domicile. Le gouvernement fera part des détails lorsque les parties seront parvenues à une entente.

**Question n° 276 — M. Earl Dreeshen:**

En ce qui concerne les recettes fiscales provenant des dispensaires de cannabis, à combien s'élèvent au total les recettes fiscales perçues par l'Agence du revenu du Canada auprès des dispensaires de cannabis depuis le 4 novembre 2015?

*Affaires courantes*

**L'hon. Diane Lebouthillier (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, pour la période du 4 novembre 2015 au 10 juin 2016, soit la date de la question, l'Agence est incapable de fournir une réponse puisque le système de rapports administratifs qu'elle utilise actuellement ne comprend pas de catégorie particulière pour les dispensaires de marijuana.

En ce qui concerne l'administration de la taxe sur les produits et services-taxe de vente harmonisée, la TPS-TVH, et de l'impôt sur le revenu, les exigences actuelles en matière de rapports administratifs qui définissent les principales activités commerciales d'une société donnée sont basées sur les normes de classification du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, le SCIAN, Canada 2012. Ces normes sont conçues et maintenues par Statistique Canada et ses homologues des États-Unis et du Mexique et elles ne comprennent pas encore de catégorie particulière pour les dispensaires de marijuana. Pour en savoir plus sur le SCIAN, on peut consulter le site à l'adresse [statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/scian/2012/index](http://statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/scian/2012/index).

Toutefois, la TPS-TVH s'applique sur toutes les fournitures taxables que les inscrits aux fins de la TPS-TVH effectuent. Un contribuable doit généralement s'inscrire à la TPS-TVH si la valeur de ses fournitures de produits et de services dépasse 30 000 \$ par année. Aux fins de la TPS-TVH, la marijuana est considérée comme une fourniture taxable et elle est assujettie à la taxe si elle est fournie par un inscrit. Tous les dispensaires et magasins qui sont des inscrits doivent percevoir la TPS-TVH sur leurs fournitures de marijuana et verser la taxe. De plus, aux fins de l'impôt sur le revenu, les revenus gagnés par les dispensaires de marijuana et les magasins qui la vendent sont imposables et doivent être déclarés comme revenus d'entreprise. Selon la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la taxe d'accise, tous les revenus, qu'ils proviennent d'activités légales ou illégales, sont imposables et doivent être déclarés. On procède à une évaluation du risque pour tous les contribuables et les inscrits à la TPS-TVH qui sont soupçonnés de tirer un revenu d'activités illégales. Des mesures appropriées pour veiller à ce qu'ils se conforment à la loi sont prises par l'ARC, de concert avec la Gendarmerie royale du Canada, la police provinciale et locale, et d'autres organismes chargés de l'application de la loi.

Question n° 277 — **M. Robert Kitchen:**

En ce qui concerne Innovation, Sciences et Développement économique Canada: a) à combien s'élèvent au total les coûts reliés au changement de nom du ministère; b) quels ont été les coûts connexes engagés pour inscrire le nouveau nom du ministère, et particulièrement à combien s'élèvent les coûts reliés (i) à l'identité visuelle, (ii) à la papeterie, (iii) aux cartes professionnelles, (iv) aux outils promotionnels?

**L'hon. Navdeep Bains (ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, les coûts liés au changement de nom du ministère s'élèvent au total à 9 326,26 \$.

En ce qui concerne la partie b) de la question, les coûts liés à l'identité visuelle s'élèvent à 8 361,70 \$; ceux liés à la papeterie s'élèvent à 716,42 \$; ceux liés aux cartes professionnelles s'élèvent à 248,14 \$. Les coûts liés aux outils promotionnels sont nuls.

Question n° 284 — **M. Matt Jeneroux:**

En ce qui concerne les inspections effectuées au titre du Programme des travailleurs étrangers temporaires: combien ont été effectuées depuis le 4 novembre 2015?

**L'hon. MaryAnn Mihychuk (ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, entre le 4 novembre 2015 et le 14 juin 2016, le ministère a effectué 2440 inspections sur les employeurs qui ont

utilisé le programme des travailleurs étrangers temporaires. Celles-ci comprennent des examens réguliers de la conformité des employeurs, des inspections aléatoires et basées sur le risque, ainsi que des examens en vertu d'instructions ministérielles.

Question n° 286 — **M. Matt Jeneroux:**

En ce qui concerne les hypothèques protégées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement: a) combien existe-t-il d'hypothèques de ce type; b) quelle est la valeur totale en dollars de ces hypothèques?

**L'hon. Jean-Yves Duclos (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, selon le rapport financier trimestriel de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, accessible sur son site web à [www.cmhc-schl.gc.ca](http://www.cmhc-schl.gc.ca), le nombre de prêts en vigueur à la SCHL au 31 mars 2016 s'élevait à 2 625 329. En réponse à la partie b) de la question, la valeur était de 520 milliards de dollars.

Question n° 288 — **M. Kelly McCauley:**

En ce qui concerne le nouveau processus d'entrevue et de sélection pour les nominations au Sénat: a) combien de candidats ont passé une entrevue (i) par téléphone, (ii) en personne; b) pour les candidatures reçues en a), qui a mené les entrevues; c) pour les candidatures reçues en a), quel processus a été mis en place pour choisir les candidats qui devraient passer une entrevue; d) pour les candidatures reçues en a), qui a choisi les candidats qui devaient passer une entrevue; e) quels ont été les coûts liés au processus d'entrevue; f) combien de candidats recommandés ont été envoyés au Cabinet du premier ministre (CPM) pour décision finale; g) des recommandations écrites étaient-elles rédigées pour les candidats et, si oui, quels sont les renseignements détaillés sur ces recommandations écrites; h) à combien s'élèvent les frais de déplacement pour chacune des entrevues effectuées; i) des notes de service ont-elles été envoyées au CPM à propos des candidats, et, si oui, quels sont les renseignements détaillés sur ces notes?

**Mme Celina Caesar-Chavannes (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, pendant la phase transitoire du nouveau processus de nomination au Sénat, le Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat a examiné les 284 candidatures qu'il a reçues. Conformément au mandat du Comité consultatif, les membres ont évalué l'aptitude de chaque candidat par un examen fondé sur le mérite, puis ont dressé une liste des candidats qui, selon eux, répondaient le mieux aux critères. Ils se sont servis des soumissions, des lettres de recommandation, des curriculum vitae ou des notices biographiques ainsi que des déclarations personnelles comme base pour l'évaluation.

Les membres de chaque sous-groupe provincial du Comité consultatif, c'est-à-dire les membres fédéraux ainsi que les membres provinciaux de la province concernée, se sont ensuite réunis pour discuter de la liste provisoire et des recommandations à faire à l'intention du premier ministre. Au cours de ces rencontres, les membres ont constaté une grande cohérence parmi les évaluations individuelles et les candidatures bien cotées. Aucune entrevue n'a été menée dans le cadre du processus de transition donc aucuns frais n'ont été engagés.

Le Comité consultatif a dressé une liste de cinq candidats qualifiés pour chacun des cinq postes vacants, pour un total de 25 candidats, et il a fait ses recommandations au premier ministre, conformément à son mandat. Ces candidats n'ont pas été présentés en ordre de priorité, mais plutôt par ordre alphabétique. Les conseils comprenaient un résumé des mérites de chacun des candidats recommandés ainsi que des renseignements détaillés tirés des lettres de candidature.

*Affaires courantes*

Les recommandations du Comité consultatif constituent des conseils à l'intention du premier ministre et, à ce titre, ils sont protégés par les principes directeurs de la Loi sur l'accès à l'information, loi que le gouvernement applique parallèlement à la Loi sur la protection des renseignements personnels au moment de traiter les documents parlementaires.

**Question n° 298 — M. Phil McColeman:**

En ce qui concerne l'intention du gouvernement de bonifier le Régime de pensions du Canada (RPC): *a)* quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour consulter les employeurs et les représentants du milieu des affaires au sujet de la modification possible du RPC; *b)* quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour consulter les petites entreprises au sujet de la modification possible du RPC; *c)* quelle rétroaction les entreprises et les intervenants ont-ils fournie au ministre des Finances et au ministère des Finances au sujet de la bonification possible du RPC; *d)* quelle rétroaction les gouvernements provinciaux ont-ils fournie au ministre des Finances et au ministère des Finances au sujet de la bonification possible du RPC?

**M. François-Philippe Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement consulte régulièrement les intervenants sur d'importantes questions de politique. Par exemple, pendant les consultations prébudgétaires de 2016, des dizaines de milliers de Canadiens ont exprimé leurs idées au moyen de réunions, d'événements et de modes de prestation en ligne, menant à la plus forte participation jamais enregistrée pour des consultations prébudgétaires. Dans le cadre des consultations prébudgétaires, un certain nombre de Canadiens et d'intervenants ont communiqué leurs points de vue sur la bonification du Régime de pensions du Canada, le RPC, dont plusieurs exprimant leur appui.

Un certain nombre d'intervenants représentant la communauté des gens d'affaires, comme la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et la Chambre de commerce du Canada, ont présenté publiquement leurs points de vue sur la bonification du RPC. L'incidence de la bonification du RPC sur les entreprises a été une considération importante dans les délibérations des ministres des Finances fédéral, provinciaux et territoriaux sur la bonification du RPC.

Le gouvernement a été élu, en partie, sur un engagement à collaborer avec les provinces et les territoires, les travailleurs, les employeurs et les associations de retraités pour bonifier le RPC. En décembre 2015, le gouvernement a amorcé des discussions sur la bonification du RPC avec les provinces et les territoires.

Depuis le mois de décembre, le gouvernement a collaboré profondément avec les provinces et les territoires afin de bonifier le RPC. Cette collaboration a abouti à l'accord de principe conclu par les ministres des Finances du Canada le 20 juin 2016. Celui-ci tient compte des points de vue des provinces et des territoires, des intervenants et de la population canadienne dans son ensemble.

Pour traiter des préoccupations liées à l'incidence de la bonification du RPC sur les entreprises et l'économie, les augmentations des taux de cotisation au RPC décrits dans l'accord de principe seront instaurées graduellement sur une période de sept ans à compter de 2019.

Ainsi, les entreprises et les travailleurs auront le temps de s'adapter aux cotisations supplémentaires associées au programme bonifié. De plus amples renseignements sont présentés dans le document d'information sur l'accord de principe publié dans le site Web du ministère des Finances Canada, au [www.fin.gc.ca/n16/data/16-081\\_1-fra.asp](http://www.fin.gc.ca/n16/data/16-081_1-fra.asp).

**Question n° 299 — M. Phil McColeman:**

En ce qui concerne la modélisation économique du ministère des Finances: quelles répercussions la hausse des taux de cotisation au Régime de pensions du Canada ou le plafond des gains ouvrant droit à pension entraîneraient-ils sur (i) le nombre d'emplois, (ii) la production économique, (iii) le revenu disponible, (iv) l'épargne des particuliers, (v) les investissements des entreprises?

**M. François-Philippe Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le 20 juin 2016, les ministres des Finances du Canada ont conclu une entente de principe visant à bonifier le Régime de pensions du Canada, le RPC. L'accord renforcera le RPC pour les futures générations canadiennes en augmentant le remplacement du revenu d'un quart à un tiers de leur rémunération admissible, en plus d'une augmentation du plafond de la rémunération. Ces changements seront apportés progressivement au cours d'une période de sept ans, soit de 2019 à 2025, afin de limiter l'incidence économique de ces mesures.

Une fois la mise en place terminée, la bonification du RPC aura pour effet d'augmenter d'environ 50 % la prestation maximale de retraite. Actuellement, la prestation maximale s'élève à 13 110 dollars. Cette prestation maximale augmentera à près de 20 000 dollars, soit près de 7 000 dollars de plus. Avec le temps, cette bonification devrait augmenter considérablement le revenu des retraités, se traduisant ainsi par une consommation plus élevée. De plus, le RPC accorde une prestation sûre et prévisible qui est totalement indexée à l'inflation et versée à vie. Ainsi, les Canadiens seront moins inquiets quant à la possibilité d'épuiser leurs économies durant leur retraite.

Le ministère des Finances Canada a réalisé une analyse visant à estimer les répercussions de la bonification des prestations du RPC à l'aide d'outils de modélisation économique. Les hypothèses utilisées dans ces modèles correspondent à celles proposées par l'ensemble de la littérature économique et tous les efforts nécessaires ont été déployés afin de ne pas sous-estimer les coûts, ni surestimer les bénéfices découlant du RPC bonifié. De façon générale, l'incidence économique de la bonification du RPC devrait avoir un impact positif net à long terme. À court terme, les répercussions économiques générées par des taux de cotisation plus élevés seront très modestes, en plus d'être mitigés par l'augmentation graduelle des cotisations.

En réponse à la partie (i) de la question, à long terme, on prévoit que le niveau d'emploi sera de façon permanente entre 0,03 et 0,06 % plus élevé qu'il ne l'aurait été en l'absence de la bonification. À court terme, la bonification du RPC aura un effet négatif temporaire sur la croissance de l'emploi. Au moment où l'incidence négative sera à son maximum, l'emploi sera entre 0,04 et 0,07 % moins élevé qu'il l'aurait été en l'absence de la bonification du RPC. À des fins de comparaison, la croissance globale moyenne de l'emploi au cours des cinq dernières années était d'environ 1,1 % par année. Dans ce contexte, l'incidence de la bonification sur le marché du travail global sera très limitée. Alors que les impacts à court terme seront fort modestes, toutes les familles de la classe moyenne et l'économie dans son ensemble en bénéficieront.

En réponse à la partie (ii) de la question, à long terme, le produit intérieur brut, le PIB, réel devrait être de façon permanente entre 0,05 et 0,09 % plus élevé qu'il ne l'aurait été sans la bonification. On prévoit que le niveau de production sera au maximum entre 0,03 et 0,05 % moins élevé au cours de la période de mise en œuvre. Dans ce contexte, le PIB continuerait à augmenter à court terme, quoiqu'à un rythme légèrement plus lent. En comparaison, les mesures présentées dans le budget de 2016 devraient accroître le niveau du PIB de 0,5 % en 2016-2017 et de 1,0 % en 2017-2018.

*Affaires courantes*

En réponse à la partie (iii) de la question, à long terme, au fur et à mesure que les prestations du RPC augmenteront et que l'effet positif sur la production se manifesterait, le revenu disponible devrait être plus élevé de 0,2 à 0,4 % par rapport au statu quo. À court terme, on prévoit que le revenu disponible au cours de la période de mise en œuvre sera de 0,03 à 0,06 % plus faible que la situation actuelle. Encore une fois, cet impact à court terme est plus que compensé par les bénéfices à long terme.

En réponse à la partie (iv) de la question, la bonification du RPC augmentera l'épargne-retraite globale. Il y aura une réduction modeste de l'épargne privée au moment où les Canadiens rééquilibreront leurs décisions en matière d'épargne afin de tenir compte des nouvelles prestations bonifiées du RPC. À court terme, on prévoit que l'épargne privée sera réduite d'environ 0,5 à 1,3 % par année. À long terme, le montant cumulé de l'épargne privée sera d'environ 7 % plus faible que le montant actuel, reflétant le fait que les Canadiens ont besoin d'épargner moins par eux-mêmes pour maintenir leur niveau de vie à la retraite.

Pour ce qui est de la partie (v) de la question, à long terme, le niveau d'investissement devrait être 0,03 % plus élevé grâce à la hausse du financement disponible générée par la bonification du RPC. À court terme, l'investissement des entreprises devrait être de 0,03 à 0,06 % plus faible que le statu quo durant la période de mise en œuvre graduelle.

**Question n° 300 — M. Phil McColeman:**

En ce qui concerne l'analyse menée par le ministère des Finances sur les répercussions économiques du Budget 2016: a) quel modèle économétrique et quelles sources de données a-t-il employés pour produire les estimations sur l'emploi et le PIB; b) pourquoi a-t-il utilisé les multiplicateurs choisis; c) tient-il compte de l'incidence de l'endettement élevé des consommateurs; d) le modèle économique du Budget 2016 prend-il en considération la ventilation par région des dépenses gouvernementales prévues et les écarts de production entre ces régions; e) le modèle économique du Budget 2016 comptabilise-t-il les effets de l'appréciation du dollar; f) dans combien de temps les retombées découlant des dépenses au chapitre des infrastructures, du logement et des programmes se feront-elles sentir sur l'économie réelle; g) des économistes indépendants du Ministère ont-ils étudié le modèle économique du Budget 2016; h) si la réponse en g) est affirmative, pourquoi; i) si la réponse en g) est négative, pourquoi pas?

**M. François-Philippe Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la question a), en réponse à la partie a) de la question, pour déterminer l'incidence économique des mesures présentées dans le budget de 2016, le ministère des Finances Canada a utilisé son Modèle économique et fiscal canadien, le MEFC, ainsi que des données sociales et économiques de Statistique Canada et des données globales sur la perception fiscale et les remboursements de l'Agence du revenu du Canada.

En réponse à la partie b) de la question, des chocs ont été effectués sur les variables macroéconomiques dans le MEFC correspondant à diverses mesures budgétaires, par exemple, l'investissement non résidentiel, l'investissement résidentiel et les taxes. La réponse du PIB à ces simulations constitue le fondement des multiplicateurs.

Pour ce qui est de la partie c) de la question, la réponse est oui. L'équation de consommation dans le MEFC tient compte des actifs financiers nets, qui sont influencés par l'endettement des ménages.

En ce qui a trait à la partie d) de la question, le MEFC est un modèle national et, à ce titre, ne tient pas compte des dimensions régionales associées aux dépenses gouvernementales ou aux extrants économiques.

Pour ce qui est de la partie e) de la question, le taux de change est une variable endogène dans le MEFC, c'est-à-dire que le modèle

tient compte du taux de change. Lorsqu'un cadre IS-LM à la Hicks normalisé est utilisé dans une économie ouverte, un taux de change flottant réagit à des stimulants budgétaires c'est à dire, qu'il s'apprécie par des changements au taux d'intérêt. Cependant, dans le contexte du budget de 2016, il est très improbable que les taux d'intérêt, et donc le taux de change, changent. Avec une croissance économique prévue très faible et des taux d'intérêt près de leur limite inférieure, la courbe LM sera probablement plane et il est donc peu probable que les taux réagissent aux changements dans les dépenses ou l'imposition du gouvernement. Cela suppose que la Banque du Canada adopterait une approche de laissez-faire à la hausse au chapitre des taux d'intérêt nationaux dans une faible situation économique et que d'autres facteurs ayant une incidence sur les devises dans un contexte mondial incertain, à savoir, entre autres, des mouvements de capitaux « à risque et sans risque », des modifications du prix du pétrole et d'autres produits de base domineraient probablement toute répercussion que les mesures prévues dans le budget de 2016 pourraient avoir sur les taux d'intérêt nationaux.

Pour ce qui est de la partie f) de la question, selon le profil des dépenses assumées, les mesures liées à l'infrastructure et au logement devraient commencer à avoir une incidence positive sur l'économie au 3<sup>e</sup> trimestre de 2016 et son effet maximal devrait se faire sentir au 4<sup>e</sup> trimestre de 2017.

En ce qui a trait à la partie g) de la question, le MEFC, qui est le modèle utilisé pour fournir des prévisions économiques et budgétaires dans tous les budgets et les mises à jour, n'est pas examiné comme tel par des économistes à l'extérieur du ministère. Cependant, par le passé, le ministère a publié des documents de travail exposant de façon détaillée la structure et les propriétés dynamiques du modèle sur son site Web. De plus, le ministère discute régulièrement des aspects et des caractéristiques du modèle avec des organisations comme celle du directeur parlementaire du budget.

Il n'y a pas de réponse à la partie h) de la question.

Pour ce qui est de la partie i) de la question, au delà du modèle en général, et relativement aux estimations des multiplicateurs en particulier, le ministère des Finances Canada a demandé dans le budget de 2009 au Conference Board du Canada et au Policy and Economic Analysis Program de l'Université de Toronto d'estimer les multiplicateurs budgétaires à partir de leurs propres modèles et de les comparer à ceux utilisés pour évaluer l'incidence des mesures de stimulation du Plan d'action économique du budget de 2009. Les multiplicateurs estimés par ces deux organisations étaient semblables ou supérieurs à ceux utilisés par le ministère dans le budget de 2009. À l'époque, cela suggérait que les estimations du ministère étaient raisonnables. Depuis 2009, ni le modèle utilisé pour l'analyse du ministère, le MEFC, ni les multiplicateurs qui en ont découlé n'ont changé de manière significative. Le ministère a de nouveau demandé à ces deux organisations de mener cet exercice pour le budget de 2016. Cependant, puisque les résultats du ministère n'étaient pas sensiblement différents de ceux de l'exercice de 2009 — et à la lumière du coût de nouveaux contrats avec les deux organisations — le ministère a jugé que la répétition de l'exercice n'optimiserait pas les ressources et ne serait donc pas dans l'intérêt du public.

**Question n° 307 — M. Mark Warawa:**

En ce qui concerne le Bureau des droits de la personne, des libertés et des inclusions: a) quel est le budget global de ce nouveau bureau; b) quels projets en particulier le bureau a-t-il financés; c) quelle est la liste de toutes les déclarations officielles diffusées par le bureau depuis sa création?

*Affaires courantes*

**L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, en ce qui a trait à la partie a) de la question, le nouveau Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion, le BDPLI, qui remplace le BLR, se compose de trois directions regroupant 36 employés à temps plein: Droits de la personne et affaires autochtones; Inclusion et liberté de religion; et Démocratie. Le budget total pour les trois directions du BDPLI au titre du fonctionnement et des salaires totalise 3,04 millions de dollars. Le budget alloué au BDPLI pour les programmes consacrés à la promotion du pluralisme pacifique, de l'inclusion et du respect de la diversité et des droits de la personne, y compris la liberté de religion ou de croyance, totalisera 15 millions de dollars, soit trois fois la somme qui avait été accordée à l'ancien BLR. Les programmes viseront la promotion d'un pluralisme pacifique de l'inclusion, ainsi que du respect de la diversité et de tous les droits de la personne, y compris la liberté de religion ou de croyance.

En réponse à la partie b) de la question, depuis sa création le 17 mai 2016, le nouveau Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion, le BDPLI, s'emploie à cerner les possibilités de programmation. Dans un premier temps, le BDPLI a entamé un dialogue avec une multitude d'intervenants actuels et nouveaux, y compris ceux qui avaient reçu des fonds de l'ancien Bureau de la liberté de religion, soit le BLR. Dans le cadre de cette initiative de communication, les intervenants et les partenaires potentiels sont invités à présenter des documents de travail sur un éventail d'enjeux liés aux droits de la personne, y compris la liberté de religion ou de croyance, le pluralisme pacifique, l'inclusion, la diversité et la démocratie.

En réponse à la partie c) de la question, le premier ministre fait activement la promotion de tous les droits de la personne, y compris la liberté de religion ou de croyance, au moyen de diverses plateformes, notamment des communiqués de presse, des événements médiatisés et des publications dans les médias sociaux. De plus, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères ont autorisé les chefs de mission canadiens, soit les ambassadeurs, les hauts commissaires et les consuls généraux, à prendre position sur le terrain en faveur des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion, aussi bien en ligne que dans leurs conversations avec leurs homologues et dans leurs communications avec les médias. La promotion des droits de la personne, y compris la liberté de religion ou de croyance, fait maintenant partie des priorités et des objectifs centraux de nos chefs de mission et sera intégrée à leurs engagements annuels en matière de rendement. En plus des déclarations faites au pays et par l'entremise des médias sociaux, le Canada a publié en tout 10 déclarations publiques indépendantes et neuf déclarations de groupe à la 32<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, soit du 13 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Ces déclarations du Canada portaient sur le 10<sup>e</sup> anniversaire du Conseil et des questions thématiques comme la situation des femmes et des migrants ainsi que la situation de pays en particulier, comme le Burundi, la Syrie et l'Ukraine. Le Canada a également publié deux déclarations lors de réunions de haut niveau de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, soit le 25 avril et le 20 juin 2016.

**Question n° 308 — M. Mark Warawa:**

En ce qui concerne le projet de remplacement du Bureau de la liberté de religion: a) quels sont les coûts estimés détaillés des changements à l'organisation et au fonctionnement du nouveau bureau; b) pour tenir compte du nouveau nom de l'organisation, quels seront les coûts pour (i) l'affichage, (ii) le matériel promotionnel; c) quel est le budget global du nouveau bureau?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la

question, le budget salarial et de fonctionnement de l'ancien Bureau de la liberté de religion, le BLR, qui comptait cinq employés à temps plein, s'élevait à 720 386 \$. Le BLR disposait en outre d'un budget annuel de programmation de 4,25 millions de dollars, dont 3,75 millions de dollars ont été décaissés lors de l'exercice 2015-2016. À titre comparatif, le nouveau Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion, le BDPLI, comprend trois directions: Droits de la personne et affaires autochtones; Inclusion et liberté de religion; et Démocratie, pour un total de 36 employés à temps plein. Le budget global pour le fonctionnement et les salaires des trois directions du BDPLI totalise 3,04 millions de dollars. Le budget alloué au BDPLI pour les programmes consacrés à la promotion du pluralisme pacifique, de l'inclusion et du respect de la diversité et des droits de la personne, y compris la liberté de religion ou de croyance, totalisera 15 millions de dollars, soit trois fois la somme qui avait été accordée à l'ancien BLR.

En réponse à la partie b) de la question, comme l'ancien BLR, le BDPLI n'a pas de matériel promotionnel ou d'éléments d'affichage spéciaux. Par conséquent, le changement de nom n'a entraîné aucun coût. Au cours des premières semaines suivant la création du Bureau, de nombreuses activités de sensibilisation ont été menées auprès d'intervenants nationaux dans l'ensemble du Canada pour maintenir et élargir le réseau établi précédemment par le BLR, communiquer de l'information sur les futures activités du Bureau et consulter des intervenants afin d'orienter les activités de défense des intérêts et de promotion. Le BDPLI continuera de dialoguer régulièrement avec des intervenants nationaux et de collaborer étroitement avec les membres de la société civile canadienne et internationale, des groupes religieux, des universitaires et des organisations non gouvernementales afin de tirer le meilleur profit de l'expérience pluraliste du Canada en tant que pays multiculturel et multiconfessionnel.

En réponse à la partie c) de la question, comme il est mentionné au point a) ci-dessus, le budget salarial et de fonctionnement du nouveau BDPLI s'élève à 3,04 millions de dollars. Le budget alloué aux programmes de promotion du pluralisme pacifique et du respect de la diversité et des droits de la personne, y compris la liberté de religion ou de croyance, totalisera 15 millions de dollars, soit trois fois la somme qui avait été accordée à l'ancien BLR.

**Question n° 309 — M. Len Webber:**

En ce qui concerne le Comité ministériel pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain: a) quel est le budget prévu pour le Comité; b) combien de réunions auront lieu avec les parties intéressées; c) combien de réunions seront ouvertes au public et, pour chacune d'elles, quels moyens publicitaires ont été utilisés pour informer le public de la réunion; d) pour chacune de ces réunions, quels sont (i) la date, (ii) le lieu, (iii) le nombre de personnes participantes, (iv) les organisations représentées par des participants et des contributeurs, (v) les coûts associés à la participation d'un ministre ou d'un membre du personnel d'un ministre, (vi) les coûts de déplacement associés à la présence de personnel ministériel, (vii) le total des coûts répartis entre les organisations ou individus afin de permettre leur participation ou leur contribution à la réunion, (viii) le coût total associé à la réunion non encore répertorié et, notamment, pour les locations de salles, les services de traiteur, la traduction, la fourniture de documentation et tout autre coût connexe; e) quelle est la somme totale dépensée à ce jour pour le Comité?

**L'hon. Jim Carr (ministre des Ressources naturelles, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, jusqu'à 500 000 \$ ont été prévus pour soutenir le travail du Comité.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, toutes les réunions auront lieu en présence des intervenants.

*Affaires courantes*

En ce qui concerne la partie c) de la question, le 30 juin 2016, le Comité a annoncé une série de tables rondes et de séances de discussion le long du pipeline Trans Mountain et des corridors marins au sujet de son expansion en Alberta et en Colombie-Britannique. L'heure et le lieu exact de chaque réunion ont été communiqués dès qu'ils étaient connus. Toutes les réunions qui ont été annoncées publiquement ont été ouvertes au public. De plus amples renseignements sur ces réunions sont disponibles sur le site Internet du Comité et ont été communiqués au public par l'intermédiaire des médias traditionnels et sociaux.

En ce qui a trait aux parties d)(i) et (ii) de la question, le Comité a tenu 44 réunions publiques dans les communautés de l'Alberta et en Colombie-Britannique. Ces réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits suivants: le 7 juillet 2016, une réunion a été tenue à Calgary, en Alberta; le 8 juillet 2016, une réunion a été tenue à Edmonton, en Alberta; le 9 juillet 2016, une réunion a été tenue à Jasper, en Alberta; les 19 et 20 juillet 2016, une réunion a été tenue à Kamloops, en Colombie Britannique; le 21 juillet 2016, ce fut à Chilliwack, en Colombie Britannique; le 26 juillet 2016, ce fut à Abbotsford, en Colombie Britannique; les 27 et 28 juillet 2016 une réunion a été tenue à Langley, en Colombie Britannique; du 9 au 11 août 2016, c'était à Burnaby, en Colombie Britannique; du 16 au 18 août 2016, c'était à Vancouver, en Colombie Britannique; le 19 août 2016, ce fut à North Vancouver, en Colombie Britannique; enfin, les 22 et 23 août 2016, ce fut à Victoria, en Colombie Britannique.

En ce qui concerne la partie d)(iii) de la question, toutes les réunions annoncées publiquement par le Comité étaient ouvertes aux conférenciers et au public. Plus de 2 400 Canadiens ont assisté à ces réunions publiques et plus de 650 intervenants ont fait des présentations.

Pour ce qui est de la partie d)(iv) de la question, plus de 200 groupes d'intervenants ont été invités à rencontrer les membres du Comité, et ce, peu importe leur statut antérieur, devant l'Office national de l'énergie. Ceux-ci pourront également faire parvenir leurs opinions et commentaires par courriel ou au moyen d'un questionnaire en ligne d'ici le 30 Septembre 2016.

En ce qui a trait aux parties d)(v), (vi), (vii) et (viii) de la question, jusqu'à 500 000 \$ ont été prévus pour soutenir le travail du Comité. Ce montant comprend les coûts décrits aux sous questions d)(v) à (viii).

Enfin, pour ce qui est de la partie e) de la question, en date du 7 septembre 2016, le total des dépenses du Comité se chiffrait à 245 000 \$.

**Question n° 312 — M. Len Webber:**

En ce qui concerne le Comité consultatif ministériel sur l'examen de la politique de défense du Canada: a) quel sera le budget du comité; b) combien de ses réunions auront lieu avec les intervenants; c) combien de ses réunions accueilleront le public, et, dans chaque cas, quelles publicités ont été lancées pour faire connaître la réunion au public; d) pour chaque réunion en c), au total et ventilé par réunion, quels sont (i) sa date, (ii) son lieu, (iii) le nombre de ses participants, (iv) les organismes représentés par les participants et les collaborateurs, (v) les coûts associés à la présence d'un ministre ou d'un membre du personnel ministériel (le cas échéant), (vi) les frais de déplacement liés à la présence de personnel ministériel, (vii) le total cumulatif des montants alloués à des organismes ou à des particuliers afin de les aider à participer ou à contribuer à la réunion, (viii) les coûts totaux de la réunion ne figurant pas déjà ici, y compris les frais de location de salles, de traiteur, de traduction et de fourniture de documentation et les autres dépenses connexes; e) quelles sont les dépenses totales du comité à ce jour?

**L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, tous les frais associés à l'examen de la politique de défense, y compris les activités du Comité consultatif ministériel,

seront couverts par le budget existant du ministère. Tous les coûts seront consignés au cours du processus et feront l'objet d'un rapport à la fin de l'examen, selon les procédures habituelles.

On prévoit un coût total de 309 000 \$ pour le Comité, en fonction des besoins actuels et de la portée des travaux. Cette estimation est sujette à changement et sera mise à jour régulièrement.

En réponse à la partie b) de la question, le rôle du Comité consultatif ministériel est de conseiller directement le ministre de la Défense nationale sur le processus d'examen de la politique de défense, d'éprouver les idées et de mettre en question les approches à l'aide du point de vue unique et des perspectives éclairées des membres du Comité. Pour appuyer ce mandat, le Comité consultatif ministériel se réunit mensuellement. Les intervenants ne participent pas à ces réunions.

En réponse à la partie c) de la question, comme seuls les membres du Comité, le personnel du ministre et le personnel du ministère y prennent part, et que l'objectif est de fournir au ministre de la Défense nationale des conseils sur l'examen de la politique de défense, les réunions du Comité consultatif ministériel ne sont pas ouvertes au public. Toutefois, au moins un membre du Comité a participé à toutes les réunions de la série pancanadienne de tables rondes tenues séparément ainsi qu'à d'autres forums offerts par d'autres organismes publics.

En réponse à la partie d) de la question, comme aucune réunion ne figure dans la réponse à la partie c), il n'y a aucun coût qui y est associé.

Enfin, en réponse à la partie e) de la question, les dépenses liées au Comité consultatif ministériel et à ses activités totalisent, au 16 août 2016, 192 499,57 \$. Elles comprennent les fonds engagés et dépensés, et pourraient être révisées à mesure que sont traitées les demandes d'allocation et les demandes de remboursement des frais de déplacement.

**Question n° 313 — L'hon. Tony Clement:**

En ce qui concerne le dialogue entre le Canada et la Fédération de Russie qui se poursuit depuis le 4 novembre 2015: a) le premier ministre du Canada s'est-il entretenu directement avec le président de la Fédération de Russie; b) le premier ministre du Canada a-t-il parlé directement avec le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie; c) le ministre des Affaires mondiales du Canada a-t-il parlé directement avec le président de la Fédération de Russie; d) le ministre des Affaires mondiales du Canada s'est-il entretenu directement avec le ministre des Affaires étrangères de la Fédération de Russie; e) quels ont été les sujets abordés à chacune des réunions indiquées dans d); f) quels autres échanges y a-t-il eu entre des représentants de la Fédération de Russie et des représentants du Canada; g) de quels sujets a-t-on discuté lors des échanges mentionnés dans f); h) a-t-il été question du cas de Sergueï Magnitski lors des échanges mentionnés dans a), b), c), d) et f); i) la Fédération de Russie a-t-elle demandé, par l'intermédiaire de son président, de son ministre des Affaires étrangères ou d'autres représentants, que le Canada s'abstienne d'adopter des mesures législatives concernant des dignitaires russes impliqués dans l'assassinat de Sergueï Magnitski, et, si oui, quelle a été la réponse du Canada; j) la Fédération de Russie a-t-elle demandé, par l'intermédiaire de son président, de son ministre des Affaires étrangères ou d'autres représentants, que le Canada s'abstienne de critiquer la Russie à propos de l'Ukraine et de la Crimée, et, si oui, quelle a été la réponse du Canada; et k) est-ce que des représentants du Canada et de la Fédération de Russie ont discuté de la question des droits de la personne, et, si oui, quelle a été la réponse de la Fédération de Russie?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada a condamné publiquement l'agression de la Russie contre l'Ukraine, mais comprend également l'importance de renouer le dialogue avec ce pays de façon à améliorer la situation pour le Canada, l'Ukraine et la sécurité mondiale.

*Affaires courantes*

En novembre 2015, le premier ministre s'est brièvement entretenu avec le président Poutine en marge du Sommet du G20 à Antalya, en Turquie. Le premier ministre a fait savoir que le Canada compte élargir la portée de son engagement sur la scène internationale, mais qu'il demeurerait vivement préoccupé par l'ingérence russe en Ukraine. Il a réaffirmé le soutien inébranlable et sans équivoque du Canada envers l'Ukraine et a appelé la Russie à participer pleinement au processus de paix et à mettre en œuvre les accords de Minsk, de façon à mettre fin à la violence et à trouver une solution pacifique et durable dans l'est de l'Ukraine.

Depuis cet entretien initial, le gouvernement du Canada a souligné l'importance du dialogue et de la diplomatie dans la conduite des affaires internationales, notamment auprès des pays avec qui le Canada est en profond désaccord. La stratégie d'engagement du gouvernement nous permet de continuer de tenir la Russie responsable de ses actions, y compris en Europe de l'Est.

Le Canada s'est efforcé de rétablir les voies du dialogue direct avec la Russie, en toute connaissance de cause, afin de promouvoir les valeurs et les intérêts canadiens à l'égard d'enjeux tels que l'Arctique, la sécurité mondiale et les droits de la personne.

L'engagement du Canada est graduel et mené en tenant compte des intérêts en jeu. Les questions d'intérêt national pour le Canada ont fait l'objet de discussions bilatérales et multilatérales, y compris, par exemple à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Dans le cadre de son engagement auprès de la Russie, le Canada continuera d'envoyer des messages clairs au sujet des gestes inacceptables posés par ce pays en Ukraine et maintiendra ses sanctions jusqu'à ce que la Russie procède à la mise en œuvre des accords de Minsk en bonne et due forme. Le Canada a annoncé le déploiement de troupes en Lettonie dans le cadre d'une mission de dissuasion contre l'agression de la Russie.

J'ai profité de ma première rencontre bilatérale complète avec mon homologue russe, M. Lavrov, en marge du Forum régional de l'ANASE en juillet dernier pour m'exprimer clairement et franchement à la Russie au sujet des gestes inacceptables qu'elle a posés contre l'Ukraine. J'ai clairement dit que le Canada s'attend à ce que la Russie s'acquitte de ses engagements de Minsk et qu'elle respecte la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Je me suis également entretenu au sujet de la Syrie et de l'OTAN et j'ai profité de l'occasion pour promouvoir les intérêts du Canada, notamment à l'égard de l'Arctique et de la lutte contre le terrorisme.

**Question n° 314 — L'hon. Tony Clement:**

En ce qui concerne l'intention déclarée par le ministre des Affaires étrangères de renouer avec l'Iran, avec qui les liens diplomatiques sont rompus depuis 2012: a) le gouvernement peut-il confirmer que des représentants d'Affaires mondiales Canada sont en contact avec des représentants de la République islamique d'Iran au sujet du rétablissement des relations diplomatiques entre le Canada et l'Iran; b) si la réponse en a) est affirmative, à quels niveaux les pourparlers se tiennent-ils entre le Canada et l'Iran; c) l'évaluation ou l'analyse de la réouverture d'une mission canadienne à Téhéran est-elle terminée; d) si la réponse en c) est affirmative, quels sont les détails de cette évaluation; e) si la réponse en c) est négative, quel est l'état d'avancement de l'évaluation; f) a-t-on procédé à une vérification de la sécurité pour le personnel canadien dans la future mission à Téhéran; g) si la réponse en c) est affirmative, quelles sont, à ce jour, les dépenses liées à l'évaluation ou à l'analyse mentionnée en c); h) si la réponse en f) est affirmative, quelles sont, à ce jour, les dépenses liées à la vérification de la sécurité mentionnée en f) et a-t-on consulté des intervenants, comme des Irano-Canadiens, à propos de la réouverture d'une mission à Téhéran?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, les représentants d'Affaires mondiales Canada, AMC, ont tenu des discussions préliminaires avec des représentants de la République islamique d'Iran, comme je l'ai indiqué publiquement.

Notre gouvernement est déterminé à renouer avec l'Iran de façon responsable et graduelle. Cette approche est plus difficile que celle que le gouvernement précédent avait adoptée, mais elle constitue la meilleure façon de réaliser des progrès concrets en ce qui concerne la promotion des droits de la personne et la protection des amis et alliés du Canada.

Pour ce qui est des parties b) et e) de la question, lorsqu'il traite les documents parlementaires, le gouvernement applique les principes énoncés dans la Loi sur l'accès à l'information. Certains renseignements n'ont pas été communiqués, car leur divulgation pourrait porter préjudice à la conduite des affaires internationales.

En ce qui concerne la partie c) de la question, la réponse est non. Les discussions sur l'éventuel renouvellement de la présence diplomatique du Canada en Iran en sont au stade préliminaire. Aucun échéancier précis n'a été établi à cet égard.

La partie d) de la question ne s'applique pas puisque la réponse à c) est négative.

En ce qui a trait à la partie f) de la question, la sûreté et la sécurité du personnel canadien sont d'une importance capitale et seront des facteurs clés dans toute décision sur le renouvellement de la présence diplomatique du Canada en Iran. Aucun échéancier précis n'a été établi concernant cet éventuel renouvellement.

La partie g) de la question ne s'applique pas puisque la réponse à c) est négative.

La partie h) de la question ne s'applique pas non plus puisque la réponse à f) est négative en ce qui concerne la vérification de sécurité. AMC n'a organisé aucune consultation sur la réouverture d'une mission canadienne à Téhéran.

**Question n° 319 — M. Dean Allison:**

En ce qui concerne les 331,5 millions de dollars additionnels en aide humanitaire annoncés par la ministre du Développement international et de la Francophonie le 24 mai 2016: a) quels organismes bénéficieraient de ce nouveau financement; b) quel processus a-t-on employé pour déterminer les organismes bénéficiaires; c) quel processus a-t-on employé pour déterminer la somme allouée à chaque organisme; d) ce financement sert-il à cibler des régions ou pays précis; e) si la réponse en d) est affirmative, quel processus a-t-on employé pour déterminer le ciblage du financement?

**L'hon. Marie-Claude Bibeau (ministre du Développement international et de la Francophonie, Lib.):** Monsieur le président, en réponse à la question a), les organismes auxquels est destiné ce nouveau financement sont des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et le Comité international de la Croix-Rouge.

Voici la liste des organismes des Nations Unies qui sont ciblés : le Programme alimentaire mondial, PAM, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, UNICEF, l'Organisation internationale pour les migrations, OIM, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, BCAH, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO.

*Affaires courantes*

Voici la liste des organisations non gouvernementales ciblées : Action Contre la Faim, ACF, ACTED, Agence de développement et de secours adventiste, ADRA Canada, CARE Canada, Canadian Lutheran World Relief, CLWR, Concern Worldwide, Développement et Paix, Hope International Development Agency, L'Oeuvre Léger, Médecins du Monde, MdM Canada, Médecins Sans Frontières, MSF, Conseil danois pour les réfugiés, CDR, Oxfam Canada, Oxfam-Québec, Aide à l'enfance Canada, World Relief Canada et Vision mondiale Canada.

En réponse à la question b), le processus de sélection des organismes à financer est un processus d'évaluation assorti de multiples facteurs.

En premier lieu, la proposition de projet ou la demande de financement d'un organisme est évaluée en vue de déterminer si la solution proposée concerne des besoins humanitaires prioritaires et si elle convient compte tenu du contexte, sans oublier le niveau d'accès de l'organisme aux populations vulnérables.

En second lieu, les organismes sont évalués à la lumière de l'expérience qu'ils ont acquise au titre du pays, de leur capacité à obtenir des résultats, de leurs compétences techniques et logistiques, et du soutien consenti au titre des efforts de coordination et du leadership dans les secteurs clés d'intervention.

Parmi les autres facteurs, mentionnons la mesure en vertu de laquelle l'intervention proposée par l'organisme est alignée sur ses forces, son intégration des préoccupations en matière d'égalité des sexes et d'environnement et sa valeur ajoutée globale par rapport aux autres organismes.

En troisième lieu, il y a la capacité et le rendement de l'organisme à l'échelle mondiale, surtout ses antécédents à produire des résultats à l'aide de fonds consentis par Affaires mondiales Canada, AMC. Ces aspects sont examinés afin d'informer l'analyse de financement par pays. Les résultats de ces évaluations multiples sont ensuite regroupés pour déterminer la mesure dans laquelle l'organisme est mieux placé que d'autres intervenants pour combler les besoins humanitaires cernés.

Affaires mondiales Canada recueille et analyse constamment de l'information provenant de diverses sources pour veiller à ce que ses recommandations soient fondées sur des données probantes et pour s'assurer qu'elles prévoient une utilisation appropriée de fonds publics canadiens. Le ministère mène aussi des consultations auprès des directions pertinentes et des missions à l'étranger, tirant ainsi profit de leur vaste connaissance du pays et de leur grande connaissance de la situation.

La décision de répartir les fonds entre des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et le Comité international de la Croix-Rouge permet à Affaires mondiales Canada de tirer parti des avantages comparatifs de chacun. Aussi, le fait de financer plusieurs organismes lors d'une intervention humanitaire facilite la gestion des risques par Affaires mondiales Canada, de sorte que si la réalisation d'un projet connaît des difficultés, les activités humanitaires, dans leur ensemble, ne seront pas perturbées.

En réponse à la question c), le processus de détermination des niveaux de financement varie selon le type d'organisme. Les organisations de plus grande taille de l'ONU, le Programme alimentaire mondial par exemple, et le Comité international de la Croix-Rouge ont une plus grande capacité à intégrer rapidement des fonds pour élargir leurs opérations. Par conséquent, leurs appels de fonds sont beaucoup plus importants, concernent leurs interventions à l'échelle nationale ou régionale et peuvent totaliser des centaines

de millions de dollars. La contribution d'Affaires mondiales Canada à ces appels est fondée sur la part habituelle du Canada à la contribution globale des donateurs internationaux, soit généralement de 2 % à 3 %. Le niveau de cette contribution dépend aussi de la capacité relative d'un organisme dans un contexte donné, la mesure dans laquelle l'intervention proposée est alignée sur les besoins prioritaires et la capacité de l'organisme à accéder aux populations touchées. Par contraste, les organisations non gouvernementales transmettent des propositions spécifiques de projet à Affaires mondiales Canada dont l'étendue géographique et la portée des activités sont plus étroites. Les fonds réclamés d'Affaires mondiales Canada au titre de ces propositions sont relativement moins importants, AMC agissant alors habituellement à titre de donateur principal, voire souvent de donateur exclusif du projet.

En réponse aux questions d) et e), l'aide humanitaire du Canada est fournie en fonction des besoins. Affaires mondiales Canada attribue des fonds de manière proportionnelle au niveau des besoins engendrés par les diverses crises et ne cible pas des régions ou des pays précis.

L'affectation totale consentie à un pays donné dépend des exigences financières énoncées dans l'appel à l'aide humanitaire des Nations Unies, de l'analyse de l'ampleur des besoins par rapport à d'autres crises, de la capacité opérationnelle des organismes œuvrant sur le terrain, ainsi que de leur capacité à accéder aux populations touchées. L'approche axée sur les besoins adoptée par le Canada cadre avec son engagement envers l'Initiative des principes et bonnes pratiques en matière d'action humanitaire.

Question n° 321 — **M. Dean Allison:**

En ce qui concerne les instructions énoncées dans la lettre de mandat de la ministre du Développement international et de la Francophonie sur les consultations à tenir pour créer une nouvelle politique et un cadre financier pour guider le Canada dans ses décisions en matière d'aide: a) quelles organisations d'aide internationale ont été consultées; b) combien de Canadiens ont participé à ces consultations à titre personnel; c) comment le gouvernement définit-il « la croissance durable dans les pays en développement »; d) quel processus servira à déterminer le mode d'attribution du financement aux projets favorisant la croissance durable dans les pays en développement?

**L'hon. Marie-Claude Bibeau (ministre du Développement international et de la Francophonie, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, depuis le lancement de la phase des consultations publiques sur l'Examen de l'aide internationale du Canada, le 18 mai 2016, nous avons consulté un large éventail de partenaires et de personnes au Canada et à l'étranger, au sein d'organisations de la société civile, d'agences des Nations Unies, d'autres organes internationaux et d'autres gouvernements. Les milliers de personnes consultées étaient des citoyens du Canada et d'autres pays, représentant notamment des organisations de la société civile, des universités et des établissements académiques, des entités du secteur privé, des groupes de réflexion, des fondations, des donateurs et des gouvernements partenaires, des groupes autochtones, des jeunes, des experts-conseils du secteur de l'aide internationale, des experts et des professionnels, des bénéficiaires locaux ainsi que des organisations internationales, multilatérales, régionales et mondiales. Bien que la période de consultation publique se soit terminée le 31 juillet 2016, notre travail se poursuit. Nous analysons les nombreuses recommandations que nous avons reçues afin d'orienter notre prochain cadre de politique, de programme et de financement. Un rapport sur la rétroaction reçue et les personnes consultées sera publié au cours des prochains mois.

*Affaires courantes*

Voici des précisions sur la participation du public par genre de consultation: il y a eu neuf événements de haut niveau au Canada, auxquels 575 personnes ont assisté, dont les représentants de 177 institutions; 1 213 présentations écrites ont été transmises par des Canadiens et des citoyens étrangers par l'entremise du portail Web, dont certaines ont été rédigées au nom d'une personne ou d'une organisation; 8 043 courriels de pétition ont été reçus pour trois campagnes distinctes; les missions canadiennes dans plus de 40 pays ont tenu 220 séances de consultation; et plus de 35 réunions sur le plan opérationnel organisées par Affaires mondiales Canada ont eu lieu au Canada avec des organisations de la société civile, des experts et d'autres ministères.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, la période de consultation s'est terminée le 31 juillet 2016 et on compile encore les chiffres. Les estimations indiquent qu'au 29 juillet 2016, plus de 15 000 personnes, y compris des intervenants canadiens et internationaux, avaient participé aux activités de consultation publique au Canada et à l'étranger.

En ce qui a trait à la partie c) de la question, la croissance économique désigne l'augmentation du revenu économique d'un pays tel qu'il est mesuré par le produit intérieur brut. Pour obtenir une croissance économique générale et durable, il faut prendre des mesures axées sur les pauvres, les groupes marginalisés, les femmes et les jeunes. La répartition de la croissance est importante. Une inégalité élevée et croissante peut réduire le potentiel de croissance et restreindre ses effets sur la réduction de la pauvreté, ce qui est un argument important en faveur des interventions gouvernementales. La durabilité environnementale est un élément essentiel de la croissance durable, puisque la dégradation de l'environnement nuit à la santé et au revenu des personnes les plus pauvres au monde.

Enfin, en ce qui concerne la partie d) de la question, afin d'appuyer l'Examen de l'aide internationale du Canada, le gouvernement a ouvert un dialogue avec ses partenaires, tant au Canada qu'à l'étranger, pour discuter de la manière dont il peut mieux relever les défis et profiter des possibilités qu'offre le nouveau contexte mondial, notamment en établissant comme priorité la croissance économique durable des pays en développement. Le gouvernement s'inspirera des résultats de l'Examen de l'aide internationale du Canada au moment d'affecter des ressources. À mesure que de nouvelles priorités se dessineront, le gouvernement continuera d'appliquer un filtre rigoureux à toutes les décisions en matière de programmation pour s'assurer que les contributions du Canada ont une incidence concrète et durable.

**Question n° 322 — L'hon. Peter Kent:**

En ce qui concerne le programme de développement d'Affaires mondiales Canada et compte tenu des déclarations faites par le ministre des Affaires étrangères en mars 2016: a) le Ministère a-t-il pris une décision quant à la reprise de l'aide humanitaire à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et dans l'affirmative, quelle somme l'UNRWA peut-il s'attendre à recevoir; b) le Ministère mettra-t-il en place un protocole de suivi auprès des représentants d'UNRWA pour s'assurer de la bonne gestion des fonds?

**L'hon. Marie-Claude Bibeau (ministre du Développement international et de la Francophonie, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, le ministère a formulé une recommandation à l'égard de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA). Aucune décision n'a encore été prise.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, si le Canada décide de fournir une aide à l'UNRWA, le ministère appliquera les mêmes mesures de diligence raisonnable renforcée qu'il suit à l'égard des

autres organismes qui procurent l'aide du Canada en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Voici comment ces mesures sont présentées.

La diligence raisonnable renforcée constitue un élément essentiel de la programmation et de la gestion des risques du Programme de développement d'Affaires mondiales Canada, AMC, pour la Cisjordanie et la bande de Gaza. La surveillance des projets qui bénéficient d'une aide du Canada relève à la fois d'AMC et des organismes d'exécution par des vérifications préalables, un suivi continu, des audits, des évaluations et la production de rapports.

La diligence raisonnable s'exerce en grande partie dès le début du processus de prise de décision, où des choix stratégiques sont faits afin de faire appel à des partenaires multilatéraux, internationaux ou canadiens chevronnés, présents sur le terrain et dont les pratiques de lutte contre la fraude et la corruption, de suivi, de contrôle et d'évaluation ont fait leurs preuves. Ces partenaires sont des acteurs neutres, sans programme politique, qui adhèrent aux principes de l'aide humanitaire. Conformément à sa stratégie de gestion du risque, le ministère procède à une évaluation du risque fiduciaire du partenaire avant que le projet soit soumis aux fins d'approbation. Tous les projets proposés font l'objet d'un examen minutieux afin de s'assurer qu'ils respectent les valeurs canadiennes et répondent à des normes élevées de transparence et de reddition de comptes.

Pour tous les projets d'aide réalisés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, le ministère suit la procédure de diligence raisonnable renforcée pour s'assurer du respect des politiques et des lois canadiennes en matière de lutte contre le terrorisme. Cette procédure comprend entre autres la vérification systématique de tous les organismes et de leurs principaux dirigeants à la lumière des listes de terroristes établies par le gouvernement du Canada; l'intégration dans les instruments de financement d'exigences et de dispositions claires en matière de lutte contre le terrorisme; la définition claire des obligations, des rôles et des responsabilités du partenaire en matière de sélection et d'évaluation des sous-partenaires; l'énumération, dans tous les instruments de financement, de tous les organismes intervenant dans le projet; et l'approbation préalable par le ministère de tout changement proposé concernant les sous-partenaires.

Une fois le projet mis en œuvre, le suivi est assuré par les représentants d'AMC en Cisjordanie et les partenaires d'exécution sur le terrain. Les représentants d'AMC en poste à Ramallah effectuent un suivi étroit des activités du projet et des résultats obtenus au moyen de visites régulières sur le site du projet — y compris les lieux gérés par les sous-partenaires —, entretiennent un dialogue avec les partenaires d'exécution et demeurent en liaison avec les représentants de gouvernements donateurs d'optique commune qui appuient des initiatives similaires ou collaborent avec les mêmes organismes. Le ministère passe aussi des marchés avec des professionnels externes qui fournissent des services de contrôle pour son compte. Les organismes partenaires doivent rendre des comptes au ministère en ce qui concerne la surveillance des sous-traitants et des homologues locaux; la validation de l'utilisation finale des ressources; le respect des procédures autorisées d'approvisionnement; la production de rapports sur une base régulière; et la réalisation de vérifications et d'évaluations.

Le suivi et le contrôle des projets incombent à la fois aux représentants d'AMC et aux partenaires d'exécution. Les renseignements recueillis au moyen du suivi régulier permettent d'apporter sur-le-champ tout ajustement nécessaire au projet, de gérer les risques sur une base continue et de favoriser l'atteinte des résultats escomptés pour les bénéficiaires visés.

*Affaires courantes*

Chaque instrument de financement prévoit que l'organisme partenaire doit produire sur une base régulière des rapports sur les plans de travail et les activités, les bilans financiers et les résultats atteints. Comme on l'a déjà mentionné, les représentants d'AMC suivent de près les projets et les partenaires et se réservent le droit de demander à ces derniers de fournir des renseignements complémentaires ou des précisions au besoin pour garantir le respect des dispositions des instruments de financement, gérer les risques, évaluer les résultats ou obtenir plus de renseignements financiers.

**Question n° 323 — M. Ziad Aboultaif:**

En ce qui concerne Services publics et Approvisionnement Canada: *a)* quels ont été les coûts totaux engagés par suite du changement de nom du Ministère; *b)* quels coûts connexes ont-ils été engagés pour tenir compte du nouveau nom du Ministère, et combien a-t-on dépensé de façon particulière pour (i) l'affichage, (ii) la papeterie, (iii) les cartes d'affaires, (iv) le matériel promotionnel?

**L'hon. Judy Foote (ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, les coûts totaux se sont élevés à 545 \$.

En ce qui a trait à la partie b)(ii) de la question, le montant pour la papeterie est de 0 \$.

En ce qui concerne la partie b)(iii) de la question, les cartes d'affaires ont coûté 0 \$.

Enfin, pour ce qui est de la partie b)(iv) de la question, le matériel promotionnel aussi a coûté 0 \$.

**Question n° 326 — M. Mel Arnold:**

En ce qui concerne les projections que le gouvernement présente à la page 271 du Budget 2016 faisant état d'une augmentation de 21 % des revenus au titre de la taxe sur les produits et services (TPS) de 2015-2016 à 2020-2021: *a)* sur quoi se base cette projection du gouvernement; *b)* quelle portion de cette augmentation prévue proviendra d'une augmentation du pourcentage de la TPS?

**M. François-Philippe Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, les prévisions du gouvernement au regard des revenus tirés de la taxe sur les produits et services, la TPS, dans le budget de 2016 se fondent sur la croissance prévue des dépenses de consommation taxables, les prévisions de croissance du crédit pour la TPS et la taxe de vente harmonisée et les résultats depuis le début de l'exercice. Dans l'ensemble, on s'attend à ce que les revenus tirés de la TPS connaissent une progression à peu près similaire aux perspectives de croissance du Produit intérieur brut, le PIB, nominal.

En ce qui concerne la partie b) de la question, le taux de la TPS fédérale est maintenu à 5 % tout au long de la période de prévision; l'augmentation des revenus tirés de la TPS n'est donc pas due à un changement du taux de la TPS fédérale.

**Question n° 328 — M. Mel Arnold:**

En ce qui concerne la lettre de mandat du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne et, plus particulièrement, la partie demandant à revoir les modifications à la Loi sur les pêches et à la Loi sur la protection des eaux navigables apportées par le précédent gouvernement, sur quels préjudices ou assertions de préjudice attribués aux modifications apportées par le précédent gouvernement à ces deux lois le gouvernement fonde-t-il son motif pour demander à les revoir?

**M. Serge Cormier (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Lib.):** Monsieur le Président, au cours du processus législatif ayant conduit à l'adoption des modifications et depuis que la Loi sur les pêches a été modifiée en 2012, les groupes autochtones, les intervenants et le public expriment leurs préoccupations concernant les modifications et la façon dont elles ont été mises en œuvre. Les groupes autochtones et environnementaux en particulier ont fait valoir que les modifications ont affaibli les protections de l'habitat du poisson. En

particulier, bon nombre de Canadiens ont soulevé des préoccupations quant au processus d'introduction des modifications législatives et au manque de consultations.

Afin de répondre à ces préoccupations, le gouvernement du Canada s'est engagé à examiner les modifications apportées en 2012 à la Loi sur les pêches et à tenir une discussion ouverte sur la façon de protéger l'environnement aquatique et d'assurer la durabilité des pêches du Canada. La consultation sera au cœur de cet examen. Le gouvernement croit que le rétablissement de la confiance commence par un processus coordonné, ouvert et transparent qui intègre des preuves scientifiques, mobilise les membres du Parlement et tient compte des commentaires des peuples autochtones, des provinces et des territoires et d'un éventail d'intervenants, y compris le public, l'industrie et les groupes environnementaux.

**Question n° 329 — M. Mel Arnold:**

En ce qui concerne le conseil donné par la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique demandant au ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne de s'abstenir de participer à des discussions ou à des processus décisionnels ainsi qu'à toute communication avec des représentants du gouvernement au sujet d'Irving Ltd., quelles questions actuelles relevant du ministère des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne cela empêchera-t-il le ministre de superviser sur (i) la côte est, (ii) la côte ouest, (iii) et les côtes nordiques du Canada?

**M. Serge Cormier (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Lib.):**

Monsieur le Président, à la demande du ministre, le bureau du ministre et du ministère des Pêches et des Océans, incluant la Garde côtière canadienne, travaillent conjointement avec le bureau de la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique ont identifié les zones d'intersection possible entre la politique et les opérations du ministère et l'application de l'écran du conflit d'intérêts portant sur les questions liées à son ami James D. Irving et J.D. Irving Limited.

Les mesures de conformité convenues sont affichées sur le site Web de la commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, au [www.ciec-ccie.parl.gc.ca](http://www.ciec-ccie.parl.gc.ca).

**Question n° 334 — M. Larry Maguire:**

En ce qui concerne l'éclosion du virus de la diarrhée épidémique porcine et les études scientifiques réalisées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments: *a)* quels sont les détails de l'étude qui présentait explicitement les protocoles et mesures réglementaires d'urgence pour le lavage des camions transportant des porcs; *b)* quels facteurs ont été pris en compte dans la déclaration du secrétaire parlementaire du ministre d'Agriculture et d'Agroalimentaire Canada, qui indiquait, le 2 juin 2016, que les protocoles et mesures réglementaires d'urgence pour le lavage des camions transportant des porcs n'étaient plus nécessaires au Manitoba?

**L'hon. Lawrence MacAulay (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, pour satisfaire aux exigences législatives en vertu du Règlement sur la santé des animaux, certains camions de transport de porc en provenance des États-Unis doivent être nettoyés et désinfectés avant d'entrer au Canada. Cette exigence, fondée à la fois sur la science et le risque, est en place depuis les années 1990.

À la suite d'une éclosion en 2014 du virus de la diarrhée épidémique porcine, la DEP, plusieurs intervenants de l'industrie au Manitoba ont soulevé certaines préoccupations relativement à la qualité des installations de nettoyage de camion aux États-Unis. Au mois de mars 2014, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'ACIA, a mis en place une exemption temporaire de l'application du présent règlement à deux postes frontaliers du Manitoba. L'exemption, ou « les protocoles et mesures réglementaires d'urgence » figurant à la question a), n'était pas fondée sur une étude, mais elle a été mise en application afin de laisser du temps pour évaluer les préoccupations de l'industrie.

*Affaires courantes*

Cette exemption a permis à un nombre limité de camions de transport de porcs en provenance des États-Unis entrant au Canada à ces deux postes frontaliers de nettoyer et de désinfecter les camions après leur entrée au Canada. Pour tous les autres postes frontaliers du Canada, les camions de transport de porc vides de retour des États-Unis devaient être nettoyés et désinfectés avant d'entrer au Canada, en vertu du Règlement sur la santé des animaux.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, au mois de juin 2015, l'ACIA a effectué une évaluation scientifique des documents fournis par l'industrie porcine. Les éléments de preuve présentés dans ces documents ainsi que dans la documentation scientifique publiée n'étaient pas suffisants pour conclure que les installations de nettoyage des États-Unis étaient de qualité inférieure à celles du Canada pour la réduction de la probabilité d'introduction de maladies animales exotiques dans les fermes porcines canadiennes.

Par conséquent, l'ACIA a pris la décision de mettre fin à l'exemption temporaire et d'exiger que tous les camions de transport qui entrent au Canada se conforment aux exigences de nettoyage et de désinfection du Règlement.

**Question n° 336 — M. John Nater:**

En ce qui concerne les programmes de gestion des risques de l'entreprise d'Agriculture et Agroalimentaire Canada établis dans la circonscription de Perth—Wellington, pour chaque année de programme de Cultivons l'avenir 2: a) de quelles catégories de renseignements sur les participants le gouvernement fait-il un suivi et conserve-t-il dans des bases de données ou autres méthodes électroniques de stockage d'information; b) combien de fermes de Perth—Wellington ont participé au programme Agri-investissement, ventilé par (i) année de programme, (ii) municipalité, (iii) groupement de producteurs spécialisés; c) à combien s'élève la valeur totale des dépôts effectués par les participants dans le programme Agri-investissement; d) combien de fermes de Perth—Wellington ont participé au programme Agri-stabilité, ventilé par (i) année de programme, (ii) municipalité, (iii) groupement de producteurs spécialisés; e) à combien s'élève la marge de référence médiane des participants à Agri-stabilité de Perth—Wellington, ventilé par (i) année de programme, (ii) municipalité, (iii) groupement de producteurs spécialisés; f) combien de fermes de Perth—Wellington ont reçu des prestations du programme Agri-stabilité, ventilé par (i) année de programme, (ii) municipalité, (iii) groupement de producteurs spécialisés; g) à combien s'élève la valeur totale des prestations versées dans le cadre du programme Agri-stabilité; h) combien de fermes de Perth—Wellington ont reçu des prestations dans le cadre du programme Agri-relance, ventilé par (i) année de programme, (ii) municipalité, (iii) groupement de producteurs spécialisés; i) à combien s'élève la valeur totale des prestations versées dans le cadre du programme Agri-relance?

**L'hon. Lawrence MacAulay (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, AAC, soit Agriculture et Agroalimentaire Canada, comprenant l'Agence canadienne du pari mutuel, ne peut fournir les renseignements demandés, car les systèmes de prestation des programmes et les systèmes financiers n'enregistrent pas les opérations selon les circonscriptions. Les programmes Agri stabilité et Agri relance sont administrés par le gouvernement provincial dans de nombreuses provinces, dont l'Ontario. AAC n'a donc pas de renseignements détaillés sur les participants de ces programmes dans la province. Là où AAC administre les programmes de gestion des risques de l'entreprise, les systèmes de prestation des programmes enregistrent et conservent le nom et les coordonnées des participants, leurs registres de production et leurs états financiers selon les besoins des programmes et le calcul des paiements s'appliquant aux années de participation des producteurs.

**Question n° 340 — M. Bob Zimmer:**

En ce qui concerne la nomination des juges: a) combien de candidatures les comités consultatifs ont-ils recommandées entre le 4 novembre 2015 et le 15 juin 2016; b) la ministre de la Justice a-t-elle donné aux comités consultatifs quelque directive officielle que ce soit quant à la suspension du processus d'évaluation des candidats?

**L'hon. Jody Wilson-Raybould (ministre de la Justice et procureure générale du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, 74 candidats ont été recommandés par les comités consultatifs entre le 4 novembre 2015 et le 15 juin 2016.

Pour ce qui est de la partie b) de la question, le Commissariat à la magistrature fédérale, qui administre le processus des nominations à la magistrature fédérale, n'a reçu aucune directive du ministère de la Justice quant à la suspension du processus d'évaluation des candidats

**Question n° 342 — Mme Cathy McLeod:**

En ce qui concerne l'annonce faite par la ministre des Affaires autochtones et du Nord le 10 mai 2016, selon laquelle le gouvernement a l'intention d'adopter et d'appliquer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones: a) la ministre a-t-elle entrepris des consultations avant que cette décision soit prise; b) si la réponse au point a) est affirmative, (i) quels groupes d'intervenants ont été consultés, (ii) qui étaient les membres des groupes qui ont participé aux consultations, (iii) où les consultations ont-elles eu lieu, (iv) à combien se sont élevés les frais de déplacement payés par le gouvernement, ventilé par intervenant, (v) à combien se sont élevés les frais journaliers payés par le gouvernement, ces frais étant ventilés par intervenant, (vi) à combien se sont élevés les frais d'hébergement payés par le gouvernement, ces frais étant ventilés par intervenant; c) la ministre a-t-elle reçu, sans les avoir demandées, les opinions de groupes d'intervenants, et si c'est le cas, de quels groupes s'agit-il; d) la ministre a-t-elle reçu des communications de Canadiens s'étant exprimés à titre personnel concernant cette décision?

**L'hon. Carolyn Bennett (ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.):** Monsieur le Président, la décision du gouvernement du Canada d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones représente l'accomplissement d'une promesse électorale, qui a été fondée sur un vaste engagement avec les peuples autochtones et d'autres intervenants d'un océan à l'autre à la fois avant et pendant la dernière élection. En outre, plusieurs organisations autochtones, les communautés et les personnes, les leaders de l'industrie, et les Canadiens ont publiquement appelé le gouvernement du Canada à adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

De plus, après huit ans d'engagement important avec diverses organisations autochtones et non-autochtones ainsi que la population canadienne, la Commission de vérité et réconciliation a publié son rapport final et ses appels à l'action en 2015. Le 15 décembre 2015, le premier ministre a accepté ce rapport final et a affirmé l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre les 94 appels à l'action de ce rapport, y compris l'adoption sans réserve de la déclaration.

Le gouvernement du Canada travaillera en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, sur un plan d'action pour mettre en œuvre la Déclaration conformément à la Constitution du Canada.

**Question n° 343 — Mme Cathy McLeod:**

En ce qui concerne la déclaration faite par la ministre des Affaires autochtones et du Nord le 7 juin 2016 concernant les états financiers vérifiés des gouvernements des Premières Nations: a) quel processus le personnel du Ministère suit-il lorsqu'il reçoit une demande d'états financiers vérifiés d'un membre d'une Première Nation; b) de quelles façons les membres des Premières Nations ont-ils été mis au courant de ce processus?

*Affaires courantes*

**L'hon. Carolyn Bennett (ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.):** Monsieur le Président, en réponse à la partie a) de la question, avant la mise en œuvre de la Loi sur la transparence financière des Premières Nations, la LTFPN, si un membre ne savait pas comment accéder à l'information financière de sa nation, ou s'il n'était pas en mesure de se procurer cette information directement auprès de cette nation, il devait communiquer avec Affaires autochtones et du Nord Canada, soit AANC, afin de demander une copie des états financiers consolidés vérifiés. Une fois que la personne confirmait qu'on refusait de lui donner accès aux états financiers vérifiés, elle présentait une preuve d'appartenance à la nation, puis le fonctionnaire remettait les états financiers vérifiés directement au membre. Après la mise en place de la LTFPN, si un membre d'une Première Nation présentait une demande au ministère concernant les états financiers consolidés vérifiés de sa nation, AANC l'invitait à consulter le site Web du ministère, où sont présentés tous les états financiers consolidés vérifiés dès que le ministère les reçoit, conformément aux exigences de la LTFPN.

En ce qui concerne la partie b) de la question, l'entente de financement indiquait à la fois que les Premières Nations devaient mettre leurs états financiers consolidés vérifiés et leurs autres plans financiers exigés par AANC à la disposition de leurs membres et que le Canada devait présenter les documents aux membres si une nation ne respectait pas les exigences en matière de divulgation. Le modèle d'entente de financement était publié sur le site Web du ministère et les Premières Nations devaient en outre transmettre cette entente à leurs membres. Durant les deux premières années pendant lesquelles la Loi était en vigueur, AANC a communiqué avec les Premières Nations et avec les membres au sujet des diverses exigences et des divers processus de la Loi. De plus, cette information a été présentée dans le site Web d'AANC, à l'adresse suivante: [www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1399312715586/1399312880474](http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1399312715586/1399312880474).

Question n° 347 — **M. Randy Hoback:**

En ce qui concerne les employés à temps plein, à temps partiel, contractuels et occasionnels d'Affaires étrangères Canada travaillant à l'étranger, y compris les conseillers et les coopérants locaux ou de pays tiers, au 15 juin 2016: combien d'employés ne possédaient pas de cote de sécurité valide, avec ventilation par pays où ils travaillent?

**L'hon. Stéphane Dion (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, en date du 15 juillet 2016, tous les employés à temps plein, à temps partiel, contractuels et occasionnels d'Affaires mondiales Canada travaillant à l'étranger, y compris les conseillers et les coopérants locaux ou de pays tiers, possédaient une cote de sécurité valide.

Les entrepreneurs ne sont pas des employés du gouvernement du Canada.

\* \* \*

●(1515)

[Traduction]

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, si les questions n°s 191, 192, 195 à 198, 200, 203 à 219, 222, 223, 226 à 240, 242, 244 à 252, 256 à 261, 264 à 266, 268, 270 à 275, 278 à 283, 285, 287, 289 à 297, 301 à 306, 310, 311, 315 à 318, 320, 324, 325, 327, 330 à 333, 335, 337 à 339, 341, 344 à 346, 348 à 352 et les questions marquées d'un astérisque n°s 224, 225 et 253 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents en question seraient déposés immédiatement.

**Le Président:** Pour que les choses soient bien claires, le député demande que toutes les questions à partir de la question n° 191 soient transformées en ordres de dépôt de documents. Pourrait-il le confirmer? Je crois que c'est ce qu'il veut faire.

**M. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, je crois que c'est bien cela.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

[Texte]

Question n° 191 — **M. Wayne Stetski:**

En ce qui concerne les amendes infligées en vertu de la Loi sur les parcs nationaux du Canada: a) combien de personnes se sont vues infliger des amendes ces dix dernières années, ventilées par parc; b) à combien s'élevait l'amende moyenne au cours des dix dernières années, ventilée par parc; c) quelles sont les dix infractions les plus courantes aux termes de la Loi sur les parcs nationaux du Canada qui aboutissent à l'imposition d'amendes; d) quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour dissuader les gens de commettre chacune des infractions mentionnées en c); e) quelle analyse le gouvernement a-t-il menée sur l'efficacité des peines pour les infractions punissables aux termes de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, et quelles sont les conclusions de cette analyse; f) à quelle fréquence le gouvernement examine-t-il les politiques et procédures relatives aux amendes et peines pour les infractions punissables aux termes de la Loi sur les parcs nationaux du Canada?

(Le document est déposé)

Question n° 192 — **M. Gérard Deltell:**

En ce qui concerne tous les contrats conclus par un cabinet ministériel ou les fonds provenant du budget d'un cabinet ministériel, autres que le salaire des employés dans ledit cabinet, du 4 novembre 2015 au 22 avril 2016, quels sont (i) les noms des bénéficiaires, (ii) les montants, (iii) les dates des contrats, (iv) les dates et la durée du financement, (v) le responsable qui a signé le contrat au nom du cabinet ministériel, (vi) la description de son objectif?

(Le document est déposé)

Question n° 195 — **Mme Cheryl Hardcastle:**

En ce qui concerne la documentation préparée pour d'anciens ou d'actuels administrateurs généraux de ministères, de sociétés d'État, d'organismes ou leur personnel depuis le 19 octobre 2015: pour chaque document ou cahier d'information préparé, quels sont (i) la date, (ii) le titre ou le sujet, (iii) le numéro de suivi interne du ministère?

(Le document est déposé)

Question n° 196 — **Mme Cheryl Hardcastle:**

En ce qui concerne les documents préparés pour les ministres ou leur personnel depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015: pour chaque document ou cahier d'information préparé: (i) quelle est la date, (ii) le titre ou le sujet, (iii) le numéro de suivi interne du ministère?

(Le document est déposé)

## Affaires courantes

## Question n° 197 — Mme Hardcastle (Windsor—Tecumseh):

En ce qui concerne Emploi et Développement social Canada et le Tribunal de la sécurité sociale du Canada: *a)* combien d'appels sont actuellement en attente d'instruction à la Section de la sécurité du revenu (SSR), au total et ventilé selon (i) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (ii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iii) la Sécurité de la vieillesse; *b)* combien d'appels actuellement en attente d'instruction à la SSR sont d'anciens appels interjetés avant la création du Tribunal, au total et ventilé selon (i) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (ii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iii) la Sécurité de la vieillesse; *c)* combien d'appels actuellement en attente d'instruction à la SSR ont été interjetés avant décembre 2014, au total et ventilé selon (i) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (ii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iii) la Sécurité de la vieillesse; *d)* combien d'appels ont été instruits par la SSR en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, au total et ventilé selon (i) le mois, (ii) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (iii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iv) la Sécurité de la vieillesse; *e)* combien d'appels instruits par la SSR ont été accueillis favorablement en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, au total et ventilé selon (i) le mois, (ii) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (iii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iv) la Sécurité de la vieillesse; *f)* combien d'appels instruits par la SSR ont été rejetés en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, au total et ventilé selon (i) le mois, (ii) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (iii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iv) la Sécurité de la vieillesse; *g)* combien d'appels interjetés à la SSR ont été rejetés sommairement en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, au total et ventilé selon (i) le mois, (ii) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (iii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iv) la Sécurité de la vieillesse;

*h)* combien d'appels instruits par la SSR ont été traités en personne en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *i)* combien d'appels instruits par la SSR ont été traités par téléconférence en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *j)* combien d'appels instruits par la SSR ont été traités par vidéoconférence en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *k)* combien d'appels instruits par la SSR ont été traités par écrit en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *l)* combien de décisions concernant des appels instruits par la SSR ont été rendues sur la foi du dossier en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *m)* combien d'employés de la Section de l'assurance-emploi (SAE) sont actuellement affectés à la SSR; *n)* quelle est la charge de travail moyenne des employés de la SSR en nombre de dossiers; *o)* quel est le nombre de décisions rendues en moyenne chaque mois par les employés de la SSR; *p)* quel est le délai moyen entre le dépôt d'un appel et la réception de la décision à la SSR; *q)* quel est le délai moyen entre l'avis de préparation et la réception de la décision à la SSR; *r)* depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, combien de cas ont été traités conformément à la nouvelle norme de service du Tribunal, selon laquelle les appels doivent être traités dans les cinq mois suivants l'avis de préparation, ventilé selon (i) le mois, (ii) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (iii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iv) la Sécurité de la vieillesse;

*s)* combien d'appels relatifs à la sécurité du revenu sont actuellement en attente d'instruction à la Division d'appel (DA), au total et ventilé selon (i) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (ii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iii) la Sécurité de la vieillesse; *t)* combien d'appels actuellement en attente d'instruction à la DA sont d'anciens appels interjetés avant la création du Tribunal, au total et ventilé selon (i) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (ii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iii) la Sécurité de la vieillesse; *u)* combien d'appels actuellement en attente d'instruction à la DA ont été interjetés avant décembre 2014, au total et ventilé selon (i) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (ii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iii) la Sécurité de la vieillesse; *v)* combien de demandeurs n'ont pas reçu l'autorisation d'interjeter appel pour des cas relatifs à la sécurité du revenu en décembre 2015 et en 2016, ventilé selon (i) le mois, (ii) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (iii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iv) la Sécurité de la vieillesse; *w)* combien d'appels relatifs à la sécurité du revenu ont été instruits à la DA en décembre 2015 et en 2016, au total et ventilé selon (i) le mois, (ii) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (iii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iv) la Sécurité de la vieillesse; *x)* combien d'appels relatifs à la sécurité du revenu instruits par la DA ont été accueillis favorablement en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, au total et ventilé selon (i) le mois, (ii) les pensions

de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (iii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iv) la Sécurité de la vieillesse; *y)* combien d'appels relatifs à la sécurité du revenu instruits par la DA ont été rejetés en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, au total et ventilé selon (i) le mois, (ii) les pensions de retraite et les prestations aux survivants du Régime de pensions du Canada, (iii) les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada, (iv) la Sécurité de la vieillesse; *z)* combien d'appels relatifs à la sécurité du revenu instruits par la DA ont été traités en personne en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés;

*aa)* combien d'appels relatifs à la sécurité du revenu instruits par la DA ont été traités par vidéoconférence en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *bb)* combien d'appels relatifs à la sécurité du revenu instruits par la DA ont été traités par téléconférence en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *cc)* combien d'appels relatifs à la sécurité du revenu instruits par la DA ont été traités par écrit en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *dd)* combien d'appels sont actuellement en attente d'instruction à la Section de l'assurance-emploi (SAE), au total et ventilé selon (i) les anciens appels interjetés avant la création du Tribunal, (ii) les appels interjetés avant décembre 2014; *ee)* combien d'appels ont été instruits par la SAE en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, au total et ventilé selon le mois; *ff)* en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, combien d'appels ont été (i) accueillis favorablement, (ii) rejetés, (iii) rejetés sommairement; *gg)* combien d'appels instruits par la SAE ont été traités en personne en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés;

*hh)* combien d'appels instruits par la SAE ont été traités par vidéoconférence en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *ii)* combien d'appels instruits par la SAE ont été traités par téléconférence en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *jj)* combien d'appels instruits par la SAE ont été traités par écrit en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *kk)* combien de décisions concernant des appels instruits par la SAE ont été rendues sur la foi du dossier en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *ll)* quelle est la charge de travail moyenne des employés de la SAE en nombre de dossiers; *mm)* quel est le nombre de décisions rendues en moyenne chaque mois par les employés de la SAE; *nn)* quel est le délai moyen entre le dépôt d'un appel et la réception de la décision à la SAE; *oo)* depuis le 1<sup>er</sup> septembre, combien d'appels instruits par la SAE ont été traités conformément à la nouvelle norme de service du Tribunal, selon laquelle les décisions définitives doivent être rendues dans les 90 jours suivants la date de dépôt de l'appel, ventilé selon le mois; *pp)* combien d'appels relatifs à l'assurance-emploi sont actuellement en attente d'instruction à la DA, au total et ventilé selon (i) les anciens appels interjetés avant la création du Tribunal, (ii) les appels interjetés avant décembre 2014; *qq)* combien de demandeurs n'ont pas reçu l'autorisation d'interjeter appel pour des cas relatifs à l'assurance-emploi en décembre 2015 et en 2016;

*rr)* en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, combien d'appels relatifs à l'assurance-emploi ont été (i) instruits, (ii) accueillis favorablement, (iii) rejetés; *ss)* combien d'appels relatifs à l'assurance-emploi instruits par la DA ont été traités en personne en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *tt)* combien d'appels relatifs à l'assurance-emploi instruits par la DA ont été traités par vidéoconférence en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *uu)* combien d'appels relatifs à l'assurance-emploi instruits par la DA ont été traités par téléconférence en décembre 2015 et en 2016, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *vv)* combien d'appels relatifs à l'assurance-emploi instruits par la DA ont été traités par écrit en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) les appels accueillis favorablement, (ii) les appels rejetés; *ww)* quelle est la charge de travail moyenne des employés de la DA en nombre de dossiers; *xx)* quel est le nombre de décisions rendues en moyenne chaque mois par les employés de la DA; *yy)* quel est le délai moyen entre le dépôt d'un appel et la réception de la décision définitive à la DA; *zz)* quel est le délai moyen entre l'autorisation à interjeter appel et la réception de la décision définitive à la DA;

*Affaires courantes*

*aaa*) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, combien d'appels instruits par la DA ont été traités conformément à la nouvelle norme de service du Tribunal, selon laquelle la décision sur l'autorisation d'interjeter appel doit être rendue dans un délai de 60 jours, ventilé selon le mois; *bbb*) depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, combien d'appels instruits par la DA ont été traités conformément à la nouvelle norme de service du Tribunal, selon laquelle la décision définitive doit être rendue dans les sept mois suivant l'autorisation d'interjeter appel, ventilé selon le mois; *ccc*) combien de demandes de traitement expéditif d'un cas en raison de maladie en phase terminale le Tribunal a-t-il reçues en décembre 2015 et en 2016 jusqu'à présent, ventilé selon (i) le mois, (ii) les demandes acceptées, (iii) les demandes refusées; *ddd*) combien de demandes de traitement expéditif présentées au Tribunal en mars 2015 sur l'amélioration de ses opérations, combien ont été mises en œuvre; *eee*) l'unité spéciale du Ministère est-elle encore active et, dans l'affirmative, quelle est la date prévue de la fin de ses activités?

(Le document est déposé)

**Question n° 198 — Mme Sheila Malcolmson:**

En ce qui concerne la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires: *a*) quel est le montant en dollars des fonds dont dispose actuellement la Caisse, ventilé par (i) contributions du gouvernement, (ii) contributions de l'industrie, (iii) fonds alloués aux interventions directes en cas d'urgence et aux mesures correctives; *b*) d'après l'information fournie en a)(i) et a)(ii), combien de contributions ont été faites à la Caisse au cours des dix dernières années, ventilé par (i) nom du contributeur, (ii) montant de la contribution, (iii) date de la contribution, (iv) montant total de la contribution pour la durée de vie de la Caisse; *c*) quels sont les critères utilisés pour déterminer comment allouer les fonds pour les navires abandonnés, ventilés par (i) risques environnementaux, (ii) montant pouvant être alloué, (iii) délais de versement des indemnisations par la Caisse; *d*) pour chaque élément cité en *c*), quel est (i) le règlement qui offre une solution exhaustive, (ii) le processus par lequel la Garde côtière canadienne peut bénéficier des fonds de la Caisse, (iii) le processus par lequel elle est remboursée; *e*) pour chaque élément cité en *c*), quand a-t-on alloué des fonds de la Caisse pour des navires tout le long de la côte est de l'île de Vancouver et pour quel navire ou événement a-t-on eu accès aux fonds, ventilé par (i) le montant des fonds alloués, (ii) la date où les fonds ont été alloués, (iii) l'issue de l'événement, (iv) l'état du navire, (v) les prochains plans pour le navire; *f*) est-ce que des fonds cités au point *e*) ont été alloués pour le navire Viki Lyne II, et, le cas échéant, (i) quel est le total des fonds alloués, (ii) quand les fonds ont-ils été déboursés, (iii) quel est le total des dépenses liées au fonds, ventilé par type de travail effectué, (iv) quels sont les plans complets qui existent visant à retirer le pétrole et les solvants restants, (v) est-ce que les fonds peuvent être utilisés pour le retrait, la mise hors service et la destruction du Viki Lyne II?

(Le document est déposé)

**Question n° 200 — M. Wayne Stetski:**

En ce qui concerne l'impact du changement climatique sur les parcs nationaux et les aires marines de conservation: *a*) quelle analyse le gouvernement a-t-il entreprise de l'impact potentiel du changement climatique sur les parcs nationaux et les aires marines de conservation, et quels ont été les résultats de cette analyse; *b*) quels plans le gouvernement a-t-il mis en place pour gérer et atténuer l'impact du changement climatique sur les parcs nationaux et les aires marines de conservation; *c*) quelle analyse le gouvernement a-t-il entreprise de l'impact potentiel du changement climatique sur la gestion des incendies dans les parcs nationaux, et quels ont été les résultats de cette analyse; *d*) quels plans le gouvernement a-t-il mis en place pour gérer et atténuer l'impact du changement climatique sur la gestion des incendies dans les parcs nationaux du Canada; *e*) quelle analyse le gouvernement a-t-il entreprise de l'impact potentiel du changement climatique sur l'approvisionnement en eau dans les parcs nationaux et les aires marines de conservation, et quels ont été les résultats de cette analyse; *f*) quels plans le gouvernement a-t-il mis en place pour gérer et atténuer l'impact du changement climatique sur l'approvisionnement en eau dans les parcs nationaux et les aires marines de conservation; *g*) quelle analyse le gouvernement a-t-il entreprise de l'impact potentiel du changement climatique sur les espèces en péril, et quels ont été les résultats de cette analyse; *h*) quels plans le gouvernement a-t-il mis en place pour gérer et atténuer l'impact du changement climatique sur les espèces en péril; *i*) combien d'animaux originaires de climats plus chauds ont été retrouvés au Canada, par année, ces 15 dernières années; *j*) de quelles espèces étaient ces animaux originaires de climats plus chauds retrouvés au Canada, et où les a-t-on retrouvés, par année, ces 15 dernières années; *k*) quelles politiques et procédures le gouvernement a-t-il mises en place relativement aux animaux originaires de climats plus chauds retrouvés au Canada; *l*) combien ont coûté le sauvetage et le traitement de ces animaux, par année, ces 15 dernières années; *m*) quelle analyse le gouvernement a-t-il entreprise de l'impact cumulatif des menaces environnementales sur le parc national Wood Buffalo, conformément à la demande du Comité du patrimoine

mondial de l'UNESCO, et quels ont été les résultats de cette analyse; *n*) à quelle fréquence le gouvernement examine-t-il ses politiques et procédures en matière d'adaptation au changement climatique dans les parcs nationaux et les aires marines de conservation?

(Le document est déposé)

**Question n° 203 — Mme Karine Trudel:**

En ce qui concerne le programme Emploi d'été Canada: *a*) quel a été le budget total du programme depuis 2013 inclusivement, ventilé par (i) année civile, (ii) circonscription électorale; *b*) quel est le budget total du programme dans chaque circonscription électorale pour l'été 2016; *c*) quels sont les critères pour déterminer le montant alloué pour une circonscription; *d*) quels sont les détails des chiffres qui ont été utilisés pour déterminer l'allocation à la circonscription de Jonquière?

(Le document est déposé)

**Question n° 204 — Mme Irene Mathysen:**

En ce qui concerne les demandes qu'ont faites les anciens combattants pour accéder à leurs propres dossiers militaires: quel est le nombre de demandes présentées, par des anciens combattants ou leurs représentants, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ventilé par année, (i) au ministère de la Défense nationale, relativement aux états de service, (ii) à Bibliothèque et Archives Canada, relativement aux dossiers médicaux et dentaires?

(Le document est déposé)

**Question n° 205 — M. Charlie Angus:**

En ce qui concerne la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens: *a*) combien d'appels ont été déposés et quel est le taux de succès de ces appels, ventilé par année et région; *b*) combien de dossiers ont été ouverts et, de ce nombre, combien de décisions favorables ont été rendues; *c*) en ce qui concerne le suivi et les rapports du gouvernement fédéral à l'égard des engagements financiers de l'Église catholique, (i) sur les 29 millions de dollars exigés en dons en espèces, quelle somme a été remise aux survivants, (ii) sur les 25 millions de dollars qui devaient être amassés par une collecte de fonds, quelle somme a effectivement été amassée de cette façon, et combien a été remis aux survivants, (iii) comment ont été ventilés les 25 millions de dollars en services non financiers, (iv) sur le total du montant d'indemnisation dû, quelle somme n'a pas été distribuée aux survivants, ayant été considérée comme faisant partie des dépenses, des frais juridiques ou des frais administratifs de l'Église, (v) les avocats du gouvernement ont-ils mené des négociations avec d'autres églises en vue de les décharger de leurs obligations juridiques et, si tel est le cas, quand ces négociations ont-elles eu lieu?

(Le document est déposé)

**Question n° 206 — M. Guy Caron:**

En ce qui concerne les 25 ports ou quais que le gouvernement veut céder dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de la Côte-Nord (spécifiquement dans les communautés de: Baie-Comeau, Baie-Johan-Beetz, Blanc-Sablon, Cap-aux-Meules, Carleton, Chandler, Gaspé, Gros-Cacouana, Harrington Harbour, Kégaska, La Romaine, La Tabatière, Les Méchins, Matane, Miguasha, Mont-Louis, Natashquan, Paspébiac, Pointe-au-Père (brise-lames), Rimouski, Saint-Augustin, Tête-à-la-Baleine et Vieux-Fort): quels sont les coûts évalués pour la restauration de chacun de ces 25 ports ou quais, ventilés par port ou quai?

(Le document est déposé)

**Question n° 207 — M. Brad Trost:**

En ce qui concerne les sommes dépensées par le gouvernement fédéral à Saskatoon, pour chaque exercice à compter de 2010-2011, inclusivement: *a*) en quoi consistent les subventions, les contributions et les prêts consentis à tout organisme, groupe ou entité, les détails étant ventilés par (i) nom du prestataire, (ii) municipalité du prestataire, (iii) date à laquelle les fonds ont été reçus, (iv) montant qui a été reçu, (v) ministère ou agence qui a versé les fonds, (vi) programme dans le cadre duquel la subvention, la contribution ou le prêt a été accordé, (vii) nature ou objet; *b*) pour chaque subvention, contribution ou prêt indiqué en *a*), y a-t-il eu un communiqué de presse pour l'annoncer et, le cas échéant, quels sont (i) la date, (ii) le titre, (iii) le numéro de dossier du communiqué?

(Le document est déposé)

## Affaires courantes

Question n° 208 — **M. Brad Trost:**

En ce qui concerne la mise en œuvre ou l'imposition d'une taxe sur le carbone par le gouvernement, ses ministères et ses organismes: *a)* des études ont-elles été menées pour déterminer la mesure dans laquelle l'imposition d'une taxe sur le carbone ralentira le réchauffement climatique au cours (i) des cinq prochaines années, (ii) des dix prochaines années, (iii) des 15 prochaines années, (iv) des 20 prochaines années, (v) des 25 prochaines années, (vi) des 50 prochaines années, (vii) des 75 prochaines années, (viii) des 100 prochaines années; *b)* qu'entend-on par « taxe sur le carbone »; *c)* que couvre une taxe sur le carbone; *d)* la taxe sur le carbone sera-t-elle imposée directement sur la production de dioxyde de carbone au moment de son émission; *e)* la taxe sur le carbone sera-t-elle imposée directement sur la production de dioxyde de carbone au moment de son émission, sans égard à l'endroit au Canada où elle a lieu; *f)* la taxe sur le carbone visera-t-elle les activités d'exploitation des ressources naturelles et, dans l'affirmative, dans quelle mesure; *g)* la taxe sur le carbone visera-t-elle l'extraction du pétrole et, dans l'affirmative, dans quelle mesure; *h)* la taxe sur le carbone visera-t-elle l'extraction du gaz naturel et, dans l'affirmative, dans quelle mesure; *i)* la taxe sur le carbone visera-t-elle l'extraction de charbon ou la production d'électricité par le charbon et, dans l'affirmative, dans quelle mesure; *j)* la taxe sur le carbone visera-t-elle la production d'électricité et, dans l'affirmative, dans quelle mesure; *k)* la taxe sur le carbone visera-t-elle les activités agricoles et, dans l'affirmative, dans quelle mesure; *l)* la taxe sur le carbone visera-t-elle le carbone emprisonné dans le sol; *m)* de quelle manière le gouvernement prévoit-il régler les questions liées à la mesure au cours de la mise en œuvre de la taxe sur le carbone; *n)* de quelle manière le gouvernement prévoit-il régler les questions liées à la mesure concernant l'émission lente de dioxyde de carbone; *o)* comment mesurera-t-on les émissions en dioxyde de carbone compte tenu du fait que ce gaz s'échappe lentement des formations où il était emprisonné; *p)* la taxe sur le carbone s'appliquera-t-elle au type d'émissions décrit en *o)*; *q)* la taxe sur le carbone visera-t-elle les exploitations forestières et, dans l'affirmative, dans quelle mesure; *r)* la taxe sur le carbone visera-t-elle le bois d'œuvre; *s)* de quelle manière la taxe sur le carbone s'appliquera-t-elle sur le carbone contenu dans le bois d'œuvre; *t)* de quelle manière la taxe sur le carbone s'appliquera-t-elle au bois d'œuvre au moment de la récolte; *u)* de quelle manière la taxe sur le carbone tiendra-t-elle compte du carbone contenu dans les produits du bois; *v)* de quelle manière le gouvernement prévoiera-t-il ou retardera-t-il la récolte d'arbres matures pour chaque forêt, et selon s'il s'agit d'une terre publique ou privée; *w)* comment prélèvera-t-on la taxe sur le carbone; *x)* comment mesurera-t-on la taxe sur le carbone; *y)* comment surveillera-t-on la taxe sur le carbone de manière à en assurer la bonne application; *z)* quels renseignements, y compris ceux contenus dans les documents, les notes d'information et la correspondance, le gouvernement a-t-il recueillis sur la mise en œuvre d'une taxe sur le kilométrage?

(Le document est déposé)

Question n° 209 — **M. Brad Trost:**

En ce qui concerne une taxe sur le carbone, une taxe sur le kilométrage ou une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre: *a)* quels sont les détails de toute la correspondance et de tous les documents d'information entre tous les ministères, les sociétés d'État et les organismes du gouvernement envoyés ou reçus depuis le 19 octobre 2015, y compris, mais sans s'y limiter, (i) l'expéditeur, (ii) le destinataire, (iii) les dates auxquelles la correspondance a été envoyée ou reçue; *b)* quels sont les détails de tous les documents d'information destinés aux ministres ou au personnel dans lesquels on fait mention d'une taxe sur le carbone, d'une taxe sur le kilométrage ou d'une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre, envoyés ou reçus depuis le 19 octobre 2015?

(Le document est déposé)

Question n° 210 — **M. Alupa Clarke:**

En ce qui concerne les six groupes consultatifs ministériels à Anciens Combattants Canada: *a)* quel est le mandat de chacun; *b)* qui en sont les membres, (i) quelles sont les compétences de chacun d'eux, (ii) sont-ils rémunérés, (iii) doivent-ils signer une entente de non-divulgateur; *c)* quels sont les sujets discutés et les détails des discussions qui ont lieu durant les rencontres?

(Le document est déposé)

Question n° 211 — **M. Alupa Clarke:**

En ce qui concerne les demandes de prestations financières pour des blessures physiques des militaires de la région de Québec: pour l'exercice 2015-2016, quel est le pourcentage de chaque demande effectuée pour chaque type de blessure (p.ex. aux genoux, à l'oreille, etc.)?

(Le document est déposé)

Question n° 212 — **Mme Sylvie Boucher:**

En ce qui concerne les cadeaux reçus par les ministres et les secrétaires parlementaires, du 4 novembre 2015 au 22 avril 2016: *a)* pour chaque ministre et

chaque secrétaire parlementaire, quel est le nombre de cadeaux reçus; *b)* pour chaque cadeau identifié en *a)*, quel est (i) la description détaillée, (ii) le nom de la personne ou de l'organisation qui a donné le cadeau, (iii) la valeur de chaque cadeau?

(Le document est déposé)

Question n° 213 — **Mme Sylvie Boucher:**

En ce qui concerne les cadeaux reçus par les ministres et les secrétaires parlementaires, du 4 novembre 2015 au 22 avril 2016: *a)* pour chaque ministre et chaque secrétaire parlementaire, quel est le nombre de cadeaux reçus; *b)* pour chaque cadeau identifié en *a)*, quel est (i) la description détaillée, (ii) le nom de la personne ou de l'organisation qui a donné le cadeau, (iii) la valeur de chaque cadeau?

(Le document est déposé)

Question n° 214 — **Mme Sylvie Boucher:**

En ce qui concerne les litiges en cours entre le gouvernement fédéral et les autres paliers de gouvernement (provincial ou municipal), au 22 avril 2016: *a)* quel est le numéro de dossier de chaque cas; *b)* quel est le résumé de chaque cas; *c)* quel est le montant total d'argent que le gouvernement a dépensé à ce jour sur chaque cas?

(Le document est déposé)

Question n° 215 — **Mme Sylvie Boucher:**

En ce qui concerne les passeports pour les ministres, les secrétaires parlementaires et le personnel, pour la période du 4 novembre 2015 au 22 avril 2016: *a)* quel est le détail de toutes les dépenses liées; *b)* quelle est la répartition spécifique des coûts passés en charges; *c)* en lien avec quel voyage ou voyage anticipé les frais de passeport ont-ils été engagés?

(Le document est déposé)

Question n° 216 — **M. Mark Strahl:**

En ce qui concerne les recommandations de la Commission Cohen sur le rétablissement des populations de saumon dans le fleuve Fraser, pour chacune des recommandations qui relèvent du ministère des Pêches et des Océans: *a)* quelles recommandations ont été mises en œuvre en entier ou en partie; *b)* parmi les recommandations énumérées en *a)*, quelles mesures a-t-on prises pour mettre en œuvre la recommandation; *c)* parmi les recommandations énumérées en *a)*, à quelle date la recommandation a-t-elle été mise en œuvre; *d)* quand les autres recommandations de la Commission Cohen seront-elles mises en œuvre, en entier ou en partie; *e)* quelles recommandations, s'il y a lieu, le Ministère n'a-t-il pas l'intention de mettre en œuvre, et pourquoi?

(Le document est déposé)

Question n° 217 — **M. Pierre Nantel:**

En ce qui concerne le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien de la nature, le Musée national des sciences et de la technologie, le Musée canadien des droits de la personne et le Musée canadien de l'immigration du quai 21, pour chaque contrat ou instance où des services juridiques externes ont été fournis aux Musées nationaux depuis l'exercice 2010-2011, ventilé par, Musée, année et cabinet ou individu fournissant le service: *a)* quels cabinets ou individus ont fourni lesdits services juridiques; *b)* quand; *c)* pour combien de temps; *d)* quelle était la nature de ces services; *e)* quel était le coût total, par contrat, instance, cabinet ou individu fournissant le service?

(Le document est déposé)

Question n° 218 — **M. Pierre Nantel:**

En ce qui concerne le Musée canadien de l'histoire, pour chaque contrat ou instance où des services juridiques externes ont été fournis aux Musées nationaux depuis l'exercice 2010-2011 ventilé par, Musée, année et cabinet ou individu fournissant le service: *a)* quels cabinets ou individus lesdits services juridiques; *b)* quand; *c)* pour combien de temps; *d)* quelle était la nature de ces services; *e)* quel était le coût total, par contrat, instance, cabinet ou individu fournissant le service?

(Le document est déposé)

Question n° 219 — **Mme Christine Moore:**

En ce qui concerne chacun des programmes de Développement économique Canada pour les régions du Québec, depuis 2002: *a)* quels sont les différents programmes; *b)* quels sont les critères d'analyse pour chacun des programmes; *c)* quelle grille d'évaluation des projets est utilisée par les gestionnaires des programmes; *d)* quelles modifications aux grilles d'analyse identifiées en *c)* ont été effectuées depuis 2002, ventilées par année?

(Le document est déposé)

## Affaires courantes

## Question n° 222 — M. Peter Julian:

En ce qui concerne la base de données appelée GradeX qu'utilise Transports Canada pour déterminer les passages à niveau propices aux accidents: a) depuis combien de temps Transports Canada tient-il cette base de données; b) qui est consulté pour la production et la mise à jour des listes de la base de données; c) quels paramètres utilise Transports Canada pour évaluer les endroits propices aux accidents; d) comment Transports Canada détermine-t-il qu'un passage à niveau pose un risque élevé de collision; e) quels sont les 500 passages à niveau les plus risqués, en date du 10 mai 2016; f) pour chaque passage à niveau en e) et depuis que le gouvernement consigne ces renseignements dans la base de données, combien (i) d'accidents, et (ii) de décès ont eu lieu à ces passages; g) combien de plaintes du public ont été reçues sur chaque passage à niveau en e) depuis que le gouvernement consigne ces renseignements dans la base de données; h) le gouvernement a-t-il l'intention de permettre l'accès à cette base de données au public et aux municipalités, et, si tel est le cas, quand et comment entend-il le faire?

(Le document est déposé)

## Question n° 223 — L'hon. Pierre Poilievre:

En ce qui concerne les Ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées intervenues entre les gouvernements fédéral et provinciaux: quelles sont chacune des initiatives financées se rapportant à chaque entente?

(Le document est déposé)

## \*Question n° 224 — M. Kennedy Stewart:

En ce qui concerne les consultations du gouvernement sur la création d'un poste de conseiller scientifique en chef, et le témoignage de la ministre des Sciences devant le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie, le 14 avril 2016: a) quelle est la liste complète et détaillée de toutes les personnes et organisations avec lesquelles on a communiqué aux fins de consultations; b) quelle est la liste complète et détaillée de toutes les personnes et organisations qui ont présenté une réponse écrite aux fins des consultations; c) quelle est la liste complète et exhaustive des organisations et des personnes qu'a rencontrées la ministre aux fins des consultations; d) quelles questions ont été posées aux participants aux consultations au sujet du conseiller scientifique en chef; e) quel est le résumé des commentaires et des réponses reçus aux fins des consultations; f) combien de réponses indiquaient que le conseiller scientifique en chef devrait être indépendant; g) combien de réponses indiquaient que le poste de conseiller scientifique en chef devrait être permanent; h) combien de réponses indiquaient que le poste de conseiller scientifique en chef devrait être établi par une loi; i) combien de réponses indiquaient que le conseiller scientifique en chef devrait faire rapport ou offrir des avis à tous les députés; j) combien de réponses indiquaient que le gouvernement devrait créer un poste de directeur parlementaire des sciences; k) quelle méthode le gouvernement utilise-t-il exactement pour analyser et évaluer les résultats des consultations; l) le gouvernement communiquera-t-il au public ces résultats de consultation, y compris l'analyse et les conclusions; m) outre les consultations, de quels autres facteurs le gouvernement tient-il compte pour la création du poste de conseiller scientifique en chef?

(Le document est déposé)

## \*Question n° 225 — M. Kennedy Stewart:

En ce qui concerne le financement de la recherche scientifique fondamentale et les principaux indicateurs de la science et de la technologie de l'Organisation de coopération et de développement économiques: quelles ont été les « dépenses de recherche fondamentale en pourcentage du PIB » du Canada chaque année depuis 2000?

(Le document est déposé)

## Question n° 226 — M. Richard Cannings:

En ce qui concerne les activités et le portefeuille ferroviaire en Colombie-Britannique de la Kettle Falls International Railway: a) aux termes de la législation actuelle, la Kettle Falls International Railway est-elle tenue d'obtenir la permission de Transports Canada ou du gouvernement avant de retirer des voies ferrées qu'elle dessert; b) la Kettle Falls International Railway a-t-elle bénéficié de droits acquis qui l'auraient soustraite à de telles exigences lorsque la législation a été modifiée dans le passé; c) la Kettle Falls International Railway a-t-elle demandé la permission de retirer des voies ferrées qu'elle possède à Grand Forks, en Colombie-Britannique et dans les environs, et, dans l'affirmative, a-t-elle obtenu cette autorisation et à quel moment l'a-t-elle obtenue; d) quels sont les critères à remplir pour qu'une compagnie de chemin de fer obtienne la permission d'arracher des rails qui desservent une collectivité ou une entreprise?

(Le document est déposé)

## Question n° 227 — Mr. Richard Cannings:

En ce qui concerne la Loi sur les espèces en péril, où en sont les espèces suivantes dans le processus d'inscription: a) Sturnelle des prés — *Sturnella magna*; Hironnelle rustique — *Hirundo rustica*; Esturgeon noir — *Acipenser oxyrinchus*; Lamproie argentée — *Ichthyomyzon unicuspis*; Thon rouge de l'Atlantique — *Thunnus thynnus*; Eulakane — *Thaleichthys pacificus*; Gomphe olive — *Stylurus olivaceus*; Haliplide de Hungerford — *Brychius hungerfordi*; Abeille-coucou de Macropis — *Epeoloides pilosulus*; Cordulie de Hine — *Somatochlora hineana*; Mouche tachinée des dunes — *Germaria angustata*; Obovarie olivâtre — *Obovaria olivaria*; Leptoge à grosses spores — *Leptogium platynum*; Leptoge à quatre spores — *Leptogium polycarpum*; Bécasseau roussâtre — *Tryngites subruficollis*; Méné des plaines — *Hybognathus placitus*; Raie à queue de velours — *Malacoraja senta*; Raie épineuse — *Amblyraja radiata*; Limace à grand manteau — *Magnipelta mycophaga*; Hironnelle de rivage — *Riparia riparia*; Apantèse compliquée — *Grammia complicata*; Toxolasme nain — *Toxolasma parvum*; Obliquaire à trois cornes — *Obliquaria reflexa*; Limace de Haida Gwaii — *Staalaa gwaii*; Braya poilue — *Braya pilosa*; Gesse littorale — *Lathyrus littoralis*; Grèbe élégant — *Aechmophorus occidentalis*; Salamandre errante — *Aneides vagrans*; Truite arc-en-ciel — *Oncorhynchus mykiss*; Psithyre bohémien — *Bombus bohemicus*; Bourdon de l'Ouest de la sous-espèce occidentale — *Bombus occidentalis occidentalis*; Bourdon de l'Ouest de la sous-espèce mckayi — *Bombus occidentalis mckayi*; Aster de la Nahanni — *Symphyotrichum nahanniense*; Martinet sombre — *Cypseloides niger*; Crotale des prairies — *Crotalus viridis*; Bourdon terricole — *Bombus terricola*; Agrion vif — *Argia vivida*; Patère de Pennsylvanie — *Patera pennsylvanica*; Anzie mousse-noire — *Anzia colpodes*; Pica à collier — *Ochotona collaris*; Aiguillat commun du Pacifique Nord — *Squalus suckleyi*; Nécrophore d'Amérique — *Nicrophorus americanus*; Asile de l'Okanagan — *Efferia okanagan*; Drave du Yukon — *Draba yukonensis*; Baccharis à feuilles d'arroche — *Baccharis halimifolia*; Grive des bois — *Hylocichla mustelina*; Pioui de l'Est — *Contopus virens*; Omble à tête plate — *Salvelinus confluentus*; Gomphe riverain — *Stylurus amnicola*; Hespérie tachetée — *Erynnis martialis*; Cicindèle à grandes taches de Gibson — *Cicindela formosa gibsoni*; Criquet de l'armoise — *Hypochlora alba*; Gnaphose de Snohomish — *Gnaphosa snohomish*; Bruant sauterelle de la sous-espèce de l'Est — *Ammodramus savannarum pratensis*; Merluise blanche — *Urophycis tenuis*; Hespérie du Colorado — *Hesperia colorado oregonia*; Cicindèle d'Audouin — *Omus audouini*; Léwisie de Tweedy — *Lewisiopeis tweedyi*; Peltigère éventail d'eau de l'Est — *Peltigera hydrothrya*; Peltigère éventail d'eau de l'Ouest — *Peltigera gowardii*; Starique de Cassin — *Ptychoramphus aleuticus*; Phalarope à bec étroit — *Phalaropus lobatus*; Halicte de l'île de Sable — *Lasioglossum sablenae*; Escargot-forestier écharge — *Allogona profunda*; Rhynchospore à gros épillets — *Rhynchospora macrostachya*; Vernonie fasciculée — *Vernonia fasciculata*; Pin flexible — *Pinus flexilis*; Amica de Griscom — *Arnica griscomii* ssp. *Griscomii*; Podistère du Yukon — *Podistera yukonensis*; Petit pompon — *Crossidium seriatum*; Épineche à trois épines benthique du lac Hadley — *Gasterosteus aculeatus*; Percœur du ptélea — *Prays atomocella*; Hémileucin de Nuttall — *Hemileuca nuttallii*; Criquet du lac Huron — *Trimerotropis huroniana*; b) la Ministre responsable s'est-elle engagée à respecter l'échéance de neuf mois relativement à l'inscription des espèces en péril, et a-t-elle suivi la lettre et l'esprit de la loi en faisant commencer la période de neuf mois au moment de la réception de l'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada?

(Le document est déposé)

## Question n° 228 — Mme Karen Vecchio:

En ce qui concerne le recensement de 2016: a) quels ministères et organismes ont accès aux réponses individuelles; b) combien de personnes ont accès aux réponses individuelles au recensement, ventilées par (i) ministère, (ii) organisme; c) quels sont les postes et les niveaux des employés qui ont accès aux réponses individuelles au recensement, ventilées par (i) ministère, (ii) organisme?

(Le document est déposé)

## Question n° 229 — L'hon. Pierre Poilievre:

En ce qui concerne les vidéos diffusées sur la chaîne YouTube du premier ministre et qui sont liées au site Web du premier ministre: a) à combien s'élèvent les coûts de création, de préparation, de conception, de production, de montage et de téléchargement de chacune des vidéos; b) à combien s'élèvent les coûts liés au personnel et aux contractuels concernés, ventilés par le salaire, les heures supplémentaires et les autres dépenses; c) combien de personnes travaillent à ce projet, et quel est le titre de leur poste; d) quel équipement est utilisé pour produire et exécuter le montage des vidéos et quel est le coût de cet équipement; e) à combien s'élèvent les frais de déplacement, d'hébergement et d'autres types liés au tournage et à la production de ces vidéos?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 230 — Mme Karine Trudel:**

En ce qui concerne les dépenses fédérales dans la circonscription de Jonquière au cours de chaque exercice depuis 2010-2011 inclusivement: quels sont les détails relatifs à toutes les subventions et contributions et à tous les prêts accordés à tout organisme ou groupe, ventilés selon (i) le nom du bénéficiaire, (ii) la municipalité dans laquelle est situé le bénéficiaire, (iii) la date à laquelle le financement a été reçu, (iv) le montant reçu, (v) le ministère ou l'organisme qui a octroyé le financement, (vi) le programme dans le cadre duquel la subvention, la contribution ou le prêt a été accordé, (vii) la nature ou le but?

(Le document est déposé)

**Question n° 231 — M. Daniel Blaikie:**

En ce qui concerne les publicités du gouvernement entre le 4 novembre 2015 et le 12 mai 2016: *a)* quelles campagnes ont été entreprises, ventilées par ministère; *b)* pour chaque campagne nommée en *a)*, quels étaient (i) le budget, (ii) le sujet, (iii) la date du lancement?

(Le document est déposé)

**Question n° 232 — M. Kelly McCauley:**

En ce qui concerne le budget principal des dépenses de 2016-2017 et l'augmentation de 600 000 \$ aux fonds pour moderniser la présence numérique du premier ministre: *a)* à quoi serviront les fonds supplémentaires, ventilés par poste et dépense; *b)* combien d'équivalents temps plein (ETP) sont employés à l'heure actuelle pour assurer la gestion du site Web; *c)* quel sera le nombre d'ETP avec l'ajout des nouveaux fonds; *d)* quelles sont les heures de travail actuelles et proposées pour le personnel affecté au site Web; *e)* quels sont les titres des postes des employés affectés au site Web; *f)* les employés affectés au site Web accompliront-ils des tâches autres que celles liées au site Web; *g)* quel est le budget actuel du site Web; *h)* quel sera le nouveau budget en tenant compte des nouveaux fonds; *i)* quels sont les coûts du nouveau site Web, ventilés par coûts en main-d'œuvre et tous autres coûts; *j)* quels sont les coûts autres que ceux en main-d'œuvre en *i)*; *k)* une personne a-t-elle été spécialement chargée de la direction des changements au site Web, notamment ceux liés à la modernisation, et est-ce la raison pour laquelle des fonds supplémentaires ont été requis; *l)* si la réponse en *k)* est affirmative, quel est le titre et le poste de la personne; *m)* quand la modernisation du site Web sera-t-elle achevée; *n)* sur les nouveaux fonds de 600 000 \$, quelle somme sera affectée aux coûts structurels ou d'entretien, et devra, par conséquent, être renouvelable?

(Le document est déposé)

**Question n° 233 — M. Mark Strahl:**

En ce qui concerne le Rapport spécial sur le saumon sauvage de l'Atlantique dans l'Est du Canada préparé par le Comité consultatif ministériel sur le saumon de l'Atlantique du ministre des Pêches et des Océans: *a)* quelles recommandations ont été mises en œuvre en tout ou en partie; *b)* des recommandations énumérées en *a)*, quelle mesure a été prise pour mettre en œuvre chaque recommandation; *c)* des recommandations énumérées en *a)*, à quelle date chaque recommandation a-t-elle été mise en œuvre; *d)* quand le reste des recommandations du Comité consultatif seront-elles mises en œuvre en tout ou en partie; *e)* quelles recommandations, le cas échéant, le Ministère compte-t-il ne pas mettre en œuvre, et pourquoi?

(Le document est déposé)

**Question n° 234 — M. Blaine Calkins:**

En ce qui concerne la résidence du lac Mousseau, qui est accordée au premier ministre du Canada: *a)* quel est le coût total des épiceries de toutes les propriétés habitées de la résidence depuis le 20 octobre 2015; *b)* quel est le nombre d'employés qui travaillent à temps plein ou à temps partiel depuis le 20 octobre 2015; *c)* quel est le budget opérationnel annuel total, ce qui comprend les bâtiments et les services; *d)* quel est le coût total de l'entretien paysager et du déneigement depuis le 20 octobre 2015, ventilé par mois; *e)* quel était le budget annuel pour 2015-2016 et quel est le budget annuel proposé pour 2016-2017 afin d'assurer l'entretien et le fonctionnement et quels sont tous les coûts connexes; *f)* quel est le coût des rénovations récentes; *g)* sur quoi ont porté les rénovations récentes; *h)* quel est le coût de la rénovation des planchers et de l'acquisition de meubles, s'il y a lieu?

(Le document est déposé)

**Question n° 235 — M. Blaine Calkins:**

En ce qui concerne le voyage qu'a fait la ministre du Commerce international à Washington, où elle a assisté à un dîner d'État avec le président Obama: *a)* à combien s'élève le coût total engagé par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement pour toutes les personnes, y compris le personnel, qui ont pris part à ce voyage; *b)* qui a fait partie du voyage et quels sont les postes et les niveaux des employés du Ministère qui se sont rendus à Washington; *c)* quels étaient le coût total de l'hébergement, le nom des hôtels où les participants ont logé et leur indemnité journalière; *d)* quel est le montant des demandes de remboursement en

instance; *e)* combien y a-t-il de demandes de remboursement en instance, au total; *f)* quels sont les postes et les niveaux des personnes qui ont des demandes de remboursement en instance?

(Le document est déposé)

**Question n° 236 — M. Blaine Calkins:**

En ce qui concerne les remarques faites le 12 mai 2016 par le leader du gouvernement à la Chambre au sujet des accords signés durant la visite effectuée à Washington afin d'assister à un dîner d'État avec le président Obama: *a)* combien d'accords ont été signés; *b)* à quel moment ces accords seront-ils déposés à la Chambre; *c)* quels ministères ont signé des accords à Washington?

(Le document est déposé)

**Question n° 237 — M. David Yurdiga:**

En ce qui concerne le programme de contribution Nutrition Nord Canada, à compter de la fin de 2015, quelles entreprises et organisations ont bénéficié d'une contribution, ventilées par (i) leurs noms, (ii) le montant de la subvention qu'elles ont reçue, (iii) la municipalité qu'elles desservent?

(Le document est déposé)

**Question n° 238 — M. Brian Masse:**

En ce qui concerne les niveaux d'emploi au Conseil national de recherches, pour chaque année depuis 2005: *a)* quel était le nombre total d'employés (équivalents temps plein); *b)* quel était le nombre total de chercheurs, de scientifiques et d'ingénieurs; *c)* quel était le nombre total d'employés détenant un doctorat, ventilé par catégorie d'emploi; *d)* quel était le nombre total de gestionnaires de projet ou d'employés de soutien opérationnel?

(Le document est déposé)

**Question n° 239 — M. Kennedy Stewart:**

En ce qui concerne les déclarations faites par le secrétaire parlementaire de la ministre des Institutions démocratiques durant la période réservée aux affaires émanant des députés le 10 mai 2016: le gouvernement a-t-il reçu un avis ou une analyse juridique à propos de la constitutionnalité du projet de loi C-237, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (équité homme-femme), et, dans l'affirmative, (i) qui a rédigé le document, (ii) à quelle date le document a-t-il été préparé, (iii) à quelle date le cabinet de la ministre des Institutions démocratiques et le cabinet de la ministre de la Condition féminine l'ont-ils reçu?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 240 — M. Murray Rankin:**

En ce qui concerne la déclaration faite par le ministre des Affaires étrangères le 12 mai 2016, au sujet de l'affaire Magnitsky: *a)* quels renseignements ont été donnés au personnel de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) chargés des contrôles frontaliers, pour qu'ils soient en mesure, au cours d'un contrôle frontalier, d'identifier une personne impliquée dans l'affaire Magnitsky, et d'en empêcher l'entrée au Canada; *b)* depuis que Sergei Magnitsky a été tué, est-il déjà arrivé qu'une personne soit refoulée à la frontière canadienne en raison de son rôle dans cette affaire; *c)* depuis que Sergei Magnitsky a été tué, est-il déjà arrivé qu'une personne ayant joué un rôle dans cette affaire ait été autorisée à entrer au Canada; *d)* de 2009 à 2016, combien de personnes se sont vu interdire l'entrée au Canada à la frontière en raison de leur participation à l'affaire Magnitsky; *e)* de 2009 à 2016, combien de personnes ayant joué un rôle dans l'affaire Magnitsky ont été autorisées à entrer au Canada; *f)* à l'heure actuelle, combien de personnes ne seraient pas autorisées à entrer au Canada aux termes de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch. 27) en raison de leur rôle dans l'affaire Magnitsky; *g)* combien de personnes ayant joué un rôle dans l'affaire Magnitsky sont actuellement titulaires d'un visa canadien; *h)* combien de voyages au Canada ont été effectués par des personnes ayant joué un rôle dans l'affaire Magnitsky, depuis le 16 novembre 2009; *i)* à l'heure actuelle, l'ASFC effectue-t-elle un contrôle frontalier d'après la liste Magnitsky des États-Unis (É.-U.) afin d'empêcher les personnes qui y figurent d'entrer au Canada; *j)* à l'heure actuelle, l'ASFC effectue-t-elle un contrôle frontalier d'après la liste du Parlement européen afin d'empêcher les personnes qui y figurent d'entrer au Canada; *k)* à l'heure actuelle, l'ASFC effectue-t-elle un contrôle frontalier d'après les renseignements obtenus de la famille Magnitsky, afin d'empêcher l'entrée au Canada de personnes ayant été impliquées dans l'affaire Magnitsky; *l)* du 16 novembre 2009 à aujourd'hui, l'ASFC a-t-elle effectué un contrôle frontalier d'après tous les renseignements publics (y compris ceux en langue russe) afin d'empêcher l'entrée au Canada de personnes ayant été impliquées dans l'affaire Magnitsky; *m)* combien de personnes ayant joué un rôle dans l'affaire Magnitsky ont présenté une demande de visa canadien depuis le 16 novembre 2009; *n)* si le gouvernement n'a pas les renseignements demandés en *m)*, quelle en est l'explication; *o)* combien de personnes ayant joué un rôle dans l'affaire Magnitsky se sont vu refuser un visa canadien depuis le 16 novembre 2009; *p)* à l'heure actuelle, le gouvernement ou le consulat général du Canada en Russie contrôlent-ils les demandes de manière à refuser le visa *i)* aux personnes figurant sur la liste Magnitsky des États-Unis, *ii)* aux personnes figurant sur la liste Magnitsky européenne, *iii)* d'après les renseignements obtenus de la famille, *iv)* d'après tous les renseignements publics, y compris ceux en langue russe?

(Le document est déposé)

**Question n° 242 — M. John Brassard:**

En ce qui concerne l'enveloppe de 26 millions de dollars que verse Affaires autochtones et du Nord Canada aux communautés des Premières Nations pour les services de protection contre les incendies: *a)* quelle portion de la somme de 8,2 millions de dollars allouée aux dépenses en capital (équipement et infrastructure) a été utilisée depuis 2006, ventilée par année; *b)* quelles communautés des Premières Nations utilisent les fonds pour moderniser le matériel de lutte contre les incendies; *c)* quelle portion de la somme de 8,2 millions de dollars a été utilisée pour l'infrastructure de protection contre les incendies; *d)* à combien s'élèvent les fonds annuels restants depuis 2006, ventilés par année; *e)* de quelle façon l'excédent, le cas échéant, est-il distribué l'année suivante?

(Le document est déposé)

**Question n° 244 — M. John Brassard:**

En ce qui concerne Infrastructure Canada: *a)* quelles sommes d'argent des fonds d'infrastructure annoncés n'ont pas été dépensées pendant les cinq dernières années (2011-2015), ventilées par année; *b)* où ces fonds d'infrastructure non dépensés ont-ils été transférés; *c)* combien de ces fonds d'infrastructure non dépensés ont été transférés pour renflouer le fonds de la taxe sur l'essence au cours de chacune des cinq dernières années (2011-2015), ventilés par année?

(Le document est déposé)

**Question n° 245 — M. David Yurdiga:**

En ce qui concerne l'amélioration de l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations, comme il est énoncé dans le Budget de 2016: *a)* quels objectifs et critères le gouvernement a-t-il établis comme composantes pour améliorer l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations; *b)* pour chacun des objectifs et critères énoncés en *a)*, à la suite de quelles consultations l'a-t-on choisi comme composante menant à l'amélioration de l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations; *c)* pour chaque consultation énoncée en *b)*, *i)* à quelle date, *ii)* à quel endroit, *iii)* quelles organisations et quelles personnes ont été consultées, *iv)* quelles notes d'information ou quels mémoires y a-t-il eu dans le cadre des consultations; *d)* quelles sont les composantes des coûts prévus de croissance du programme dans le cadre de l'investissement du

gouvernement dans le système actuel d'éducation primaire et secondaire dans les réserves qui passe de 226,3 millions de dollars en 2016-2017 à 465,5 millions de dollars en 2020-2021; *e)* pour chaque composante énoncée en *d)*, comment se détaillent les coûts prévus de croissance du programme, ventilés par *i)* le ministère ou l'organisme accordant le financement, *ii)* le programme auquel le financement est destiné, *iii)* la nature ou le but du programme, *iv)* le montant du financement prévu pour le programme pour chaque exercice de 2016-2017 à 2020-2021 inclusivement; *f)* quelles sont les composantes des coûts prévus de croissance du programme dans le cadre de l'investissement du gouvernement dans le soutien de la transformation du système pour améliorer les résultats en éducation, qui passe de 60,1 millions de dollars en 2016-2017 à 332,5 millions de dollars en 2020-2021; *g)* pour chaque composante énoncée en *f)*, comment se détaillent les coûts prévus de croissance du programme ventilés par *i)* le ministère ou l'organisme accordant le financement, *ii)* le programme auquel le financement est destiné, *iii)* la nature ou le but du programme, *iv)* le montant du financement prévu pour le programme pour chaque exercice de 2016-2017 à 2020-2021 inclusivement; *h)* quelles sont les composantes des coûts prévus de croissance du programme dans le cadre de l'investissement du gouvernement dans la promotion de meilleurs milieux d'apprentissage dans les écoles des Premières Nations, qui passe de 96,6 millions de dollars en 2016-2017 à 208,8 millions de dollars en 2020-2021; *i)* pour chaque composante énoncée en *h)*, comment se détaillent les coûts prévus de croissance du programme, ventilés par *i)* le ministère ou l'organisme accordant le financement, *ii)* le programme auquel le financement est destiné, *iii)* la nature ou le but du programme, *iv)* le montant du financement prévu pour le programme pour chaque exercice de 2016-2017 à 2020-2021 inclusivement?

(Le document est déposé)

**Question n° 246 — M. Andrew Scheer:**

En ce qui concerne la flotte d'aéronefs et d'hélicoptères appartenant au gouvernement, depuis le 4 novembre 2015: quelle est la liste complète et détaillée de toutes les occurrences où un aéronef a servi au transport de ministres ou de leur personnel et, pour chaque occurrence, *i)* d'où le vol partait-il, *ii)* quelle était la destination finale, *iii)* y a-t-il eu des escales et, dans l'affirmative, à quels endroits, *iv)* quels passagers étaient à bord, *v)* qui a autorisé le vol, *vi)* quel a été le coût total, *vii)* quel a été le coût de l'équipage, *viii)* quel a été le coût du carburant, *ix)* quel a été le coût de la nourriture et de la boisson?

(Le document est déposé)

**Question n° 247 — M. Guy Caron:**

En ce qui concerne le programme Emplois d'été Canada pour l'année 2016: quel est le montant total de subvention accordé, ventilé par circonscription?

(Le document est déposé)

**Question n° 248 — M. Dan Albas:**

En ce qui concerne le Traité du fleuve Columbia (TFC): *a)* qui dirigera la délégation canadienne pour les négociations du TFC; *b)* quelles étapes le gouvernement a-t-il suivies pour nommer un négociateur pour négocier le TFC; *c)* quelles étapes le gouvernement a-t-il suivies jusqu'à maintenant pour faciliter la négociation du TFC ou renforcer sa position de négociation; *d)* le gouvernement a-t-il défini la portée de la négociation avec le TFC; *e)* combien de séances d'information les ministres canadiens ont-ils pu recevoir et quels étaient les titres et les dates de ces séances; *f)* quel type de financement a été alloué pour combler les lacunes en matière de connaissances en vue de la négociation, que ce soit sous la forme d'études, de rapports, de consultations ou autres; *g)* la Commission mixte internationale conseillera-t-elle les négociateurs; *h)* le gouvernement compte-t-il répondre à la lettre envoyée au ministre des Affaires étrangères le 18 mars 2016 par des particuliers de la Colombie-Britannique à propos de la négociation du TFC et, dans l'affirmative, quand; *i)* des analyses ou des études ont-elles été réalisées pour voir si Environnement et Changement climatique Canada dispose des ressources nécessaires pour aborder efficacement la question; *j)* des fonds ont-ils été réservés spécialement pour qu'Environnement et Changement climatique Canada puisse aborder efficacement la question et, dans l'affirmative, combien?

(Le document est déposé)

**Question n° 249 — M. Dan Albas:**

En ce qui concerne le bureau commercial du Canada à Erbil, dans la région du Kurdistan en Irak: *a)* quel est le coût opérationnel annuel total, incluant, mais sans s'y limiter, *i)* le coût des salaires, *ii)* le coût de la sécurité, *iii)* le coût de l'édifice et le coût des fournitures; *b)* à combien estime-t-on le coût de transformation de ce bureau commercial en un consulat à part entière; *c)* à combien estime-t-on le coût opérationnel annuel total d'un consulat à part entière à Erbil; *d)* quel est le coût opérationnel annuel total d'autres consulats au Moyen-Orient, ventilé par coût des salaires, coût de la sécurité, coût de l'édifice et coût des fournitures, incluant, mais sans s'y limiter, *i)* à Djeddah, *ii)* à Istanbul, *iii)* à Dubaï?

*Affaires courantes*

(Le document est déposé)

**Question n° 250 — M. Blaine Calkins:**

En ce qui concerne la décision du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités de rénover et remeubler son bureau: *a)* le marché relatif aux rénovations, y compris le revêtement de sol et la peinture, pour les bureaux du ministre et des sous-ministres, ainsi que pour tout le personnel, a-t-il fait l'objet d'un appel d'offres ouvert; *b)* à quelle date (i) l'appel d'offres a-t-il été publié au départ, (ii) le soumissionnaire retenu a-t-il été sélectionné, (iii) le travail a-t-il commencé; *c)* le marché pour la sélection d'un fournisseur de meubles a-t-il fait l'objet d'un appel d'offres ouvert; *d)* à quelle date (i) l'appel d'offres a-t-il été publié au départ, (ii) le soumissionnaire retenu a-t-il été sélectionné, (iii) le travail a-t-il commencé; *e)* au total, tant pour les rénovations que pour les meubles, combien de soumissionnaires ont répondu aux appels d'offres et quels sont leurs noms?

(Le document est déposé)

**Question n° 251 — M. Andrew Scheer:**

En ce qui concerne tous les employés de la fonction publique qui sont actuellement en congé, mais qui ont été nommés en tant qu'employés exonérés: *a)* quels sont le groupe, la classification, le niveau et le ministère de chaque employé en congé; *b)* à quel titre et pour quel bureau de ministre travaillent-ils à l'heure actuelle, incluant le Bureau du premier ministre?

(Le document est déposé)

**Question n° 252 — M. Guy Caron:**

En ce qui concerne le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150, depuis son lancement jusqu'au 1er juin 2016 inclusivement: *a)* quels montants ont été attribués à chacune des circonscriptions; *b)* quels projets ont été acceptés et quels projets ont été refusés pour la première ronde d'appels d'offres, ventilés par circonscription?

(Le document est déposé)

**\*Question n° 253 — M. Kennedy Stewart:**

En ce qui concerne le comité ministériel qui examine le projet d'agrandissement du réseau d'oléoduc de Trans Mountain: *a)* quel processus a-t-on utilisé pour sélectionner les membres du comité ministériel; *b)* quel salaire chaque membre du comité ministériel reçoit-il; *c)* quelle indemnité quotidienne chaque membre du comité ministériel reçoit-il; *d)* quel est le montant total du budget prévu pour appuyer les travaux du comité ministériel, depuis maintenant jusqu'en novembre 2016; *e)* du budget total indiqué en *d)*, quel est le montant réservé pour que le comité ministériel (i) prenne connaissance et analyse les commentaires reçus de la population par l'intermédiaire d'un portail en ligne, (ii) rencontre les représentants des parties locales intéressées dans les collectivités situées aux abords du tracé de l'oléoduc et de la voie d'expédition, (iii) rencontre les groupes autochtones qui veulent exprimer leur point de vue au comité ministériel, (iv) présente un rapport au ministre des Ressources naturelles au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2016; *f)* à combien s'élève le financement mis à la disposition des représentants des parties locales intéressées qui veulent exprimer leur point de vue au comité ministériel; *g)* à combien s'élève le financement mis à la disposition des groupes autochtones qui veulent exprimer leur point de vue au comité ministériel; *h)* quelles mesures le comité ministériel prendra-t-il pour obtenir et inclure les points de vue des parties à qui l'Office national de l'énergie avait refusé le statut de commentateurs ou d'intervenants lorsqu'il a examiné le projet; *i)* quelles mesures le gouvernement prendra-t-il pour promouvoir et publiciser le questionnaire en ligne mis à la disposition des Canadiens pour qu'ils fassent part de leurs commentaires au sujet du projet de Trans Mountain; *j)* les résultats et les données brutes du questionnaire en ligne seront-ils rendus publics; *k)* quelle méthode statistique le comité ministériel utilisera-t-il pour analyser les observations obtenues du questionnaire en ligne et pour décider comment il tiendra compte des résultats dans son rapport définitif; *l)* le mandat du comité ministériel comprend-il la formulation d'une recommandation, dans le cadre du rapport définitif qu'il remettra au Ministre, indiquant si le gouvernement devrait approuver ou rejeter la demande de Kinder Morgan; *m)* comment le gouvernement définit-il l'« acceptabilité sociale »?

(Le document est déposé)

**Question n° 256 — Mme Karen Vecchio:**

En ce qui concerne le réseau national de prestation des services en personne de Service Canada, pour chaque Centre Service Canada: *a)* combien d'employés à temps plein (ETP) y travaillaient le 19 octobre 2015; *b)* combien d'ETP y travaillent aujourd'hui; *c)* quels bureaux ont modifié leurs heures de service et, pour chaque bureau l'ayant fait, quelles sont les nouvelles heures; *d)* quel critère de la norme de service (nombre de visites de clients) utilise-t-on pour déterminer si un Centre Service Canada modifiera ses heures de service ou fermera complètement; *e)* quelle est la stratégie prospective du réseau de prestation des services en personne et quels bureaux envisage-t-on de fermer au cours des quatre prochaines années; *f)* selon les

estimations, combien d'ETP devraient travailler sur place à la Direction générale de service aux citoyens pour offrir des services en personne le 1<sup>er</sup> octobre 2019?

(Le document est déposé)

**Question n° 257 — M. Larry Miller:**

En ce qui concerne les cartes de crédit du gouvernement qui ont été attribuées au personnel exonéré, aux secrétaires parlementaires et aux ministres depuis le 4 novembre 2015: *a)* quel est le montant total des dépenses ayant été imputées à ces cartes de crédit; *b)* pour chaque carte de crédit attribuée, (i) quel est le ministère, (ii) quel est le titre du titulaire de la carte, (iii) à quelle date la carte a-t-elle été attribuée, (iv) quel est le solde actuel?

(Le document est déposé)

**Question n° 258 — M. Larry Miller:**

En ce qui concerne les coûts de réinstallation du personnel exempté ayant déménagé à Ottawa depuis le 19 octobre 2015: *a)* quel est le coût total payé par le gouvernement pour les services de réinstallation et les séjours à l'hôtel liés au déménagement de ces employés à Ottawa; *b)* pour chacun des remboursements effectués, quel est le (i) versement total, (ii) coût des services de déménagement, (iii) coût des séjours à l'hôtel?

(Le document est déposé)

**Question n° 259 — M. Larry Miller:**

En ce qui concerne la rémunération des heures supplémentaires du personnel des communications ministérielles depuis le 4 novembre 2015: quel est le coût total de ces heures supplémentaires, ventilé par (i) ministère, (ii) titre de l'employé des communications?

(Le document est déposé)

**Question n° 260 — M. Ted Falk:**

En ce qui concerne l'organisme Canada 2020: *a)* depuis le 4 novembre 2015, quel montant le gouvernement du Canada a-t-il fourni à Canada 2020 sous forme de contrats, de subventions ou de commandites d'événements, ventilé par élément; *b)* le gouvernement a-t-il convenu de travailler avec Canada 2020 pour des projets futurs et, le cas échéant, lesquels?

(Le document est déposé)

**Question n° 261 — M. Ted Falk:**

En ce qui concerne la dotation au Cabinet du premier ministre (CPM): combien de personnes travaillent au CPM au taux de rémunération de i) 150 000 \$ ou plus, ii) 100 000 \$ — 149 999,99 \$, iii) 65 000 \$ — 99 999,99 \$, iv) 45 000 \$ — 64 999,99 \$, v) moins de 45 000 \$?

(Le document est déposé)

**Question n° 264 — M. Phil McColeman:**

En ce qui concerne la rémunération du personnel exonéré des cabinets ministériels: pour chaque cabinet ministériel, y compris le Cabinet du premier ministre, combien de membres du personnel exonéré touchent un salaire supérieur au maximum de leur poste précisé à l'article 3.3.1.1 des Politiques à l'intention des cabinets des ministres du Conseil du Trésor?

(Le document est déposé)

**Question n° 265 — L'hon. Peter Kent:**

En ce qui concerne le Programme de développement international d'Affaires mondiales Canada: *a)* quelle est la somme totale d'aide humanitaire internationale accordée à (i) la Cisjordanie, (ii) la bande de Gaza; *b)* qui est chargé de gérer les contributions du Canada une fois qu'elles se trouvent dans ces territoires; *c)* comment Affaires mondiales Canada s'assure-t-il que les civils reçoivent l'aide dont ils ont besoin; *d)* Affaires mondiales Canada effectue-t-il un suivi auprès des responsables pour demander comment les fonds ont été utilisés?

(Le document est déposé)

**Question n° 266 — M. Dave MacKenzie:**

En ce qui concerne les projets gouvernementaux de TI en cours ou prévus de plus de 1 million de dollars: *a)* quelle est la liste de tous les projets, accompagnés d'une brève description; *b)* pour chaque projet énuméré en *a)*, quel est (i) le budget total, (ii) la date d'achèvement prévue?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 268 — Mme Marilyn Gladu:**

En ce qui concerne les dépenses du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie: *a)* quelles sont les dépenses totales depuis le 1er novembre 2015; *b)* quelles sont les dépenses, ventilées par secteur et, plus particulièrement, pour (i) l'agriculture, (ii) les forêts, (iii) les mines, (iv) les carburants fossiles?

(Le document est déposé)

**Question n° 270 — Mme Marilyn Gladu:**

En ce qui concerne les dépenses fédérales pour la prévention de la violence faite aux femmes et aux filles autochtones: *a)* combien d'argent a été dépensé jusqu'à maintenant pour l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées; *b)* combien d'argent a été investi dans les communautés autochtones afin d'informer la population pour prévenir la violence faite aux femmes et aux enfants; *c)* combien de ressources de première ligne supplémentaires le gouvernement a-t-il fournies aux communautés autochtones pour régler le problème de la violence faite aux femmes et aux enfants?

(Le document est déposé)

**Question n° 271 — M. Kelly McCauley:**

En ce qui concerne les 1,4 million de dollars demandés par le Conseil privé pour le nouveau processus de nomination au Sénat: *a)* combien de postes le Conseil privé compte-t-il créer pour aider le secrétariat avec le Comité consultatif indépendant sur les nominations au Sénat; *b)* du nombre de postes en *a)*, combien ont été pourvus, et pour chaque poste, (i) quel est le titre du poste, (ii) quelle est la fourchette salariale, (iii) quelle est la date où le poste a été pourvu; *c)* pour les postes en *a)*, combien a coûté l'acquisition de nouveaux bureaux pour ces gens, et quels sont les coûts connexes pour (i) l'ameublement, (ii) le déménagement, (iii) l'informatique, (iv) les autres coûts; *d)* pour les postes en *a)*, combien sont des postes à temps plein permanents; *e)* combien a-t-on prévu pour le site Web et cela fait-il partie des 1,4 million de dollars demandés; *f)* en ce qui concerne la création du nouveau site Web, (i) quand sera-t-il prêt, (ii) qui conçoit le site Web, (iii) qui fait le travail de création du site Web, (iv) selon quel modèle ce site Web est-il créé?

(Le document est déposé)

**Question n° 272 — M. Kelly McCauley:**

En ce qui concerne le nouveau processus de nomination au Sénat: *a)* combien de candidatures ont été reçues pour les premières nominations au Sénat; *b)* sur le total des candidatures en *a)*, combien étaient des candidatures non sollicitées et combien ont été proposées par (i) des employés du gouvernement, (ii) du personnel parlementaire, (iii) des députés du parti au pouvoir; *c)* comment ces candidatures ont-elles été reçues et, plus particulièrement, combien ont été reçues par (i) courriel, (ii) téléphone?

(Le document est déposé)

**Question n° 273 — M. Earl Dreeshen:**

En ce qui concerne les coûts liés à la rénovation, à la nouvelle conception et au nouvel ameublement de la résidence du premier ministre au lac Mousseau, depuis le 4 novembre 2015 : à combien s'élève le coût de toute dépense consacrée à la rénovation, à la nouvelle conception et au nouvel ameublement de la résidence, ventilé par (i) coût total, (ii) services de déménagement, (iii) services de rénovation, (iv) travaux de peinture, (v) revêtements de sol, (vi) mobilier, (vii) appareils ménagers, (viii) installation d'objets d'art, (ix) toutes les autres dépenses?

(Le document est déposé)

**Question n° 274 — M. Earl Dreeshen:**

En ce qui concerne les contrats de moins de 10 000 \$ approuvés par le ministre des Institutions démocratiques ou ses représentants, quels sont les détails de ces contrats, ventilés par contrat?

(Le document est déposé)

**Question n° 275 — M. Earl Dreeshen:**

En ce qui concerne les inspections réalisées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments: *a)* au total, combien d'inspections ont été effectuées depuis le 4 novembre 2015, par province; *b)* du nombre déclaré en *a)*, combien ont révélé des cas de (i) listériose, (ii) E.coli, (iii) salmonellose; *c)* du nombre déclaré en *b)*, combien ont donné lieu à des rappels?

(Le document est déposé)

**Question n° 278 — M. Robert Kitchen:**

En ce qui concerne Affaires mondiales Canada: *a)* à combien s'élèvent au total les coûts reliés au changement de nom du ministère; *b)* quels ont été les coûts connexes engagés pour inscrire le nouveau nom du ministère, et particulièrement à

combien s'élèvent les coûts reliés (i) à l'identité visuelle, (ii) à la papeterie, (iii) aux cartes professionnelles, (iv) aux outils promotionnels?

(Le document est déposé)

**Question n° 279 — M. Robert Kitchen:**

En ce qui concerne Environnement et Changement climatique Canada: *a)* à combien s'élèvent au total les coûts reliés au changement de nom du Ministère; *b)* quels ont été les coûts connexes engagés pour inscrire le nouveau nom du Ministère, et particulièrement à combien s'élèvent les coûts reliés (i) à l'identité visuelle, (ii) à la papeterie, (iii) aux cartes professionnelles, (iv) aux outils promotionnels?

(Le document est déposé)

**Question n° 280 — M. Ben Lobb:**

En ce qui concerne la retraite pour les membres du Cabinet qui s'est tenue à Kananaskis (Alberta): *a)* à combien s'élève le coût total de la retraite; *b)* pour tous les employés du gouvernement qui ont engagé des dépenses liées à la retraite, quel est le nom de leur ministère et leur titre, et à combien s'élèvent les coûts se rapportant à eux pour (i) l'hébergement, (ii) les billets d'avion, (iii) le transport terrestre, y compris les taxis, (iii) les repas, (iv) toutes les autres demandes de remboursement; *c)* à combien s'élèvent les coûts pour les personnes invitées à la retraite qui ne sont pas à l'emploi du gouvernement?

(Le document est déposé)

**Question n° 281 — M. Ben Lobb:**

En ce qui concerne la retraite du Cabinet à St. Andrew's (Nouveau-Brunswick): *a)* à combien s'élève le coût total de la retraite; *b)* pour tous les employés du gouvernement qui ont engagé des dépenses liées à la retraite, quel est le nom de leur ministère et leur titre, et à combien s'élèvent les coûts se rapportant à eux pour (i) l'hébergement, (ii) les billets d'avion, (iii) le transport terrestre, y compris les taxis, (iii) les repas, (iv) toutes les autres demandes de remboursement; *c)* à combien s'élèvent les coûts pour les personnes invitées à la retraite qui ne sont pas à l'emploi du gouvernement?

(Le document est déposé)

**Question n° 282 — M. Ben Lobb:**

En ce qui concerne le personnel exonéré travaillant dans les bureaux ministériels régionaux: *a)* combien de membres du personnel exonéré utilisent actuellement les bureaux régionaux comme bureau principal, ventilé par ministère et bureau régional; *b)* quel est le budget actuel alloué à ces membres du personnel, ventilé par ministère et bureau régional?

(Le document est déposé)

**Question n° 283 — M. Ben Lobb:**

En ce qui concerne les dépenses engagées par le gouvernement depuis le 4 novembre 2015: quel montant a été dépensé, par ministère, en (i) services de taxi, (ii) matériel publicitaire, incluant, mais sans s'y limiter, les stylos, la papeterie, les tasses et les autocollants, (iii) arrangements floraux?

(Le document est déposé)

**Question n° 285 — M. Matt Jeneroux:**

En ce qui concerne la liste des employeurs non admissibles au Programme des travailleurs étrangers temporaires: combien d'entreprises (i) y sont actuellement inscrites, (ii) y étaient inscrites avant le 4 novembre 2015?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 287 — M. Matt Jeneroux:**

En ce qui concerne la Conférence des chefs de mission d'Affaires mondiales Canada qui a eu lieu les 9 et 10 juin 2016: *a)* quel a été le coût total de la conférence; *b)* combien de chefs de mission ont participé à la conférence, ventilé par pays; *c)* pour chaque participant, quel a été le coût de la participation à la conférence, y compris (i) les déplacements, (ii) l'hébergement, (iii) la location de véhicules, (iv) les indemnités quotidiennes, (v) toutes les autres dépenses; *d)* combien d'activités d'accueil ont été tenues au cours de la conférence et, pour chacune d'elles, quel a été (i) le coût total, (ii) le coût de la nourriture, (iii) le coût de l'alcool, (iv) le coût de la location des locaux; *e)* le gouvernement a-t-il envisagé de tenir une conférence Web et, dans la négative, pourquoi; *f)* si le gouvernement a envisagé de tenir une conférence Web, quel était le coût prévu de cette activité?

(Le document est déposé)

**Question n° 289 — L'hon. Ed Fast:**

En ce qui concerne les efforts du Canada pour éviter de nouvelles infestations de dendroctones: *a)* quel est le montant total du financement alloué par le gouvernement à la recherche sur la prévention des dendroctones pour chaque exercice de 2014 à aujourd'hui; *b)* quel est le montant total du financement alloué par le gouvernement à l'atténuation et à la prévention des dendroctones; *c)* quelle stratégie est en place pour éviter la propagation des dendroctones vers l'est?

(Le document est déposé)

**Question n° 290 — L'hon. Ed Fast:**

En ce qui concerne les engagements actuels du Canada en matière de lutte contre les changements climatiques dans des pays étrangers: *a)* quels projets reçoivent actuellement des fonds du gouvernement pour combattre ou atténuer les changements climatiques dans des pays étrangers; *b)* pour chaque projet figurant en *a)*, (i) quel financement recevra-t-il, (ii) quels organismes distribuent les fonds, (iii) le gouvernement prévoit-il d'effectuer des audits sur les sommes allouées?

(Le document est déposé)

**Question n° 291 — L'hon. Ed Fast:**

En ce qui concerne les objectifs de conservation d'Aichi du Canada pour 2020: *a)* quelles régions géographiques font l'objet d'un examen du gouvernement aux fins de conservation; *b)* pour chaque région géographique visée en *a)*, (i) quelle est la superficie de la région examinée, (ii) quelle classification propose-t-on pour chaque région protégée, (iii) quels sont les critères de sélection appliqués par le gouvernement pour déterminer les régions prioritaires, (iv) quels sont les coûts prévus de la protection de chaque région?

(Le document est déposé)

**Question n° 292 — L'hon. Ed Fast:**

En ce qui concerne les infrastructures essentielles prévues par le Canada pour empêcher les inondations: *a)* quelles mesures le gouvernement fédéral a-t-il prises pour collaborer avec les autorités municipales et provinciales dans les basses-terres continentales et la vallée du Fraser pour élaborer des plans de gestion des catastrophes; *b)* quelle part du financement fédéral dans les infrastructures sera versée au cours du prochain exercice pour gérer les inondations dans les basses-terres continentales et la vallée du Fraser; *c)* quels projets devraient recevoir du financement au cours de l'exercice 2017-2018?

(Le document est déposé)

**Question n° 293 — Mme Rachael Harder:**

En ce qui concerne le financement fédéral dans la circonscription de Lethbridge, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 1<sup>er</sup> juin 2016: quel financement a été accordé aux organisations, aux institutions et aux projets (i) de la circonscription actuelle de Lethbridge, (ii) de l'ancienne circonscription de Lethbridge, (iii) des villes de Lethbridge, de Picture Butte, de Coaldale et de Coalhurst, si l'information n'est pas disponible pour la circonscription?

(Le document est déposé)

**Question n° 294 — Mme Rachael Harder:**

En ce qui concerne le Programme d'emploi des jeunes: quels projets ont été approuvés au titre de tous les volets, du 18 octobre 2015 au 9 juin 2016?

(Le document est déposé)

**Question n° 295 — Mme Rachael Harder:**

En ce qui concerne les bureaux des ministres dans la région de la capitale nationale: *a)* quels aménagements, rénovations, technologies d'information et achats de mobilier ont été autorisés par le ministre, ventilé par ministère; *b)* quels aménagements, rénovations, technologies d'information et achats de mobilier ont été

autorisés par le sous-ministre ou d'autres représentants du ministère, ventilé par ministère; *c)* quelles sont toutes les dépenses liées à l'achat d'eau embouteillée, ventilé par ministère?

(Le document est déposé)

**Question n° 296 — Mme Rachael Harder:**

En ce qui concerne l'étude comparative sur l'assurance emploi (AE) faite pour le compte d'Emploi et Développement social Canada: *a)* quels sont les détails du rapport final et de la présentation transmis au bureau de la ministre ou du sous-ministre; *b)* quel est le montant total et le pourcentage du budget total que le fonds de l'AE paie pour chacune des divisions suivantes au sein du ministère, (i) Budget du cabinet du sous-ministre, (ii) Sécurité du revenu, (iii) Développement social, (iv) Compétences et emploi, (v) Intégrité et traitement, (vi) Services axés sur les citoyens, (vii) Travail, (viii) Services internes, (ix) Services exécutifs, (x) Services stratégiques?

(Le document est déposé)

**Question n° 297 — M. Ron Liepert:**

En ce qui concerne le programme Emplois d'été Canada pour l'été 2016: *a)* à combien s'élève le financement approuvé, ventilé selon la circonscription; *b)* à combien s'élève le financement demandé, ventilé selon la circonscription; *c)* combien de demandes de programme ont été refusées, ventilé selon la circonscription; *d)* combien de fonds ont été alloués, ventilé selon la circonscription?

(Le document est déposé)

**Question n° 301 — M. Alexander Nuttall:**

En ce qui concerne chacune des réunions entre les analystes du Conseil du Trésor spécialistes des différents ministères visés et les représentants d'Affaires autochtones et du Nord Canada, d'Infrastructure Canada, d'Emploi et Développement social Canada et d'Innovation, de Sciences et Développement économique Canada ayant eu lieu entre le 19 octobre 2015 et le 30 juin 2016: (i) à quelle date chaque réunion a-t-elle eu lieu, (ii) quels ont été les sujets abordés, (iii) qui était présent à la réunion, (iv) les résultats ont-ils été transmis aux cadres supérieurs (directeur général ou poste supérieur)?

(Le document est déposé)

**Question n° 302 — M. Alexander Nuttall:**

En ce qui concerne chacune des réunions entre Innovation, Sciences et Développement économique Canada et différents intervenants externes au sujet de la Stratégie d'innovation du gouvernement ayant eu lieu entre le 19 octobre 2015 et le 30 juin 2016: (i) à quelle date chaque réunion a-t-elle eu lieu, (ii) qui y a assisté et quelles organisations étaient représentées, (iii) à la suite de quelles réunions a-t-on présenté un compte rendu au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique?

(Le document est déposé)

**Question n° 303 — M. Blake Richards:**

En ce qui concerne les réunions avec des intervenants externes à propos des négociations sur le bois d'œuvre avec les États-Unis tenues entre le 19 octobre 2015 et le 30 juin 2016, pour chacune d'entre elles: (i) à quelle date la réunion a-t-elle eu lieu, (ii) qui y a assisté et quelles organisations étaient représentées, (iii) quels sujets y ont été abordés, (iv) a-t-elle fait l'objet d'une note d'information à l'intention de la Ministre du Commerce international?

(Le document est déposé)

**Question n° 304 — M. Blake Richards:**

En ce qui concerne chacune des réunions avec des intervenants externes à propos des relations commerciales avec la Chine tenue entre le 19 octobre 2015 et le 30 juin 2016: (i) à quelle date chaque réunion a-t-elle eu lieu, (ii) qui y a assisté et quelles organisations étaient représentées, (iii) quels sujets y ont été abordés, (iv) a-t-elle fait l'objet d'une note d'information à l'intention de la ministre du Commerce international?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 305 — M. Mark Warawa:**

En ce qui concerne les impôts des petites entreprises: *a)* quels intervenants le gouvernement a-t-il consultés pour prendre la décision d'annuler les baisses prévues du taux d'imposition applicable aux petites entreprises; *b)* quels intervenants ont pris part à des réunions avec le premier ministre, la ministre de la Petite entreprise et du Tourisme ou des membres de leur personnel pour discuter de ce changement?

(Le document est déposé)

**Question n° 306 — M. Mark Warawa:**

En ce qui concerne le Conseil consultatif en matière de croissance économique: *a)* quel est le budget pour la plénière; *b)* quel est le nombre de rencontres avec les intervenants; *c)* quel est le nombre de rencontres ouvertes au public et, pour chaque rencontre, quels moyens publicitaires ont-été utilisés pour informer le public de la réunion; *d)* pour chaque rencontre, quels sont (i) la date, (ii) le lieu, (iii) le nombre de personnes présentes, (iv) les organisations représentées par les participants et les contributeurs, (v) les coûts associés à la présence du ministre ou de membres de son personnel ministériel, le cas échéant, (vi) les coûts de déplacement associés à la présence de membres du personnel ministériel, (vii) les coûts regroupés dispersés entre les organisations ou les particuliers pour leur participation ou leur contribution à la rencontre, (viii) le coût total associé à la rencontre qui n'a pas déjà été énuméré, comme pour la location des salles, le traiteur, la traduction, la documentation, et autres coûts connexes; *e)* quelles sont les dépenses totales du Conseil jusqu'à maintenant?

(Le document est déposé)

**Question n° 310 — M. Len Webber:**

En ce qui concerne le comité formé par le gouvernement pour mener un examen formel de Postes Canada: *a)* quel est le budget prévu pour le comité; *b)* combien de réunions y aura-t-il avec les intervenants; *c)* combien de réunions seront ouvertes au public et quelles publicités ont-été lancées pour informer le public de chacune de ces réunions; *d)* pour chacune des réunions du comité, quels sont (i) la date, (ii) l'endroit, (iii) le nombre de personnes présentes, (iv) les organisations représentées par les participants et les collaborateurs, (v) les coûts liés à la participation d'un ou d'une ministre ou d'un membre du personnel ministériel, (vi) les coûts liés au déplacement en vue de la participation du personnel ministériel, (vii) les coûts combinés engagés pour appuyer la participation ou la contribution d'organisations et de personnes à la réunion, (viii) les coûts totaux liés à la réunion qui ne sont pas déjà mentionnés, y compris la location de salles, les frais de traiteur, la traduction, la production de documents; *e)* quelles sont les dépenses totales à ce jour pour le comité?

(Le document est déposé)

**Question n° 311 — M. Len Webber:**

En ce qui concerne l'état d'avancement de tous les projets de la Stratégie de défense « Le Canada d'abord »: *a)* quels en sont les coûts estimés détaillés et les échéanciers prévus pour tous les projets qui s'inscrivent dans cette initiative de la Défense nationale en date du 10 juin 2016; *b)* quels coûts estimatifs ou échéanciers prévus ont été rajustés depuis le 4 novembre 2015?

(Le document est déposé)

**Question n° 315 — L'hon. Tony Clement:**

En ce qui concerne la visite du ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, Wang Yi, à Ottawa le 1<sup>er</sup> juin 2016 pour y rencontrer le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre: *a)* à quelle date le gouvernement de la République populaire de Chine a-t-il présenté une demande au gouvernement du Canada pour organiser une rencontre entre le premier ministre du Canada et le ministre chinois des Affaires étrangères; *b)* la demande mentionnée en *a)* a-t-elle été accordée immédiatement; *c)* si la réponse en *b)* est négative, combien d'autres demandes ont-elles été présentées avant qu'une rencontre ne soit organisée; *d)* si la réponse en *b)* est affirmative, ces demandes sont-elles pratique courante; *e)* de quoi le ministre chinois des Affaires étrangères et le premier ministre ont-ils discuté; *f)* le premier ministre du Canada a-t-il porté à l'attention du ministre chinois des Affaires étrangères les cas de Kevin et de Julia Garratt; *g)* si la réponse en *f)* est affirmative, quelle a été la réponse de la Chine; *h)* si la réponse à *f)* est négative, pourquoi le sujet n'a-t-il pas été abordé; *i)* quels sujets ont été abordés lors de la rencontre entre le premier ministre du Canada et le ministre chinois des Affaires étrangères; *j)* quel a été le coût total de la visite du ministre chinois des Affaires étrangères; *k)* le ministre des Affaires étrangères ou le premier ministre ont-ils parlé au ministre chinois des Affaires étrangères de l'incident survenu entre ce dernier et la journaliste Amanda Connolly après la conférence de presse afin de lui exprimer leurs préoccupations; *l)* les cas de Kevin et de Julia Garratt ont-ils été portés à l'attention du ministre chinois des Affaires étrangères par le ministre des Affaires étrangères; *m)* si la réponse en *l)* est affirmative, quelle a été la réponse de la Chine; *n)* si la réponse en *l)* est négative, pourquoi le sujet n'a-t-il pas été abordé; *o)* les droits de la personne ont-ils été abordés lors de la rencontre entre le ministre chinois des Affaires étrangères et le

ministre des Affaires étrangères; *p)* quels sujets ont été abordés lors de la rencontre entre le ministre chinois des Affaires étrangères et le ministre des Affaires étrangères?

(Le document est déposé)

**Question n° 316 — L'hon. Tony Clement:**

En ce qui concerne les déclarations faites par le ministre des Affaires étrangères au sujet de l'affaire Sergeï Magnitsky: *a)* des personnes considérées comme ayant joué un rôle dans la détention et le meurtre de Sergeï Magnitsky se sont-elles vu refuser l'entrée au Canada en vertu des lois existantes; *b)* l'Agence des services frontaliers du Canada tient-elle une liste des personnes considérées comme ayant joué un rôle dans la détention et le meurtre de Sergeï Magnitsky, liste que peuvent consulter ses agents; *c)* de quelle façon les lois existantes empêchent-elles l'entrée au Canada des personnes considérées comme ayant joué un rôle dans la détention et le meurtre de Sergeï Magnitsky; *d)* le gouvernement consulte-t-il d'autres autorités qui ont adopté des mesures législatives concernant l'affaire Sergeï Magnitsky case; *e)* si la réponse en *d)* est affirmative, à quel point l'information communiquée est-elle détaillée; *f)* si la réponse en *d)* est négative, comment le gouvernement compte-t-il refuser l'entrée aux personnes impliquées dans l'affaire Magnitsky sans disposer d'information détaillée; *g)* le gouvernement compte-t-il élaborer des dispositions réglementaires accompagnant les mesures législatives se rapportant spécifiquement aux personnes identifiées dans l'affaire Magnitsky; *i)* quand exactement a-t-on déterminé que les mesures législatives existantes sont suffisantes pour refuser l'entrée au Canada aux personnes identifiées dans l'affaire Magnitsky; *j)* pour la décision dont il est question en *i)*, à quel niveau au sein d'Affaires mondiales Canada a-t-on pris cette décision; *k)* quels sont les renseignements dont on a tenu compte pour prendre les décisions dont il est question en *i)* et *j)*; *l)* quels sont les détails des documents concernant la décision mentionnée en *i)*, *j)* et *k)*?

(Le document est déposé)

**Question n° 317 — L'hon. Gerry Ritz:**

En ce qui concerne les consultations avec les intervenants sur le Partenariat transpacifique: *a)* combien de réunions le gouvernement et les intervenants canadiens ont-ils tenues sur ce sujet entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 19 octobre 2015; *b)* pour chacune des réunions décrites en *a)*, quel est le type et le nom de l'organisation; *c)* combien de réunions le gouvernement et les intervenants canadiens ont-ils tenues sur ce sujet entre le 19 octobre 2015 et le 30 juin 2016; *d)* pour chacune des réunions décrites en *c)*, quel est le type et le nom de l'organisation; *e)* combien de mémoires écrits ou électroniques le gouvernement a-t-il reçus à ce sujet d'intervenants canadiens entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 19 octobre 2015; *f)* pour chacun des mémoires décrits en *e)*, quel est le type et le nom de l'organisation; *g)* combien de mémoires écrits ou électroniques à ce sujet le gouvernement a-t-il reçus d'intervenants canadiens entre le 19 octobre 2015 et le 30 juin 2016; *h)* pour chacun des mémoires décrits en *g)*, quel est le type et le nom de l'organisation?

(Le document est déposé)

**Question n° 318 — L'hon. Pierre Poilievre:**

En ce qui concerne les édifices et les biens fédéraux situés sur la rue Sparks, à Ottawa, entre les rues Elgin et Bay, que détient le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et la Commission de la capitale nationale: *a)* combien de points de vente au détail sont disponibles pour location à des fins commerciales et, pour chacun d'entre eux, (i) quelle est l'adresse de voirie, (ii) quel est le prix du loyer, (iii) est-il vacant ou occupé; *b)* pour les unités mentionnées en *a)*, quel est le nombre total d'unités vacantes et occupées; *c)* en incluant, sans toutefois s'y limiter, l'édifice Wellington, combien de ces édifices et biens fédéraux font actuellement l'objet de rénovations, et pour chaque projet, (i) quel est le coût total prévu des travaux, (ii) à quelle date les travaux ont-ils commencé, (iii) quelle est la date prévue d'achèvement des travaux?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 320 — M. Dean Allison:**

En ce qui concerne les contrats inférieurs à 10 000 \$ accordés par Affaires mondiales Canada depuis le 1er novembre 2015: quels sont les (i) noms des fournisseurs, (ii) numéros de référence des contrats, (iii) dates des contrats, (iv) descriptions des services fournis, (v) dates de livraison, (vi) valeurs initiales des contrats, (vii) valeurs totales des contrats, si elles diffèrent de la valeur originale?

(Le document est déposé)

**Question n° 324 — M. Tom Kmiec:**

En ce qui concerne les biens immobiliers loués par le gouvernement fédéral dans la région de la capitale nationale (RCN): *a)* quelle est la superficie en pieds carrés de tous les biens immobiliers que loue ou possède le gouvernement fédéral dans la RCN, ventilée par bien immobilier vacant et occupé; *b)* dans le cas des articles qui n'étaient pas utilisés au 14 juin 2016, mais qui se trouvaient dans l'un de ces immeubles, quelle est la liste de tous les (i) meubles, (ii) appareils électroménagers?

(Le document est déposé)

**Question n° 325 — Mme Cathay Wagantall:**

En ce qui concerne les pensions d'invalidité à vie: *a)* quelles sont les projections actuelles du ministère des Anciens Combattants quant au rétablissement des pensions d'invalidité à vie; *b)* quels acteurs du milieu ont été consultés directement par le gouvernement au sujet de conseils sur la mise en œuvre des pensions d'invalidité à vie; *c)* le gouvernement a-t-il embauché des consultants pour obtenir des recommandations quant au rétablissement des pensions d'invalidité à vie et, dans l'affirmative, i) qui, (ii) quelles firmes, (iii) à quel coût; *d)* le ministre des Anciens Combattants a-t-il reçu des rapports d'orientation sur les pensions d'invalidité à vie et, dans l'affirmative, quel est le titre de ces rapports; *e)* le ministère des Finances a-t-il formulé des recommandations au ministère des Anciens Combattants quant au financement des pensions d'invalidité à vie; *f)* le ministère des Anciens Combattants a-t-il constitué une unité ou une équipe pour étudier les pensions à vie et, dans l'affirmative, combien de personnes forment cette équipe et quels sont leurs niveaux de rémunération; *g)* le Bureau du Conseil privé ou le ministère des Anciens Combattants a-t-il constitué une unité de prestation pour mettre en œuvre les pensions à vie; *h)* que recommande le ministère des Anciens Combattants au ministre des Anciens Combattants quant au coût de la mise en œuvre des pensions d'invalidité à vie?

(Le document est déposé)

**Question n° 327 — M. Mel Arnold:**

En ce qui concerne la perception des impôts dans la circonscription de North Okanagan—Shuswap: *a)* à combien s'élèvent au total les impôts perçus par le gouvernement dans la circonscription; *b)* à combien s'élèvent les contributions de chacun à ce montant, ventilées par (i) secteurs commerciaux précis, (ii) contribuables particuliers?

(Le document est déposé)

**Question n° 330 — M. James Bezan:**

En ce qui concerne l'opération IMPACT et le soutien des Forces armées canadiennes (FAC) à la coalition internationale contre le groupe armé État islamique: *a)* qui a été consulté au sujet de la décision du gouvernement d'apporter des changements à sa contribution; *b)* combien de militaires canadiens sont actuellement déployés, ventilé par (i) lieu, (ii) groupe professionnel; *c)* combien de groupes de militaires canadiens ont été déployés le ou depuis le 8 février 2016 et quelle est la taille de ces groupes; *d)* quelles dépenses additionnelles ont été occasionnées par le retrait du théâtre des CF 18 du Canada; *e)* quel est le coût prévu de l'augmentation des effectifs sur le terrain; *f)* des changements ont-ils été apportés aux mesures de protection des forces depuis le 8 février 2016; *g)* les règles d'engagement ont-elles été modifiées le ou depuis le 8 février 2016; *h)* les équipes de soutien d'un appareil CC-150 Polaris, d'au plus deux CC-140 Aurora et de trois hélicoptères CH-146 Griffon fournis par l'Aviation royale canadienne sont-elles comprises dans le nombre total des membres des FAC déployés?

(Le document est déposé)

**Question n° 331 — M. James Bezan:**

En ce qui concerne le Projet de capacité des futurs chasseurs du ministère de la Défense nationale: *a)* pour ce qui est de piloter une flotte mixte de CF-18 Hornet et de Boeing F/A Super Hornet, quels sont les (i) coûts supplémentaires de formation prévus, (ii) coûts supplémentaires d'entretien prévus, (iii) estimations de coûts totaux pour l'utilisation d'une flotte mixte de CF-18 Hornet et de Boeing F-18 Super Hornet; *b)* quel est le cycle de vie prévu du F-18 Super Hornet; *c)* qui a-t-on consulté au sujet de l'acquisition possible de F-18 Super Hornet, et comment les a-t-on consultés; *d)* quel est le statut actuel du projet de prolongation du cycle de vie des CF-18; *e)* combien d'argent a-t-on affecté au projet de prolongation du cycle de vie des CF-18; *f)* a-t-on signé des marchés ou des protocoles d'entente pour le projet de

prolongation du cycle de vie des CF-18; *g)* quel est le calendrier actuel d'étude du Ministère au sujet du projet de prolongation du cycle de vie des CF-18; *h)* quels aspects du projet de prolongation du cycle de vie des CF-18 le Ministère étudie-t-il et comment va-t-il mesurer ces aspects; *i)* quelle est l'estimation du coût de l'étude citée en *h)*; *j)* le coût de l'étude citée en *h)* est-il compris dans le coût total du projet de remplacement des CF-18; *k)* combien a-t-on dépensé sur le projet de prolongation du cycle de vie des CF-18 jusqu'à présent; *l)* combien a-t-on dépensé sur le projet de prolongation du cycle de vie des CF-18 du 3 novembre 2015 jusqu'à aujourd'hui; *m)* quel est le coût unitaire estimé du Ministère pour (i) un Boeing F-18 Super Hornet, (ii) un F-35A Lightning, (iii) un Saab Gripen, (iv) un Dassault Rafale, (v) un Eurofighter Typhoon; *n)* quelle est la justification du Ministère pour l'acquisition temporaire de F-18 Super Hornet?

(Le document est déposé)

**Question n° 332 — M. Harold Albrecht:**

En ce qui concerne le Programme Emplois d'été Canada de 2006 à 2016 pour les circonscriptions électorales fédérales formant la région de Waterloo: *a)* quel montant a été accordé, ventilé par année et par circonscription électorale; *b)* combien d'emplois ont été créés, ventilé par année et par circonscription électorale?

(Le document est déposé)

**Question n° 333 — M. Larry Maguire:**

En ce qui concerne les cartes d'information de l'électeur distribuées par Élections Canada au cours des élections fédérales de 2015: *a)* combien de cartes ont été imprimées; *b)* combien de cartes ont été distribuées; *c)* combien de cartes ont été distribuées à des personnes dont les renseignements ont ensuite été révisés; *d)* combien de cartes ont été distribuées à des personnes qui n'étaient pas habilitées à voter; *e)* sur les personnes indiquées en *d)*, combien n'étaient pas habilitées à voter en raison de (i) leur non-citoyenneté, (ii) leur décès, (iii) leur âge, (iv) autre raison; *f)* combien de cartes ont été retournées parce qu'elles étaient non distribuables; *g)* combien de cartes ont été utilisées par des électeurs comme principale pièce d'identité dans les bureaux de scrutin; *h)* quelle méthode a été employée pour établir les réponses aux questions en *a)* à *g)*; *i)* quel processus utilise Élections Canada pour déterminer qui est admissible à la réception d'une carte; *j)* quels éléments de sécurité comportait chaque carte; *k)* quels éléments de sécurité sur la carte permettaient de veiller à ce que toute personne présentant la carte comme pièce d'identité était bien la personne indiquée sur la carte; *l)* combien de personnes ont informé Élections Canada que la carte qu'elles avaient reçue comportait des renseignements inexacts; *m)* combien de cartes ont été postées à des adresses pour lesquelles le nom de l'électeur n'était pas disponible en tout ou en partie; *n)* combien de cartes ont été envoyées à « l'occupant », au « locataire » ou à tout autre titre générique; *o)* quel est le taux général d'erreurs de livraison de Postes Canada dans le cas des adresses de courrier publicitaire et de courrier de première classe?

(Le document est déposé)

**Question n° 335 — M. Larry Maguire:**

En ce qui concerne le financement gouvernemental pour la circonscription de Brandon—Souris pour chaque exercice depuis 2006-2007, inclusivement: *a)* quels sont les détails de tous les prêts, subventions et contributions à tout organisme, entité ou groupe, ventilés par (i) nom du bénéficiaire, (ii) municipalité où le bénéficiaire est situé, (iii) date à laquelle les fonds ont été reçus, (iv) montant reçu, (v) ministère ou organisme versant les fonds, (vi) programme en vertu duquel le prêt, la contribution ou la subvention a été effectué, (vii) nature ou objectif; *b)* pour chaque prêt, contribution et subvention indiqué en *a)*, un communiqué de presse a-t-il été publié pour l'annoncer et, le cas échéant, quel est (i) la date, (ii) le titre, (iii) le numéro de dossier du communiqué de presse?

(Le document est déposé)

*Affaires courantes***Question n° 337 — M. Randall Garrison:**

En ce qui concerne les préoccupations relatives aux droits de la personne dans la Région autonome du Tibet (RAT) de la Chine et dans les régions tibétaines de la Chine, notamment le Sichuan, le Qinghai, le Yunnan et le Gansu: *a)* depuis 2008, combien de demandes d'accès à la RAT et aux régions tibétaines du Sichuan, du Qinghai, du Yunnan et du Gansu ont présentées par des fonctionnaires et des diplomates canadiens et, de ce nombre, combien ont été (i) refusées par le gouvernement de la Chine et pour quels motifs, (ii) acceptées et à quelles dates les fonctionnaires et les diplomates canadiens ont-ils visité le Tibet ou les régions tibétaines depuis 2008, (iii) acceptées et quelles restrictions, le cas échéant, les autorités chinoises ont-elles imposées lors de ces visites; *b)* des demandes d'accès à la RAT et aux régions tibétaines du Sichuan, du Qinghai, du Yunnan et du Gansu présentées par des fonctionnaires et des diplomates canadiens depuis 2008, combien visait expressément des rapports d'observation ou d'étude sur les violations des droits de la personne et, de ce nombre, combien ont été (i) refusées par le gouvernement de la Chine et pour quels motifs, (ii) acceptées et à quelles dates les fonctionnaires et les diplomates canadiens ont-ils visité le Tibet ou les régions tibétaines à des fins liées aux droits de la personne depuis 2008, (iii) acceptées et quelles restrictions, le cas échéant, les autorités chinoises ont-elles imposées pour ces visites; *c)* combien de demandes de visa pour visiter le Canada ont été présentées par des fonctionnaires ou des diplomates chinois ou tibétains représentant la RAT ou des régions tibétaines de la Chine depuis 2008 et, de ce nombre, combien ont été (i) refusées par le gouvernement du Canada, (ii) acceptées et à quelles dates les fonctionnaires et les diplomates chinois ou tibétains représentant la RAT ou des régions tibétaines de la Chine ont-ils visité le Canada, (iii) acceptées et quelles restrictions, le cas échéant, les autorités canadiennes ont-elles imposées pendant ces visites?

(Le document est déposé)

**Question n° 338 — M. Bob Zimmer:**

En ce qui concerne les contrats de communication attribués par les cabinets des ministres: quels contrats ont été attribués relativement à des services de communication, y compris, mais sans s'y limiter, la rédaction de discours ou la formation en relations avec les médias?

(Le document est déposé)

**Question n° 339 — M. Bob Zimmer**

En ce qui concerne les contrats de communication attribués par les cabinets des ministres: quels contrats ont été attribués relativement à des services de communication, y compris, mais sans s'y limiter, la rédaction de discours ou la formation en relations avec les médias?

(Le document est déposé)

**Question n° 341 — Mme Cathy McLeod:**

En ce qui concerne l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées: quel est le montant total des dépenses qu'a engagées le gouvernement pour tout coût afférent pendant la période du 29 février 2016 à présent, ventilé par (i) dépenses totales, (ii) frais de déplacement, (iii) frais d'hébergement, (iv) frais de location de salles, (v) frais de repas, (vi) et tout autre frais?

(Le document est déposé)

**Question n° 344 — Mme Cathy McLeod:**

En ce qui concerne l'investissement promis par le gouvernement pour l'enseignement primaire et secondaire dans les réserves: *a)* comment ces fonds seront-ils distribués; *b)* quand ces fonds seront-ils distribués; *c)* à quelles réserves ces fonds seront-ils distribués; *d)* quelles nouvelles mesures de reddition de compte seront instaurées pour garantir que les fonds servent au but prévu?

(Le document est déposé)

**Question n° 345 — M. Alupa Clarke:**

En ce qui concerne la décision du gouvernement de reprendre les procédures dans le recours collectif *Equitas*, soit l'affaire *Scott c. Canada* (Procureur général): *a)* sur quels critères le gouvernement s'est-il appuyé pour choisir de nouveau Paul Vickery comme avocat; *b)* depuis le 3 novembre 2015, combien de fois le ministre des Anciens Combattants a-t-il rencontré Jim Scott ou d'autres représentants d'*Equitas*, si ce renseignement est du domaine public; *c)* quand le ministre des Anciens Combattants a-t-il donné des instructions au ministère de la Justice concernant l'affaire *Scott c. Canada* (Procureur général); *d)* quand le Procureur général a-t-il donné des instructions au ministère de la Justice concernant l'affaire *Scott c. Canada* (Procureur général); *e)* en ce qui concerne les coûts, depuis le 3 novembre 2015, (i) à combien le total des frais juridiques engagés par le gouvernement dans l'affaire *Scott c. Canada* (Procureur général) s'élève-t-il, (ii) à combien le total des coûts de recherche engagés par le ministère des Anciens Combattants dans l'affaire *Scott c. Canada* (Procureur général) s'élève-t-il; *f)* sur quels critères le gouvernement s'est-il

appuyé pour déterminer le versement d'un paiement forfaitaire de 41 000 \$ à Dan Scott pour les blessures qu'il a subies pendant qu'il servait le Canada en Afghanistan en 2010?

(Le document est déposé)

**Question n° 346 — M. Randy Hoback:**

En ce qui concerne les achats du gouvernement: quels sont les détails de tous les contrats d'achat de services de recherche ou de rédaction de discours pour les ministres depuis le 5 novembre 2015: *a)* en indiquant pour chacun des contrats (i) les dates de début et de fin, (ii) les parties contractantes, (iii) le numéro de dossier, (iv) la nature ou la description du travail; *b)* en indiquant, dans le cas d'un contrat de rédaction de discours, (i) la date, (ii) le lieu, (iii) le public devant lequel ou l'événement à l'occasion duquel le discours a été ou devait être prononcé?

(Le document est déposé)

**Question n° 348 — L'hon. Gerry Ritz:**

En ce qui concerne la correspondance entre le gouvernement et le Parti libéral du Canada, quels sont les numéros de dossiers de toutes les notes d'information aux ministres ou de toute la correspondance ministérielle entre le gouvernement et le Parti libéral du Canada depuis le 5 novembre 2015, ventilés par (i) ministre ou ministère, (ii) numéro de dossier pertinent, (iii) type de correspondance ou de dossier, (iv) date, (v) but, (vi) origine, (vii) destination prévue, (viii) autres fonctionnaires mis en copie ou impliqués?

(Le document est déposé)

**Question n° 349 — M. Martin Shields:**

En ce qui concerne la publicité gouvernementale: *a)* quel montant est-ce que chaque ministère, organisme ou société d'État a-t-il consacré à l'achat de publicité sur Facebook pour chaque exercice depuis le 5 novembre 2015; *b)* quels en étaient (i) la nature, (ii) le but, (iii) le public cible ou le segment de la société visé, (iv) le coût par insertion publicitaire; *c)* quel était le numéro d'autorisation média de chaque insertion publicitaire; *d)* quels sont les numéros de dossier de tous les documents, rapports ou notes de service traitant de chaque achat de publicité ou de toute évaluation post-campagne?

(Le document est déposé)

**Question n° 350 — M. Martin Shields:**

En ce qui concerne les activités publicitaires à l'échelle du gouvernement, pour chaque ministère, organisme et institution, depuis le 1er décembre 2015: *a)* combien de messages publicitaires (i) ont été créés au total, ventilés par type (cinéma, Internet, affichage, quotidiens, magazines imprimés, journaux hebdomadaires et communautaires, radio, télévision) et par année, (ii) ont reçu un numéro d'identification, un nom ou un numéro d'autorisation média (numéro PUB); *b)* quel est le numéro d'identification, le nom ou le numéro PUB de chacun des messages publicitaires énumérés en *a)*(ii); *c)* pour ce qui est des réponses en *a)*(i) et *a)*(ii), quels sont (i) la durée (en secondes ou en minutes) de chaque annonce à la radio, à la télévision, au cinéma et sur Internet, (ii) le coût de production ou de création de chaque annonce, (iii) les entreprises employées pour produire ou créer chaque annonce, (iv) le nombre de fois que chaque annonce a été diffusée ou publiée, en précisant le nombre total de fois et la durée totale de diffusion (en secondes ou en minutes), ventilé par mois dans chaque cas, (v) le coût total de diffusion ou de publication de chaque annonce, ventilé par année et par mois, (vi) les critères utilisés pour choisir chacun des placements médias, (vii) les organes de presse utilisés pour diffuser ou publier chaque annonce, ventilés par mois, (viii) le montant total des dépenses par organe, ventilé par mois?

(Le document est déposé)

**Question n° 351 — M. Martin Shields:**

En ce qui concerne l'aliénation des biens publics depuis le 1er janvier 2016: *a)* à combien d'occasions le gouvernement a-t-il racheté un lot qui avait été aliéné conformément à la Directive sur l'aliénation du matériel en surplus du Conseil du Trésor; *b)* à chacune des occasions indiquées en *a)*, quels étaient (i) la description ou la nature du ou des articles qui composaient le lot, (ii) le numéro de compte de vente ou autre numéro de référence, (iii) la date à laquelle la vente a été conclue, (iv) le prix auquel l'article a été cédé à l'acheteur, (v) le prix auquel l'article a été racheté à l'acheteur, le cas échéant?

*Privilège*

(Le document est déposé)

Question n° 352 — **M. Martin Shields:**

En ce qui concerne les documents produits à l'intention des sous-ministres du 5 novembre 2015 jusqu'à présent : quel est, pour chaque document d'information produit (i) la date indiquée sur le document, (ii) le titre ou le sujet du document, (iii) le numéro de suivi interne du ministère?

(Le document est déposé)

[Traduction]

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le Président:** D'accord?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

**PRIVILÈGE**

## LA REDDITION DE COMPTES PAR LE GOUVERNEMENT

**M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à propos d'une question de privilège concernant deux ministres qui ont induit la Chambre en erreur.

Le 28 avril 2016, j'ai donné avis, conformément à l'article 39 du Règlement, d'une question écrite demandant de l'information au sujet du recours à des limousines de location par des ministres dans le cadre de leurs fonctions officielles.

Voici la question 152:

En ce qui concerne les voyages pour le compte du gouvernement, pour la période allant du 3 novembre 2015 au 22 avril 2016: *a)* quels ministres ont utilisé des services de location de limousine dans le cadre de leurs engagements officiels, que ce soit au Canada ou à l'étranger; *b)* pour chaque utilisation des services indiquée en *a)*, quels sont (i) la date de la location, (ii) le lieu de la location, (iii) la nature de l'engagement officiel, (iv) le coût de la location?

Le ministère de la Santé a répondu à cette question en ces termes:

En ce qui concerne les voyages pour le compte du gouvernement, pour la période du 3 novembre 2015 au 22 avril 2016, la ministre de la Santé n'a pas utilisé des limousines louées dans le cadre de fonctions officielles au Canada ou à l'étranger.

La réponse est signée personnellement par la ministre de la Santé.

Le ministère des Ressources naturelles a aussi répondu:

En ce qui concerne Ressources naturelles Canada, le ministre des Ressources naturelles n'a pas utilisé de services de location de limousine dans le cadre de ses engagements officiels.

La réponse est signée personnellement par le ministre des Ressources naturelles.

Voici comment on décrit un outrage à la page 15 de la 24<sup>e</sup> édition de l'ouvrage d'Erskine May:

De façon générale, tout acte ou omission qui entrave ou gêne l'une ou l'autre chambre du Parlement dans l'exécution de ses fonctions ou ce qui entrave ou gêne un membre ou un officier de cette chambre dans l'exécution de ses fonctions ou qui tend, directement ou indirectement, à avoir ce résultat peut être considéré comme un outrage même s'il n'y a pas de précédent d'une telle infraction.

À la page 79 de la deuxième édition de son ouvrage intitulé *Le privilège parlementaire au Canada*, voici comment Joseph Maingot traite de la question du privilège dans le contexte actuel:

[...] les « rapports, documents ou procès-verbaux » qui sont imprimés et publiés avec l'autorisation de la Chambre des communes ou du Sénat en conformité avec les articles 7, 8 et 9 de la Loi sur le Parlement du Canada sont protégés par un privilège absolu lorsqu'ils sont imprimés et publiés intégralement, et par un privilège limité lorsqu'ils sont imprimés et publiés sous forme d'extraits ou de résumés.

À propos précisément des questions, on peut lire ensuite ce qui suit, à la page 82:

Étant donné que deux des éléments constitutifs du Parlement, à savoir la Chambre des communes et le Sénat, ont été établis pour procéder à l'adoption des lois, les événements qui accompagnent nécessairement cette adoption font partie des « délibérations du Parlement ». Par ailleurs, le Parlement a toujours reçu des pétitions, et le fait que la Couronne accepte d'entendre les doléances des parlementaires avant d'accorder des subsides a finalement amené les membres du Parlement à formuler des demandes expresses d'information. Par conséquent, les événements qui entourent nécessairement les pétitions, les questions et les avis de motion au Parlement font tous partie, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, des « délibérations du Parlement ».

Le 16 décembre 1980, à la page 5797 du *hansard*, la présidence déclare ceci:

S'il est exact de dire que le gouvernement n'est pas tenu en vertu du Règlement de répondre aux questions écrites ou orales, il serait hardi de prétendre qu'il ne saurait jamais y avoir matière à une question de privilège à première vue quand on a délibérément refusé de répondre aux questions d'un député [...].

La ministre de la Santé a eu recours à un service de limousine de l'entreprise Executive Sedan Livery Service Inc. Pour répondre aux allégations selon lesquelles elle aurait induit le Parlement en erreur, elle a donné l'explication suivante, le 21 août 2016, à La Presse canadienne:

Je ne veux pas me lancer dans des questions de terminologie sur les types de véhicules [...] Après coup, je peux dire encore une fois que nous aurions évidemment pu être beaucoup plus clairs et préciser le service de transport automobile auquel j'ai eu recours pour effectuer certaines de mes tâches.

En disant qu'elle aurait pu être plus claire, la ministre a admis qu'elle a omis des détails importants dans sa réponse à la Chambre au sujet de son utilisation de services de transport automobile. Selon l'ouvrage d'Erskine May, cette omission constituerait un outrage à la Chambre. On a nui à ma capacité d'évaluer, en tant que député, si les contribuables en ont pour leur argent.

Le ministre des Ressources naturelles a approuvé une déclaration de son ministère disant qu'il « n'a pas utilisé de limousine louée dans l'exercice de ses fonctions ». Or, pendant la période en question, il a retenu les services de l'entreprise de transport automobile London Limos, qui offre « des services de transport en limousine et de chauffeur à Winnipeg, dans la province canadienne du Manitoba ».

● (1520)

Sur son site Web, l'entreprise affirme que « London Limos, le fournisseur de services de transport en limousine préféré de Winnipeg, offre des services de transport personnel de première qualité ». Ne jouons pas sur les mots. Autrement dit, le ministre a loué des limousines, puis il a eu l'audace de le nier délibérément devant le Parlement.

Voici ce que dit, à la page 244, la deuxième édition de l'ouvrage *Le privilège parlementaire au Canada*, de Joseph Maingot:

Avant que le Président [...] ne décide si la question de privilège semble fondée à première vue [...] il faut [...] qu'une personne exerçant l'autorité [comme] un ministre de la Couronne, un fonctionnaire d'un ministère [ou] un organisme gouvernemental admette qu'un député a délibérément induit en erreur, ou reconnaisse des faits qui conduisent naturellement à cette conclusion [...].

Le ministre des Ressources naturelles n'a pas nié qu'il a eu recours aux services de London Limos, mais il a dit au Parlement qu'il n'a pas loué de limousine. La ministre de la Santé a admis que, lorsqu'elle a répondu à ma question, elle a omis des détails importants qui auraient amené toute personne raisonnable à conclure qu'elle a effectivement loué une limousine.

### Priviège

Pour le compte rendu, à moins qu'on veuille disposer d'une certaine marge de manoeuvre en ce qui concerne la définition du terme « limousine », j'aimerais lire les définitions suivantes, qui ont été recueillies par un chroniqueur de la région d'Ottawa. Le dictionnaire *Merriam-Webster*, édition nord-américaine, donne la définition suivante: « Très grande voiture confortable, généralement conduite par un conducteur professionnel, qu'on appelle un chauffeur ». Le dictionnaire *Oxford*, édition nord-américaine, définit quant à lui le terme comme suit: « Grande automobile luxueuse, conduite par un chauffeur qui est séparé des passagers par une cloison ». On peut aussi lire ceci dans ce dictionnaire: « Voiture autorisée à transporter des passagers en échange d'un paiement, qui est généralement plus luxueuse qu'un taxi et ne comporte pas de taximètre » ainsi que « Véhicule de passagers qui transporte des gens qui se rendent à l'aéroport ou en reviennent ». Le *Webster* définit une limousine comme étant « toute automobile luxueuse de grande taille, qui est conduite par un chauffeur » et « une grande berline ou un petit autobus, qui servent plus particulièrement à transporter des passagers qui se rendent à l'aéroport ou en reviennent ou vont d'une gare ferroviaire à l'autre, par exemple ».

Pour conclure, je présente deux autres précédents. Bien que, pour l'opposition, les médias et les Canadiens, il soit clair comme de l'eau de roche que les deux ministres ont loué des limousines, les ministres ont préféré couper les cheveux en quatre quant à la définition du terme « limousine » et à leur obligation de révéler l'information au Parlement. Lorsqu'il s'agit de fournir des informations exactes au Parlement, les ministres ont failli à leur devoir et n'ont pas répondu aux normes attendues d'eux. Les ministres doivent rendre des comptes pour leur manque d'égard envers la Chambre.

Le 21 mars 1978, à la page 3975 des *Débats*, le Président Jerome cite un rapport d'un comité spécial sur les privilèges parlementaires du Royaume-Uni publié en 1967 — auquel Maingot fait également référence dans la deuxième édition de son ouvrage *Le privilège parlementaire au Canada*, à la page 237 —, où on peut lire notamment:

[...] lorsque l'Orateur doit décider s'il doit accorder la priorité à une motion que désire présenter un député pour se plaindre d'un acte quelconque qui constituerait une atteinte à ses privilèges, il devrait se demander non pas si, à son avis, à supposer que les faits soient exacts, l'acte en question constitue une atteinte aux privilèges, mais si l'on peut raisonnablement considérer qu'il s'agit d'une atteinte aux privilèges ou, plus simplement, si la plainte du député est justifiable. Et si l'Orateur a le moindre doute il devrait, à mon avis, laisser à la Chambre le soin de trancher la question.

● (1525)

Le 13 décembre 2010, le député de Scarborough—Guildwood a soulevé une question de privilège au sujet du comportement de la ministre de la Coopération internationale, parce que celle-ci aurait délibérément induit la Chambre en erreur en ce qui concerne une demande de financement à l'Agence canadienne de développement international et l'a ajout dans une lettre du mot « not ». Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a prétendu que la ministre ne se contredisait pas en affirmant que, même si elle ignorait qui avait ajouté le mot « not », cela avait bel et bien été fait sur ses instructions. Le Président a statué le 9 mars 2011 qu'il y avait matière à question de privilège, ajoutant que le sixième rapport du comité permanent avait mis au jour des documents jusqu'alors inconnus de la Chambre et qu'il les avait comparés à d'autres documents, y compris des déclarations à la Chambre et des réponses à des questions orales et écrites. Il en a conclu que les informations fournies au Parlement par la ministre avaient pour le moins semé la confusion. La réponse de la ministre à ma question et ses déclarations dans les médias ont certes semé la confusion.

J'ai gardé pour la fin le détail le plus important. Comme vous le savez, monsieur le Président, une question de privilège doit être portée à l'attention de la Chambre dès que l'occasion se présente. Dans le cas qui nous intéresse, lorsqu'une réponse a été fournie aux questions figurant au *Feuilleton*, j'ai eu, comme tous les députés de cette Chambre, toutes les raisons de croire à l'authenticité de ces documents. Ce n'est qu'au cours de l'été qu'un membre respecté de la tribune de la presse parlementaire a découvert, par la voie d'une demande d'accès à l'information, que les informations fournies par les ministres en question ne concordaient pas avec celles qui figuraient dans les documents obtenus.

Je soulève cette question pour deux raisons. Premièrement, étant donné la façon dont j'ai été informé de la chose, je tiens à dire que c'est la toute première fois que je soulève cette question de privilège à la Chambre des communes. Deuxièmement, et c'est sans doute le point le plus important, s'il n'y a pas là matière à question de privilège, les questions au *Feuilleton* n'ont plus de raison d'être puisqu'elles sont supplantées par les demandes d'accès à l'information. Si nous tolérons ce genre de choses, nous acceptons par là même une érosion du rôle du Parlement et supprimons l'un des rares outils dont disposent les députés démocratiquement élus — et je m'adresse non seulement aux députés de l'opposition, mais aussi aux députés de la majorité qui ne font pas partie du Cabinet — et qui leur permettent d'obliger le gouvernement à rendre des comptes. C'est ce dont il est question aujourd'hui.

Voici la question que nous devons nous poser en tant que parlementaires. Pouvons-nous tolérer l'érosion de l'un des principaux outils dont nous disposons pour établir clairement la réalité des faits, de façon à ce que nous puissions faire notre travail? Je sais que les habitants de ma circonscription comptent sur moi pour faire mon travail. Je sais aussi que chacun des députés ici présents sait qu'il a été élu pour faire son travail de député, que son parti soit au pouvoir ou pas.

● (1530)

**Le Président:** Je rappelle au député qu'il doit adresser ses observations à la présidence et éviter le pronom « vous », à moins, évidemment, qu'il ne s'adresse directement à la présidence, mais le député le savait déjà.

**M. Dan Albas:** Je suis navré, monsieur le Président, et je vous remercie du conseil. Je m'emporte rarement, mais je crois que tout le monde devrait avoir ce sujet à coeur. Je vous remercie d'être intervenu.

À mes yeux, le rôle de la présidence va au-delà des simples députés et consiste d'abord et avant tout à protéger l'intégrité de la Chambre, à préserver — non, à protéger les procédures parlementaires, qui ont évolué au fil des décennies afin que notre institution puisse contribuer à façonner le plus merveilleux de tous les pays.

Voilà pourquoi j'ai soulevé la question de privilège. J'ajouterais que, même si cette question peut sembler insignifiante aux yeux de certains, tout comme les autres en cause, le principe sur lequel repose la protection du Parlement, y compris les questions inscrites au *Feuilleton*, est primordial et qu'il ne devrait être pris à la légère par personne.

Monsieur le Président, je vous demande de laisser la Chambre se prononcer. Si vous considérez qu'il y a là matière à question de privilège, je suis disposé à proposer la motion appropriée.

*Privilège*

Je vous remercie de votre temps et je remercie en outre la Chambre de son attention.

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je peux assurer au député que nous prenons très au sérieux toutes les questions de privilège présentées à la Chambre.

Pour ce qui est des deux députés auxquels il fait allusion, à savoir la ministre de la Santé et le ministre des Ressources naturelles, j'aurai ultérieurement des commentaires à faire sur le second, mais j'aimerais en faire dès maintenant sur la première.

Ayant écouté très attentivement l'intervention de la députée, je crois qu'il s'agit d'une question relative au débat plutôt qu'une violation à première vue du privilège parlementaire. Le député prétend que la ministre a délibérément induit la Chambre en erreur en réponse à la question 152 inscrite au *Feuilleton*. Comme les députés le savent, les réponses aux questions inscrites au *Feuilleton* ne doivent pas servir de prétexte à un débat.

Comme il est précisé à la page 522 d'O'Brien et Bosc:

[...] aucun argument ou opinion ne doit être présenté et seule l'information nécessaire à la réponse doit être fournie afin que le processus demeure un échange de renseignements plutôt que de devenir une occasion de débat.

Je dirais que c'est exactement ce que le député cherche à faire.

Le gouvernement a déposé sa réponse à la question n° 152 inscrite au *Feuilleton* le 14 juin 2016, dans les délais prévus dans le Règlement. La réponse à la question tenait compte de la question posée et contenait les renseignements demandés. C'est un fait bien établi que le Président n'est pas autorisé à juger le contenu ou la qualité des réponses fournies à la Chambre, y compris les réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*.

Dans sa décision du 28 février 1983, la Présidente Jeanne Sauvé a affirmé qu'il n'appartient pas à la présidence de « déterminer si le contenu des documents déposés à la Chambre est exact ou non ». Cette position a été réitérée dans la décision rendue le 12 décembre 2002 par le Président Milliken, qui a affirmé qu'« il n'appartient pas à la présidence d'examiner le contenu des réponses du gouvernement aux questions écrites ».

La ministre a déclaré publiquement qu'elle avait suivi toutes les règles afin de déterminer la réponse appropriée. Cette réponse à la question inscrite au *Feuilleton* a ensuite été déposée. La ministre a même dit que, à l'avenir, elle s'efforcera de communiquer des renseignements supplémentaires si cela peut apporter des éclaircissements.

Je crois que le député essaie d'amalgamer deux questions. Le député présente des observations formulées par la ministre à l'extérieur de la Chambre, dont des excuses concernant ses dépenses, comme preuve que la ministre a induit le Parlement en erreur. Or, une distinction s'impose. Les observations concernaient les dépenses de la ministre. Elles ne portaient pas sur la réponse à la question inscrite au *Feuilleton*. Les observations de la ministre concernant ses frais de déplacement et le contenu de la réponse à la question inscrite au *Feuilleton* sont deux affaires distinctes. La ministre a parlé de ses dépenses liées à ses déplacements. Nous ne pouvons confondre cela avec l'exactitude de la réponse déposée.

De plus, un désaccord concernant le contenu d'une réponse est simplement cela: un désaccord concernant les faits, et non une question de privilège. Dans sa décision du 15 mai 1991, le Président Fraser a déclaré:

Pour la présidence, le problème en pareils cas vient toujours des énormes différences d'interprétation des réponses données [...] Il ne s'agit pas d'une question de privilège, mais d'un désaccord sur certains faits et réponses.

Voilà précisément ce qui nous est présenté aujourd'hui. J'estime que la question soulevée n'est pas une question de privilège, mais un différend à propos des faits.

• (1535)

[Français]

**M. Matthew Dubé (Beloeil—Chambly, NPD):** Monsieur le Président, j'aimerais simplement appuyer les propos de mon collègue du Parti conservateur. En fait, je voudrais aussi répondre à ce qu'on vient d'entendre et ajouter ma voix au débat, si on me le permet.

Nous parlons ici des décisions prises par les Présidents, dans le passé, et de la qualité des réponses. Il est très important de noter que dans la situation qui nous occupe, nous ne parlons pas d'un débat sur les faits, mais carrément de l'omission des faits. C'est très difficile d'avoir une interprétation sur une réponse qui n'existe pas.

C'est cela la question devant nous, et c'est là-dessus que nous demandons des comptes de la part du gouvernement qui a induit le Parlement en erreur.

[Traduction]

Il est extrêmement important de noter ce que nous avons vu dans le passé. Or, particulièrement au cours des dernières années, depuis que je siège au Parlement, nous avons vu des cas incroyables. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question d'interprétation ou de querelle partisane, comme le prétend le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes. Il est question d'omission d'information, omission qui nous empêche même d'avoir, au départ, un débat sur la façon d'interpréter les faits qui nous sont présentés.

[Français]

Quand il s'agit des questions au *Feuilleton*, je crois que la décision que vous allez prendre est extrêmement importante, car nous constatons ici que c'est un outil qui permet aux parlementaires d'avoir de l'information très exacte parfois. Par conséquent, l'inclusion de tous les faits est primordiale.

• (1540)

[Traduction]

Sur ce, je précise que, au besoin, nous pourrions revenir sur la question au nom du NPD. Nous examinerons ce qui a été dit par nos collègues du Parti libéral et du Parti conservateur et, s'il y a lieu, nous répondrons.

**Le Président:** Je remercie le député de Central Okanagan—Similkameen—Nicola d'avoir soulevé cette question de privilège. Je remercie également le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes de sa réponse.

[Français]

Je remercie aussi l'honorable député de Beloeil—Chambly de ses commentaires. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes a indiqué qu'il veut émettre d'autres commentaires. L'honorable député de Beloeil—Chambly a aussi indiqué qu'il voulait exprimer d'autres commentaires. Alors, nous allons laisser la question de côté pour le moment, et j'anticipe qu'ils reviendront, en temps et lieu et peut-être cette semaine, avec d'autres commentaires.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 15 juin, de la motion portant que le projet de loi C-13, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les produits dangereux, la Loi sur les dispositifs émettant des radiations, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), la Loi sur les produits antiparasitaires et la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et apportant des modifications connexes à une autre loi, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Le Président:** La députée d'Essex dispose encore de 11 minutes dans le présent débat.

**Mme Tracey Ramsey (Essex, NPD):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je clos mes remarques au sujet du projet de loi C-13, un projet de loi dont nous avons commencé à débattre avant l'été et qui porte sur un accord de l'OMC, l'Accord sur la facilitation des échanges.

Cet accord porte principalement sur l'harmonisation des règles frontalières partout dans le monde afin d'accélérer le mouvement des marchandises et de donner plus de certitude aux entreprises. Nous savons à quel point la prévisibilité est importante pour les producteurs canadiens qui exportent leurs produits. Beaucoup de ces producteurs sont à la tête de petites entreprises qui créent des emplois et font progresser l'économie.

Les PME canadiennes tireront profit de cet accord, car elles pourront mieux prévoir les procédures douanières et frontalières qui régissent les exportations vers les pays en développement. L'Accord sur la facilitation des échanges pourrait permettre aux PME canadiennes d'accéder plus facilement aux marchés des économies émergentes, sous réserve d'avoir les outils nécessaires à cette fin. Nous voulons que le gouvernement aide les PME à tirer pleinement profit des avantages de l'Accord et qu'il tienne compte des autres lacunes au titre du rendement des exportations des PME canadiennes. Avec la lenteur de l'économie, il est impératif que le gouvernement fédéral trouve les moyens de mieux appuyer les petites entreprises canadiennes.

Le gouvernement libéral a fait beaucoup de promesses aux petites entreprises pendant la dernière campagne électorale. Il a promis d'abaisser le taux d'imposition à 9 %, mais a rompu cette promesse dans le premier budget.

Le gouvernement peut faire beaucoup pour aider les PME qui exportent leurs marchandises à l'étranger. Pendant la législature précédente, le Comité permanent du commerce international a adopté une motion du NPD visant à entreprendre une étude du plan d'accès aux marchés mondiaux et à déterminer comment le gouvernement peut mieux aider les PME canadiennes à accéder aux marchés internationaux. Le rapport du comité contient des recommandations sur la façon dont le gouvernement fédéral peut appliquer des politiques cohérentes et ambitieuses pour mieux garantir encore la réussite des PME sur les marchés internationaux. Le NPD souhaite que le gouvernement mette en œuvre les recommandations figurant dans l'étude ainsi que celles contenues dans le rapport supplémentaire du NPD.

Le comité a entendu que les PME canadiennes n'ont pas atteint leur plein potentiel en ce qui concerne l'accès aux marchés internationaux. Seulement 10,4 % des PME ont exporté en 2011, et la plupart du temps vers les États-Unis. Il y a tellement plus de possibilités pour les PME d'augmenter les échanges avec les

économies émergentes, ce qui représente l'essentiel de notre propos d'aujourd'hui. Toutefois, nos PME sont aux prises avec bien des difficultés, comme l'inefficacité des procédures de dédouanement et l'accès à des fonds pour prendre de l'expansion et croître.

Dans ma circonscription, Essex, notre prospérité économique repose énormément sur la capacité de faire passer efficacement les marchandises par notre frontière avec les États-Unis. Il est indispensable de veiller à ce que l'infrastructure nécessaire soit en place et c'est la raison pour laquelle le NPD est un ardent défenseur du nouveau pont entre Windsor et Detroit. La vigueur des relations canado-américaines est une question prioritaire pour les habitants de Windsor-Essex. Les questions concernant la frontière et les douanes ont un effet direct sur notre région. Nous surveillons de près les rencontres entre le premier ministre et le président américain, car nous fondons beaucoup d'espoir sur les résultats concrets auxquels ces réunions pourraient donner lieu.

La dernière fois que le chef du Parti libéral est allé à Washington, il a rencontré le président pour discuter de prédédouanement à la frontière. C'est une bonne chose, mais cela n'a rien de nouveau. L'accord général sur cette question a été signé il y a un an.

Il y a quelques mois, j'ai participé à la conférence de la Canadian/American Border Trade Alliance. Nous y avons eu plusieurs excellentes discussions sur les moyens de rationaliser le commerce transfrontalier et d'en améliorer l'efficacité. Comme les chaînes d'approvisionnement sont de plus en plus intégrées, nous savons à quel point il est important d'offrir aux entreprises canadiennes des contrôles simplifiés, harmonisés et uniformisés pour administrer le mouvement des denrées passant par nos frontières nationales. Le Canada est en tête de file de ces discussions, parce que nous sommes un pays commerçant. Une bonne partie de notre subsistance dépend du commerce.

Partout dans le monde on entend toujours plus de critiques et d'insatisfaction au sujet des accords de libre-échange déséquilibrés que négocient les gouvernements de droite. Cette opposition croissante au libre-échange pourrait faire beaucoup de tort au Canada. Je crois aussi comprendre que cette attitude provient en partie de ce que nous voyons partout dans le monde: le fossé qui sépare les riches du reste de la population est plus profond que jamais, et les avantages de la libéralisation internationale du commerce et des investissements ne procurent pas aux peuples les avantages qu'on leur avait promis.

Les accords comme le PTP ne visent pas à créer des emplois pour la classe ouvrière. Ils visent à accorder aux grandes entreprises des droits et des privilèges qui empiètent sur le bien public. Nous savons que, si le PTP entre en vigueur, bien des Canadiens perdront leur emploi, et nos gouvernements craindront de légiférer pour l'intérêt supérieur de la population. Le PTP entravera nos capacités de légiférer de manière à contrer le changement climatique. Il pourrait empêcher la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments au Canada.

Cet été, j'ai tenu plusieurs assemblées publiques sur le PTP. J'ai aussi discuté avec de nombreux électeurs de ma circonscription du genre d'échanges commerciaux qu'ils désirent.

*Initiatives ministérielles*

•(1545)

Les Canadiens veulent que nous apportions aux problèmes commerciaux des solutions qui avantageront leurs collectivités. Les sidérurgistes souhaitent l'élimination des pratiques inéquitables de dumping qui menacent les bons emplois au Canada. Les travailleurs forestiers veulent que nous apportions une solution aux problèmes du bois d'œuvre, et ne souhaitent pas la reprise d'une guerre commerciale. Les agriculteurs veulent un programme de garantie de paiements qui leur permette d'exporter en toute confiance. Les producteurs laitiers veulent un système équitable qui bloque les importations mal étiquetées. Les céréaliculteurs veulent un meilleur accès à des marchés comme celui du Japon, et les cultivateurs de canola veulent exporter vers la Chine en toute confiance.

Ce sont là les questions commerciales de base qui préoccupent les travailleurs canadiens, et je vais faire d'énormes efforts pour responsabiliser le gouvernement libéral à ce sujet. Je suis convaincue que les PME canadiennes considèrent aussi le renforcement des débouchés commerciaux comme un enjeu de base qui préoccupe un grand nombre de familles et de collectivités canadiennes.

J'appuierai le projet de loi C-13 à l'étape de la deuxième lecture, et je tiens à en entendre plus au comité sur les avantages que l'Accord sur la facilitation des échanges apportera aux Canadiens.

D'après l'OMC, l'Accord sur la facilitation des échanges pourrait augmenter les exportations mondiales de marchandises de près de 1 000 milliards de dollars, dont une part pouvant atteindre 730 milliards pourrait aller aux pays en développement. L'OMC estime en outre que l'accord profiterait aux femmes entrepreneurs de ces pays, qui dirigent de nombreuses PME susceptibles de tirer parti de l'entente. La croissance moyenne des entreprises dirigées par des femmes est sensiblement inférieure à celle des entreprises dirigées par des hommes. J'aimerais en apprendre davantage sur la façon dont l'OMC compte appuyer la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges dans les pays en développement et la façon dont elle soutiendra les femmes des pays les moins développés pour qu'elles puissent bénéficier de l'intensification du commerce.

L'OMC affirme que l'accord aura de très grands avantages. Il est très courant de voir les partisans des accords commerciaux produire des études extrêmement optimistes. La semaine dernière, par exemple, le gouvernement libéral a publié une étude économique sur le PTP qui, selon beaucoup d'observateurs, en surestimait les avantages et en sous-estimait les inconvénients.

Je dirais, en conclusion, que je vois dans cet accord certains avantages possibles pour les Canadiens et pour la population de la circonscription d'Essex. Le projet de loi mérite une étude complémentaire au comité. C'est la raison pour laquelle je l'appuierai à l'étape de la deuxième lecture.

**M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC):** Monsieur le Président, dans son discours d'aujourd'hui, la députée a parlé de marchandises qui passeraient par le Canada et de la possibilité qu'elles soient détournées. A-t-elle des exemples clairs à nous donner sur la façon dont cela pourrait se produire?

Nous savons que les marchandises qui passent par le Canada doivent être réexpédiées. Nous avons en place toutes les politiques et procédures nécessaires pour nous en assurer. Par conséquent, j'aimerais avoir quelques éclaircissements sur l'affirmation que la députée a faite dans son discours.

**Mme Tracey Ramsey:** Monsieur le Président, on trouve dans le projet de loi C-13 quelques exemples de marchandises en transit en cause lorsqu'il est question de permettre à Santé Canada et à Environnement et Changement climatique Canada de se conformer

au paragraphe 11(8) de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui a essentiellement pour but d'interdire l'application de règlements techniques aux marchandises passant par le territoire d'un État membre de l'OMC. Il est bel et bien question de faire passer par le Canada des marchandises non conformes à la réglementation technique canadienne. Le projet de loi C-13 donnerait au gouvernement le pouvoir de soustraire les marchandises en transit à la réglementation technique.

En fin de compte, nous voulons nous assurer que les marchandises en transit sont sûres. Nous voulons que Santé Canada veuille à ne pas mettre en danger la population par suite du transit de marchandises particulières par notre pays. Cela est extrêmement important pour le NPD. Encore une fois, nous suivrons de très près l'étude qui sera faite au comité.

•(1550)

**M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC):** Monsieur le Président, il est bon d'apprendre que le NPD appuiera le projet de loi à cette étape. Je crois qu'il s'agit d'une mesure importante de facilitation du commerce qui servira les intérêts du Canada.

Je voudrais poser à la députée une question au sujet du Partenariat transpacifique.

Le président Obama s'est fait le champion du PTP, le qualifiant d'accord commercial progressiste qui comporte d'importantes protections de l'environnement et des droits des travailleurs. Il est clair que la députée n'est pas d'accord. Je voudrais donc lui demander qui, à son avis, devrait définir les règles du commerce dans la région Asie-Pacifique: les pays d'optique commune, les démocraties occidentales ou la Chine?

Si nous n'adoptons pas le PTP, nous nous placerions dans une situation où les règles du commerce seraient beaucoup plus susceptibles d'être définies par la Chine. Cela m'inquiéterait. Je crois qu'il vaudrait mieux s'en tenir au PTP négocié par le président Obama et d'autres, qui protège l'environnement et les droits des travailleurs. La députée ne convient-elle pas que c'est la meilleure voie à suivre?

**Mme Tracey Ramsey:** Monsieur le Président, je ne suis pas surprise d'apprendre que mon collègue est en faveur de cette entente puisqu'il s'agit essentiellement d'un accord conservateur négocié à huis clos, auquel n'ont pas participé de nombreux groupes. Beaucoup de gens du Canada n'ont pas été inclus. Les syndicats n'ont pas participé, pas plus que les environnementalistes, les aînés ou nos jeunes. La liste des absents est longue. Les responsables canadiens de la santé publique n'ont pas pris part à la négociation du Partenariat transpacifique.

Il ne suffit pas que le Canada observe ce qui se passe aux États-Unis. Nous devons avoir un rôle de leadership. Nous devons veiller à protéger les emplois canadiens.

En fin de compte, cet accord commercial nous fera perdre 60 000 emplois. Nous avons l'étude économique qui a paru la semaine dernière. Nous voyons encore une fois que la croissance projetée des 24 prochaines années est négligeable. Si le montant de 4,3 milliards de dollars promis à nos secteurs soumis à la gestion de l'offre est effectivement versé, le PTP ne produira aucun avantage net d'après le rapport publié.

Ce rapport rendu public par notre propre gouvernement ne dit rien des emplois. Il dit en fait que la main-d'œuvre n'a pas été prise en compte. Il ne parle pas des droits numériques. Il ne mentionne pas beaucoup des chapitres du PTP que les Canadiens devraient examiner.

Je dois également dire au député que j'ai parcouru le pays cet été pour parler du Partenariat transpacifique et que je n'ai pas trouvé un Canadien moyen qui croit que cet accord commercial sera favorable à l'emploi, à notre économie et à nos villes et villages.

**M. Garnett Genuis:** Monsieur le Président, si la députée souhaite rencontrer des Canadiens moyens qui appuient cet accord commercial, je l'invite à venir n'importe quand dans ma circonscription. Je peux lui en présenter beaucoup.

La députée choisit bien les études qu'elle cite. J'aimerais lui poser une question très directe. Elle a dit qu'il s'agit d'un accord commercial conservateur. Je suis bien sûr fier du rôle que le gouvernement conservateur a joué dans la négociation de cette entente. De toute évidence, de nombreux pays y ont participé. La députée admettra-t-elle au moins le rôle de premier plan joué par le président Obama? Considèrera-t-elle encore qu'il s'agit d'un accord conservateur si elle pense aux nombreux pays dirigés par des partis politiques différents et ayant des philosophies politiques différentes qui estiment que cet accord est important pour le commerce mondial?

**Mme Tracey Ramsey:** Monsieur le Président, je peux seulement dire au député que je m'inquiète davantage de l'attitude de notre premier ministre à l'égard de cet accord commercial. Je suis plus préoccupée par son manque de leadership que par ce qui arrive chez nos voisins du Sud. Notre commerce avec les États-Unis est d'une importance capitale. Je viens d'une région qui compte énormément là-dessus. Je comprends parfaitement les avantages de cet accord, mais nous devons l'examiner de près.

En parcourant le rapport qui a paru récemment, on se rend compte que nous avons déjà des accords de facilitation des échanges avec des pays faisant partie du Partenariat transpacifique. Même l'économiste en chef a dit que le commerce avec ces pays diminuerait. Nous assisterons en fait à une baisse des échanges avec les pays qui ont conclu avec nous des accords de facilitation.

Il est temps pour nous d'examiner la façon dont nous faisons le commerce. La ministre en face a parlé d'un programme commercial progressiste. J'aimerais beaucoup étudier plus avant cet aspect pour essayer de comprendre ce qu'elle entend par là. Nous devons envisager ces accords commerciaux d'une manière globale. Tout indique que nous avons perdu 60 000 emplois et que nous n'avons eu qu'une croissance négligeable. Indépendamment des participants à l'étude d'impact économique, il est clair que la croissance du Canada est négligeable. En même temps, nous assisterons à une diminution des emplois, ce que nous ne pouvons certainement pas accepter dans nos collectivités. Je parierais que le député ne supporterait pas non plus de perdre des emplois dans sa propre collectivité. Par conséquent, je l'encourage à organiser une assemblée publique dans sa circonscription. Je vais essayer de m'assurer qu'il le fait et qu'il parle effectivement à ses électeurs du Partenariat transpacifique. J'attends avec beaucoup d'intérêt les résultats de cette assemblée.

• (1555)

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, le problème que je vois dans un certain nombre des déclarations que la députée a faites, c'est que le NPD dit toujours

### *Initiatives ministérielles*

non aux accords commerciaux, y compris le PTP, avant même toute discussion concrète. Notre gouvernement a dit très clairement qu'il travaillera avec les Canadiens et les intervenants, tandis que les néo-démocrates ont déjà décidé d'avance de s'opposer à tous les accords commerciaux. Leur contenu importe peu. Je n'ai pas eu l'occasion jusqu'ici de les voir voter en faveur d'un accord commercial quelconque.

Je suis heureux d'entendre qu'ils appuieront le projet de loi C-13. Les conservateurs et les néo-démocrates semblent s'entendre pour voter en faveur de cette mesure. Je leur en suis reconnaissant.

La députée ne croit-elle pas que le projet de loi C-13 permet de tenir les consultations nécessaires pour s'assurer que les Canadiens sont protégés dans le cadre de nos différentes ententes commerciales?

**Mme Tracey Ramsey:** Monsieur le Président, j'aimerais que le projet de loi C-13 contienne plus de détails sur les changements techniques proposés à l'Accord sur la facilitation des échanges afin que, au bout du compte, nous puissions déterminer s'il serait avantageux pour les Canadiens.

Pour ce qui est du Partenariat transpacifique, je tiens à souligner que, par le passé, le NPD a voté en faveur d'accords commerciaux, et je pense que le député en est bien conscient. En tant que vice-présidente du comité du commerce, j'ai entendu des centaines de personnes qui ont comparu devant ce comité, ainsi que des centaines d'autres dans des collectivités un peu partout au Canada. Le gouvernement libéral a aussi promis de faire cela. Les Canadiens nous ont dit haut et fort que cet accord ne sera pas bon pour leur emploi, pour leur famille et pour leur collectivité. J'espère donc que le député d'en face va se tenir debout, qu'il défendra les intérêts de ses concitoyens canadiens et qu'il votera contre le Partenariat transpacifique.

**Mme Niki Ashton (Churchill—Keewatinook Aski, NPD):** Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue du leadership incroyable dont elle fait preuve en défendant non seulement la position des néo-démocrates, mais aussi les intérêts des Canadiens, dans le dossier du Partenariat transpacifique.

Je saurais gré à la députée de nous dire de nouveau à quel point il est important que le gouvernement fédéral défende les bons emplois au Canada plutôt que les intérêts des investisseurs et de certains des PDG les plus riches du monde. Pourrait-elle nous dire comment se sentent les Canadiens qui sont préoccupés par le manque de leadership du gouvernement actuel et son empressement à nous trahir?

**Mme Tracey Ramsey:** Monsieur le Président, j'aimerais souligner que les Canadiens savent ce que c'est que de ne pas pouvoir se permettre d'acheter des médicaments. Le Partenariat transpacifique prolongerait la durée des brevets, ce qui signifie que les Canadiens devront payer plus cher pour prendre les médicaments nécessaires à leur santé. Les gens comprennent très bien l'impact que cet élément scandaleux du Partenariat transpacifique aurait sur leur vie.

**M. Majid Jowhari (Richmond Hill, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Laurentides—Labelle.

Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de me prononcer au sujet du projet de loi C-13, loi qui permettrait au Canada de mettre en oeuvre l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce.

### *Initiatives ministérielles*

Comme les députés le savent peut-être, cet accord est le premier accord commercial multilatéral ayant été finalisé depuis la création de l'OMC en 1995. C'est vraiment une réalisation remarquable. Cet accord vise à rationaliser, harmoniser et moderniser les procédures douanières. Il présente un potentiel énorme de réduction des coûts commerciaux et d'économie de temps, en particulier dans les pays les moins développés et ceux qui sont en développement. En fait, l'OMC estime que la mise en oeuvre complète de l'Accord pourrait entraîner une hausse de près de 1 billion de dollars des exportations mondiales de marchandises et réduire les coûts commerciaux mondiaux de plus de 14 % en moyenne. Si jamais tous les membres de l'OMC ne mettent pas pleinement en oeuvre l'Accord sur la facilitation des échanges, les conséquences seront tangibles.

Ici, la mise en oeuvre de cet accord offrira au Canada une occasion unique de promouvoir une croissance inclusive en facilitant les échanges transfrontaliers pour toutes les entreprises, en particulier les PME.

J'aimerais maintenant parler de certaines des modifications législatives qui sont nécessaires afin que le Canada rejoigne les rangs des quelque 92 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce, dont l'Union européenne, les États-Unis et la Chine, qui ont déjà ratifié l'Accord.

Même si le régime douanier canadien est compatible avec la plupart des dispositions de l'Accord de facilitation des échanges, le Canada doit modifier certaines lois pour assurer une mise en oeuvre complète de l'Accord et maintenir des mesures de protection visant à garantir la santé et la sécurité des Canadiens et de l'environnement. Ces modifications sont liées à deux dispositions de l'Accord: l'article 10.8.1, marchandises refusées, et l'article 11.8, marchandises en transit.

Je voudrais parler aujourd'hui des modifications liées à l'article 11.8 concernant les marchandises en transit.

La disposition 11.8 interdit d'appliquer les règlements techniques aux marchandises qui passent par le territoire d'un État membre de l'OMC en partant d'un point extérieur au territoire pour atteindre un autre point également situé à l'étranger. C'est ce qu'on appelle les « marchandises en transit ». L'article permet que des marchandises étrangères passent par le Canada, allant par exemple de l'Europe aux États-Unis, sans être conformes à nos règlements techniques.

Le passage par le Canada de certaines marchandises, comme les produits pharmaceutiques, les produits de nettoyage et les pesticides qui ne sont pas conformes aux règlements techniques, est actuellement interdit par certaines lois fédérales: la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les produits antiparasitaires, la Loi sur les dispositifs émettant des radiations et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

Bien que tous les importateurs soient au courant des interdictions concernant le transit de produits non homologués ou non autorisés, il arrive de temps en temps que des entreprises demandent une autorisation ponctuelle permettant le transit de tels produits par le Canada. Ces activités étant expressément interdites par voie législative ou réglementaire, les demandes sont généralement rejetées.

Le fait d'empêcher le transit par le Canada de produits non conformes aux règlements techniques est assimilable à un obstacle au commerce, car la santé et la sécurité des Canadiens et l'environnement peuvent en fait être protégés d'une manière aussi efficace sans faire obstacle au commerce.

Les modifications législatives proposées dans le projet de loi prévoient de soustraire les marchandises en transit aux règlements

techniques pourvu que certaines exigences relatives à la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement soient respectées.

● (1600)

Plus particulièrement, le projet de loi C-13 contient des dispositions conçues pour atténuer le risque que certaines marchandises en transit soient détournées vers le marché canadien ou compromettent la santé et la sécurité des Canadiens ou de l'environnement par suite d'accidents ou de déversements. Par exemple, les exigences d'étiquetage de certains produits en transit permettront aux inspecteurs, aux douaniers, aux manutentionnaires et aux vendeurs de faire la distinction entre les biens destinés à l'importation et ceux qui sont simplement en transit. Cet étiquetage pourrait indiquer l'origine, la destination prévue, la sécurité du produit et les procédures de manutention des biens en transit.

En mettant en oeuvre les modifications proposées à la Loi sur les aliments et drogues, à la Loi sur les produits antiparasitaires, à la Loi sur les dispositifs émettant des radiations et à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), le Canada faciliterait l'écoulement des biens et des services à la frontière.

Le monde est plus branché qu'il ne l'a jamais été. En même temps, il n'arrive que trop souvent que des procédures douanières désuètes ou mal coordonnées ralentissent le mouvement des marchandises et augmentent les coûts du commerce. Le projet de loi C-13 permettrait au Canada de simplifier ses procédures douanières. L'Accord de facilitation des échanges ferait la même chose partout dans le monde, ce qui assurerait au Canada et aux autres membres de l'Organisation mondiale du commerce des avantages économiques considérables.

J'appuie le projet de loi C-13 à cause de tous les avantages qu'il assurerait aux Canadiens. Plus particulièrement, je l'appuie parce qu'il profiterait aux nombreuses PME de ma circonscription, Richmond Hill, notamment dans le secteur du bâtiment, de la fabrication, des produits pharmaceutiques, des services, de l'agriculture, du transport et autres.

Bien que Richmond Hill soit une petite ville de banlieue, son potentiel à l'exportation et à l'importation est énorme et les résidents de cette localité pourraient grandement bénéficier de l'élimination de ces barrières au commerce.

J'exhorte les députés à appuyer ce projet de loi qui permettrait au Canada de faire sa part dans la mise en oeuvre de l'Accord et dans la promotion de la santé et de la sécurité des Canadiens ainsi que de la protection continue de l'environnement.

● (1605)

**M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC):** Monsieur le Président, comme le savent les députés, le caucus conservateur appuie également ce texte de loi. Il nous apparaît important et il convient que nous le fassions passer à l'étape suivante.

La conjoncture internationale est d'importance cruciale, puisque de nombreuses voix s'élèvent pour critiquer l'idée de libre-échange et d'économie ouverte. Il faudrait maintenant que le gouvernement se décide à propos des ententes commerciales fondamentales, comme le Partenariat transpacifique. Notre gouvernement n'assume aucun leadership à cet égard. Or, les gens savent où se situent les conservateurs relativement à cet accord commercial, et ils savent où se situent les néo-démocrates. Les libéraux, qui sont aux manettes depuis près d'un an, ne cessent de botter en touche à propos de cet accord important. Ils refusent de prendre position et de faire preuve de leadership.

*Initiatives ministérielles*

Des consultations ont eu lieu. Il y a longtemps que ça dure. Le gouvernement a eu amplement le temps de prendre connaissance de l'accord. Quelle est la position du député au sujet du Partenariat transpacifique? Quand le gouvernement va-t-il finir par décider s'il va ou non se déclarer favorable à l'idée d'un libre-échange?

**M. Majid Jowhari:** Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre que votre parti, et vous appuyez le projet de loi C-13.

Pour ce qui est du PTP, comme notre gouvernement l'a déclaré et l'a clairement démontré, nous poursuivons les consultations et nous produisons un rapport quand elles seront terminées. Nous avons clairement indiqué qu'il faut discuter de ce projet de loi, qu'il faut l'analyser et faire connaître clairement à tous les secteurs les effets qu'il pourrait avoir sur eux. C'est ce que nous nous sommes engagés à faire et nous poursuivons en ce sens.

[Français]

**Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota):** Avant de passer à la prochaine question, j'aimerais rappeler aux honorables députés de ne pas s'adresser directement les uns aux autres, mais de le faire par l'intermédiaire de la présidence.

L'honorable députée d'Essex a la parole.

[Traduction]

**Mme Tracey Ramsey (Essex, NPD):** Monsieur le Président, dans son intervention de cet après-midi, le député a soulevé une question qui m'intéresse tout particulièrement, celle de l'ASFC. L'Agence des services frontaliers du Canada est composée d'hommes et de femmes admirables. Ils protègent nos frontières et sont en première ligne pour faciliter le commerce tout en faisant appliquer les règlements et en faisant en sorte que notre pays demeure sûr. Ils ont un travail incroyablement difficile à effectuer et je les en remercie.

Cela étant posé, il est évident qu'ils assument l'essentiel des responsabilités relatives aux importations et aux exportations, ce qui est normal, si ce n'est que l'Agence est très nettement en sous-effectif. Elle doit pouvoir déployer davantage d'hommes et de femmes à la frontière pour bloquer les importations de produits comme le lait diafiltré et pour prévenir les problèmes que cela occasionne. Puisqu'il est question d'élargir la gamme des marchandises dangereuses qui pourront traverser notre pays, il y a lieu de faire en sorte que l'Agence dispose de tous les outils nécessaires pour que cela se fasse en toute sécurité, comme le député l'a mentionné dans son discours.

Ne pensez-vous pas que l'ASFC a besoin d'un soutien additionnel pour faire en sorte que le franchissement des frontières soit plus efficace et plus sûr?

**Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota):** Avant que le député de Richmond Hill ne réponde, je tiens à préciser que je suis convaincu que la députée d'Essex ne voulait pas parler du Président, mais qu'elle s'adressait plutôt au député par l'entremise du Président. Même si elle a employé la deuxième personne, elle ne s'adressait pas à moi, mais bien au député de Richmond Hill. Je veux simplement que ce dernier en tienne compte dans sa réponse à la question.

**M. Majid Jowhari:** Monsieur le Président, comme nous le savons, les compressions budgétaires du gouvernement conservateur nous ont placés dans la situation actuelle. Cela dit, notre engagement par rapport au projet de loi C-13 est d'établir la visibilité et la surveillance voulues. En fait, nous nous occupons d'abord du processus. Une fois que le projet de loi sera adopté et que nous serons au même niveau que les 92 autres membres, nous en tiendrons compte dans le budget de 2017 pour faire en sorte que ces modifications législatives soient appuyées de ressources adéquates.

●(1610)

**M. David de Burgh Graham (Laurentides—Labelle, Lib.):** Monsieur le Président, je suis ravi d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-13, une mesure législative qui permettrait au Canada de mettre en oeuvre l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

Comme le savent peut-être les députés, le Canada a joué un rôle important dans la négociation de cet accord au sein de l'OMC.

L'Accord sur la facilitation des échanges améliorerait la prévisibilité et la transparence des décisions relatives aux droits de douane pour les commerçants; accélérerait le dédouanement des marchandises grâce à l'utilisation de technologies modernes, telles que le paiement électronique; et augmenterait l'efficacité des procédures douanières grâce à l'amélioration de la coordination entre les agences frontalières. Le Canada a veillé à ce que l'Accord offre un éventail complet de mesures facilitant les échanges commerciaux tout en préservant notre capacité de protéger la santé et la sécurité des Canadiens et de l'environnement.

Aujourd'hui, j'aimerais parler de certaines des modifications législatives requises pour que le Canada joigne les rangs des 92 autres membres de l'OMC, dont l'Union européenne, les États-Unis et la Chine, qui ont ratifié cet accord. L'Accord sur la facilitation des échanges entrera en vigueur une fois que les deux tiers des membres de l'OMC, ou 110 de ses 164 membres, l'auront ratifié. Le Canada doit faire sa part pour qu'il se réalise.

Même si le régime des douanes du Canada est conforme à la grande majorité des dispositions de l'Accord, certaines lois doivent être modifiées pour que le Canada puisse mettre intégralement en oeuvre cet accord et maintenir des mesures de protection appropriées visant à garantir la santé et la sécurité des Canadiens et de l'environnement. Ces modifications sont liées à deux dispositions de l'Accord: le paragraphe 10.8.1, qui porte sur les marchandises refusées, et le paragraphe 11.8, qui porte sur les marchandises en transit, un sujet qui a été abordé par ma collègue.

Aujourd'hui, j'aimerais parler des modifications qui devront être apportées pour mettre en oeuvre le paragraphe 10.8.1, qui porte sur les marchandises refusées. Ce paragraphe prévoit que les membres de l'OMC doivent autoriser l'importateur à renvoyer à l'exportateur les marchandises refusées pour cause de non-respect des réglementations sanitaires ou des règlements techniques prescrits, sauf si les lois du pays de l'importateur prévoient des solutions différentes pour ces marchandises non conformes, comme la saisie ou l'élimination.

Les gouvernements qui souhaitent conserver le pouvoir de traiter les marchandises autrement, sans les renvoyer à l'exportateur, devront pouvoir citer des dispositions précises de leurs lois ou règlements qui les autorisent à le faire.

Pour voir à ce que les lois et les règlements du Canada soient conformes à cette disposition et à ce que les risques pour la santé et la sécurité des Canadiens et de l'environnement n'augmentent pas, il est nécessaire de modifier cinq lois administrées par Santé Canada. Ces lois sont la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, la Loi sur les aliments et drogues, la Loi sur les produits dangereux, la Loi sur les produits antiparasitaires et la Loi sur les dispositifs émettant des radiations. Plus précisément, le projet de loi C-13 énonce les critères qui permettent de renvoyer ou de réexpédier les marchandises non conformes à l'exportateur, ou qui donnent aux douanes l'autorisation de saisir les marchandises, de les conserver, de les confisquer ou de les éliminer.

*Initiatives ministérielles*

Le projet de loi C-13 permettrait à Santé Canada de traiter les marchandises saisies de façon plus efficace et plus uniforme. Qu'est-ce que cela veut dire exactement? Cela veut dire que les marchandises non conformes qui arrivent à la frontière, comme les médicaments, les appareils médicaux, les cosmétiques, les aliments, les appareils de bronzage, les jouets pour enfants, les produits dangereux et les pesticides, pourraient dans certains cas être saisies, mais ne pas être renvoyées à l'exportateur. Par exemple, si les produits représentent un risque inacceptable pour la santé et la sécurité, ils pourront être saisis et il ne sera pas nécessaire de les renvoyer à l'exportateur. Dans d'autres cas, les produits pourraient être renvoyés ou réexpédiés à l'exportateur.

Ces modifications rendront plus prévisible et plus transparente la manière dont les biens refusés seront traités à la frontière, en plus de contribuer à ce que l'environnement, la santé et la sécurité des Canadiens continuent d'être protégés.

Les modifications proposées permettront en outre au Canada d'honorer les obligations que lui impose le paragraphe 10.8.1 de l'Accord sur la facilitation des échanges, qui porte sur le traitement des marchandises non conformes qui sont refusées à la frontière. Le projet de loi C-13 permettra également au Canada d'éviter d'avoir à conserver indéfiniment les marchandises jugées non conformes et à en prendre soin. Grâce à lui, le Canada pourra prendre des mesures pour recouvrer les coûts et éviter d'avoir à conserver indéfiniment les biens non conformes.

J'appuie le projet de loi C-13, car je vois d'un bon oeil tous les avantages qu'il comporte pour les Canadiens. Je presse tous les députés de l'appuyer eux aussi, car ils permettront ainsi au Canada de faire sa part pour que cet accord entre en vigueur et pour que l'environnement, la santé et la sécurité des Canadiens continuent d'être protégés.

• (1615)

**Mme Tracey Ramsey (Essex, NPD):** Monsieur le Président, j'aimerais revenir brièvement sur ce que disait le député d'en face à propos des produits dangereux et antiparasitaires. Nous devons comprendre qu'il ne suffit pas de prendre les moyens pour que ces produits soient transportés sans risque, il faut aussi protéger la population contre les dégâts qui pourraient survenir pendant leur transport. Il faut en outre que les gens qui transportent ces produits d'un bout à l'autre du pays soient protégés et qu'on voie à leur santé et à leur sécurité.

Dans la mesure où le projet de loi C-13 modifierait la manière nous traiterons les biens en transit et non conformes, le député peut-il nous assurer qu'il ne modifiera pas les normes de santé et sécurité qui protègent actuellement les travailleurs susceptibles d'entrer en contact avec ces produits?

**M. David de Burgh Graham:** C'est une bonne question, monsieur le Président. Honnêtement, mes connaissances ne vont pas jusqu'à ce niveau de détail. La députée disait tout à l'heure à quel point il est important que le comité se penche là-dessus. Je suppose donc que c'est à ce moment qu'on cherchera la réponse à toutes ces questions. Dans l'ensemble, ce projet de loi est valable, et il nous fournira les moyens de protéger l'environnement comme nous en avons le devoir.

**L'hon. Alice Wong (Richmond-Centre, PCC):** Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier le député d'en face pour ce projet de loi. Nous allons certainement l'appuyer, essentiellement parce que nous savons tous que le commerce est à l'origine d'un emploi sur cinq. Dans ma circonscription, Richmond-Centre, en Colombie-Britannique, il y a la Porte de l'Asie-Pacifique. Le

commerce est donc très important pour ma propre circonscription et aussi pour l'ensemble de la province.

Nous appuyons le projet de loi parce qu'il permettra au Canada de mettre en œuvre l'Accord sur la facilitation des échanges, conclu par le précédent gouvernement conservateur. Les investisseurs ainsi que les importateurs et les exportateurs canadiens de marchandises, y compris les petites et moyennes entreprises, les PME, à qui j'ai prêté l'oreille, seraient avantagés par la mise en œuvre de cet accord. De plus, il convient d'attribuer le fait que beaucoup de PME ne sont pas des protagonistes du commerce international plus aux lourdeurs administratives qu'à des barrières tarifaires.

Les libéraux adhéreront-ils à la récente déclaration des dirigeants des pays du G7 et au rapport du Bureau de l'économiste en chef sur les répercussions économiques de l'Accord du Partenariat transpacifique et s'engageront-ils à ratifier cet accord, en toute indépendance des États-Unis?

**M. David de Burgh Graham:** Monsieur le Président, je suis très heureux d'apprendre que les conservateurs appuient l'un de nos projets de loi. Le Partenariat transpacifique est un dossier qui continue de faire l'objet de consultations. Ma circonscription est assurément touchée. Beaucoup d'exportations proviennent de ma circonscription, même si elle est située loin de la frontière, et je vais suivre l'évolution de ce dossier de très près.

Je suis sensible à la question. Ce n'est pas terminé.

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, il est encourageant de voir que les partis de l'opposition semblent favorables à ce texte et il est même possible que nous puissions le faire adopter, si l'on en croit les commentaires. L'Organisation mondiale du commerce regroupe 162 pays. Il faut que les deux tiers d'entre eux l'adoptent pour qu'il soit ratifié. Nous approchons du nombre requis, soit 108, pour le mettre en place. Je pense que tout juste 80 pays l'ont déjà signé.

Le député pourrait-il nous dire à quel point il importe que le Canada ratifie l'Accord le plus tôt possible, dès que la Chambre jugera bon de l'adopter?

**M. David de Burgh Graham:** Monsieur le Président, il est évidemment très important d'adopter ce projet de loi et de ratifier l'Accord. Il faut que 140 pays sur 184 l'acceptent avant qu'il puisse aller de l'avant. En attendant qu'il soit ratifié, c'est en suspens. Il importe d'adopter le projet de loi et de passer à l'étape suivante.

**Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota):** Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Nanaimo—Ladysmith, L'environnement; le député de Regina—Lewvan, L'emploi; la députée d'Edmonton Strathcona, Le transport ferroviaire.

• (1620)

**M. Randy Hoback (Prince Albert, PCC):** Monsieur le président, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi C-13, qui vise à ce que le Canada respecte ses obligations aux termes de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Notre parti appuiera pleinement cette mesure législative.

*Initiatives ministérielles*

C'est le gouvernement conservateur précédent qui a conclu cet accord. Nous appuyons tout ce qui facilite le commerce pour les entreprises canadiennes, au pays et à l'étranger, parce qu'elles sont les plus grandes créatrices d'emplois au Canada. Nous appuyons la simplification des formalités douanières et administratives. Nous appuyons l'accélération du dédouanement des biens et la réduction des coûts connexes. Les entreprises canadiennes doivent être en mesure de prévoir le déroulement de leurs échanges commerciaux; l'OMC fait très bien les choses dans ce domaine, et l'Accord sur la facilitation des échanges va dans ce sens.

L'adoption du projet de loi avantagerait énormément les investisseurs, les importateurs et les exportateurs canadiens, surtout les petites et moyennes entreprises. Notre parti votera pour parce que les conservateurs savent que les petites et moyennes entreprises sont l'armature de l'économie canadienne. Quand nous étions au pouvoir, nous considérons comme notre devoir de leur fournir tout le soutien nécessaire pour faire des affaires, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Nous étions conscients que les PME canadiennes réussissaient très bien et que leur succès assurait la prospérité du Canada.

Le commerce international est crucial pour l'économie canadienne. Il produit plus de 60 % de notre PIB, et un emploi sur cinq est lié à l'exportation. Sans commerce international, le Canada aurait 3,3 millions d'emplois en moins, et le taux de chômage graviterait autour de 25 %. C'est pourquoi il est absolument essentiel de soutenir les gens d'affaires. C'est pourquoi il est aussi essentiel que le Canada ne compte pas uniquement sur l'OMC pour faciliter l'accès aux marchés du monde entier.

Avant que la Chambre n'ajourne ses travaux pour l'été, mon collègue le député d'Abbotsford nous a présenté au cours du débat sur le projet de loi un historique de cet accord de l'OMC. L'Accord sur la facilitation des échanges fait partie du paquet de Bali, un ensemble de mesures qu'il a fallu à plus de 100 pays près de 15 ans à négocier et à arrêter d'un commun accord, et chacun d'eux doit maintenant le faire ratifier par son Assemblée législative. J'ajouterais que c'est 15 ans jusqu'à maintenant, car outre le Canada, une bonne vingtaine de pays n'ont pas encore ratifié l'Accord.

Bien que l'OMC mette un temps considérable pour accomplir ce qu'elle entreprend, elle est très utile, surtout dans l'établissement des règles communes qui encadrent le commerce international. L'OMC tient responsables les pays qu'elle soupçonne, puis trouve coupables, de violer les règles, et cette surveillance a souvent aidé le Canada.

Prenons par exemple le cas du litige concernant le bois d'œuvre résineux ou les exigences d'étiquetage du pays d'origine que les États-Unis ont imposées pour le bœuf et le porc. Les décisions que l'OMC a prises à cet égard ont permis au Canada de tenir les États-Unis responsables des mesures touchant le commerce transfrontalier et nous donnent l'autorité morale de n'exiger rien de moins que des résultats favorables à l'industrie canadienne. Toutefois, un délai de 15 ans est beaucoup trop long pour négocier un accord de ce genre, qui traite essentiellement de mesures auxquelles nos régimes douaniers se conforment déjà.

Mon collègue, le député de Battlefords—Lloydminster, a parlé avant l'ajournement d'été de quelques-unes des raisons pour lesquelles il est difficile d'aboutir à l'OMC à des résultats concrets dans des délais raisonnables. Il s'agit d'un important groupe de pays aux intérêts très divers qui ont chacun un droit de veto. C'est une organisation qui valorise et protège le libre écoulement des marchandises partout dans le monde, mais ses limites sont évidentes. Voilà pourquoi le gouvernement devrait suivre l'exemple de son

prédécesseur et continuer à faire fond sur les acquis du Canada tout en appuyant les industries créatrices d'emplois dans le cadre d'accords bilatéraux ou de petits accords multilatéraux qui promettent des résultats concrets aux exportateurs canadiens et sont réalisables dans un avenir pas trop lointain.

Je pense à trois choses : la poursuite du Plan d'action sur les marchés mondiaux, la ratification de l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne et la ratification du Partenariat transpacifique.

Le Plan d'action sur les marchés mondiaux, ou PAMM, était un moyen révolutionnaire, mais simple, d'aborder le commerce international dans le but ultime de doubler plus ou moins le nombre de PME canadiennes qui exportent vers les marchés émergents, en le faisant passer de 11 000 à 21 000. Pour y arriver, le plan prévoyait de concentrer les efforts du gouvernement sur les marchés les plus prometteurs en faisant une promotion commerciale énergique et en adoptant une politique commerciale ambitieuse.

L'aspect le plus important du PAMM est qu'il s'appuyait sur les points forts du monde des affaires. De plus, il était méthodiquement fondé sur les perspectives des entreprises qui devaient être les partenaires du gouvernement dans la mise en œuvre du plan.

Pour s'assurer que le programme était conçu d'une manière qui servait au mieux les PME canadiennes, notre gouvernement précédent avait créé un comité consultatif formé de représentants de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, du Groupe Canaccord Genuity, de l'Alliance canadienne du commerce agroalimentaire, de la Chambre de commerce du Canada, du Conseil canadien des chefs d'entreprise, de l'Alliance Grain Traders, des Manufacturiers et exportateurs canadiens, de Cenovus Energy, du Groupe CGI et de l'Université de l'Alberta.

● (1625)

Contrairement à ce que pense le gouvernement actuel, il n'a pas le monopole de la consultation. La différence, c'est peut-être que notre gouvernement précédent tenait des consultations sérieuses qui donnaient aux personnes touchées par une politique la possibilité de contribuer effectivement à son élaboration.

Les résultats du PAMM ont permis de définir trois types de marchés, dont deux ciblaient les marchés émergents, auxquels les responsables canadiens devaient s'intéresser dans chacun des pays reconnus comme ayant du potentiel pour les entreprises canadiennes.

À titre d'ancien président de la Section canadienne de ParlAmericas, j'ai eu la possibilité de voir de près ce que le PAMM a fait en faveur des entreprises canadiennes qui souhaitaient étendre leurs activités dans les Amériques.

Lorsque je me suis rendu au Pérou vers la fin des années 2000, les responsables parlaient de l'accroissement des exportations de blé. Nous avons pu voir ce qui arrivait lorsque les agriculteurs ont tout à coup été en mesure de vendre eux-mêmes leur grain, surtout quand des accords commerciaux étaient en place, leur permettant de s'adresser aux banques et de savoir exactement comment vendre leurs produits au Pérou. C'est ainsi que les exportations se sont considérablement accrues.

### *Initiatives ministérielles*

À ma connaissance, le gouvernement n'a pas exprimé l'intention de développer l'engagement des PME canadiennes dans les marchés émergents dans le cadre du PAMM. Ce serait vraiment dommage que le gouvernement laisse tomber ceux qui ont des activités commerciales et qui exportent partout dans le monde. Ce sont les mêmes personnes qui ont appuyé à fond le PAMM. J'ai hâte d'entendre la ministre du Commerce international nous parler de ses projets concernant cet important cadre stratégique.

La deuxième chose que le gouvernement devrait faire pour aider nos exportateurs à créer des emplois, c'est ratifier l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne. Cette entente est d'une importance capitale pour les exportateurs canadiens parce qu'elle leur donnerait accès à plus de 500 millions de clients aisés disposés à acheter tout ce que le Canada a à offrir. On estime que l'AECEG pourrait contribuer à la croissance de l'économie canadienne en ajoutant chaque année 12 milliards de dollars à notre PIB, ce qui représente l'équivalent de 80 000 emplois ou d'une augmentation de 1 000 \$ du revenu familial moyen.

Il est impératif que le gouvernement libéral fasse aboutir cet accord. En toute franchise, je trouve inquiétantes les mesures qu'il a prises jusqu'ici dans ce dossier.

D'après les rapports provenant d'Europe, l'accord serait déjà compromis, et les mesures que le gouvernement prend semblent le confirmer. Il y a d'abord la réouverture secrète des négociations en vue de la révision des dispositions concernant le règlement des différends investisseur-État en vue de favoriser certains intérêts européens, et maintenant la nomination d'un nouvel émissaire à l'AECEG. Ces deux développements ne suscitent pas la confiance du monde canadien des affaires, mais je me joins à nos exportateurs pour espérer que le gouvernement atteindra son objectif en signant l'accord en octobre. Les bonnes nouvelles qui nous sont parvenues d'Allemagne aujourd'hui, à savoir le fait que Mme Merkel dispose des voix nécessaires pour faire adopter l'accord, nous laissent espérer un résultat positif.

La troisième chose que le gouvernement doit poursuivre pour renforcer l'économie canadienne et créer davantage d'emplois, c'est se joindre à nos alliés pour préparer la ratification du Partenariat transpacifique cet automne. Le PTP est probablement le plus important accord commercial du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est en fait le plus grand accord de libre-échange de l'histoire du Canada puisqu'il assurerait à nos exportateurs l'accès à 800 millions de clients dans 11 pays différents. Il nous donnerait notamment accès au marché du Japon, troisième puissance économique du monde, ce qui constituerait sans doute son plus grand avantage.

L'autre grand avantage du PTP est qu'il constitue un moyen efficace et sûr de resserrer les rapports avec l'Asie en définissant les règles d'engagement dans cette région. Il est impératif de renforcer nos relations commerciales avec l'Asie pour ne pas traîner de l'arrière sur le marché mondial. D'après un rapport de la Fondation Asie-Pacifique sur la stratégie asiatique du Canada, d'ici 2020, près de 2 milliards de personnes — 1,7 milliard pour être exact —, soit 54 % de la classe moyenne mondiale, dépensera quelque 15 milliards de dollars par an. Cela représente 42 % de la consommation totale du monde. Le Canada ne peut pas se permettre de rester à l'écart de la croissance massive qui doit se produire en Asie dans les années à venir.

Indéniablement, c'est en Chine que se produira une grande partie de la croissance économique en Asie. D'après des estimations faites en 2011 par la Banque asiatique de développement, la Chine comptera environ 20 % de la classe moyenne du monde d'ici 2030. Il

est également clair que le Canada peut répondre aux besoins de la Chine grâce à ses ressources énergétiques et agricoles.

Le PTP a été conçu dans le but délibéré d'amener un jour la Chine à se joindre au monde du libre-échange à nos propres conditions, avec l'aide de nos alliés et la force des précédents établis. Fait important, le partenariat traite de questions auxquelles le Canada devrait attacher une grande importance avant de resserrer davantage ses relations avec la Chine.

Prenons par exemple le cas des entreprises d'État de la Chine. Je voudrais être parfaitement clair. Notre parti ne s'oppose pas à l'investissement étranger dans l'industrie canadienne. Bien au contraire. Toutefois, nous tenons beaucoup à ce que l'investissement soit fait dans de bonnes conditions. À la suite de l'achat de Nexen par la China National Offshore Oil Company en 2012, le gouvernement conservateur précédent avait adopté une nouvelle politique comprenant deux éléments: limiter les nouvelles acquisitions d'actifs dans les sables bitumineux par des entreprises d'État et prévoir un examen serré des acquisitions effectuées par des entreprises d'État dans d'autres secteurs.

• (1630)

La Chine a demandé au Canada d'assouplir ces restrictions, ce dont devraient s'inquiéter les sociétés canadiennes, qui auraient alors à affronter une concurrence déloyale au sein même du Canada, sans compter la concurrence d'autres entreprises internationales qui mènent des activités chez nous en vertu de lois et de normes établies ailleurs dans le monde.

Le chapitre 17 du PTP aborde la question des entreprises d'État en disant que les pays partenaires conviennent de veiller à ce que leurs entreprises d'État mènent leurs activités en fonction de considérations commerciales et agissent d'une manière non discriminatoire en matière d'achats et de ventes. Aux termes de ce chapitre, les pays s'engagent à livrer une concurrence loyale et à respecter des règles assurant une plus grande transparence en ce qui a trait au contrôle gouvernemental exercé sur les entreprises commerciales d'État. En ratifiant le PTP avant de conclure un accord de libre-échange avec la Chine, le Canada sera en mesure de veiller à ce que le résultat de ses négociations ne compromette pas une loyale concurrence au sein de l'économie canadienne.

Il y a un autre domaine dans lequel les partisans du libre-échange avec la Chine devraient se montrer vigilants: les droits des travailleurs. Le chapitre 19 du PTP traite directement de cette question en prévoyant un engagement obligatoire à protéger et à promouvoir les principes et les droits relatifs au travail qui sont reconnus à l'échelle internationale. Les pays partenaires doivent assurer des conditions de travail acceptables en matière de salaire minimum, d'heures de travail et de santé et sécurité au travail. Ils doivent s'engager à ce que les lois et les politiques nationales assurent la protection de ces principes et de ces droits fondamentaux.

*Initiatives ministérielles*

Les barrières non tarifaires sont aussi un problème en ce qui concerne les relations commerciales avec la Chine. Les agriculteurs canadiens connaissent très bien les torts que ces barrières peuvent causer à notre industrie. Les producteurs de canola du Canada sont toujours dans l'incertitude complète, car ils ne savent pas s'ils pourront continuer de vendre leurs récoltes à la Chine. La Chine menace d'interdire nos exportations de canola, apparemment par crainte de la jambe noire, et elle prétend que la question pourrait se régler si les exportateurs canadiens réduisaient la quantité de matière végétale étrangère dans leurs marchandises à moins de 1 %. L'industrie canadienne nous dit que cette décision n'a aucun fondement scientifique et que le seuil actuel de 2,5 % présente déjà de très faibles risques de propagation de la jambe noire.

Le temps et les coûts supplémentaires qu'entraînerait la préparation de la marchandise destinée à la Chine afin qu'elle atteigne un taux d'impuretés de moins de 1 % sont prohibitifs pour les agriculteurs canadiens. Bien que le premier ministre ait annoncé que l'entrée en vigueur de cette nouvelle règle chinoise, qui était fixée au 1<sup>er</sup> septembre, a été reportée, cette nouvelle ne permet pas d'atténuer l'incertitude qui plane encore sur les producteurs de canola du Canada, qui sont justement en pleine période de récolte.

Environ 40 % des exportations de graines de canola du Canada sont destinées à la Chine, ce qui représente 2 milliards de dollars. Les barrières non tarifaires de ce genre peuvent donc avoir de véritables conséquences pour l'économie canadienne. La Chine s'est déjà servie des barrières réglementaires pour interdire d'autres produits agricoles du Canada, dont le boeuf, le porc et les semences biotechnologiques, que ce soit pour protéger son industrie intérieure ou pour renforcer sa position de négociation dans d'autres dossiers.

Le chapitre 7 du PTP vise à empêcher les barrières non tarifaires en énonçant les droits et les obligations de chaque pays en vertu de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC et en fixant une série de nouveaux engagements concernant la régionalisation, l'équivalence et les analyses scientifiques. Le plus important est qu'il prévoit aussi une plus grande transparence dans l'application des règlements de chaque pays en ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires, en exigeant notamment que les pays du PTP informent les autres de tous les règlements susceptibles d'avoir une incidence sur le commerce.

En effet, le gouvernement devrait songer sérieusement aux avantages qu'il y aurait à utiliser le PTP comme tremplin pour d'éventuels échanges commerciaux avec la Chine, compte tenu des sentiments très partagés des Canadiens sur cette question. Les résultats d'un sondage publiés par la Fondation Asie-Pacifique lors du voyage récent du premier ministre en Chine montrent qu'il y a autant de Canadiens contre que de Canadiens pour un accord de libre-échange avec la Chine, soit 46 %. Nous savons que ceux qui hésitent à soutenir un plus grand engagement auprès de la Chine le font en grande partie par souci de sécurité, des droits de la personne et de la primauté du droit. En ratifiant le PTP avant de chercher à conclure un accord de libre-échange avec la Chine, le gouvernement pourra entamer les négociations fort d'une coordination accrue parmi ses alliés dans la région Asie-Pacifique. On dit que plus on est nombreux, moins on court de risque et c'est exactement ce que permet le PTP.

En plus de l'accès au marché japonais et des outils que nous offre le PTP pour nous préparer à une intensification des échanges commerciaux avec la Chine, la plus grande raison de le ratifier cet automne est que c'est un accord commercial que veulent les entreprises canadiennes. Nos entreprises créent des emplois au Canada et la ratification du PTP les aidera à en créer encore plus.

Partout, dans chaque région du pays, il y a des entreprises en faveur d'une intensification du commerce en Asie au moyen du PTP, notamment dans les secteurs de l'aérospatiale, de l'agriculture, de la transformation d'aliments, de la construction automobile, des vins et des spiritueux, des poissons et des fruits de mer, de l'exploitation forestière, de la technologie de l'information, des produits pharmaceutiques, de la technologie médicale, des mines et de l'extraction, des services financiers et du transport.

Si nous ratifions le PTP, les entreprises canadiennes seraient les seules sociétés exportatrices du G7 à pratiquer le libre-échange avec tous les États-Unis et l'Amérique ainsi que le continent européen et l'Asie-Pacifique. C'est plus de 60 % de l'économie mondiale et toutes les industries et régions au Canada auraient accès à ces clients. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement retarde continuellement la ratification du PTP.

● (1635)

L'industrie canadienne n'est pas la seule à demander au gouvernement de ratifier cette entente: l'économiste en chef d'Affaires mondiales Canada estime que l'adhésion au Partenariat transpacifique procurerait un net avantage au pays en créant d'importantes possibilités d'exportation, en particulier au Japon, et signale qu'en ne ratifiant pas l'entente, le Canada se prive d'occasions d'affaires. On se demande pourquoi la ministre du Commerce international fait tout ce qu'elle peut pour éviter de signer l'entente quand le secteur privé et son propre économiste en chef vantent les avantages du Partenariat transpacifique.

Le commerce international crée des emplois au Canada. Plus nombreux sont les marchés auxquels nous vendons, plus nombreux sont les emplois créés ici pour répondre à la demande mondiale des produits que le Canada a à offrir. Nous avons perdu quelque 110 000 emplois en juin et en juillet, et le taux de chômage a grimpé de un dixième de point en août pour atteindre 7 %; dans ces circonstances, le gouvernement devrait passer plus de temps à réfléchir aux manières de favoriser l'accroissement du commerce des biens et des services canadiens. Il ne peut pas se permettre de ne rien faire.

Voilà qui me ramène au projet de loi C-13. Le Canada doit continuer à travailler au sein du cadre de l'OMC et soutenir les efforts déployés par l'organisation pour libéraliser davantage les échanges dans le monde. C'est pourquoi mon parti et moi voterons en faveur du projet de loi, parce que, ce faisant, nous nous prononcerons en faveur de l'économie canadienne et des emplois au Canada.

J'exhorterais en outre le gouvernement à saisir cette occasion pour agir de façon plus énergique dans le dossier du commerce international qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant. Le gouvernement doit faire preuve d'intelligence dans sa politique commerciale et ne chercher à conclure que les accords qui seront bénéfiques et qui ouvriront des débouchés à ceux qui font du commerce avec des pays étrangers et qui emploient des Canadiens. Poursuivre le travail important entrepris conformément au Plan d'action sur les marchés mondiaux, conclure l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne et ratifier le Partenariat transpacifique avant d'entreprendre des négociations sur le libre-échange avec la Chine aura pour effet de lancer notre économie sur la bonne voie, de sorte que nous connaissions la croissance et la prospérité dans les années à venir.

### Initiatives ministérielles

J'ose espérer que la ministre du Commerce international comprend tout cela. En ce qui concerne l'avenir et l'état actuel de l'économie canadienne, le gouvernement libéral a fait beaucoup de promesses qu'il entend tenir, je crois. Du moins, j'espère qu'il les tiendra. Nous nous rappelons tous l'annonce où l'on voyait le premier ministre descendre dans un escalier roulant en nous disant qu'il avait un plan pour créer des emplois au Canada. C'est très important parce que nous devons créer des emplois au Canada.

Cependant, les résultats sont mitigés. Ils sont absents. Le Canada a perdu des emplois. En raison de notre incapacité à adopter une orientation claire relativement au commerce international, les entreprises canadiennes ne savent pas à quoi s'en tenir et ignorent ce que leur réserve l'avenir.

Par exemple, les libéraux se traînent les pieds dans le dossier du Partenariat transpacifique. Ils attendent de voir ce qui se passera aux États-Unis. Mais quand vient le temps d'investir dans la Banque asiatique de développement, ils sont tout feu tout flamme. Ils misent près d'un milliard de dollars, malgré le désaccord exprimé par nos alliés. Les États-Unis et le Japon nous disent de ne pas investir dans cette banque. L'Australie y met de l'argent et ne récolte que 4 % des profits.

Aucun engagement n'a été pris pour que cette somme d'un milliard de dollars serve à investir dans des entreprises qui créeront des emplois au Canada. Le gouvernement fait ce que nous ne devrions pas faire. Nous devrions collaborer avec nos alliés sur tous les fronts pour nous doter des bons outils et de la bonne réglementation.

Cela ne fait que créer une situation incohérente qui amène les entreprises à se demander comment elles sont censées planifier leur avenir. Si le gouvernement envoyait un message cohérent en ratifiant le Partenariat transpacifique dès maintenant, et s'il appuyait avec vigueur l'AECG en le ratifiant en octobre, cela encouragerait le milieu canadien des affaires à investir. Les gens d'affaires sauraient ainsi qu'ils auraient accès aux marchés non seulement de l'Europe, mais aussi de l'Asie. C'est très encourageant. Cela stimulera la création d'emplois. Nous en tirerons des bénéfices presque instantanément.

Je n'arrive pas à comprendre l'hésitation des libéraux dans ce dossier, à moins qu'ils n'aient tout simplement pas de vision d'avenir précise.

Pour conclure, je dirais que le projet de loi C-13 est une proposition intéressante que la Chambre devrait probablement adopter en 30 secondes. Cela va de soi.

Puisque l'Agence des services frontaliers du Canada fait déjà ce qui est exigé dans ce projet de loi, ce n'est pas comme s'il s'agissait de créer une nouvelle expertise ou de nouveaux processus. Nous allons dépenser de l'argent dans d'autres pays afin de les aider à respecter les normes auxquelles nous nous attendons, ce qui est une bonne chose. Avec l'amélioration de leurs processus de réglementation ainsi que l'intégration ou l'harmonisation des processus étrangers et canadiens, il sera plus facile pour nos entreprises de faire des affaires dans ces pays.

J'ai hâte que cet accord soit ratifié et que nous passions à l'étape suivante. J'ai hâte à la présentation d'un projet de loi sur le Partenariat transpacifique, ce que j'espère voir cet automne. J'ai hâte que nous adoptions un projet de loi sur l'AECG afin que nous puissions régler le dossier de ces accords commerciaux et faire avancer des dossiers comme celui de l'Alliance du Pacifique et d'autres projets prometteurs en matière de commerce.

**M. Vance Badawey (Niagara-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie de ses observations le député d'en face. Je

dois admettre que le député voit juste lorsqu'il constate ce que fait le gouvernement pour ajouter des incitatifs et favoriser la coopération, en particulier avec nos interlocuteurs des municipalités, des régions et des provinces. C'est exactement ce que nous faisons.

Dans ma circonscription, au cours du mois dernier, nous avons annoncé un tournant décisif pour la General Electric, qui créera 220 emplois dans la région de Niagara. Nous y sommes arrivés grâce à un travail de coopération auquel ont pris part directement le premier ministre de même que la ministre Freeland. Nous nous sommes assurés que General Electric comprenait bien les atouts que possède la région de Niagara, l'Ontario et notre grand pays.

Ma question concerne l'uniformisation des règles du jeu pour que les échanges commerciaux soient équitables. Le député croit-il que le Partenariat transpacifique prévoit des règles commerciales équitables, en particulier lorsque l'on tient compte des dimensions environnementale, économique et sociale et que l'on compare nos règles avec celles des pays avec lesquels nous avons des échanges commerciaux et nous sommes en concurrence? Peut-on dire que les règles sont les mêmes pour tous? S'agirait-il d'échanges commerciaux équitables? Le Canada est-il sur un pied d'égalité avec les autres? Le député d'en face pense-t-il vraiment que le Partenariat transpacifique offre à nos entreprises de bonnes perspectives commerciales, que notre main-d'oeuvre est capable de concurrencer celle que l'on trouve ailleurs dans ce marché, à l'autre bout du monde, et que les règles du jeu sont équitables pour notre grand pays?

• (1640)

**M. Randy Hoback:** Voilà une excellente question, monsieur le Président. En ce moment, comme il n'y a pas d'accord, nous n'avons rien. Aucune mesure n'est en place. Il n'y a rien pour résoudre les différends. Le PTP est-il parfait? Probablement pas. Faudra-t-il y apporter des améliorations en cours de route? Assurément. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une base sur laquelle s'appuyer. Il offre une certaine stabilité et la possibilité de négocier. Il aborde des questions comme les droits de travailleurs et l'environnement, qui ne se trouvent dans aucune des ententes actuellement en vigueur avec ces pays.

Lorsqu'on se demande si le PTP est bon pour le Canada, il ne fait aucun doute que la réponse est oui. Je préfère que les règles soient établies par ces 11 pays en ce qui concerne le marché asiatique plutôt que d'essayer de conclure une entente bilatérale avec la Chine et être assujéti à des règles qui ne nous permettraient pas de mettre en oeuvre des barrières non tarifaires. Le PTP nous le permettra.

Comme je l'ai dit dans mon discours, il faut ratifier le PTP. Cela permettrait d'ouvrir des portes, de négocier avec la Chine selon des règles favorables au Canada, et de bénéficier de conditions encore plus équitables dans l'avenir.

**Le vice-président adjoint (M. Anthony Rota):** Avant de poursuivre, je rappelle aux députés qu'ils ne doivent pas mentionner les noms de leurs collègues, mais plutôt leur titre, leur grade ou leur circonscription.

Le député de Vancouver Kingsway a la parole.

**M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD):** Monsieur le Président, avant de poser ma question, j'ai quelques contre-arguments à soulever à la suite des observations de mon collègue. Je tiens notamment à souligner que le Canada a déjà conclu des accords de libre-échange avec quatre des principales puissances économiques du PTP, soit les États-Unis, le Mexique, le Chili et le Pérou. Les autres pays du partenariat ont une économie relativement modeste.

*Initiatives ministérielles*

Il a été démontré que, en moyenne dans le monde, actuellement, sans accord tarifaire, les droits de douane sont de moins de 10 %; bien sûr, le Canada peut déjà commercer avec des pays comme le Vietnam et la Malaisie et il le fait chaque semaine sans problème.

Je veux revenir sur la question qu'a posée mon collègue du gouvernement au sujet des droits de la personne. Brunei est l'un des pays qui participent au PTP. Ce pays a adopté une forme de charia qui rend l'homosexualité et l'adultère punissables de mort par lapidation. Je sais que John Baird, lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères, a dit que le Canada ne tolérerait jamais qu'un pays traite la question de l'homosexualité de cette façon et, à l'époque, il a pointé du doigt l'Iran.

J'aimerais savoir quelle serait la position du Parti conservateur à ce sujet et pourquoi le député préconiserait d'accorder des privilèges économiques à un pays qui tue des gens en raison de leur orientation sexuelle. Selon lui, cela envoie-t-il le bon message, du point de vue des droits de la personne?

**M. Randy Hoback:** Monsieur le Président, j'ai aimé travailler en présence du député au sein du comité. À cette époque, le NPD était favorable au commerce et à l'accord commercial avec la Corée. Le député a beaucoup contribué à son inclusion dans le projet de loi. Le comité a soumis un rapport indiquant son appui unanime à l'accord.

Pour ce qui est de la question du député, je dirai qu'aucune des situations qu'il évoque n'est acceptable. Ni les Canadiens ni le Parti conservateur ne tolèrent ce genre de choses. Toutefois, il nous faut un mécanisme pour traiter avec eux. L'économie pourrait être utile à cet égard et servir pour transmettre notre message concernant nos limites et ce qui est inacceptable pour nous. Nous pourrions faire de même avec 10 autres pays, établir des normes plus élevées en matière de droits de la personne. Sans accord, nous n'avons aucune influence. Nous n'avons pas voix au chapitre ni aucune emprise.

En ce qui concerne les modestes droits de douane, je dirai qu'ils nous désavantagent dans d'innombrables cas. On pourrait dire: « Ce ne sont que de modestes droits de douane. Nous avons déjà un accord avec quatre des plus grands pays », mais qu'en est-il des pays émergents, comme le Vietnam? Ils émergent et deviendront éventuellement des acteurs importants. Leurs classes moyennes se développent. Ne voulons-nous pas voir nos compagnies grandir avec elles, sur place? Ils feront affaire avec un pays ou un autre. Ne serait-il pas préférable que ce soit avec le Canada?

•(1645)

**Mme Rachael Harder (Lethbridge, PCC):** Monsieur le Président, durant l'été, j'ai eu la chance d'organiser une table ronde dans ma circonscription, où j'ai pu parler à des propriétaires de petites et moyennes entreprises et entendre réellement ce qui compte pour eux. Ils ont notamment parlé des obstacles commerciaux qu'ils doivent surmonter.

J'ai aussi profité de l'occasion pour jeter un coup d'oeil sur une étude menée à l'échelle du pays par la Chambre de commerce du Canada. Il y a un sondage qui a été réalisé, et les obstacles commerciaux ont de nouveau été désignés comme l'un des principaux obstacles à la génération de capitaux et à la création d'emplois.

J'aimerais que le député nous dise comment le Partenariat transpacifique pourrait permettre de résoudre ce problème, plus précisément dans ma région: Lethbridge, en Alberta. Il s'agit d'une région assez rurale, de nature largement agraire ou agricole. Comment le PTP pourrait-il favoriser, dans la région, de nouveaux développements et l'investissement de capitaux dans les entreprises?

**M. Randy Hoback:** Monsieur le Président, je connais très bien la région de Lethbridge, et je remercie la députée de sa question. Elle fait un excellent travail, et nous sommes fiers de la compter parmi nous.

J'ai eu la chance de voyager dans cette région pour le compte d'une entreprise nommée Flexi-Coil dans ma vie antérieure, et c'est une région vraiment étonnante. Ses capacités d'irrigation, ainsi que ses capacités dans le secteur des aliments du bétail et le secteur bovin, sont tout simplement phénoménales.

Prenons l'exemple du secteur bovin. Le PTP permettrait de favoriser la stabilité du marché japonais afin que nous puissions avoir accès à ce marché et disposer d'un processus stable. Pensons au fait que, s'il y avait un différend, nous aurions un mécanisme pour le régler. Ce sont des choses qui sont nécessaires pour stabiliser la balance commerciale ou les échanges commerciaux avec le Japon. Nous obtenons d'assez bons résultats avec le canola et d'autres cultures mais, lorsque des différends surviennent, il est difficile de les résoudre parce que nous n'avons pas de groupe d'experts chargé de cette tâche.

Lorsque le PTP sera en vigueur, nous aurons un accès tangible à ce marché. Nous pouvons développer ces chaînes de marché. Nous prenons de grands parcs d'engraissement situés dans le Sud du comté de Lethbridge, à Picture Butte, ainsi qu'à Nanton et Claresholm et aux alentours. Les producteurs pourront peut-être décider d'ajouter quelques milliers de têtes de bétail dans les parcs d'engraissement de la région, ce qui augmentera par conséquent les ventes d'orge et des autres produits agricoles. À partir de là, l'économie prospère.

Lorsque nous stimulons l'économie du comté de Lethbridge, ces activités se répercutent dans l'ensemble de l'Alberta et en Saskatchewan, parce que les producteurs achètent beaucoup de produits des autres provinces et des autres régions. Ils achètent un nouveau camion, un nouveau tracteur, une nouvelle moissonneuse-batteuse, et la possibilité de vendre du boeuf au Japon génère toute cette activité économique. Voilà ce que peut faire le commerce.

**M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC):** Monsieur le Président, ce que je tiens à dire à mon collègue, c'est que plus nous retardons la décision à propos du PTP, plus les entreprises seront hésitantes. Le premier ministre de ma province est actuellement en Corée du Sud pour décrocher des contrats d'affaires pour les entreprises de la Saskatchewan.

Le député pourrait-il parler du fait que le premier ministre de la Saskatchewan, Brad Wall, est aujourd'hui en Corée du Sud afin d'y faire des affaires et de conclure des ententes commerciales?

**M. Randy Hoback:** Monsieur le Président, je remercie le député pour tout le travail qu'il fait et pour les excellentes questions qu'il pose.

La Saskatchewan est une province commerçante. Plus d'un million de personnes y cultivent des céréales et y produisent du boeuf en grandes quantités. Nous avons aussi des ressources naturelles, comme la potasse et l'uranium.

Nous avons conclu un accord commercial avec la Corée. Nous pouvons entrer sur ce marché avec assurance, sachant que le premier ministre de la province peut invoquer cet accord en cas de différend. Il bénéficie aussi d'un traitement préférentiel sur ce marché, selon les produits qu'il choisit de promouvoir et de vendre.

### *Initiatives ministérielles*

Le Saskatchewan Trade and Export Partnership, qui existe depuis de nombreuses années, excelle dans le domaine des exportations et du commerce. Lorsqu'il voit un marché s'ouvrir, il est très fort pour amener les PME du Canada sur ce marché et les aider à y vendre leurs produits. Je pense que le Plan d'action sur les marchés mondiaux a beaucoup aidé les PME à trouver des marchés et à se tourner vers ces marchés.

Quand on y pense, c'est très bon pour l'économie occidentale et pour l'économie canadienne. Tous les premiers ministres provinciaux et les chefs en font la promotion. Ils réclament aussi cet accord. J'encourage donc le gouvernement à aller de l'avant et à le ratifier.

• (1650)

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire de la leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le président, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue et ami le député de Mont-Royal. Cela dit, permettez-moi d'entrer immédiatement dans le vif du sujet et de réagir au dernier commentaire du député, qui encourageait le gouvernement à accélérer la procédure.

Il s'agit d'une entente signée par divers ministres à l'Organisation mondiale du commerce en décembre 2013. Nous parlons des 162 pays qui composent l'Organisation mondiale du commerce. Pour que l'entente signée soit mise en œuvre, deux tiers ou 108 de ces pays doivent l'avoir ratifiée. C'est ce dont nous parlons aujourd'hui. Nous sommes saisis d'un projet de loi et voulons faire partie des pays qui ont ratifié l'entente. Pour l'instant, un peu plus de 80 pays l'ont ratifiée sous une forme ou sous une autre. Les points essentiels sont là et ont été ratifiés. Nous souhaitons faire preuve de leadership en accélérant la procédure.

Il importe de reconnaître qu'il n'y a pas si longtemps, il y a eu un changement d'administration. Le gouvernement Harper a été remplacé par le gouvernement actuel et je dirais que l'attitude et le ton ont changé. L'approche face au commerce est très dynamique et dépasse largement le projet de loi C-13. En témoignent les commentaires faits aujourd'hui par des députés de l'opposition. Or, les mois ont passé et nous sommes saisis du projet de loi C-13. On s'attendrait à ce que tous les partis soient au moins disposés à l'examiner à l'étape de la deuxième lecture, ce qui serait un geste de bonne volonté et un signe de compréhension du projet de loi. Comme l'a dit une députée néo-démocrate, renvoyons le projet de loi en comité où il pourrait faire l'objet d'amendements.

L'attitude a changé aux comités. Nous avons un premier ministre qui a dit très franchement que si des députés ont des idées, qu'ils y ont réfléchi et qu'ils peuvent proposer un amendement susceptible de rallier l'appui du comité, leur amendement sera bien accueilli. Je ne sais pas quelles restrictions pourraient s'appliquer particulièrement au projet de loi C-13 ni quels amendements seraient jugés inacceptables. Quoi qu'il en soit, il ne m'appartient pas de décider. Tout ce que je sais, c'est que les conservateurs et les néo-démocrates seraient favorables à l'adoption de ce projet de loi. Ce serait merveilleux de le renvoyer au comité aujourd'hui. Si les députés de l'opposition pensent vraiment ce qu'ils ont dit, nous devrions le renvoyer au comité. Ce serait vraiment bien. À mon avis, c'est tout à fait réalisable. Comme je l'ai dit, 108 pays doivent ratifier l'accord pour qu'il entre en vigueur. Beaucoup de collègues, des deux côtés de la Chambre, ont parlé des avantages qu'aura cette mesure non seulement une fois adoptée, mais aussi une fois mise en œuvre par les organisations de promotion du commerce et les différents pays.

Après avoir écouté un certain nombre de discours, notamment de députés conservateurs, j'ai dit que le gouvernement actuel a adopté

une approche dynamique à l'égard du commerce. Nous reconnaissons la valeur du commerce, qui crée de bons emplois de différentes façons. L'un de mes collègues a justement parlé de la société General Electric. Il y a des exemples aujourd'hui, et nous espérons qu'il y en aura beaucoup d'autres à l'avenir, tandis que nous cherchons des moyens de renforcer le commerce sur une base multilatérale ou d'une manière très générale. Je suis très heureux de voir que la ministre du Commerce international a signé au cours de l'été un accord avec l'Ukraine. Cette entente n'avait pas été finalisée par le gouvernement précédent. Il y avait un certain nombre de questions en suspens qu'il fallait régler, comme dans le cas de l'AECG. L'AECG n'est pas non plus chose faite. Il y a encore de nombreuses difficultés à surmonter.

• (1655)

Ces difficultés ne viennent pas du Canada, mais de pays européens qui hésitent maintenant. L'une des personnes les plus demandées et les plus compétentes à la table de négociations tente de faire en sorte que les intérêts de l'Union européenne, et non seulement du Canada — nous avons évidemment un parti pris —, soient représentés et de remettre cette entente sur les rails. Nous espérons que les efforts du gouvernement et d'autres gouvernements aux idées semblables y parviendront.

Il est intéressant d'entendre des députés des deux côtés de la Chambre parler du PTP. Il en a été question pendant la campagne électorale. Nous connaissions la position des conservateurs. Elle était claire. Cela n'a rien changé. Plus tôt aujourd'hui, j'ai dit que le Parti conservateur était déconnecté de la réalité des Canadiens. Le PTP n'est qu'un autre exemple de cette déconnexion.

Certains pourraient dire que les néo-démocrates ont toujours été déconnectés, mais ce serait plutôt sévère. Je crois plutôt que leurs conclusions au sujet du PTP sont au mieux prématurées. Ils ont décidé qu'il faut s'opposer au PTP peu importe son contenu, peu importe qu'il soit bénéfique ou non pour le Canada.

Avant de former le gouvernement, nous avons dit aux Canadiens que nous examinerions avec soin le PTP avant que la Chambre ne vote ou ne prenne la moindre décision à son sujet. Le gouvernement est déterminé à tenir cette promesse.

Le projet de loi C-13 semble faire l'objet d'un appui considérable. Je ne connais pas la position du Bloc ou du Parti vert sur cette mesure législative, mais celle-ci semble bénéficier d'un appui important. Cela m'encourage, car, tout comme, j'en suis persuadé, la plupart des députés de la Chambre, je suis conscient de la valeur du commerce. Le Canada est une nation commerçante. Cela n'est pas nouveau pour le Parti libéral. Les gouvernements libéraux ont toujours fait des progrès importants en vue d'accroître les échanges commerciaux. Vers la fin du gouvernement de Paul Martin, le pays affichait un excédent commercial de plusieurs milliards de dollars. Dans les années 1960, nous avons conclu l'Accord sur l'automobile, qui a permis de créer des milliers d'emplois. Bon nombre d'industries qui existent actuellement sont nées grâce à cet accord. Nous sommes bien conscients de l'importance du commerce pour l'économie canadienne, ainsi que pour la vitalité et la vigueur de notre classe moyenne. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous cherchons activement à accroître les échanges commerciaux. Cela permettrait de renforcer la classe moyenne canadienne et donnerait un coup de pouce à eux qui souhaitent en faire partie.

*Initiatives ministérielles*

Examinons les industries présentes dans ma province, comme l'industrie pharmaceutique ou, l'une de mes préférées, l'industrie porcine. Le Manitoba compte plus de porcs que d'habitants. Il exporte des produits du porc, ainsi que bien d'autres marchandises. Je connais assez bien cette industrie. J'ai visité les installations de cette industrie et j'ai constaté la richesse qu'elle crée directement. Cette industrie ne serait pas aussi prospère aujourd'hui si elle n'avait pas la capacité d'exporter ses produits. Ce principe fondamental, c'est-à-dire la capacité d'exportation, s'applique à chacune des régions de notre grand pays. C'est extrêmement important.

La nouvelle session n'est vieille que de quelques mois, et nous sommes saisis d'un important projet de loi. Je suis conscient de l'appui dont il fait l'objet. Je pense que la Chambre souhaiterait même l'adopter sous peu.

Je remercie la Chambre de me donner l'occasion de lui faire part de mes réflexions. C'est toujours un privilège de m'exprimer sur des enjeux comme le commerce, un dossier tellement important pour tous les Canadiens.

• (1700)

**M. Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC):** Monsieur le Président, il est difficile de croire que j'ai passé trois mois sans entendre le député de Winnipeg-Nord. Tout semble maintenant bien aller dans le monde.

Je vais poser une question au député au sujet du Partenariat transpacifique. Voici un extrait d'un document publié par le bureau de l'économiste en chef d'Affaires mondiales Canada:

Selon les résultats de notre modélisation, si le Canada décidait de ne pas signer l'Accord du PTP, et que tous les autres membres actuels y étaient parties, cela entraînerait des pertes de PIB pour le pays de l'ordre de 5,3 milliards de dollars (4,2 milliards de dollars américains).

À la lumière des renseignements qu'il rend publics au sujet des pertes économiques que le Canada subirait s'il décidait de ne pas adhérer au Partenariat transpacifique, le gouvernement sera-t-il enfin disposé à faire connaître sa position à l'égard de cet accord? S'il ne l'est pas, nous dirait-il au moins quand il prendra une décision au sujet de cet important accord commercial?

**M. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, je répondrai simplement que nous le ferons en temps et lieu, quand nous aurons pu remplir les promesses que nous avons faites aux Canadiens.

Nous avons travaillé très activement au dossier du commerce. Il nous suffit de penser à ce que nous avons fait à l'été. Nous avons signé un accord commercial avec l'Ukraine. La ministre du Commerce international a passé énormément de temps à l'extérieur du pays à promouvoir les accords commerciaux, à tâcher d'en négocier ou à favoriser toutes les possibilités d'exportation intéressantes offertes au Canada.

Nous défendons et vendons avec énergie notre potentiel d'exportation, dont les échanges commerciaux font partie. C'est la raison d'être du projet de loi C-13. Combien de jours de séance avons-nous eus depuis les élections? Il y en a eu 80 ou 90, et nous parlons déjà d'un projet de loi que le gouvernement Harper a laissé dormir pendant un certain temps — pas très long, je dois le reconnaître, puisqu'il remonte à décembre 2013. Le gouvernement précédent aurait toutefois pu présenter quelque chose en 2014, mais il a décidé de ne pas le faire.

Il y a eu un changement d'attitude, et cela démontre finalement qu'il y a plus de transparence et de reddition de comptes. Lorsque viendra le temps de débattre du Partenariat transpacifique à la Chambre, il faudra que les députés comme mes collègues et moi, les intervenants ainsi que la population canadienne aient eu l'occasion

de participer pleinement au processus afin que l'on prenne la meilleure décision au sujet du Partenariat transpacifique.

**M. Gord Johns (Courtenay—Alberni, NPD):** Monsieur le Président, la ministre du Commerce a promis un débat rigoureux sur le Partenariat transpacifique. Elle est allée consulter les Canadiens, rencontrer des gens et écouter pratiquement toutes les voix dissidentes qui se font entendre. Je me demande où nous mèneront ces réunions et cette rétroaction. Lors d'une assemblée publique que j'ai tenue dans ma circonscription, Courtenay—Alberni, les gens étaient manifestement contre l'adoption du Partenariat transpacifique dans sa forme actuelle.

Ma question au député est la suivante. Va-t-il tenir une consultation publique sur le Partenariat transpacifique dans sa circonscription afin d'entendre l'avis des résidents de Winnipeg-Nord? Si les gens de sa circonscription ne veulent pas que le Partenariat transpacifique soit adopté dans sa forme actuelle, va-t-il l'appuyer et en faire la promotion? Selon les échos que j'entends dans l'ensemble du pays, les gens ne veulent pas du Partenariat transpacifique dans sa forme actuelle. Peut-être que le député pourrait nous en dire un peu plus à ce sujet, nous dire s'il a lu le texte de l'accord et nous expliquer comment le processus pourrait avoir une incidence sur les décisions qui seront prises.

**M. Kevin Lamoureux:** Monsieur le Président, j'ai un avantage sur le député: j'ai le choix. En tant que député, il n'a pas son mot à dire sur cette question, car le NPD, avant même qu'il y ait de véritables consultations, avait déjà décidé qu'il était contre.

Pour répondre à sa question, je dirai que j'ai déjà tenu des assemblées publiques et que j'en organiserai une autre qui portera notamment sur le PTP. Cependant, il existe d'autres façons de consulter les habitants de ma circonscription et de collaborer avec eux, même si j'ai tenu deux assemblées publiques au cours des 10 derniers jours.

Je suis convaincu que le gouvernement, en particulier la ministre et le premier ministre savent ce qu'ils font en ce qui concerne le PTP. Ils permettent aux Canadiens et aux parties concernées de nous fournir les renseignements dont nous avons besoin pour prendre une décision judicieuse.

Je suis impatient de participer à un débat animé. Il y aura au moins un parti à la Chambre qui sera disposé à tenir un vrai débat sur la question.

• (1705)

**M. Anthony Housefather (Mont-Royal, Lib.):** Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-13. Il a été très difficile de ne pas entendre le député de Sherwood Park—Fort Saskatchewan durant trois mois. Les députés de Winnipeg-Nord et de Sherwood Park—Fort Saskatchewan m'ont manqué; ces derniers mois ont été très difficiles pour moi.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler d'un projet de loi qu'on pourrait décrire, en termes simples, comme allant de soi. Il a beaucoup été question des accords commerciaux plus vastes comme le PTP, et le projet de loi nous permettrait de respecter les dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce que nous ne respectons pas actuellement concernant les marchandises non conformes et les marchandises en transit.

### *Initiatives ministérielles*

Je n'ai encore entendu aucun argument aujourd'hui contre les dispositions composant le projet de loi C-13. Nous devrions tous reconnaître que ce projet de loi doit aller de l'avant, quelle que soit notre position sur les accords commerciaux. Peu importe l'opinion que nous avons des accords commerciaux, nous devrions donner à Santé Canada les moyens nécessaires pour que toutes les marchandises non conformes soient couvertes par l'exemption prévue dans l'Accord sur la facilitation des échanges et faire en sorte que les marchandises en transit soient exemptées des exigences techniques auxquelles elles doivent être exemptées en vertu de l'accord. Que nous soyons pour ou contre le Partenariat transpacifique ou que notre idée ne soit pas encore faite, je crois personnellement que nous devrions adopter le projet de loi C-13. Espérons que nous réussirons à rallier tous les partis et à les convaincre de l'adopter.

C'est également un plaisir pour moi de parler brièvement de commerce en plus de l'Accord sur la facilitation des échanges, notamment parce que je ne peux pas passer 10 minutes à parler du projet de loi C-13. On dirait, à entendre les autres députés, que la plupart n'en sont pas davantage capables, et c'est pourquoi nous devrions sur divers aspects des échanges commerciaux qui ont rapport au projet de loi C-13 mais qui n'y sont pas directement liés. Personnellement, je suis un fervent partisan du libre-échange, et je dois dire que ce que j'entends au sud de la frontière me trouble profondément. Les propos protectionnistes qui ponctuent la campagne électorale américaine ne font, à mon avis, qu'éveiller toutes sortes de craintes chez les gens concernant les échanges commerciaux. C'est donc un plaisir pour moi de me poser en défenseur du commerce.

Je suis convaincu que le commerce peut être une source de transformation. Quand le système est équilibré, ouvert et encadré par des règles, il ouvre de nouveaux débouchés économiques et fait augmenter la productivité. L'ouverture des échanges commerciaux peut stimuler la création d'emplois, favoriser l'expansion des technologies innovatrices et aider les économies à intégrer le marché mondial. Plus près de chez nous, le commerce profite aux producteurs, aux fabricants, aux exportateurs, aux investisseurs et aux consommateurs d'ici. Il contribue en outre au développement durable et à la réduction de la pauvreté à l'extérieur de nos frontières.

Les négociations commerciales multilatérales peuvent évidemment être parfois difficiles à rattacher à l'univers habituel des échanges commerciaux. Ce n'est pas le cas de l'Accord sur la facilitation des échanges, cependant. Cet accord n'est pas un cadre théorique, mais plutôt une façon d'améliorer le commerce international pour qu'il soit plus avantageux pour tout le monde. Il est important que le Canada devienne dès que possible le 93<sup>e</sup> ou le 94<sup>e</sup> pays à ratifier l'Accord sur la facilitation des échanges, afin que soit atteint le nombre de 108 pays nécessaire à son entrée en vigueur, qui accélérerait et simplifierait les échanges commerciaux, les rendrait plus prévisibles et en réduirait les coûts, à l'avantage des partenaires commerciaux.

L'OMC estime que la mise en oeuvre totale de l'Accord sur la facilitation des échanges pourrait accroître de jusqu'à 1 billion de dollars les exportations de marchandises dans le monde, y compris de jusqu'à 730 milliards de dollars les exportations de produits issus des pays en voie de développement. Même si des membres de l'OMC décidaient de ne pas appliquer pleinement cet accord, les retombées tangibles seraient considérables.

L'OMC estime en outre que l'Accord sur la facilitation des échanges réduirait les coûts des échanges commerciaux dans une proportion qui serait en moyenne de 14 % à l'échelle du monde et qui

serait de plus de 17 % pour les pays les moins développés. Réduire les coûts des échanges commerciaux peut accroître le commerce, augmenter le revenu national et réduire la pauvreté. Une telle réduction peut stimuler la participation des pays en voie de développement et des PME à l'économie mondiale. Les pays qui s'efforcent le plus de réduire les coûts des échanges commerciaux, par exemple en améliorant la logistique, ont tendance à connaître une croissance plus rapide.

Réduire les coûts du commerce, en plus d'améliorer la rapidité et la prévisibilité de la livraison des biens intermédiaires, ferait accroître la participation des PME au commerce international. Les coûts élevés liés au commerce international touchent de manière disproportionnée les PME, de même que les pays en développement. Je suis en mesure de l'affirmer, car j'ai moi-même travaillé pour une PME au cours de ma carrière. Aider les PME à réduire les coûts du commerce viendra aussi en aide aux femmes dans les pays en développement. La Banque mondiale estime que, dans les pays en développement, 8 à 10 millions de PME ont au moins une femme pour propriétaire.

On s'attend à ce que la mise en oeuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges stimule considérablement l'économie mondiale. Les mêmes facteurs faciliteraient également le concours des pays en développement aux chaînes de valeur mondiales. Selon l'OMC, l'impulsion que donnera l'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges au commerce mondial pourrait d'ici 2030 entraîner la création de 20 millions d'emplois dans le monde, en majorité dans les pays en développement.

● (1710)

Je souligne que cela représente seulement 5 millions d'emplois de moins que ceux promis par Donald Trump durant la campagne électorale américaine. Toutefois, je ne me prononcerai pas sur la fiabilité des chiffres avancés par l'OMC ou Donald Trump.

L'Accord sur la facilitation des échanges contribuera également à réduire la corruption. Je m'explique.

Les occasions de se prêter à des pratiques frauduleuses se multiplient lorsque les temps d'attente se prolongent. En simplifiant les procédures commerciales et en réduisant les délais causés par les formalités des douanes, l'Accord sur la facilitation des échanges devrait réduire le nombre de fraudes liées au commerce et augmenter le montant des droits de douane recueillis.

Comme je l'ai mentionné, l'Accord sur la facilitation des échanges entrera en vigueur lorsque 110 pays l'auront ratifié. Jusqu'à présent, 92 pays l'ont fait. Je presse tous les députés de mettre la main à la pâte en appuyant l'Accord et en faisant en sorte que le projet de loi C-13 entre en vigueur le plus tôt possible, pour que nous répondions aux conditions nous permettant d'aller de l'avant avec l'adhésion à l'Accord.

Bref, j'ai écouté le débat et constaté qu'on s'éloigne souvent en parlant du PTP. Je comprends qu'on ait tendance à traiter du PTP dès qu'il est question du commerce. Il s'agit d'un accord commercial important qui est actuellement étudié par les Canadiens.

Il est important de bien connaître le Partenariat transpacifique et de le ratifier. Mais pour l'instant, j'aimerais revenir au projet de loi C-13, dont nous nous sommes trop souvent écartés aujourd'hui. Il y a deux éléments simples que nous devons vraiment adopter et j'espère qu'un consensus se dégagera entre les partis en faveur du projet de loi C-13, qui a beaucoup de chance.

*Initiatives ministérielles*

**M. Dan Albas (Central Okanagan—Similkameen—Nicola, PCC):** Monsieur le Président, je me réjouis du débat d'aujourd'hui et j'espère que l'on m'accordera le même traitement dont a fait l'objet le précédent député, car je vais me pencher sur les nombreuses raisons d'appuyer ce projet de loi, mais dans le style particulier qui est le mien.

C'est un honneur d'être de retour dans cette enceinte pour accomplir le travail qu'attendent de nous les Canadiens, surtout en cette période où les indicateurs économiques augurent mal pour l'emploi et la croissance économique. En fait, la seule croissance substantielle que nous constatons aujourd'hui est celle de la dette, et pas seulement la dette du gouvernement fédéral, mais aussi celle de nombreux gouvernements provinciaux. Cela devrait nous inquiéter tous puisque, au fur et à mesure que croît l'intérêt sur la dette, nous aurons moins d'argent pour d'autres services gouvernementaux nécessaires. Voilà pourquoi je pense que des projets de loi comme le C-13 sont très importants, et pourquoi j'en parle aujourd'hui.

Tout d'abord, je pense que j'ai déjà vendu la mèche en disant que j'appuierai ce projet de loi. Nous savons fort bien que l'accord de l'Organisation mondiale du commerce a été négocié par le gouvernement précédent. J'aimerais féliciter publiquement le nouveau gouvernement libéral d'avoir donné suite à cet accord, étant donné qu'un parti peut être tenté, pour des raisons politiques, de mettre de côté certaines mesures législatives simplement parce que ce n'est pas lui qui les a proposées au départ. J'aimerais aussi expliquer pourquoi j'appuie aussi fermement le projet de loi.

Je m'inquiète beaucoup de l'avenir du Canada, et je crois que c'est une inquiétude que nous partageons tous. Nous savons que notre population vieillit et que le segment de la population qui connaît la croissance la plus rapide est celui des personnes âgées de plus de 65 ans. En fait, au cours des deux prochaines décennies, le nombre de Canadiens de plus de 65 ans doublera presque; il passera de 4,7 millions à plus de 9,3 millions d'ici 2030. Nous savons aussi que le nombre de travailleurs qui demeureront sur le marché du travail et qui aideront à payer les prestations des Canadiens âgés, comme la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, diminuera presque de moitié pendant la même période. Nous ne pouvons pas ignorer les répercussions que cette situation aura sur le coût des soins de santé et sur le coût des intérêts de la dette à ce moment-là.

Quel est le rapport de tout cela avec le projet de loi C-13? Je suis heureux que vous ayez pensé à cette question, monsieur le Président. Je crois que nous sommes tous d'accord sur l'importance de faire croître l'économie, ainsi que de créer des emplois, de nouvelles sources de revenu et de nouvelles occasions pour les employeurs et les investisseurs. De toute évidence, nous ne serons pas nécessairement d'accord sur la meilleure façon d'y parvenir, mais, à mon avis, le projet de loi C-13 est décidément un pas important dans la bonne direction.

Le dernier gouvernement conservateur croyait fermement en l'importance du commerce. Même si certains prétendaient à tort que nous mettions tous nos oeufs dans le même panier, celui de l'industrie pétrolière et gazière, il ne faut pas oublier que, lorsque le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir, le Canada avait un accord de libre-échange avec seulement cinq pays. Au cours de ses années au pouvoir, le gouvernement conservateur, sous la direction de l'ancien premier ministre et, bien entendu, du très compétent ministre du Commerce international de l'époque, le député d'Abbotsford, a conclu des accords de libre-échange avec 39 pays supplémentaires. Je dois dire qu'il y a eu d'autres ministres du

Commerce également, mais le député d'Abbotsford a toute mon attention.

Cela nous ramène au projet de loi. Bien que la signature d'accords de libre-échange représente un premier pas critique, il est aussi très important d'assurer le transport sans heurt des marchandises au-delà des frontières internationales. Cette question revêt une importance particulière pour les pays en développement qui n'ont pas la capacité de le faire, ce qui peut donner lieu à des occasions perdues, à des coûts accrus et à des retards. C'est ce qu'on désigne souvent comme des « tracasseries réglementaires ». L'une des meilleures façons de lutter contre ces tracasseries est d'harmoniser la réglementation et les procédures afin d'adopter un langage plus universel en ce qui concerne la libre circulation des biens et des services aux frontières, et c'est essentiellement ce que propose le projet de loi C-13.

Nous sommes chanceux de vivre dans un pays comme le Canada, qui a toujours été un grand pays commerçant. Toutefois, j'aimerais donner un exemple pour mieux montrer comment une efficacité accrue à la frontière peut avantager d'autres pays qui, dans le passé, ne possédaient peut-être pas les capacités et l'expertise nécessaires. Au Rwanda, la population a mis en place un système de guichet unique en 2012. Il s'agit d'un concept très simple. Il a permis essentiellement aux documents de douane d'être soumis en ligne. Il a non seulement réduit de moitié les délais de traitement, mais il a aussi permis d'économiser environ 10 millions de dollars américains par année en raison de l'efficacité accrue.

• (1715)

Cela signifie que le temps nécessaire pour expédier un conteneur du port de Mombasa à Kigali est passé de 21 jours à 6 jours. Comme je représente une région agricole, Central Okanagan—Similkameen—Nicola, chaque fois que j'entends parler de la possibilité de réduire le temps de traitement des conteneurs, je dresse l'oreille. Pourquoi? Parce que plus le temps de traitement est élevé, plus la durée de conservation des fruits et des autres produits agricoles que nous produisons dans l'Okanagan est réduite. C'est pour cela qu'il est important que nous adoptions des mesures dans le cadre des accords de l'OMC pour élargir nos marchés.

N'oublions pas que, pour que l'Accord sur la facilitation des échanges entre en vigueur, il faut que les deux tiers des membres de l'OMC l'aient ratifié et adopté. J'ai expliqué pourquoi il est important de comprendre qu'en appuyant ce projet de loi, le Canada remplit ses obligations internationales. C'est avantageux non seulement pour nos propres relations commerciales, mais aussi pour celles de pays en développement. D'ailleurs, une étude récente menée par le Groupe de la Banque mondiale donne à penser que la pleine mise en oeuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges entraînera des gains socioéconomiques de plus de 200 milliards de dollars par année.

Accroître l'autosuffisance des pays en développement aide ceux-ci à se doter de la capacité d'appliquer les lois dans les domaines de l'environnement et du travail. Cela leur permet d'innover et de financer des services importants comme les soins de santé et l'éducation. J'imagine que cela accroît la compétitivité de ces pays, ce qui signifie que nous devons être plus compétitifs à notre tour. Tout le monde peut en profiter, et le projet de loi C-13 est l'une des façons d'y parvenir.

### *Initiatives ministérielles*

Je suis très heureux que la rationalisation des procédures douanières et de la documentation à remplir facilite l'accès des petites entreprises de ma circonscription aux marchés émergents à l'extérieur de notre marché local. Nous avons entendu parler de la visite du premier ministre de la Saskatchewan en Corée du Sud. Christy Clark, la première ministre de ma province, la Colombie-Britannique, s'est rendue plusieurs fois dans la région de l'Asie-Pacifique. Elle sait que l'avenir de la Colombie-Britannique passe par ces marchés.

Pour un propriétaire de petite entreprise faisant affaire sur ces nouveaux marchés, cela peut entraîner une baisse du temps et de l'argent perdus à attendre que les marchandises soient dédouanées. Comme les problèmes au port de Vancouver nous l'ont montré, de nombreux propriétaires de petite entreprise peuvent se retrouver coincés financièrement lorsque les marchandises dont ils dépendent sont bloquées au port.

La réduction des délais d'expédition est particulièrement importante pour les cultivateurs de ma circonscription. Comme je l'ai expliqué, ceux-ci expédient des produits périssables. C'est un autre aspect important, et cela touche autant le secteur de l'agriculture que le secteur de l'aquiculture de la Colombie-Britannique.

Comme certains députés le savent, je suis un fervent partisan de la réduction des tracasseries réglementaires et de l'accroissement des débouchés commerciaux chaque fois que cela est possible. Dans ma circonscription, bon nombre des grandes entreprises du secteur privé dépendent du commerce. C'est un fait.

Lorsque le port de Vancouver a été paralysé il y a quelque temps, il n'y a pas que les petites entreprises qui en ont subi les contrecoups. Même de grands employeurs comme les scieries ont dû envisager de suspendre leur production et de mettre des gens à pied. De telles décisions peuvent avoir un effet dévastateur sur de petites localités comme Princeton et Merritt. La plus grande municipalité située entièrement dans ma circonscription est West Kelowna. Le principal employeur du secteur privé de cette municipalité est la scierie Gorman Bros. Le plus gros employeur du secteur privé a donc besoin d'avoir accès à ces marchés.

L'élimination des obstacles dans la réglementation n'est généralement pas coûteuse pour le gouvernement. En fait, dans bien des cas, l'efficacité accrue entraîne des économies pour le contribuable. Voilà pourquoi il est encourageant de voir le gouvernement libéral prendre des mesures pour appuyer le commerce et ainsi aider de nombreuses entreprises canadiennes, qui sont des employeurs et des créateurs d'emplois.

J'en fais mention, évidemment, parce que les libéraux auraient pu retarder l'adoption du projet de loi en ayant recours aux sempiternelles consultations suivies d'examens, puis de nouvelles consultations pour peut-être en arriver à une décision à un moment donné. C'est ce qu'on voit dans le dossier du commerce intérieur. Oui, j'ose l'affirmer. Je dois parler du commerce intérieur quelques instants.

Bien qu'on doive féliciter le gouvernement libéral d'enfin faire avancer une mesure commerciale pendant que tant d'autres restent coincées dans le manège sans fin des consultations, il ne faut pas oublier que ce ne sont pas tous les Canadiens qui sont en faveur d'une augmentation du commerce international. Par contre, je n'ai jamais rencontré de Canadien qui ne soit pas en faveur du principe de l'achat de produits canadiens.

• (1720)

En fait, lorsque l'opposition officielle a déposé une motion demandant au gouvernement de renvoyer la décision Comeau à la

Cour suprême afin d'obtenir des précisions pouvant nous aider à développer le commerce intérieur, les députés du NPD et du Parti vert se sont joints à nous pour appuyer la motion. Je les remercie de ce soutien.

Il n'arrive pas souvent que nos trois partis s'entendent sur une mesure économique. Pourtant, c'est précisément ce qui s'est produit en présence d'une proposition pouvant appuyer le développement du commerce intérieur. Bien sûr, c'est le gouvernement libéral qui, malgré ses promesses relatives aux votes libres, s'est opposé à la motion.

Reconnaissons cependant que, malgré son inaction dans le dossier du commerce intérieur et ses consultations sans fin destinées à bloquer d'autres projets d'accords commerciaux, le gouvernement a au moins appuyé dans les délais voulus le projet de loi C-13. Compte tenu du fait que c'est le gouvernement conservateur précédent qui a conclu cet accord, nous savons à quel point il est éprouvant pour les libéraux de l'appuyer ici. Je félicite donc à nouveau ceux qui cherchent à faire progresser cette mesure.

J'applaudis le gouvernement d'avoir fait progresser le projet de loi, mais je ne sais toujours pas quelle est exactement sa position sur des accords commerciaux tels que le Partenariat transpacifique. Nous savons qu'en 2015, le premier ministre avait dit : « Le Partenariat transpacifique éliminera les barrières commerciales, élargira considérablement le programme de libre-échange du Canada, et ouvrira plus de perspectives à notre classe moyenne, ainsi qu'à celles et ceux qui travaillent fort pour en faire partie. »

En fait, un mois plus tard, le président des États-Unis, assis à côté de notre premier ministre, avait dit : « Bientôt, nous serons tous les deux signataires de l'accord sur le PTP [...] »

Je crois que cela est très clair. On a pourtant affirmé que le premier ministre ne permettra pas un vote libre sur le Partenariat transpacifique au sein de son propre caucus. La ministre du Commerce dit maintenant que, même si le gouvernement a signé le PTP, il ne s'est pas nécessairement engagé à le ratifier. Pour moi, cette position n'est pas du tout claire. Elle est plutôt opaque.

Pour résumer, je dirais que le projet de loi C-13 est important. La réduction des tracasseries réglementaires et l'harmonisation des règlements aux frontières internationales profiteront aux importateurs comme aux exportateurs, de même qu'aux consommateurs. Ces mesures favoriseront la rationalisation et l'efficacité pour nos partenaires membres de l'OMC et particulièrement pour les pays en développement qui manquent de ressources.

Je crois en outre que la réduction des délais d'expédition sera avantageuse, permettant d'expédier des produits agricoles plus frais, comme le souhaitent nos agriculteurs.

Nous savons aussi qu'il sera possible de réaliser d'importantes économies et d'obtenir d'autres avantages économiques qui favoriseront la prospérité et renforceront l'économie des pays membres de l'OMC.

Il est également agréable de constater que le gouvernement libéral, en dépit de sa prédilection pour l'annulation des initiatives dont il n'est pas l'auteur, a décidé dans ce cas de reconnaître et d'appuyer le bon travail de l'ancien gouvernement conservateur. J'espère qu'il continuera à reconnaître la valeur du commerce, comme il le fait en appuyant ce projet de loi, et qu'il accordera son soutien à d'autres ententes, compte tenu de notre situation de nation commerçante.

*Initiatives ministérielles*

Il arrive parfois qu'en prenant position et en arrivant à une décision, au lieu de faire traîner les choses avec des consultations et des examens sans fin, on s'expose à un certain mécontentement. Toutefois, je soutiens qu'il est nécessaire de prendre des décisions difficiles et impopulaires s'il faut continuer à bâtir un Canada plus fort et plus prospère.

Dans une période de faible croissance économique et de perte d'emplois, notre gouvernement doit prendre des mesures décisives et reconnaître que des projets de loi tels que le C-13 sont d'importantes mesures en faveur d'un commerce plus efficace. Nous avons également besoin d'accords commerciaux pour que des mesures telles que le projet de loi C-13 renforcent nos relations commerciales.

Je tiens à dire encore une fois que je suis fier d'appuyer ce projet de loi et que je suis heureux de voir que des députés du gouvernement et de l'opposition reconnaissent la valeur de mesures destinées à rendre le commerce international plus abordable et plus efficace. Espérons que ce nouvel appui du commerce s'étendra au programme du gouvernement et se traduira par la conclusion d'un plus grand nombre d'accords dans un proche avenir.

En particulier, je voudrais qu'au lieu d'imposer aux Canadiens une taxe nationale sur le carbone qui ne fera qu'alourdir la charge de la classe moyenne que le gouvernement prétend appuyer, le gouvernement ferait mieux, s'il entend imposer quelque chose aux provinces canadiennes, d'exiger la mise en place d'un véritable accord sur le commerce interprovincial qui reconnaisse le libre-échange à l'intérieur du Canada comme droit garanti par l'article 121 de notre Constitution.

● (1725)

Nous savons que c'est là un principe que tous les Canadiens peuvent appuyer, comme ils appuieront en majorité les principes sur lesquels se fonde le projet de loi C-13 qui vise à rendre les accords commerciaux internationaux plus prospères, plus réussis, plus efficaces et plus avantageux pour tous les intéressés. Je suis très heureux de représenter mes électeurs ici. Je remercie tous les députés pour le temps et l'attention qu'ils ont consacrés à cet important projet de loi.

**M. Richard Cannings (Okanagan-Sud—Kootenay-Ouest, NDP):** Monsieur le Président, j'admire la passion et l'intérêt que mon collègue accorde au commerce. Nous partageons tous ses sentiments. Le Canada est un pays commerçant. Nous souhaitons tous le voir prospérer à cet égard.

Il y a quelques mois, je me suis rendu discrètement dans sa circonscription pour assister à la réunion du Conseil des industries forestières de la Colombie-Britannique. Je le mentionne dans le contexte du PTP, puisque c'est là le thème adopté cet après-midi. Au cours de cette réunion, un éminent économiste conservateur, Jock Finlayson, a parlé de l'industrie forestière et du commerce dans le monde. On lui a posé des questions sur le PTP et les avantages qu'il aurait pour le Canada. Il a répondu très franchement que le partenariat n'aurait aucun avantage, mais qu'il était préférable d'en faire partie que de rester à l'écart. J'avais trouvé que c'était là un appui bien tiède à ce que d'autres députés semblent considérer comme une mesure très avantageuse, alors que les données montrent que le Canada perdra des emplois et que nous aurons des mécanismes de règlement des différends investisseur-État qui réduiront la souveraineté du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et mêmes des administrations locales comme celle de West Kelowna. Je me demande si le député a quelque chose à dire à ce sujet.

● (1730)

**M. Dan Albas:** Monsieur le Président, le député aura la chance de visiter les scieries de sa circonscription. La plupart des scieries de la Colombie-Britannique produisent du bois de la catégorie J. Il s'agit du bois de la plus haute qualité possible, et les scieries le vendent à prix d'or aux clients qui l'achètent. J'ai demandé pourquoi on l'appelait « catégorie J ». Il y a longtemps, lorsque les Japonais ont approché pour la première fois les scieries de la Colombie-Britannique pour trouver de nouvelles sources d'approvisionnement, ils voulaient que le bois puisse être mis en vedette dans leurs maisons et ils étaient prêts à payer très cher pour cela. Ce bois de très haute qualité est beaucoup vendu au Japon, et la Colombie-Britannique profite de ce commerce. Cela fait partie du Partenariat transpacifique, que nous souhaitons ratifier. Je suis convaincu que les ventes de ce type de bois ne feront qu'augmenter en conséquence.

Par ailleurs, la Chine aussi achète beaucoup de bois de la Colombie-Britannique. Toutefois, il s'agit bien souvent de bois destiné à un usage extérieur. La production de ce genre de bois ne génère pas d'emplois bien rémunérés, mais la Chine ne fait pas partie du Partenariat transpacifique. Donc, pour ce qui est du bois, à mon avis, puisque le Japon est un très gros acheteur de bois de la Colombie-Britannique, la province profiterait énormément de cet accord, et il y aurait encore plus de l'excellent bois de la Colombie-Britannique dans les magasins et les maisons du Japon.

**M. Blaine Calkins (Red Deer—Lacombe, PCC):** Monsieur le Président, je suis ravi d'être de retour à la Chambre. J'espère que vous avez passé un excellent été et qu'il en a été de même pour tous mes collègues d'Ottawa.

L'Albertain que je suis est tout à fait conscient que mes compatriotes sont actuellement en difficulté à cause des accords de libre-échange. Dans le centre de l'Alberta et à Red Deer, le taux de chômage est de 10 %. Les gens souffrent, ils ont du mal. Ils perdent leur maison. Le gouvernement libéral a une occasion incroyable, une occasion qui ne lui coûtera absolument rien. Il lui suffit de prendre une décision, ici même, la décision de bâtir le pays en construisant des pipelines. Quand je rencontre des ambassadeurs, des consuls généraux ou des délégués commerciaux de pays étrangers, je me fais systématiquement demander si nous allons construire un pipeline. Cela m'est même arrivé lors d'une activité d'une société d'amitié japonaise, dans ma circonscription, il y a quelques jours à peine. Il faut savoir qu'au Japon, le gaz naturel liquéfié coûte 14 \$ du gigajoule tandis qu'il ne coûte que 3 \$ au Canada. Nous devrions aller sur ces marchés.

Je me demande si mon collègue de la belle province de la Colombie-Britannique ne voudrait pas nous parler un peu des problèmes de ce genre auxquels les Britanno-Colombiens sont confrontés.

**M. Dan Albas:** Madame la Présidente, j'adorerais poser une question au député de Red Deer—Lacombe, mais je vais commencer par répondre à la sienne.

*Initiatives ministérielles*

Je signalerai tout d'abord, comme je l'ai indiqué à la fin de mon discours, qu'il est parfois important pour un gouvernement de considérer les situations dans leur ensemble et de prendre des décisions plutôt que de laisser traîner les choses. Il faudra bien que le gouvernement prenne une décision dans le cas de Pacific NorthWest LNG. Après tout, c'est le plus important investissement ponctuel de l'histoire du Canada, puisqu'il représente des milliards de dollars en construction à court terme et aussi des milliards de dollars à long terme. C'est synonyme de revenus pour les Britanno-Colombiens et d'impôts pour le gouvernement, qui pourra ainsi payer tout ce que nous souhaitons.

Je recommanderais simplement au gouvernement de s'intéresser surtout à la croissance. Grâce à la croissance, nous pourrions réaliser tous nos objectifs, que ce soit en environnement ou en santé. Pour le moment, la croissance n'est pas au rendez-vous. Cela me préoccupe, et j'espère que le gouvernement considérera les choses dans leur ensemble lorsqu'il prendra des décisions dans des dossiers controversés, comme celui-ci.

**M. Kevin Lamoureux (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Madame la Présidente, l'accord lui-même a été signé en décembre 2013. Comme le député le sait sans doute, l'Organisation mondiale du commerce se compose de quelque 160 pays, dont un certain nombre n'ont pas encore ratifié l'accord. Il semble que tous les partis à la Chambre soient d'accord pour que le projet de loi C-13 passe à l'étape suivante. Je me demande si mon collègue ne pourrait pas nous faire part de ses réflexions sur la manière dont le projet de loi devrait être adopté à terme. Estime-t-il qu'il faudrait y consacrer beaucoup de temps ou, au contraire, en accélérer l'adoption, puisque, après tout, il semble que les partis soient d'accord pour qu'il soit adopté et qu'il faut l'aval de 108 pays, si je ne m'abuse, pour que l'accord soit ratifié?

• (1735)

**M. Dan Albas:** Madame la Présidente, voilà une excellente question. Le député peut toujours continuer de prendre la parole pour contribuer au débat, mais le gouvernement peut simplement décider de mettre un terme à ce débat. Il pourrait, pour cela, recourir à différentes motions, que le député connaît sans doute mieux que moi, ou il pourrait nous laisser la possibilité de nous exprimer. Il appartient aux leaders parlementaires et à d'autres députés de discuter et de décider du temps supplémentaire à consacrer à cette question.

Notre programme est chargé. Je tiens cependant à insister sur le fait que nous devons favoriser la croissance. Nous avons besoin de cette croissance pour assurer notre prospérité à long terme, pour calmer nos préoccupations économiques à court terme. Comme le député de Red Deer—Lacombe l'a souligné plus tôt, les Albertains souffrent et les Britanno-Colombiens aspirent à la croissance. La première ministre Christy Clark veut que des accords comme le Partenariat transpacifique soient conclus rapidement et avec efficacité, avec des résultats positifs à la clé. Elle veut que le gouvernement libéral s'occupe du dossier de Pacific NorthWest LNG pour que celui-ci soit accepté par les Britanno-Colombiens et qu'il contribue à la croissance de notre économie.

Les réalisations dont j'ai parlé jusqu'ici consistent à obtenir une approbation. J'incite le député d'en face à prêcher non seulement pour l'adoption de ce texte, mais aussi pour l'adoption de tous les autres projets qui seront bons pour nous, pas uniquement en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Alberta, mais dans l'ensemble de notre grand pays.

**M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD):** Madame la Présidente, après quelque 10 années de gouvernement conservateur et de programme commercial conservateur, notre pays s'est retrouvé en 2015 avec l'un des plus importants déficits commerciaux de son histoire. Au printemps, sous le gouvernement libéral, cette situation déplorable s'est poursuivie, puisque le Canada a connu de nouveaux records historiques au chapitre des déficits commerciaux.

Mon collègue pourrait-il dire à la Chambre pourquoi, selon lui, le Canada est aux prises avec des déficits commerciaux records après 10 années de gouvernement conservateur à négocier ces accords commerciaux qui étaient pourtant censés aider la balance commerciale canadienne?

**M. Dan Albas:** Madame la Présidente, je remercie le député de m'avoir posé une question très claire. Je vais essayer de lui donner une réponse la plus brève possible.

Tout d'abord, nous avons connu la chute des prix du pétrole et des prix de l'énergie. L'exportation d'énergie est une composante majeure de notre PIB. Évidemment, si l'on exporte moins et que l'on reçoit moins en contrepartie, le déficit de la balance commerciale augmente parce que nous avons un important secteur manufacturier.

Par ailleurs, s'agissant de mondialisation, il se trouve que nous faisons maintenant venir des microprocesseurs d'autres parties du monde, comme l'Asie. Nous importons ces produits et nous leur donnons une valeur ajoutée dans nos automobiles. C'est grâce à cela que nous sommes concurrentiels. Grâce à cela, nous élargissons les bénéfices découlant des échanges internationaux, ce qui, en contrepartie, accroît notre déficit commercial.

Cependant, des spécialistes de la macroéconomie dans le domaine du commerce international diront qu'un déficit n'est pas forcément une mauvaise chose et qu'il faut replacer ce genre de situation dans son contexte.

Si le député souhaite obtenir une réponse plus brève, il devrait s'entretenir avec différents économistes pour savoir si ce genre d'environnement peut expliquer un tel déficit commercial. Évidemment, si les chiffres sont importants et qu'ils ne peuvent être expliqués, il y a lieu de chercher des réponses et d'obtenir des clarifications.

**M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent—Leamington, PCC):** Madame la Présidente, c'est un privilège pour moi que de prendre la parole à la Chambre pour la première fois depuis la reprise des travaux. C'est mon premier discours depuis la première élection. On m'avait demandé de faire ce discours avant l'ajournement estival. Comme bien d'autres députés, quand j'ai vu qu'on me demandait de parler pendant 20 minutes d'un projet de loi aussi insignifiant en apparence, je me suis dit que j'allais avoir bien de la peine à trouver assez de matière. Toutefois, ce projet de loi est loin d'être insignifiant. Comme bon nombre d'entre nous l'ont découvert au fur et à mesure des délibérations, le projet de loi C-13 a beaucoup plus de ramifications qu'on serait porté à le croire de prime abord, et les sujets de discussion ne manquent pas.

En gros, le projet de loi vise à faire de petits changements substantiels à la Loi sur les aliments et drogues et à un certain nombre d'agences. On pourrait se demander pourquoi il est important que le gouvernement fasse adopter ce projet de loi. Comme on l'a dit plus tôt, cela fait partie du mouvement de facilitation des échanges de 2004, lorsque des mesures ont été prises pour libéraliser le commerce.

*Initiatives ministérielles*

Quand cela a-t-il commencé? J'ai entendu plusieurs dates, mais je crois que nous pourrions remonter encore plus loin. Je crois que l'OMC a lancé le processus en 1949. L'OMC avait constaté, après la dévastation causée par la Deuxième Guerre mondiale, ce qui pouvait arriver quand des nations se mettaient à se battre entre elles, surtout au XX<sup>e</sup> siècle, et toute l'horreur que cela pouvait entraîner.

L'OMC était également consciente de tout le bien qui pouvait découler des relations commerciales entre les nations, probablement grâce à des gens comme Adam Smith et à son ouvrage *La richesse des nations*, écrit dans les années 1700.

Je crois que c'est pour cela qu'il est de plus en plus question du libre-échange à mesure que les discussions avancent. Je ne dirais pas que c'est exempt de toute controverse; bien au contraire. Nous l'avons bien entendu ici même. Je siège au comité du commerce, et nous avons mené des consultations partout au pays. Nous avons entendu des mises en garde très sérieuses sur ce qui pourrait se passer dans un environnement de libre-échange. Ce sont des sujets que nous nous devons d'aborder ici. Nous devons en discuter, mais nous devons également bien les comprendre pour pouvoir à notre tour les expliquer aux électeurs de nos circonscriptions afin qu'eux les comprennent aussi. Ce sont des décisions que le gouvernement libéral et le pays dans son ensemble doivent prendre.

Je suis le dernier conservateur à prendre la parole. Je suppose donc que je dois récapituler. J'espère mieux réussir que les Blue Jays et ne pas être éliminé au bâton, mais j'aimerais simplement parler de ce qui s'est passé au cours des dernières semaines, surtout aujourd'hui, de ce dont nous discutons et de la raison pour laquelle c'est si important.

Nous avons beaucoup de chance dans notre pays d'être une nation qui fait du commerce. Cela a commencé dès le début lorsque des commerçants de fourrures sont venus ici. Avant eux, les Premières Nations faisaient du commerce et nous avons poursuivi la tradition. Nous n'étions pas nombreux. Nous n'avions pas une grande population, mais, collectivement, nous avons pu faire des choses extraordinaires. Nous avons aussi eu la chance d'avoir pour voisin l'économie la plus dynamique que le monde n'ait jamais connue, les États-Unis d'Amérique, avec ses 300 millions d'habitants, contre 33 millions au Canada. Je pense que c'est en fait 330 millions — un rapport de dix pour un. Nous pouvons transporter nos produits sur une distance relativement courte. Dans mon cas, dans Chatham-Kent—Leamington, c'est à environ 50 milles, ou 80 kilomètres. Il est donc très important, dans Chatham-Kent—Leamington, qu'il y ait un accord de libre-échange.

Un tel accord a été conçu dans les années 1990, lorsque l'ALENA a été formulé. Nous avons reconnu à l'époque que notre pays devait continuer à faire du commerce avec les États-Unis et que, pour ce faire, il nous fallait des règles et des règlements.

● (1740)

Dans Chatham-Kent—Leamington et à Windsor — et certains de mes collègues présents à la Chambre aujourd'hui représentent Windsor —, l'industrie automobile est importante. Beaucoup de gens ne le savent pas, mais les voitures ne sont pas construites dans une seule usine. Elles sont plutôt assemblées à partir de pièces provenant plutôt d'un certain nombre d'usines. Parfois, les usines doivent transporter leur produit de l'autre côté de la frontière, où il existe une certaine valeur ajoutée. Les pièces reviennent ensuite à Chatham. On me dit que ce chassé-croisé est très fréquent. Les députés peuvent-ils s'imaginer quelle serait la situation s'il n'existait pas d'accord permettant la circulation de ces biens?

Le libre-échange entre le Canada et les États-Unis est un exemple de l'efficacité d'un accord de ce genre. Je ne veux pas m'écarter du sujet puisque je ne dispose que de 20 minutes, mais je dirai que, à l'heure actuelle, la situation au sud de la frontière suscite des inquiétudes. En fait, cette situation se produit au nord de la frontière. Voici une petite devinette pour les députés. Quel pays se trouve au nord de la frontière de Windsor? Les États-Unis. Les autorités américaines s'agitent et parlent de la possibilité de remanier l'ALENA, ce qui aurait des conséquences catastrophiques pour notre pays. Nous pourrions peut-être parler des raisons pour lesquelles cela serait le cas.

Nous pouvons aussi être très fiers, et nous compter très chanceux d'avoir d'excellents négociateurs commerciaux. Moi qui ai eu le privilège de siéger à un certain nombre de comités de la Chambre — au comité des finances, pendant quatre ans, et au comité du commerce, au cours de la dernière année —, j'ai pu rencontrer certains d'entre eux. Lorsque nous avons posé des questions aux gens qui participent aux négociations commerciales, ils nous ont dit que les négociateurs commerciaux du Canada sont probablement les meilleurs du monde: Steve Verheul et Kirsten Hillman, entre autres, et la merveilleuse équipe qui est arrivée à conclure d'excellents accords commerciaux, par exemple avec l'Ukraine, comme on l'a déjà mentionné, la Jordanie, la Colombie, la Corée du Sud et les pays de l'Union européenne. L'accord avec l'Union européenne est d'ailleurs notre plus important accord commercial depuis l'ALENA. Oui, il y a des problèmes, mais pas du côté du Canada. Ces problèmes ne viennent pas des négociations que nous avons menées à bien, qui étaient excellentes. En fait, il y a toujours des pays qui considèrent le libre-échange comme une menace.

J'aimerais maintenant faire une brève parenthèse parce que je tiens à parler plus particulièrement de l'un de ces pays, qui a été mentionné à quelques reprises à la Chambre. Je parle de l'un des pays du BRIC. Il s'agit du Brésil, représenté par la première lettre du BRIC, soit le groupe composé du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine. Lorsque je suis allé au Brésil, il y a plusieurs années, j'ai vu quelque chose de très troublant qui me semblait injustifié. J'ai découvert que ce pays avait érigé des barrières économiques pour se protéger. Ce faisant, il était parvenu à fabriquer pratiquement tous les produits qu'il consommait. Certains diraient que l'idée est excellente et que nous devrions faire la même chose.

Or il y a une classe de personnes, appelée communément le 1 %, qui possède les usines, fabrique les produits et les vend à une clientèle captive. Le Brésil compte 200 millions d'habitants. Juste en-dessous de cette classe supérieure, il y a les gens qui distribuent et vendent ces produits, ou qui peuvent occuper des postes de direction. Cependant, au bas de l'échelle se trouve une classe gigantesque de personnes qui vivent dans la pauvreté, car, inévitablement, lorsqu'un pays ne participe pas au commerce des biens, au libre-échange et aux saines pratiques économiques qui encouragent la concurrence dans le domaine du travail et sur les marchés, les prix commencent à grimper. C'est précisément ce qui est arrivé au Brésil.

Je sais par exemple que, selon certains, le Canada devrait produire ses propres voitures. C'est pourtant impossible et nous le savons. Les constructeurs d'automobiles m'ont expliqué qu'une usine de montage doit produire au moins 300 000 voitures par année pour être économiquement viable. Au Canada, nous aurions vite fait d'atteindre ce chiffre. Le Brésil, avec ses 200 millions d'habitants, a cru qu'il pourrait y arriver. Ainsi, lorsque Ford voulait vendre une voiture au Brésil, il devait la produire là-bas. Même chose pour General Motors, ou Volkswagen.

*Initiatives ministérielles*

● (1745)

Il suffit de suivre les actualités économiques pour constater que le Brésil se retrouve aujourd'hui coincé, et pas qu'un peu. C'est pourquoi, parce qu'il voyait sa politique contestée, il s'est opposé à l'accord de libre-échange.

Comme je le disais plus tôt, le Canada est un pays commerçant. J'ai remonté le cours de notre histoire. Quand on pense au Canada, à la carte du Canada par exemple, on pense tout de suite à ces immenses zones agricoles. Nous avons sillonné, comme je le disais, un certain nombre de provinces, à partir de l'Ouest jusqu'aux frontières du Québec. La circonscription que je représente, par exemple, Chatham-Kent—Leamington, arrive au premier rang pour la production de blé, il me semble aussi pour la production de soya et au deuxième rang pour la production de maïs. Je me vante, je sais, mais je crois que nous pouvons tous vanter nos circonscriptions, surtout celles en milieu agricole. Nous produisons également des tomates et de la bière. La culture en serre est aussi très présente dans ma circonscription. On parle d'une industrie de 1 milliard de dollars. Évidemment, le fait que nous soyons voisins avec la principale puissance économique mondiale nous donne la possibilité d'écouler nos biens de l'autre côté de la frontière.

Je pense avoir entendu que, en Europe, les citoyens ordinaires consomment environ 100 livres — ou c'est peut-être 200 livres — de produits de serre. En tout cas, c'est une très grande quantité. Au Canada, on en consomme approximativement 20 livres. Aux États-Unis, approximativement trois. Pensons aux possibilités offertes. À une journée de route se trouvent 200 millions d'habitants. Imaginons si ces frontières étaient fermées. Je pense que nous pouvons tous nous entendre pour dire que les échanges commerciaux ont été avantageux pour nous, pour notre secteur agricole et pour notre secteur manufacturier.

Même dans ma circonscription, nous avons souffert. Notre industrie automobile a vraiment subi un recul. Par ailleurs, lorsque nous avons parcouru le pays, nous avons rencontré de nombreuses personnes travaillant dans le secteur agricole. Je me souviens avec enthousiasme du voyage de Montréal à Québec. Je ne suis pas le genre de personne qui s'assoit dans l'autobus et parle pour parler. Je regarde toujours autour de moi. Durant le trajet, j'ai vu tant de nouvelles usines de fabrication, de petites et moyennes entreprises de fabrication au Québec. J'ai questionné mes collègues québécois à ce sujet. Ils m'ont dit que de nouvelles entreprises se réjouissent des possibilités offertes, mais qu'elles ont besoin de marchés et que nous avons besoin d'accords de libre-échange. Nous devons conclure un accord de libre-échange avec l'Europe. Nous avons d'excellentes relations commerciales avec les États-Unis, mais nous devons les élargir. Comme quelqu'un l'a dit, nous ne pouvons pas mettre tous nos oeufs dans le même panier. Nous devons pouvoir vendre nos produits à plus d'endroits en concluant un accord avec l'Europe et le Partenariat transpacifique, entre autres. Nous avons aussi discuté longuement de ce sujet.

Ce que je veux faire ressortir par-dessus tout, c'est que le libre-échange est un concept noble. Il a enrichi les gens, les a rendus plus autonomes et les a sortis de la pauvreté. Il suffit de penser à des pays comme la Corée, dont la situation était littéralement désespérée après la guerre de Corée. Il nous est difficile d'imaginer la pauvreté qui y régnait, et pourtant, le système de libre marché lui a permis de devenir la société de calibre mondial qu'elle est aujourd'hui. Voilà ce que fait le libre-échange. Voilà ce que fait le libre marché. C'est pourquoi nous devons le défendre.

● (1750)

Existe-t-il des problèmes? Assurément. Aucune entreprise n'est sans risque, surtout pas une entreprise aussi noble que celle dont nous parlons. Il y a toujours des risques. Je crois que la mondialisation comporte des risques. Nous devons toujours nous assurer de préserver les institutions nationales dans nos collectivités. Elles ne doivent pas être détruites parce que nous allons à l'extérieur.

Ce sont là quelques-unes des choses que nous avons entendues quand nous avons traversé le Canada. Les gens ont un peu peur de cela. Certains ont même très peur. Ce que nous constatons aux États-Unis et ce que nous avons vu en Grande-Bretagne découle de la crainte des gens de perdre le pouvoir qu'ils ont comme entité culturelle et comme peuple et de le voir passer aux mains d'une autre organisation ou d'une autre autorité. Voilà ce que nous devons défendre sans cesse à la Chambre.

Le concept et la réalité du libre-échange sont des plus pertinents. Lorsqu'on songe à nos concitoyens de l'Est, des Maritimes, du Québec, de l'Ontario et des Prairies, aux Premières Nations et à notre diversité, nous constatons que nous sommes un peuple commerçant. Nous savons que c'est le cas et nous sommes conscients des difficultés qui peuvent survenir lorsque nous perdons ce pouvoir ou les droits que nous avons négociés, par exemple pour l'industrie du bois d'oeuvre. Aujourd'hui, les États-Unis examinent encore une fois cet accord et tentent de briser les ententes que nous avons conclues.

Par conséquent, il incombe à la Chambre et au gouvernement de veiller à les défendre, afin que les gens de la Colombie-Britannique aient accès au bois, que les gens des Maritimes — où le caucous conservateur vient de se rendre —, du Québec et de l'Ontario préservent leurs collectivités, et que les gens de l'Alberta puissent vendre leur pétrole, leur gaz et leur boeuf.

À mon arrivée à la Chambre, il était question de pic pétrolier. Quelqu'un s'en rappelle? Y a-t-il quelqu'un ici de la promotion de 2006? Nous allons manquer de pétrole, ce n'était qu'une question de temps. On ne parle plus de pic gazier. Comme l'a dit un de mes collègues, il était question de l'importance d'acheminer le gaz jusqu'aux marchés et de conclure des ententes. Comme l'Alberta dispose d'une énorme quantité de gaz provenant du fractionnement et que le Japon est disposé à payer le prix qu'il faut, c'est sensé sur le plan économique.

Dans mon coin de pays, lorsque j'ai été élu la première fois, l'industrie des serres payait le gigajoule 11 \$. Aujourd'hui, je crois que c'est 4,50 \$. Songez aux possibilités que cela nous offre sur le plan de la concurrence avec nos voisins et sur les marchés. Voilà pourquoi nous devons faire en sorte de disposer de telles ententes pour l'Alberta, ainsi que pour la Saskatchewan, qui produit du canola. Voilà pourquoi il nous faut un gouvernement qui a le courage et la force de dire aux Chinois qu'il existe un problème qu'il faut régler, que les gens de la Saskatchewan ne peuvent se permettre de perdre leur canola au profit d'autres pays aux pratiques moins équitables, ou que le Manitoba ne peut se permettre de perdre ses exportations de blé ou de porc, ou ses exploitations agricoles. En Ontario, je pense à la fabrication de pièces d'autos.

*Initiatives ministérielles*

La société Ford a annoncé que son usine de Brantford produirait des automobiles destinées à l'exportation en Europe, une fois que l'accord commercial avec l'Europe sera conclu. Elle commencera en fait à exporter des véhicules en Europe avant cela, mais les ventes seront bien meilleures une fois que l'accord sera en vigueur. Bombardier a des usines aéronautiques en Ontario et au Québec, et j'ai déjà mentionné l'industrie des cultures de serre. Le Québec produit de l'hydroélectricité et pourrait la vendre. Et, bien entendu, les Maritimes ont du poisson et du bois. Le libre-échange est bon pour le Canada.

Je voudrais terminer en disant que le libre-échange doit être étendu. Nous ne pouvons pas nous arrêter. Nous devons l'étendre au Partenariat transpacifique, qui créerait un marché de 800 millions de personnes. Le Japon est la troisième économie au monde. Ces débouchés vont nous glisser entre les mains si nous ne prenons pas les mesures nécessaires. Nous devons tous faire preuve d'audace et de vigilance pour que soit conclu le meilleur accord qui soit, dans l'intérêt des Canadiens. Toutefois, nous ne devons pas avoir peur du libre-échange. Notre économie sera plus forte et plus diversifiée si nous exportons davantage nos produits dans le monde. Le commerce international est bon pour le Canada.

• (1755)

**M. Kyle Peterson (Newmarket—Aurora, Lib.):** Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de Chatham-Kent—Leamington et à lui souhaiter un bon retour à la Chambre. Nous avons le privilège de siéger ensemble au comité du commerce de la Chambre. Je peux être franc. Il apporte une contribution importante au comité et présente beaucoup d'idées et de points de vue que tous les membres du comité apprécient. De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes d'accord avec lui: le libre-échange est une bonne chose et il est avantageux pour le Canada. Bien entendu, les échanges commerciaux doivent être équitables. Je pense qu'il est lui aussi de cet avis.

J'aimerais revenir sur un aspect qu'il a abordé à la fin de son discours, lorsqu'il a dit qu'il appuie le Partenariat transpacifique, le PTP. Comme il le sait, beaucoup de Canadiens nous ont donné leur avis sur le PTP pendant les audiences du comité. L'industrie automobile s'inquiète des répercussions du PTP. Puisqu'il représente une région de l'Ontario où cette industrie est bien présente, je me demande comment il peut concilier certaines des pressions auxquelles l'industrie automobile est confrontée avec son appui au PTP.

• (1800)

**M. Dave Van Kesteren:** Madame la Présidente, je remercie le député et lui souhaite un bon retour également. Je suis impatient de travailler de nouveau avec lui et son voisin de pupitre à la reprise des travaux du comité.

Il a raison. L'industrie de l'automobile a essuyé des revers. Le gouvernement peut toutefois intervenir. Pensons aux années 1970, par exemple, où nous avions un énorme avantage par rapport aux Américains. Je parle de notre système de santé.

J'ai fait une proposition. Nous pourrions étudier l'idée d'un régime de retraite, mais pas celui qui est envisagé. Selon moi, celui-ci paralyserait l'économie. Nous pourrions toutefois faire preuve de créativité et nous remettre sur la bonne voie, car nous avons de bons constructeurs de voitures. Ils sont les meilleurs au monde. Pensons à Windsor et à l'expertise qui s'y trouve. Il faut entamer cette discussion, sortir des sentiers battus et arriver à des propositions intéressantes. L'une d'entre elles concerne le régime de retraite. Nous pouvons apporter une meilleure réforme que celle envisagée.

**M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD):** Madame la Présidente, je félicite le député de son discours plutôt bigarré. Bien peu de gens peuvent passer d'Adam Smith à la théorie économique actuelle en cet endroit.

J'aimerais qu'il parle un peu du secteur de l'automobile, vu l'importance de celui-ci dans sa région. Il a mentionné que le secteur canadien de l'automobile se portait très bien dans les années 1970, ce qu'il a attribué au système de santé du Canada. Sans doute, cela a joué un rôle. J'oserais dire cependant que le Pacte de l'automobile a joué un rôle beaucoup plus important dans l'édification de l'industrie automobile canadienne à l'époque, soit une forme de commerce administré, par opposition au libre-échange.

Le Partenariat transpacifique assouplirait les règles relatives à l'origine. Ainsi, un véhicule fabriqué dans l'un des pays participants au Partenariat transpacifique serait admissible à l'importation libre de droits de douane au Canada avec un contenu de moins de 50 %. On pourrait donc faire venir au Canada, libre de tout droit de douane, un véhicule fabriqué à 50 % en Malaisie ou au Vietnam, avec une possible contribution de la Chine, car l'exigence n'est que de 50 %, ou légèrement moins. Selon le député, quelle incidence aurait, sur la capacité concurrentielle des fabricants automobiles de sa région, l'importation — libre de tout droit de douane — de véhicules ayant un contenu provenant à 45 % de la Chine et à 55 % du Vietnam ou de la Malaisie, où les salaires sont faibles et où les normes et les programmes gouvernementaux sont lacunaires?

**M. Dave Van Kesteren:** Le député et moi sommes d'accord sur ces points, madame la Présidente, mais il faut adopter une vue d'ensemble et voir ce qui est arrivé à l'industrie automobile. De nombreux fabricants ont fait leur entrée sur le marché. À l'époque où j'ai grandi, on ne parlait que des trois grands. Nous parlons aujourd'hui des trois grands de Detroit, parce que leur domination du marché est désormais chose du passé. Il y a d'autres acteurs qui ont eu une influence sur certains des éléments auxquels vous faites allusion.

Il ne faut pas oublier non plus l'ampleur qu'a prise l'industrie de la fabrication de pièces. Lors des consultations nationales que nous avons menées, les fournisseurs de ces fabricants d'automobiles nous ont répété que nous devrions conclure cette affaire, qui sera avantageuse pour le Canada. Pourquoi? Parce que, comme je l'ai dit, avec sa population de 120 millions d'habitants, le Japon a vraiment beaucoup de voitures. Nous pourrions alors lui faire concurrence en dépit de son régime protectionniste. Nous serions en mesure de fabriquer des pièces pour ces industries automobiles.

Vous avez tout à fait raison de dire qu'à certains moments, nous serions perdants, mais qu'à d'autres, nous serions gagnants.

Nous n'avons rien à craindre de l'élargissement du commerce, car nous sommes bons dans ce domaine, nous avons de bons fabricants, de bons commerçants et de bons banquiers et nous sommes excellents dans bien d'autres domaines. Si nous arrivons à percer des marchés, nous pouvons y être compétitifs et réussir. Nous réussirons également dans ce secteur.

**La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes):** Je rappelle aux députés qu'ils doivent adresser leurs réponses et leurs questions à la présidence.

**M. Kevin Waugh (Saskatoon—Grasswood, PCC):** Madame la Présidente, je tiens à féliciter mes collègues, car les Canadiens sont des gens compétitifs. Ils le sont depuis des décennies, depuis des siècles. Nous nous réinventons.

*Initiatives ministérielles*

Ma province compte sur les meilleurs agriculteurs de la planète. Tout le monde veut nos produits. Tout le monde veut les produits fabriqués en Ontario, parce que nos travailleurs sont excellents. Nous n'en avons pas parlé à la Chambre, mais les Canadiens sont parmi les meilleurs du monde pour ce qui est de la production manufacturière. Je crois que nous devrions en être fiers. Nous n'en avons pas suffisamment parlé à la Chambre.

• (1805)

**M. Dave Van Kesteren:** Madame la Présidente, je dirais que le député ne devrait pas s'arrêter là. Il ne devrait pas s'en tenir au secteur manufacturier. Pensons aux agriculteurs.

Quand nous avons parcouru le pays, j'ai vu ce qui se faisait en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Je sais ce qui se fait dans le Sud-Ouest de l'Ontario. Quand j'ai fait le trajet Montréal-Québec et que j'ai vu tous les exemples d'innovation, je me suis dit que nous avons de quoi être fiers. Qu'on pense aussi à ce qui se passe dans les Maritimes avec l'industrie de la pêche qui est en train de rebondir. La liste est longue. Notre système d'éducation est composé des meilleurs établissements qui soient. Des gens du monde entier rêvent de fréquenter nos écoles. Nous avons énormément à offrir, et nous n'avons pas à avoir peur de quoi que ce soit. Je crois sincèrement que le Canada peut tirer son épingle du jeu si on lui en donne la chance.

**M. David de Burgh Graham (Laurentides—Labelle, Lib.):** Madame la Présidente, j'ai une courte question que mon collègue devrait apprécier, je crois.

Sa circonscription a un long passé commercial. Elle abritait le siège social de la Compagnie du chemin de fer du sud du Canada, la subdivision Cayuga et CSX, qui exploitait une ligne entre Blenheim et Sarnia. Il s'agit de trois lignes qui ont été très importantes pour le Sud de l'Ontario.

Le député pourrait-il nous expliquer quelle incidence a eu la perte de bon nombre de ces lignes sur le commerce dans sa région?

**M. Dave Van Kesteren:** Madame la Présidente, je crois que la plupart d'entre nous conviendront que les temps changent. Ce qui a déjà été le moyen de transport le plus efficace ne l'est plus.

Parfois, lorsque j'emprunte l'autoroute 401 et que je vois tous ces camions, je me demande si notre approche est la bonne. Voilà ce que nous pouvons faire en tant que Canadiens. J'ai oublié de mentionner l'industrie du camionnage. J'ai déjà présidé un caucus sur cette industrie.

Il a été question d'Adam Smith et de la main invisible. Il s'agit d'un domaine — et c'est bien ce qui est merveilleux — où, si le commerce est libre et sans entraves et que chacun peut saisir une occasion, quelqu'un finira par améliorer le transport routier ou ferroviaire. C'est possible. Voilà pourquoi je suis enthousiasmé lorsqu'il est question de libre-échange. Voilà pourquoi je suis enthousiasmé lorsque, en parcourant le pays, je vois les innovations et les grands esprits qui participent à cette entreprise.

Je le répète, il n'y a rien à craindre. Nous irons de l'avant.

**M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD):** Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-13. Les néo-démocrates appuient le renvoi du projet de loi à un comité, lequel devra toutefois examiner des questions très sérieuses à ce sujet.

Depuis plus d'une décennie, j'ai été témoin d'un débat presque puéril, qui se résume à être pour ou contre le commerce. Cette situation rebute de nombreux Canadiens, car ils savent que le commerce est à l'origine de notre pays. Même lors de la fondation du Canada, divers articles se prêtaient au commerce et à la vente. Par

exemple, certains des articles étaient liés à l'esclavage. Le Canada et l'Empire britannique ont été parmi les premiers à mettre un terme à cette pratique commerciale, et ce, malgré le fait que nos voisins du Sud ont continué de s'y adonner. Cette question fait partie du patrimoine de la région de Windsor-Ouest, où se trouvait la fin du chemin de fer clandestin, lequel était utilisé par des esclaves en quête de liberté. Ils représentaient des biens de consommation.

Le commerce s'inscrit dans notre tissu social et fait partie intégrante de notre histoire.

Nous ne devrions pas sous-estimer l'importance du projet de loi C-13. Ceux qui pensent qu'il s'agit simplement d'un projet de loi d'entretien devraient prendre connaissance des lois qu'il vise à modifier. De toute évidence, la Loi sur les aliments et drogues est très importante pour notre santé, ainsi que pour les articles liés à notre chaîne alimentaire.

La Loi sur les produits dangereux est importante. Je viens d'une ville où plus de 30 % des échanges commerciaux quotidiens avec les États-Unis se font dans une zone de deux kilomètres le long de la frontière, et nous luttons tous les jours pour que les produits dangereux y traversent la frontière par traversiers, dans le plus grand respect de la loi, plutôt que par le réseau routier, parce que les services de lutte contre les incendies ne pourraient pas se rendre sur les ponts pour éteindre un camion en flammes contenant des produits chimiques ou d'autres choses qui ne devraient pas se trouver là. Malheureusement, certaines personnes dans l'industrie du camionnage changent la plaque indiquant que les camions contiennent des produits dangereux et qu'ils doivent traverser à certains passages frontaliers. Ils enlèvent ou masquent cette plaque afin que les camions puissent traverser la frontière. Parfois, personne ne les remarque avant qu'ils aient traversé. S'il se produit un déversement sur le pont Ambassador, aucune mesure de rétention ou de récupération ne peut y être prise. Les produits se déversent alors dans notre eau potable.

La Loi sur les dispositifs émettant des radiations doit aussi être modifiée. La question des déchets nucléaires est un dossier important que le Canada et bien d'autres pays n'ont pas pris suffisamment au sérieux. Il y a environ quatre ans, j'ai mené une campagne pour empêcher certains déchets nucléaires de traverser les Grands Lacs par bateau. Ces déchets n'émettaient pas eux-mêmes de radiations, mais ils avaient été contaminés à cause de ce à quoi ils avaient servi. L'exposition aux radiations sur la rive équivaldrait à une radiographie.

• (1810)

Imaginons qu'il y ait eu un problème avec les turbines et qu'elles se soient retrouvées dans les Grands Lacs. Il n'existait pas de système pour les récupérer. Elles allaient donc traverser l'océan pour aboutir en Écosse, où on allait les travailler, essentiellement les fondre, puis leur donner une consistance plus solide, après quoi elles allaient nous revenir plus petites, mais fortement radioactives. Nous mettrions fin à ce processus.

Ce que je veux faire comprendre, c'est que, même au cours de la création de déchets nucléaires, les éléments que nous modifions par ce processus pourraient comprendre des déchets provenant des hôpitaux, les déchets nucléaires secondaires. Cela se rapporte à la campagne à laquelle nous travaillons en ce moment, parce que le gouvernement étudie la possibilité d'enfouir les déchets nucléaires secondaires pour une période pouvant aller jusqu'à 100 millions d'années juste à côté des Grands Lacs.

*Initiatives ministérielles*

Les déchets seraient stockés pendant 100 millions d'années dans un puits aussi long que la tour du CN creusé à un kilomètre des Grands Lacs. Il n'existe que trois puits semblables dans le monde: deux en Allemagne, qui sont fermés, et un au Nouveau-Mexique, qui a pris feu il y a deux ans et a irradié certaines personnes qui y travaillaient.

Nous nous sommes opposés à l'emplacement unique de cette expérience. Nous avons besoin d'une approche plus progressiste et exhaustive de l'élimination des déchets nucléaires, au lieu de nous contenter de dire: « D'accord, nous allons tout stocker ici. Nous allons vous donner de l'argent et vous vous débrouillerez. Vous aurez des emplois, tout le monde sera content et quelqu'un d'autre s'en occupera dans 100 millions d'années. » Selon les prévisions actuelles, même la meilleure centrale de traitement des déchets nucléaires possible ne durerait que 10 000 ans au mieux. Donc, les changements que nous pouvons apporter maintenant avec le projet de loi C-13 sont très importants.

La Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation est une autre loi qui serait modifiée par le projet de loi. Cela m'inquiète, et j'aimerais entendre les témoignages. Les recherches que j'ai faites sur les produits de contrefaçon et les imitations qui entrent au Canada et qui sont aussi utilisés un peu partout dans le monde sont liées au projet de loi, qui pourrait faciliter les déplacements de ce genre de produits.

Il peut s'agir d'un faux t-shirt Marvel, d'un faux chandail d'équipe sportive ou peu importe quoi. Ce n'est peut-être pas si grave aux yeux des gens. Toutefois, quand on examine les recherches et les données, on voit que bien souvent ce sont des enfants qui fabriquent ces produits. Au lieu d'aller à l'école, ces enfants se font exploiter pour produire ces imitations.

À un certain moment, il y avait un comité de tous les partis que je coprésidais avec Dan McTeague, qui était libéral à l'époque. Il y avait aussi un conservateur au sein de ce comité, James Rajotte, qui a été député de l'Alliance canadienne, puis du Parti conservateur. Nous avons tenu plusieurs réunions au sujet des produits de ce genre, et il ne s'agit pas seulement de sacs à main et de t-shirts. Les produits de contrefaçon comprennent des cartes de circuits imprimés installées dans des hôpitaux et portant l'étiquette des normes canadiennes, si bien que les installateurs et les électriciens ne peuvent pas distinguer les vrais produits des contrefaçons. Nous avons entendu parler d'autres exemples, comme des pièces d'avion et d'automobile contrefaites qui entrent dans la chaîne de production.

Alors, pourquoi le projet de loi C-13 est-il si important? C'est parce qu'il modifie certaines lois afin de faciliter le commerce, ce qui peut être bon pour l'emploi et le secteur de la transformation au Canada, mais qui n'est pas sans risques. Comment pouvons-nous atténuer les risques?

Ce que je veux dire, c'est que nous n'examinons qu'environ 4 % des conteneurs qui entrent dans les ports du Canada. Environ 10 000 camions empruntent le corridor Windsor-Detroit chaque jour. Notre taux d'observation est parmi les plus élevés du monde, et notre surveillance est parmi les plus rigoureuses.

• (1815)

Par contre, nous ne contrôlons que 4 % des conteneurs qui entrent dans les ports, comme ceux d'Halifax, de Montréal et de Vancouver. Comme je l'ai dit, nous avons entendu parler de différentes choses en ce qui concerne les imitations et les produits contrefaits. Il y a aussi des drogues qui traversent la frontière, pas seulement des stupéfiants, mais aussi des médicaments sur ordonnance. Le projet de loi porte aussi sur les questions relatives à la Loi sur les produits

antiparasitaires, c'est-à-dire aux produits chimiques interdits au Canada. Il nous permettrait de respecter les normes de l'OMC. Il nous permettrait aussi de contrôler davantage les biens et les services qui entrent au Canada, et j'estime que nous pourrions mieux intervenir. Nous pourrions renvoyer ces biens, les entreposer, les conserver ou les redistribuer.

Je me suis montré favorable à ce genre de mesures, jusqu'à un certain point, et je dois féliciter mes collègues conservateurs à ce sujet. J'avais un projet de loi sur les carpes envahissantes au cours de la dernière session du Parlement, et les mesures qu'il contenait ont été intégrées à la réglementation. Nous avions fait une grosse campagne à ce sujet. Le projet de loi prévoyait que les carpes envahissantes en provenance des États-Unis pourraient être saisies par les agents des services frontaliers pour en bloquer l'entrée au Canada. Il ne fallait plus qu'il soit nécessaire d'attendre l'intervention des agents du ministère des Pêches et des Océans parce qu'ils ne sont pas présents partout. Il était prévu que les agents des services frontaliers renvoient ces poissons immédiatement aux États-Unis ou qu'ils les éliminent.

Voici un résumé du problème. Les carpes envahissantes détruisent les autres espèces si on leur en donne l'occasion. Elles mangent tout et ne laissent de nourriture pour aucun autre poisson. Cette espèce aquatique envahissante a détruit des espèces qui vivaient depuis toujours dans le Mississippi et elle est vendue illégalement au Canada. On la considère comme un produit fin et on en fait aussi d'autres usages. Nous luttons pour tenir la carpe envahissante hors de nos lacs et de nos cours d'eau. Une clôture électrifiée a été installée dans le Mississippi pour tenter de l'empêcher d'arriver dans les Grands Lacs, mais elle parvient quand même à atteindre le Canada.

Le gouvernement de l'époque a gracieusement retenu les mesures prévues dans mon projet de loi et les a mises en oeuvre après y avoir ajouté des sanctions et y avoir apporté certaines améliorations. Nous ne sommes plus obligés d'attendre que des agents du ministère des Pêches et des Océans interviennent avant de renvoyer les carpes envahissantes. Je voudrais aussi ajouter un complément d'information intéressant: ces mesures sont très importantes parce qu'à l'instar de la carpe asiatique la carpe envahissante peut survivre dans la glace pendant 48 heures. On dirait un zombie. Si on la sort de la glace et qu'on la met dans un aquarium, elle reprend vie. En outre, elle est dangereuse parce qu'elle ne se propage pas uniquement dans les Grands Lacs, mais également ailleurs en Ontario, où l'on trouve plus de mille lacs, ainsi que dans d'autres lacs du pays. On conserve les carpes envahissantes dans la glace pour les vendre sur le marché, mais certaines personnes les remettent en liberté dans des lacs au Canada. Les femelles ont des petits, ce qui augmente le risque, qui est bien réel. L'espèce se propage.

Ce que je veux dire, c'est qu'il sera intéressant de voir ce qui va se passer, avec le présent projet de loi. Toutefois, ce qui me préoccupe, ce sont les travailleurs et les obligations associées à l'envoi dans notre pays de produits illicites ayant un degré de risque élevé. L'accord présente des avantages, mais l'inconvénient, et il est sérieux, c'est que si le Canada n'est pas la destination finale d'une marchandise non approuvée, nous devons permettre son transit jusqu'à une autre destination. Quelqu'un pourrait expédier quelque chose qui, par exemple, contient du mercure ou de l'amiante, des substances ici interdites, mais légales dans un autre pays. À une époque, on trouvait de l'amiante dans tout, des cloisons sèches aux crayons de cire pour les enfants. Ces matériaux qui ne sont pas autorisés par la réglementation canadienne passeraient en territoire canadien en échappant à nos lois. Ce n'est là que le meilleur des scénarios.

*Motion d'ajournement*

• (1820)

Cela présume qu'il n'y a pas de possibilité que ces produits pénètrent plus loin au Canada par l'entremise de nos réseaux, que ce soit par train, par avion, par automobile, par camion ou par tout autre moyen, quel qu'il soit. Nous devons nous fier à l'expéditeur pour cela.

Nous avons parlé un peu, entre autres, de commerce et de concurrence. J'ai vu le premier ministre en Chine. J'aimerais que les députés réfléchissent à cela. J'ai entendu les mêmes arguments encore et encore voulant que si nous pouvions simplement avoir accès à la Chine et à d'autres pays, ceux-ci modifieraient leurs pratiques. Ils n'emploieraient plus d'enfants ni de main-d'oeuvre bon marché soumise à des conditions contraires à la dignité humaine et ils cesseraient d'utiliser l'environnement essentiellement comme une subvention à la production.

Il a déjà été légal au Canada de considérer une amende ou une pénalité environnementale comme une dépense d'entreprise. C'était ainsi. Une des choses dont je suis le plus fier, c'est qu'on ait mis fin à cela — et j'en accorde le mérite aux libéraux. Je suis arrivé au Parlement en 2002-2003. Je n'arrivais pas à y croire, mais les gens pouvaient récupérer la moitié d'une amende ou d'une pénalité imposée par un juge. Disons, par exemple, qu'une compagnie avait contaminé une rivière et était condamnée à payer une amende. Elle pouvait déclarer 50 % de l'amende comme dépenses opérationnelles. Il y a eu des cas de médicaments illégaux qui étaient mal étiquetés et qui étaient vendus à des hommes, des femmes et des enfants au Canada. Ces entreprises ont fini par devoir payer des amendes pour contrefaçon. Aussi incroyable que cela puisse paraître, elles pouvaient déclarer jusqu'à 50 % du montant de l'amende comme dépense d'entreprise. C'est incroyable. Ce serait comme si une personne recevait une contravention de 100 \$ pour excès de vitesse, puis récupérait 50 \$ parce qu'elle se rendait au travail et que cette somme pouvait être déclarée comme dépense liée à son travail. C'est ainsi que la loi fonctionnait à mon arrivée ici.

Pensons-y un instant. C'était vraiment injuste, injuste pour le concurrent loyal qui respectait les règles, injuste pour l'entreprise qui ne vidangeait pas l'huile usée à l'arrière de l'atelier, injuste pour le transformateur de viande qui s'assurait qu'il n'y avait pas de contamination. Je songe aux agriculteurs qui n'avaient pas recours à des pesticides et à d'autres pratiques, contrairement à des concurrents qui avaient recours à des pratiques illégales. Ils devaient tenter de concurrencer ces pratiques illégales, qui existent encore aujourd'hui. J'attribue le mérite de ce changement aux libéraux. À l'époque, il s'agissait de l'Alliance canadienne, précurseur du Parti conservateur. Nous nous étions finalement tous entendus au sujet d'une motion que j'avais présentée au comité de l'industrie. Nous avons maintenu notre position et le budget avait été modifié afin d'éliminer de telles pratiques. Il faut des pratiques équitables. Voilà pourquoi le débat sur le projet de loi C-13 promet d'être intéressant. Il porte sur les pratiques équitables, en Chine et ailleurs.

Je vais citer un résumé de recherche sur le crime organisé. Certains pourraient croire qu'il s'agit d'une conspiration néo-démocrate utilisant un document de Sécurité publique Canada, une étude sur le crime organisé présentée en cour. Parmi les principales méthodes de contrebande et de dissimulation utilisées par les groupes criminalisés, on retrouve le recours à des conteneurs qui permettent de cacher des produits illégaux parmi de la marchandise légitime, l'utilisation de faux documents d'expédition et de pays de transit, ainsi que la collaboration entre différents groupes criminels. Voilà le problème. Voilà certains des défis liés aux conteneurs, et au fait qu'on ne vérifie que 4 % d'entre eux. Ils pourraient contenir des

jouets en plomb, des matériaux non approuvés par Santé Canada, ou d'autres produits qui ne devraient pas se retrouver dans notre chaîne de consommation.

Il s'agit là d'une mesure législative on ne peut plus sérieuse. Il s'agit du Canada qui est en concurrence avec d'autres pays, où les règles ne sont peut-être pas toujours conformes à nos valeurs.

• (1825)

**M. Don Davies (Vancouver Kingsway, NPD):** Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour son discours très fouillé qui portait sur une foule de sujets. Le député vient de Windsor, et je sais à quel point il a travaillé fort des deux côtés de la frontière pour favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre le Canada et les États-Unis et pour protéger la relation commerciale essentielle entre les deux pays.

J'aimerais que mon collègue nous parle de l'incidence que ce projet de loi pourrait avoir sur les possibilités de renforcer le lien entre le Canada et les États-Unis. Nous avons parlé du Partenariat transpacifique et de l'Accord économique et commercial global, qui sont des accords commerciaux avec d'autres pays, mais la relation commerciale avec les États-Unis demeurera la plus importante pour le Canada.

Le député pense-t-il que le projet de loi pourrait entraîner des possibilités ou poser des obstacles relativement à la relation commerciale Canada-États-Unis?

**M. Brian Masse:** Madame la Présidente, voilà une question très importante dont je n'ai pas eu l'occasion de parler. Nous accroissons le commerce, ce qui est bien, mais nous avons besoin du même genre d'investissement sur les plans du traitement et de l'infrastructure. C'est primordial, parce qu'il y a actuellement des lacunes sur ces deux plans.

Nous cherchons à bâtir un nouveau poste frontalier à Windsor, ce qui était censé être fait en 2013. Le projet a été retardé à l'étape des demandes de propositions parce qu'ils veulent établir un partenariat public-privé indéfiniment. Cela fait hésiter bien des gens, parce que les demandes de propositions dorment dans une boîte, si je puis dire, depuis sept mois.

Nous devons déployer les ressources nécessaires pour l'infrastructure, mais aussi pour l'ASFC. Nos agents, en plus de vérifier tout ce qui franchit la frontière, jouent un rôle de premier plan dans la protection contre le crime organisé. Il faut que les travailleurs qui ont été mis à pied retournent au travail. Ils participaient aux enquêtes de la CIA, du FBI et de la GRC.

• (1830)

**La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes):** La période réservée aux initiatives ministérielles est terminée. Le député disposera d'environ huit minutes pour les questions et les observations lorsque la Chambre reprendra l'étude de cette question.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

**Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD):** Madame la Présidente, en avril dernier, lorsque nous avons discuté du problème de longue date des navires abandonnés, Transports Canada a dit qu'il s'employait à élaborer des options, qu'il avait la situation en main, qu'il s'occupait du problème. Il a affirmé qu'il élaborait une approche globale et qu'il réglerait le problème le plus rapidement possible. Nous avons entendu tout cela au cours du débat ce jour-là. Il y a cinq mois, on semblait sur le point de trouver une solution.

Aujourd'hui, cinq mois plus tard, j'aimerais connaître les éléments du plan d'action du gouvernement. Au printemps, j'ai conclu une entente avec le ministère des Pêches et des Océans afin qu'il retire le *Viki Lyne II*, un navire abandonné depuis quatre ans dans le port de Ladysmith après que Transports Canada l'y a remorqué. Selon la Garde côtière, le bâtiment risquait de couler de façon imminente.

La bonne nouvelle, c'est que le gouvernement a accepté ma proposition de le retirer. Il négocie actuellement une soumission, et nous espérons que le contrat sera accordé sous peu.

Toutefois, ce qui est préoccupant, c'est que le ministère des Pêches et des Océans a cru au départ que le navire serait retiré avant la fin d'août. Nous sommes à la fin de septembre, et aucun contrat n'a encore été conclu. La situation évolue très lentement.

Cet été, j'ai entendu les avis et les recommandations de 2 500 membres de la collectivité sur les navires abandonnés. Nous avons consulté des exploitants de marinas, des hommes et des femmes d'affaires ainsi que des administrations locales. Tous m'ont dit que la situation des navires abandonnés s'est non pas améliorée mais aggravée. Nous savons qu'il y a des coûts réels à l'inaction.

Au printemps, un navire de BC Ferries a heurté un navire submergé. Selon ce fournisseur de services de traversier, les navires abandonnés menacent la sécurité de leurs passagers et de leurs équipages, et que cela cause des retards dans les déplacements.

Selon l'industrie des mollusques et des crustacés, des emplois sont menacés. Si un navire abandonné est submergé, la pêche aux mollusques et aux crustacés est interrompue. Je cite Kathleen Nicholls, de l'entreprise Limberis Seafood Processing, à Ladysmith: « Nous [...] subissons des pertes économiques. Pas de produit, pas de ventes. »

Dans l'ensemble de nos régions côtières, les exploitants d'entreprises touristiques disent que cela a un coût pour eux. Il est frustrant de voir les navires qui posent problème être déplacés d'une baie à l'autre.

Quelles sont les solutions? Au lieu de contourner le problème et de jeter le blâme sur les autres, il faut: adopter le projet de loi C-219, qui vise à désigner la Garde côtière canadienne comme organisme chargé de disposer des navires abandonnés; ramener les budgets et le nombre d'agents de la Garde côtière canadienne à un niveau plus élevé afin que nous puissions gérer notre littoral de façon responsable; créer plus de centres de recyclage de la fibre de verre et appuyer les entreprises de récupération locales; créer un programme de dépôt de navires comme celui mis en place en Oregon; mettre à jour le système d'enregistrement des navires et utiliser les droits d'enregistrement pour payer les coûts d'élimination, comme l'a fait l'état de Washington.

Il existe des solutions formidables. J'ai hâte d'entendre le plan du gouvernement. Quelles sont vos bonnes nouvelles? À quel point comptez-vous agir rapidement? Il y a cinq mois, il semblait que le travail était bien entamé. Nous voulons connaître les éléments du

*Motion d'ajournement*

plan que vous proposez afin de résoudre le problème des navires abandonnés une fois pour toutes, et de protéger notre littoral contre les risques pour l'environnement et pour l'économie.

**La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes):** Je rappelle à la députée qu'elle doit adresser ses questions à la présidence et éviter de dire « vous ».

• (1835)

**Mme Kate Young (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.):** Madame la Présidente, je tiens à répéter que le gouvernement a à cœur de protéger les zones marines et côtières du pays tout en améliorant la sécurité maritime. Ces éléments importants figuraient dans la lettre de mandat des ministres des Transports, des Pêches et des Océans et de l'Environnement et du Changement climatique. Nous prenons très au sérieux l'engagement que nous avons pris de fonder nos décisions sur les faits et comprenons que santé environnementale et vigueur économique vont de pair. Je peux assurer aux députés que nous sommes conscients de l'intérêt que suscite cette question d'un bout à l'autre du pays.

Il ne fait aucun doute qu'aux yeux des populations côtières de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Atlantique, les bâtiments abandonnés et désertés et les épaves les empêchent de jouir des milieux marins situés près de chez eux. Plusieurs localités ont même adopté des résolutions pressant le gouvernement fédéral à régler ce problème, notamment en légiférant. Nous sommes au courant des problèmes que ces bâtiments peuvent causer pour les milieux marins, la navigation, la santé et la sécurité publiques et les économies locales.

En mai dernier, le gouvernement a appuyé publiquement la motion d'initiative parlementaire M-40, qui dresse les grandes lignes d'une approche globale nous permettant de commencer à nous attaquer efficacement à ce problème. La motion M-40 permettra au gouvernement de protéger, comme il s'y était engagé, les réserves d'eau douce et les océans canadiens. Elle propose notamment que le gouvernement corrige les lacunes réglementaires qui existent actuellement.

Il s'agit d'une question complexe nécessitant l'intervention de plusieurs gouvernements et administrations et touchant à la fois à la sécurité, à l'environnement et aux échanges commerciaux. Nous présenterons bientôt notre plan global. Nous éviterons l'approche des votes multiples, car avant de mettre de l'énergie sur la réhabilitation, nous devons éprouver la solidité du régime de prévention. Nous examinons de près ce qui se fait ailleurs, comme le régime d'enlèvement des bâtiments abandonnés de l'État de Washington, et essayons de voir comment le tout pourrait être adapté au contexte canadien.

D'ici là, la gestion des risques environnementaux est sous la responsabilité de la Garde côtière canadienne, alors que celle des risques touchant à la sécurité et à la navigation relève de Transports Canada. Transports Canada a d'ailleurs créé une page Web sur les bateaux abandonnés et les épaves, en mai 2015, afin de mieux informer les propriétaires de bateaux de leurs responsabilités concernant la fin de la vie utile des bâtiments et rendre plus facilement accessible l'information destinée au public.

*Motion d'ajournement*

En appuyant la motion M-40, le gouvernement exprime sa ferme intention de prendre des mesures concrètes pour régler le problème. Nous envisageons des mesures visant à empêcher les propriétaires d'abandonner un bâtiment. Nous devons mobiliser les intervenants pour bien faire les choses. Nous collaborons avec nos partenaires afin de renforcer les consultations avec les provinces, qui ont un rôle important à jouer dans ce dossier.

Je le répète, le gouvernement prend très au sérieux le problème des bâtiments abandonnés et désertés, et reviendra sur le sujet dans les mois à venir.

**Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD):** Madame la Présidente, avec tout le respect que je dois à ma collègue, une page Web ou une motion ne font rien pour atténuer les coûts environnementaux et économiques que subissent les collectivités côtières sous les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé depuis deux décennies. Je le sais, car depuis 12 ans, les administrations locales adoptent des dizaines de résolutions demandant aux gouvernements fédéral et provinciaux d'agir dans le dossier des bâtiments abandonnés. J'apprécie l'intention exprimée par le gouvernement d'appuyer la motion de ma collègue d'en face, mais celle-ci ne change rien concrètement pour les collectivités côtières.

Lorsque nous en avons parlé en avril, on avait l'impression que le plan détaillé des libéraux était imminent. Il y avait même des citations du harsard. Pouvez-vous donc me dire à quel moment le gouvernement déposera un projet de loi qui réglera une fois pour toutes le problème des bâtiments abandonnés?

**Mme Kate Young:** Madame la Présidente, nous envisageons une stratégie nationale proactive pour régler les problèmes posés par les épaves et les bâtiments abandonnés. Toutefois, comme je l'ai mentionné, les enjeux sont complexes, et il est essentiel de bien régler les détails et d'assurer une bonne collaboration. Ces problèmes sont apparus au fil des décennies, comme l'a dit la députée, et ils ne peuvent être corrigés du jour au lendemain.

Une leçon clé que nous avons tirée d'autres administrations est de nous assurer de mettre en place d'abord un régime de prévention efficace. Nous devons aussi nous demander combien d'argent la résolution de ces problèmes coûtera aux contribuables. Les propriétaires doivent être tenus responsables. Toute mesure prise par les gouvernements doit reposer sur une approche fondée sur les risques. Tous les ordres de gouvernement ont un rôle à jouer.

Le gouvernement prend très au sérieux la question des épaves et bâtiments abandonnés. C'est pourquoi nous avons appuyé la motion d'initiative parlementaire M-40 sur les bâtiments abandonnés qui a été déposée plus tôt cette année par la députée de South Shore—St. Margarets et nous sommes déterminés à travailler de manière ouverte et collaborative pour améliorer la sécurité maritime d'un bout à l'autre du pays.

●(1840)

L'EMPLOI

**M. Erin Weir (Regina—Lewvan, NPD):** Madame la Présidente, je vous remercie de me permettre de demander de nouveau pourquoi le gouvernement fédéral continue d'exclure Regina du régime bonifié d'assurance-emploi.

Le budget fédéral a prolongé les prestations d'assurance-emploi dans certaines régions en réaction à la chute du prix du pétrole. Toutefois, il a exclu de la liste Edmonton, le Sud de la Saskatchewan et Regina. Le NPD a contesté ces exclusions, et le gouvernement a

fini par ajouter Edmonton et le Sud de la Saskatchewan, mais toujours pas Regina.

Sur les huit régions de l'assurance-emploi en Alberta et en Saskatchewan, sept bénéficient maintenant de la prolongation des prestations. Regina est la seule à être exclue. Cette anomalie a de réelles conséquences pour les travailleurs mis à pied et leur famille.

J'ai passé tout l'été à faire du porte-à-porte à Regina et à parler à des électeurs. J'ai parlé à de nombreuses personnes sans emploi ou recevant de l'assurance-emploi qui étaient sur le point d'épuiser leurs prestations. Si elles vivaient dans n'importe quelle autre partie de la province, elles bénéficieraient de plusieurs semaines supplémentaires de prestations. Cependant, parce que le gouvernement fédéral a exclu Regina, elles risquent d'épuiser leurs prestations.

Il ne s'agit pas que de simples anecdotes. Le plus récent rapport de Statistique Canada indique que le recours à l'assurance-emploi a plus augmenté à Regina qu'ailleurs dans la province. Plus précisément, au cours de la dernière année, le nombre de travailleurs recevant des prestations d'assurance-emploi a augmenté de 32 % à Regina, de 25 % à Saskatoon, de 20 % dans de plus petites villes de la Saskatchewan et de 13 % dans les régions rurales de la province. Malgré le fait que Regina a connu la hausse la plus marquée du nombre de prestataires d'assurance-emploi, elle demeure la seule zone de la province à ne pas avoir bénéficié d'une prolongation des prestations d'assurance-emploi.

Le 24 juin, Evraz Steel, le plus important employeur du secteur privé à Regina, a écrit à la ministre de l'Emploi et envoyé aux députés de la région de Regina une copie de la lettre, dans laquelle la société explique qu'il lui a fallu procéder à des mises à pied en raison de la chute des prix dans le secteur énergétique et demande au gouvernement d'aider les travailleurs touchés en accordant aux gens de Regina la prolongation des prestations d'assurance-emploi.

Le 27 juin, le bureau de la ministre a accusé réception de la lettre. La société affirme toutefois ne pas avoir reçu de réponse de la ministre ou de son ministère jusqu'à présent.

Lorsque je soutiens que le gouvernement ignore Regina, il ne s'agit pas d'une exagération ou d'une métaphore, mais bien d'une description fidèle des faits.

Je demande au gouvernement de réfléchir au bien-fondé d'exclure la région de la Saskatchewan qui a connu la hausse la plus marquée de demandes d'assurance-emploi.

Le gouvernement a finalement fait ce qui s'imposait en accordant à toute l'Alberta la prolongation des prestations d'assurance-emploi. Il devrait faire de même pour la Saskatchewan.

**Mme Yvonne Jones (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires autochtones et du Nord, Lib.):** Madame la Présidente, je suis heureuse de répondre à la question posée par le député de Regina—Lewvan dans le cadre du débat sur la motion d'ajournement.

Je peux assurer aux députés que nous offrons aux Canadiens l'aide dont ils ont besoin en ce moment même. Nous savons que l'assurance-emploi est un programme essentiel. Il est essentiel, car il aide les Canadiens qui ont perdu leur emploi ou vivent une situation difficile, et nous sommes intervenus dans toutes les régions du pays où il y a eu des pertes d'emploi très importantes.

*Motion d'ajournement*

L'une des priorités absolues du gouvernement consiste à améliorer l'accès à l'assurance-emploi et la souplesse du programme. Examinons les faits. Même si, dans certaines régions, le taux de chômage est très élevé, il est évident que le programme appuie ceux qui ont besoin d'aide. À l'heure actuelle, il y a deux fois plus de prestataires de l'assurance-emploi en Alberta qu'il y a un an. Au cours des derniers mois, le nombre de prestataires a aussi augmenté d'environ 30 % en Saskatchewan. Pour aider la Saskatchewan, nous ne nous contentons pas de verser des prestations.

Nous nous attaquons plutôt au problème sur tous les plans, et nous travaillons en collaboration avec la province pour comprendre et gérer les répercussions de la situation économique. Nous avons favorisé le jumelage de travailleurs avec des emplois offerts dans la région où ils habitent. Le gouvernement suit également de près les taux d'emploi et de chômage partout au pays.

Le premier ministre a posé un geste positif en offrant de l'aide aux provinces de l'Ouest qui ont été durement touchées par la situation économique. Comme les députés peuvent le constater, nous prenons des mesures quand des difficultés surviennent. Il ne s'agit que d'un premier pas. Nous nous engageons à en faire plus.

Tel qu'annoncé dans le budget fédéral, la durée maximale des prestations régulières de l'assurance-emploi pour les prestataires admissibles des 12 régions économiques de l'assurance-emploi qui ont connu une hausse soutenue du taux de chômage a été prolongée de cinq semaines et est maintenant passée à 50 semaines. De plus, nous avons récemment prolongé les prestations d'assurance-emploi dans trois nouvelles régions économiques de l'assurance-emploi en raison des effets de la baisse du prix du pétrole.

Nous modernisons le programme d'assurance-emploi. Les changements que nous y apportons le rendront plus juste, plus souple et mieux adapté aux besoins des Canadiens.

Tout d'abord, nous éliminons la discrimination contre les travailleurs qui entrent ou qui retournent sur le marché du travail. Ensuite, nous modifions les changements qui sont entrés en vigueur en 2012 et qui forçaient des travailleurs sans emploi à quitter leur région pour occuper des emplois moins bien rémunérés. Ce n'était pas correct, et nous avons changé cela. Nous accordons également des prestations parentales plus souples et nous facilitons l'accès aux prestations de compassion, des modifications du programme d'assurance-emploi que les Canadiens réclamaient.

Le gouvernement sait que le temps compte lorsqu'il est question de verser des prestations d'assurance-emploi. Les Canadiens s'attendent à recevoir leurs prestations le plus vite possible, surtout en cas de perte d'emploi soudaine. C'est pourquoi nous avons réduit à une semaine le délai de carence et amélioré les normes de service partout au pays. Nous avons donc pris des mesures pour améliorer la prestation des services et rationaliser les règles du programme.

J'espère que ces changements ont l'appui du...

• (1845)

**La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes):** À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Regina—Lewvan a la parole.

**M. Erin Weir:** Madame la Présidente, je remercie la députée d'en face d'avoir dressé la liste des changements que le gouvernement fédéral est en train d'apporter à l'assurance-emploi. Je n'ai toutefois pas entendu pourquoi Regina n'est pas incluse dans les régions bénéficiant d'une prolongation des prestations. Nous n'avons pas entendu selon quels critères sept régions de l'Alberta et de la Saskatchewan ont droit à des semaines supplémentaires de

prestations et pas Regina. Nous n'avons aucunement entendu de réponse à la question que j'ai posée.

Nous avons toutefois entendu que le gouvernement continue de suivre la situation et qu'il prendra des mesures. J'interprète cela comme voulant dire que le gouvernement pourrait vouloir prolonger les prestations à Regina à un moment donné, ce qui est bien gentil.

Toutefois, en prolongeant les prestations à trois régions de plus que celles prévues dans le budget, le premier ministre a indiqué qu'aucune autre région ne serait ajoutée. Par conséquent, j'aimerais avoir des explications à ce sujet et j'estime que nous devrions mettre fin à la discrimination envers...

**La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes):** La secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires autochtones et du Nord a la parole.

**Mme Yvonne Jones:** Madame la Présidente, je tiens de nouveau à signaler au député d'en face que, au cours des derniers mois, le nombre de prestataires d'assurance-emploi a déjà augmenté de 30 % en Saskatchewan. Je tiens également à souligner que, dans le cadre des efforts visant à améliorer la prestation des services et à simplifier les règles du programme d'assurance-emploi, nous allons investir 92 millions de dollars au cours des deux prochaines années afin de répondre au nombre croissant de demandes d'assurance-emploi, de veiller à ce qu'elles soient mieux traitées et d'améliorer les services destinés aux Canadiens qui doivent avoir recours aux centres d'appels de l'assurance-emploi.

Le gouvernement est résolu à appuyer tous les Canadiens, et ce, non seulement au moyen du programme d'assurance-emploi, bien qu'il s'agisse d'une ressource clé, en particulier pour ceux qui perdent leur emploi. Cependant, nous savons que la détérioration des conditions économiques et l'évolution du marché du travail ont une incidence sur la situation. C'est pourquoi le gouvernement du Canada est intervenu dans de nombreuses régions du pays pour aider à atténuer ce problème.

• (1850)

## LE TRANSPORT FERROVIAIRE

**Mme Linda Duncan (Edmonton Strathcona, NPD):** Madame la Présidente, je remercie tous les députés qui sont demeurés à la Chambre en cette première journée de la rentrée parlementaire. Je ne serais pas restée et je n'aurais pas obligé la secrétaire parlementaire à faire de même si le sujet n'avait pas été aussi important pour tous les Canadiens.

Durant mon mandat en tant que porte-parole en matière de transports, j'ai pris conscience de la profonde inquiétude que cause la sécurité ferroviaire partout au pays.

*Motion d'ajournement*

En avril dernier à la Chambre, j'ai posé au ministre un certain nombre de questions concernant de graves problèmes de sécurité ferroviaire. Bien que le ministre affirme que la sécurité ferroviaire est sa priorité absolue, les Canadiens n'ont pas vu grand-chose se produire par rapport à ces questions cruciales, restées en suspens. Il s'agit d'étudier avec sérieux des solutions concernant, premièrement, le problème des trains à la dérive; deuxièmement, la publication des rapports de gestion du risque préparés par les entreprises ferroviaires; troisièmement, les mesures prises pour régler le problème de la gestion de la fatigue des travailleurs, dont l'échec cause de la frustration chez les cheminots; quatrièmement, les risques liés aux trains de marchandises de plus en plus dangereux qui traversent le territoire d'un nombre croissant de collectivités, lesquelles s'inquiètent de la situation, tout comme la Fédération canadienne des municipalités; cinquièmement, la dépendance excessive à l'autogestion dans le secteur ferroviaire, y compris de la part des inspecteurs, qui cause une préoccupation croissante; sixièmement, le mécanisme de protection des dénonciateurs, qui inquiète les travailleurs du secteur ferroviaire.

Beaucoup de ces préoccupations font écho à celles qu'a exprimées le vérificateur général du Canada plus tôt. Il y a trois mois, le comité des transports a déposé à la Chambre un rapport recommandant que des mesures soient prises à l'égard d'une série de préoccupations exprimées par les inspecteurs du transport ferroviaire, les cheminots, des juristes et des collectivités, qui ont réclamé des réformes plus poussées. Or, le gouvernement n'a pas encore déposé de réponse à la Chambre. L'accélération de l'examen quinquennal obligatoire de la Loi sur la sécurité ferroviaire, qui doit prendre la forme d'une étude exhaustive indépendante, figure peut-être au haut de la liste des recommandations formulées par le comité. Quand cet examen sera-t-il annoncé?

On en a assez des réactions ponctuelles à des accidents graves. Il est temps de procéder à un examen transparent et public du passage à l'autogestion et de voir si cette formule permet d'assurer la sécurité du public.

Depuis avril dernier, il y a eu au moins sept accidents ferroviaires graves, dont des collisions, des déraillements et des trains à la dérive. Récemment, une collision au centre-ville de Toronto entre deux trains transportant des marchandises dangereuses a provoqué le déversement de plus de 1 000 litres de diesel près d'un quartier résidentiel. Cet accident a fait ressortir l'absence de système automatique de défense physique à sécurité intrinsèque pour empêcher les collisions ferroviaires, dont on a fait maintes fois la demande à la Chambre. Au cours d'une enquête antérieure, le Bureau de la sécurité des transports a recommandé à Transports Canada d'obliger les grandes sociétés ferroviaires canadiennes à mettre en place des moyens de défense physiques pour le contrôle des trains à sécurité intrinsèque, mais le ministère n'a encore rien fait.

En avril, on a appris que Transports Canada avait caché des renseignements concernant les 500 passages à niveau les plus dangereux. Deux des passages à niveau parmi les 20 plus dangereux se trouvent dans ma circonscription, Edmonton Strathcona. Le maire adorait bénéficier d'une aide du fédéral pour remédier au problème, mais ne sait pas comment l'obtenir. J'entends le même genre de préoccupation de la part de collectivités plus petites d'un bout à l'autre du pays.

Chaque année, environ 200 accidents et 30 décès sont attribuables à des collisions entre des trains et des véhicules à des passages à niveau. Des représentants de Transports Canada affirment que le ministère prévoit consacrer 11 millions de dollars à l'amélioration des passages à niveau, mais les municipalités n'ont pas encore reçu

de renseignements sur la façon d'avoir accès à ce financement. Il ne s'agit de toute façon que d'une goutte d'eau dans l'océan, car il y a plus de 21 000 passages à niveau au pays. Ce montant est même loin d'être suffisant pour améliorer les 500 les plus dangereux.

L'inaction n'améliorera pas la sécurité ferroviaire. Quand pouvons-nous nous attendre à ce que le gouvernement prenne l'initiative d'améliorer la sécurité ferroviaire?

**Mme Kate Young (secrétaire parlementaire du ministre des Transports, Lib.):** Madame la Présidente, la sécurité ferroviaire est de la plus haute importance pour le gouvernement. C'est pourquoi le plus récent budget prévoyait 143 millions de dollars sur trois ans pour améliorer la sécurité ferroviaire. Ce financement vise à renforcer les mesures actuelles et à financer d'autres activités visant à améliorer la surveillance et l'application de la loi, de même que les capacités de prévention et d'intervention liées à la sécurité ferroviaire et au transport de matières dangereuses.

En ce qui a trait aux passages à niveau, le gouvernement est en faveur de la coexistence des chemins de fer et des collectivités. En vertu de la Loi sur la sécurité ferroviaire et des règles et règlements connexes, ce sont les compagnies de chemin de fer sous réglementation fédérale et les administrations routières, habituellement les municipalités ou les provinces, qui sont responsables de l'entretien et de la sécurité des passages à niveau et qui doivent veiller à ce que ceux-ci soient conformes aux exigences de la réglementation.

J'aimerais préciser que plusieurs facteurs peuvent contribuer à ce qu'un passage à niveau ait un niveau de risque plus élevé qu'un autre. Comme les intersections routières dans une ville, tous les passages à niveau présentent un risque inhérent découlant notamment du volume de circulation routière, de la vitesse à laquelle circulent les trains et les véhicules routiers, du nombre de voies ferrées et de voies routières, de la proximité de passages piétonniers et du contraste entre les zones urbaines très achalandées et les zones rurales plus tranquilles.

Ensuite, il faut faire la distinction entre le risque et le danger. Les facteurs de risque ne signifient pas nécessairement qu'un passage à niveau n'est pas sécuritaire, mais plutôt que lorsque l'on compare deux passages à niveau différents à ces facteurs de risque, l'un peut être jugé comme présentant un niveau de risque plus élevé que l'autre.

Enfin, les fonctionnaires de Transports Canada utilisent GradeX, un outil d'analyse du contenu en ligne utilisé pour l'évaluation de divers facteurs à partir d'une image instantanée des caractéristiques des passages à niveau. Ce n'est là qu'un outil parmi d'autres qu'utilise le ministère pour concevoir et mettre en oeuvre sa surveillance des passages à niveau.

Le 28 avril 2016, la liste des passages à niveau de Transports Canada produite par le système GradeX a été rendue publique dans le cadre des efforts du gouvernement en vue d'accroître sa transparence et son ouverture. Cette information aidera les municipalités et les administrations routières dans leur planification.

Nous continuons de faire des progrès en ce qui concerne l'amélioration de la sécurité des passages à niveau. Nous mettons constamment à jour les renseignements que nous recueillons pour nous assurer que les choses s'améliorent. Nous avons également des programmes en place, tels que le Programme d'amélioration des passages à niveau, lequel offre une aide financière pour les améliorations sur le plan de la sécurité apportées aux passages à niveau publics qui relèvent du gouvernement fédéral.

*Motion d'ajournement*

Par l'entremise de ce programme, le ministère finance chaque année jusqu'à 50 % des coûts liés à l'amélioration de la sécurité sur de nombreux sites dans l'ensemble du Canada. Quand il examine les demandes dans le cadre du programme, le ministère affecte les fonds en se basant sur les sites où les améliorations de la sécurité bénéficieront le plus à la population. Cette année, nous fournirons plus de 10,9 millions de dollars pour améliorer plus de 400 passages à niveau au pays.

● (1855)

**Mme Linda Duncan:** Madame la Présidente, la députée parle de 140 millions de dollars prévus sur trois ans, soit environ 46 millions par an et 11 millions pour les passages à niveau. Étant donné la nature des changements que nécessitent les deux passages à niveau qui ont le plus de problèmes dans ma circonscription, et sans parler des autres, j'ai du mal à imaginer comment cela va régler le problème. Il faut donc poursuivre le débat. Je crains que le maire ne sache pas où trouver le financement. Il s'inquiète d'avoir à utiliser tout le financement pour les infrastructures qu'il reçoit du gouvernement fédéral afin de régler le problème ferroviaire.

La députée n'aborde pas la décision qu'a prise le précédent gouvernement libéral de privilégier l'autogestion plutôt que la réglementation. Or il s'agit d'une question primordiale, que soulèvent de plus en plus les experts juridiques, surtout à la lumière de ce qui s'est passé à Lac-Mégantic. Il faut repenser les rapports avec ce secteur. Lorsqu'on y pense, le secteur ferroviaire transporte de plus en plus de matières dangereuses; or, à l'encontre des autres secteurs, il n'est pas soumis aux évaluations des impacts environnementaux.

J'aimerais qu'on parle davantage de...

**La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes):** Je donne la parole à la secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

**Mme Kate Young:** Madame la Présidente, je répète que la sécurité ferroviaire est de la plus haute importance pour le gouvernement. C'est pourquoi le plus récent budget prévoyait 143 millions de dollars sur trois ans pour renforcer les mesures actuelles et financer d'autres activités visant à améliorer la surveillance et l'application de la loi, de même que les capacités de prévention et d'intervention liées à la sécurité ferroviaire et le transport de matières dangereuses.

Le ministère procède à des inspections régulières pour détecter les problèmes de sécurité potentiels et communique les résultats aux municipalités, aux compagnies de chemin de fer et aux administrations routières afin que les problèmes puissent être réglés. Nous comptons mettre en place de nouveaux mécanismes grâce auxquels encore plus de données pourront être transmises aux municipalités.

Le gouvernement est conscient de l'importance de rencontrer les groupes communautaires pour entendre leurs préoccupations. Le ministère rencontre régulièrement des représentants des municipalités, des compagnies de chemin de fer et des administrations routières pour discuter de la sécurité ferroviaire.

Le 28 avril 2016, la liste des passages à niveau de Transports Canada, produite à l'aide du système GradeX, a été rendue publique conformément à la politique de transparence et d'ouverture du gouvernement du Canada.

● (1900)

**La vice-présidente adjointe (Mme Carol Hughes):** La motion d'ajournement est adoptée d'office.

[Français]

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)



# TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 19 septembre 2016

## Vacance de sièges

### Ottawa—Vanier, Calgary Heritage

Le vice-président ..... 4725

## Le Bureau de régie interne

Le vice-président ..... 4725

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

### La Loi de 2001 sur l'accise

Projet de loi C-232. Deuxième lecture ..... 4725

M. Lamoureux ..... 4725

M. MacGregor ..... 4726

M. Shipley ..... 4728

M. Cannings ..... 4728

M. Bezan ..... 4729

M. Lobb ..... 4731

Report du vote sur la motion ..... 4731

### Suspension de la séance

Suspension de la séance à 11 h 57 ..... 4732

### Reprise de la séance

Reprise de la séance à midi ..... 4732

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### La Loi de l'impôt sur le revenu

Projet de loi C-2. Troisième lecture ..... 4732

M. Lamoureux ..... 4732

Mme McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo) ..... 4733

M. Johns ..... 4733

M. Anandasangaree ..... 4733

Mme Jones ..... 4733

Mme McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo) ..... 4734

M. Cannings ..... 4735

M. Davies ..... 4735

M. Lamoureux ..... 4737

Mme McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo) ..... 4738

M. MacGregor ..... 4738

Mme McLeod (Kamloops—Thompson—Cariboo) ..... 4739

M. Lamoureux ..... 4740

M. Choquette ..... 4740

Mme Gallant ..... 4740

Mme Gallant ..... 4740

M. Lamoureux ..... 4742

M. Johns ..... 4742

Mme Watts ..... 4743

M. Lamoureux ..... 4743

M. Cannings ..... 4744

M. Waugh ..... 4744

M. Cuzner ..... 4745

M. Genuis ..... 4746

Mme Rempel ..... 4746

M. Lukiwski ..... 4746

Report du vote sur la motion ..... 4747

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

### Rick Hart

M. Hardie ..... 4747

## L'économie de l'Alberta

M. Jeneroux ..... 4747

## L'aide aux sinistrés

M. Fonseca ..... 4747

## L'infrastructure

Mr. Davies ..... 4747

## L'autonomie gouvernementale de Delina

M. McLeod (Territoires du Nord-Ouest) ..... 4748

## L'Agence du revenu du Canada

M. Kelly ..... 4748

## La maladie polykystique des reins

M. Baylis ..... 4748

## L'industrie laitière

M. Fortin ..... 4748

## Les Jeux paralympiques de 2016

M. Whalen ..... 4748

## L'industrie pétrolière et gazière

M. Yurdiga ..... 4749

## Mauril Bélanger

M. Leslie ..... 4749

## La sécurité publique

M. Picard ..... 4749

## Le Régime de pensions du Canada

M. Sorenson ..... 4749

## Mississauga—Erin Mills

Mme Khalid ..... 4749

## L'environnement

M. MacGregor ..... 4749

## L'industrie pétrolière et gazière

Mme Stubbs ..... 4750

## Terry Fox

Mme Damoff ..... 4750

## QUESTIONS ORALES

### L'économie

Mme Ambrose ..... 4750

M. Morneau ..... 4750

Mme Ambrose ..... 4750

M. Morneau ..... 4750

### Les affaires étrangères

Mme Ambrose ..... 4750

M. Sajjan ..... 4751

Mme Ambrose ..... 4751

M. Sajjan ..... 4751

Mme Ambrose ..... 4751

M. Sajjan ..... 4751

### La santé

M. Mulcair ..... 4751

Mme Philpott ..... 4751

M. Mulcair ..... 4751



<b>Justice et droits de la personne</b>	
M. Housefather.....	4760
<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>	
M. Bagnell.....	4760
Motion d'adoption.....	4760
Adoption de la motion.....	4760
<b>Pétitions</b>	
<b>L'immigration, les réfugiés et la citoyenneté</b>	
M. Bezan.....	4760
<b>La sécurité publique</b>	
M. Bezan.....	4760
<b>La minoterie Arva</b>	
M. Shipley.....	4760
<b>La justice</b>	
Mme Wagantall.....	4760
<b>Le Partenariat transpacifique</b>	
M. MacGregor.....	4760
<b>La fiscalité</b>	
M. Waugh.....	4761
<b>Questions au Feuilleton</b>	
M. Lamoureux.....	4761
<b>Questions transformées en ordres de dépôt de documents</b>	
M. Lamoureux.....	4775
M. Lamoureux.....	4788
<b>Privilège</b>	
<b>La reddition de comptes par le gouvernement</b>	
M. Albas.....	4788
M. Lamoureux.....	4790
M. Dubé.....	4790

#### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

<b>La Loi sur les aliments et drogues</b>	
Projet de loi C-13. Deuxième lecture.....	4791
Mme Ramsey.....	4791
M. Hoback.....	4792
M. Genuis.....	4792
M. Lamoureux.....	4793
Mme Ashton.....	4793
M. Jowhari.....	4793

M. Genuis.....	4794
Mme Ramsey.....	4795
M. Graham.....	4795
Mme Ramsey.....	4796
Mme Wong.....	4796
M. Lamoureux.....	4796
M. Hoback.....	4796
M. Badawey.....	4800
M. Davies.....	4800
Mme Harder.....	4801
M. Waugh.....	4801
M. Lamoureux.....	4802
M. Genuis.....	4803
M. Johns.....	4803
M. Housefather.....	4803
M. Albas.....	4805
M. Cannings.....	4807
M. Calkins.....	4807
M. Lamoureux.....	4808
M. Davies.....	4808
M. Van Kesteren.....	4808
M. Peterson.....	4811
M. Davies.....	4811
M. Waugh.....	4811
M. Graham.....	4812
M. Masse (Windsor-Ouest).....	4812
M. Davies.....	4814

#### MOTION D'AJOURNEMENT

<b>L'environnement</b>	
Mme Malcolmson.....	4815
Mme Young.....	4815
Mme Malcolmson.....	4816
<b>L'emploi</b>	
M. Weir.....	4816
Mme Jones.....	4816
<b>Le transport ferroviaire</b>	
Mme Duncan (Edmonton Strathcona).....	4817
Mme Young.....	4818

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>